MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

VIII[e] SERIE

TOME LXXII

Année 1994

ACADEMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES (Gard)

1995

Source gallica.bnf.fr / Académie de Nîmes

TABLE DES MATIERES

Séance publique du 6 février 1994 5

Séance publique du 5 février 1995 9

Une « affaire » au XVIII^e siècle presque oubliée aujourd'hui : le procès du Canada, par le professeur René Bosc, ancien président de l'Académie, membre résidant 21

Une opération menée en partenariat : la reconstruction partielle d'un temple antique, par M. Pierre Varène, correspondant 47

A propos du bicentenaire de la synagogue de Nimes, par M. le docteur Lucien Simon, membre résidant 59

Itinéraires en histoire religieuse nimoise, par M. Robert Sauzet, membre non résidant 67

Chichois : une œuvre littéraire, un théâtre de rue, par Mlle Marcelle Viala, membre résidant 75

Certains aspects de la vente des biens d'église et des biens d'émigrés dans le Gard, par M. Pierre Clavel, membre résidant 93

Un Nimois devant l'inquisition des Canaries - Le procès d'Antoine Amphoux (1756-60), par M. Bartolomé Bennassar, correspondant 111

Les premiers agriculteurs de la région nimoise : économie et société, par Jean-Marc Roger, correspondant 123

Genèse d'une mise en scène : « Le Tartuffe », par M. Yvon Pradel, membre résidant 137

Jean Astruc, un singulier savant sauvain, par M. le docteur Charly-Sam Jallatte, membre résidant 147

Quelques cloches anciennes du Gard, par Mme Janine Reinaud, membre résidant 169

Philibert Rouvière, peintre (Nimes 1805-Paris 1865) : à propos de deux de ses peintures acquises par le musée des Beaux-Arts de Nimes, par M. Victor Lassalle, membre résidant 181

L'olivier, un arbre, un village, un moulin, par Alain Nicolas, correspondant 189

Evocation de Charles Delormeau, par M. Robert Debant, membre résidant 201

Décès du docteur Edouard Drouot 205

Décès du professeur Jean Brunel 209

Membres honoraires 211

Classe des membres résidants 213

Classe des membres non résidants 217

Correspondants 219

Académies, sociétés savantes et organismes correspondants 225

SEANCE PUBLIQUE DU 6 FEVRIER 1994

« Protecteur » de l'Académie, suivant le terme usité sous l'Ancien Régime qui créa les Savantes Compagnies de Paris puis de Nimes, succédant en cela à l'Evêque de la cité qui assura ce magistère, M. Franck Perriez, préfet du Gard, a présidé et ouvert la séance. Il a rappelé que ses premiers propos officiels nimois ont été pour évoquer la personnalité et l'œuvre de Marc Bernard, ce qui plaçait son action sous d'heureux auspices ! Le représentant de l'Etat souligna que les droits des citoyens en matière culturelle sont inscrits dans le préambule de la Constitution de 1948. Il offrit cette définition de la culture à laquelle on ne peut qu'adhérer : « C'est la réponse sur le sens de la vie. » Après avoir rappelé que notre concitoyen et... académicien (français et nimois) François Guizot est le père de l'Inspection générale des Monuments historiques, M. Perriez rappela que le budget de l'Etat pour la Culture est de 13 milliards 45 millions de francs, et que le ministère de la rue de Valois participe, lui aussi, à l'aménagement du territoire ! Il conclut son propos en disant sa joie de « ce moment partagé d'identité collective » afin que nous soyons « conviviaux et européens ».

Au nom du Conseil général du Gard, M. Jean Carreyron salua en l'Académie et en son auditoire « le fleuron de l'élite ».

Secrétaire perpétuel de la Compagnie, il revenait à M. le bâtonnier Jean Ménard de brosser le fil de l'activité académique pour 1993. Il salua la réélection au fauteuil de président de M. Christian Liger, et l'installation à la vice-présidence de M. Georges Sapède. M[e] Jean Ménard évoqua les académiciens qui nous ont quittés : Joachim Durand, « fidèle à ses idées et à ses ami-

tiés » ; Maurice Aliger, éminent spécialiste de la Vaunage ; Félix Villeneuve, professeur agrégé de sciences naturelles. Il salua les nouveaux élus : Hélène Deronne et Yvon Pradel. Deux correspondants ont désormais la Cigale de *Mèstre d'Obro dóu Felibrige* à leurs revers : MM. Armand Brunel et Jean-Claude Lamy. M. le bâtonnier Jean Goujon a été promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur. Enfin, Mme Frédérique Hébrard a reçu le « Cabri d'Or » pour son livre dont Félix Mazauric est l'épicentre sensible et érudit. Nimes est également honorée de l'élection à la présidence de l'Académie des Beaux-Arts (Institut de France) de M. Jean-Marie Granier, qui siège, aussi, rue Dorée !

Dans son allocution, le président Christian Liger salua l'action quotidienne du secrétaire perpétuel, ainsi que la compétence des membres des commissions. Il dit combien la Compagnie de la rue Dorée est un fervent « rassemblement de valeurs humanistes ». M. Liger évoqua ensuite la réunion des Académies de province récemment organisée à Marseille et dont la première rencontre eut lieu en 1991 à Nimes, à l'initiative conjointe du professeur René Bosc et de M. Edmond Reboul. Retenons que la plus ancienne Académie est celle d'Annecy (1607) et la plus récente celle de Versailles (1824). Neuf ont été créées au XVII^{e} siècle (dont Nimes) ; treize au XVIII^{e} ; quatre au XIX^{e}. Dijon est la plus structurée. Lyon, la plus nombreuse : cinquante-deux fauteuils. Nimes, est, évidemment, singulière avec ses trois groupes ! Angers possède une réserve naturelle. Aix dispose du château de Lourmarin. Christian Liger dit avec subtilité : « L'Hôtel de la rue Dorée met en position d'avoir du talent ».

Ce sont 1 000 pages de corpus savant que l'on doit aux Académies. Elles se composent de 1 221 résidants, dont 115 dames. Toutes classes confondues, ces sociétés savantes représentent un corp de 5 000 membres. En 1993, conclut M. Christian Liger, les Académies savent se consacrer « à la connaissance et à l'image de l'homme ».

Cet humanisme, M. le professeur René Bosc l'illustra en évoquant Vauban (1633-30 mars 1707). Bien au-delà de l'homme de guerre qui servit la France avec honneur, M. Bosc traça le

bel itinéraire de celui qui fut ingénieur à 22 ans, bâtisseur de 33 places fortes, créateur de fait du Génie, successeur de Riquet quant au Canal des Deux Mers. Vauban fut un homme libre.

M. René Bosc éclaira plusieurs facettes de sa riche personnalité, étudiant successivement son enracinement dans le Morvan, son activité culturelle (il fut membre de l'Académie des sciences), son état de « serviteur obéissant mais d'homme libre », son attitude courageuse et lucide lors de la Révocation de l'Edit de Nantes (il demanda le rétablissement du texte d'Henri IV), son humanisme qui en fait un précurseur du siècle des Lumières, enfin son œuvre d'économiste au travers de la Dixme royale.

D'une rare densité, cette séance publique de l'Académie de Nimes prouva, une fois encore, la qualité des travaux conduits par les membres de la Compagnie dont la devise « Rien de trop » répond au « Connais-toi toi-même » du philosophe...

SEANCE PUBLIQUE DU 5 FEVRIER 1995
DANS L'AUDITORIUM DU CENTRE ATRIA
EN PRESENCE DE M. LOUIS LEPRINCE-RINGUET
Membre de l'Institut

ALLOCUTION DE M. Jean CARREYRON,
Vice-Président au Conseil général

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député-Maire,
Mesdames et Messieurs les Représentants des autorités civiles et militaires,
Monsieur le Président de l'Académie,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Madame, Monsieur,

Je voudrais tout d'abord vous prier de bien vouloir excuser l'absence de M. Alain Journet, Président du Conseil Général, qui retenu par des obligations en d'autre lieux m'a demandé d'être son porte-parole cet après-midi auprès de vous.

Croyez que c'est avec honneur et plaisir que j'assume cette responsabilité. Honneur car le modeste Président de l'Université de la Culture Permanente que je suis ne peut que s'enorgueillir d'assister à votre séance publique et notamment à la communication de M. Louis Leprince-Ringuet et ce, qui plus est, aux côtés des plus éminents savants et chercheurs que compte notre région.

Plaisir aussi puisque, il m'est agréable de le souligner, depuis tant d'années que je les côtoie, nombre des membres de votre docte assemblée sont devenus pour moi sinon des amis, tout au moins des visages familiers.

A l'aube de cette nouvelle année, je suis heureux de noter que fidèle à sa tradition de sagesse, aux valeurs humanitaires de tolérance et d'ouverture sur le monde qui nous entoure qu'elle

défend depuis plus de 300 ans, l'Académie de Nimes continue à participer au rayonnement culturel et social, au sens le plus large du terme, de la capitale gardoise dont elle tire son nom, mais peut être autant de notre département tout entier.

Cette permanence me paraît bien réconfortante dans notre société moderne en constante évolution où les fondements même de notre connaissance et de notre culture françaises pourraient être remis en question.

A cet égard, je rappellerai que 1994 aura, entre autres choses, été l'année de la loi visant à défendre notre langue et notre culture traditionnelles dite « Loi Toubon ». Ce texte si discuté qu'il ait été, et bien que comportant des imperfections, aura sans nul doute eu le mérite de susciter un large débat sur le rôle que doit avoir notre langue aujourd'hui.

Sur un plan purement local 1994 aura vu l'avènement dans notre département d'une Université à part entière, qui grâce à l'action conjuguée de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général et de la ville de Nimes, devrait, dans les prochains mois ouvrir ses portes aux étudiants issus non seulement du Gard mais j'espère également des départements voisins qui, jusqu'à présent, ne pouvaient trouver à Nimes les structures nécessaires à leur formation supérieure. Outre les aspects bénéfiques à la fois socio-culturels et économiques évidents qu'elle présente, cette nouvelle perspective offrira, j'en suis certain, l'opportunité d'élargir plus encore le champ des activités de l'Académie de Nimes.

L'ordre du jour de cette séance étant somme toute plutôt fourni, je ne m'attarderai pas d'avantage. Pour terminer mon propos, je voudrais simplement former pour l'Académie de Nimes et tous les membres qui la composent mes vœux de réussite et de pérennité. Il y a près de 2 400 ans, dans l'un de ses aphorismes, Hippocrate constatait déjà que « l'art est long, et la vie courte ». Permettez que je reprenne ce mot à mon compte pour dire que je ne doute pas un instant que l'Académie de Nimes, « cette jeune érudite tri-séculière » a encore devant elle de belles années.

Je vous remercie donc de votre écoute.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE L'ACADEMIE DE NIMES en 1994

par M. Christian LIGER,
Membre résidant
Président sortant

Monsieur le Préfet,
Monsieur le représentant de l'Evêque de Nimes,
Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le représentant du Conseil Général,
Monsieur le Maire,
Mes chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Le 10 août 1995, l'Académie de Nimes aura 313 ans ; c'est dire qu'elle est à travers le temps, les régimes, les révolutions et les constitutions, une sorte de grand corps intellectuel géant, qui assure la pérennité de quelques valeurs morales et culturelles nimoises. Qui se retourne vers le passé de notre Compagnie, découvre une chaîne presque continue d'hommes et de femmes dont l'appartenance même à l'Académie a forgé le visage et la mémoire. Tout se passe comme s'il y avaient acquis un surplus d'âme ; ou comme si, tout simplement, ils y avaient trouvé le tremplin pour aller plus loin dans leur réflexion ou leur recherche.

Si je me permets d'évoquer ici ces évidences, c'est que le rappel des Evénements académiques de l'année 1994 auquel je

vais ici me livrer en tant que Président sortant, prouve amplement, à travers deux grands disparus, la réalité de cette métamorphose : nous avons perdu cette année nos confrères le docteur Edouard Drouot et le professeur Jean Brunel qui avait accédé à l'honorariat en 1991.

Permettez-moi de saluer en notre nom, leur mémoire : ils sont désormais les maillons ineffaçables de l'Histoire de 313 ans que j'évoquais tout à l'heure. Ils ont contribué à faire l'Académie comme l'Académie avait contribué à les faire. Mais placés comme des symboles aux deux extrémités de l'année, deux nouveaux Académiciens nous ont rejoints : j'ai eu le plaisir d'accueillir en février 1994, M. Yvon Pradel, et en novembre, le pasteur Roger Grossi. Aux deux extrémités de l'année mais aussi des activités humaines : le premier joue depuis quarante ans un rôle majeur dans le paysage culturel nimois. Le théâtre est un phénomène trop profondément inclus dans la société pour que nous ne puissions considérer Yvon Pradel, auteur, critique et metteur en scène dramatique, précisemment comme l'une de ces figures qui ont fait depuis des siècles le visage de notre ville. Quant au pasteur Grossi, son action sociale et caritative multipliée, tant en direction des jeunes que des anciens, est aussi de celles, qui en profondeur, bouleversent les habitudes, les égoïsmes et les pesanteurs.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, l'Académie de Nimes sait se nourrir des meilleurs, et attend, à présent, d'eux, qu'ils la fasse avancer encore.

J'ai fait allusion tout à l'heure à ce patient travail de terrain et de détails qui est le fond de notre action académique : les seize Communications que nous avons entendues pendant l'année 1994 en sont les signes concrets encore que non exhaustifs : issues pour la plupart de nos membres résidants, mais aussi de nos correspondants, elles traduisent bien les ouvertures et les horizons de notre Compagnie : souvent historiques, elles nous ont menés du V^{e} siècle avant J.C. à la Guerre de 1940-45, en passant par quelques études socio-économiques concernant notre Cité aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Elles nous ont pro-

mené au Canada, mais plus étonnamment encore, aux Canaries, où nos négociants nimois du Siècle des Lumières n'hésitaient pas à aller commercer.

Mais l'un des secrets de notre Académie, est de renouveler l'intérêt sur des points techniques ou des détails historiques soudain devenus passionnants par la vie, la science et la ferveur retrouvée de ceux qui les commentent : c'est ainsi que des sujets aussi divers que les cloches du Gard, le théâtre Chichois, la reconstruction savante d'un petit temple gréco-latin, ou l'Olivier, prirent soudain une présence, un poids culturel et social qui donnèrent envie à chacun de nous d'aller plus loin dans le sujet. Et peut-être ont-ils relancé dans ces directions, études et mémoires.

Les MEMOIRES... Peut-être parce que je suis définitivement un homme du Livre et de l'Imprimerie, et que je crois définitivement avec Rabelais que « les Impressions, comme il dit, furent inventées par inspiration divine », il me semble que la publication régulière de notre Bulletin, et de nos Mémoires est un acte académique majeur : par ces brochures et ces volumes nous gardons une trace définitive de chaque séance, et par là de la présence, des réflexions de l'évolution des mentalités des membres de l'Académie ; c'est-à-dire, au fond, des idéologies infuses à notre ville. Mais surtout, à travers nos mémoires, c'est un véritable corpus savant et sociologique qui se constitue. Ce sont les états successifs des connaissances archéologiques, historiques, mais aussi agricoles, œnologiques, médicales, parfois même de physique nucléaire, que l'on croise : et ceci sous un point de vue trop souvent oublié : c'est-à-dire vu depuis une province française. N'oublions jamais qu'au XVII^{e} siècle, dans la même rue Dorée où nous avons le siège de notre Académie, des érudits nimois correspondaient avec Descartes : avec d'autres moyens, d'autres supports comme on dit, c'est cette action qui se poursuit à présent dans nos publications.

Il faudrait ajouter ici d'autres actes académiques, qui pour être peu spectaculaires, n'en sont pas moins fondamentaux : ce

sont les relations régulières que nous poursuivons avec au moins une centaine d'autres Sociétés savantes françaises, et une vingtaine de Sociétés savantes étrangères.

Si je peux me permettre d'ajouter, qu'en ces temps où la culture s'est faite un peu mendiante, et où l'on ne peut plus écrire une page ou chanter une chanson sans aller auparavant quémander aux pouvoirs publics quelques sous pour subsister, si je peux me permettre donc d'ajouter que notre Académie garde toute son autonomie et son indépendance économique, on comprendra quelle est notre responsabilité mais aussi notre fierté.

Enfin, Mesdames et Messieurs, et pour conclure, je voudrais souligner en cette année 1994, une action initiée depuis quelques années, mais qui s'affirme toujours un peu plus : c'est celle des Commissions : l'Académicien nimois n'est pas un membre passif venant assister deux fois par mois à une causerie : chacun de nous est impliqué dans l'action : les propositions de nominations, la préparation des publications, la gestion financière, tout cela est suivi par plusieurs d'entre nous. Il me semble pour ma part, que cette année 94 a été marquée par l'organisation définitive de notre bibliothèque où les fichiers par auteurs et par sujets ont été définitivement élaborés ; et où, grâce à nos confrères qui se sont chargés de cette lourde tâche, l'ensemble de nos volumes, brochures et revues est devenu un véritable instrument de travail.

Je voudrais enfin, parce que voici deux ans que je le vois de plus près à la tâche, rendre hommage à notre Secrétaire perpétuel : je viens de décrire nos travaux et nos jours : c'est le bâtonnier Jean Ménard qui les coordonne : il le fait comme un démocrate, c'est-à-dire en respectant la personne et la liberté de chacun ; il le fait comme un responsable, c'est-à-dire vigilant à tout. Je ne peux, pour le dernier acte de ma présidence passer sous silence l'estime que j'ai pour lui.

Je vous remercie...

UN POETE, UN SAVANT... PASSE ET PRESENT D'UNE ACADEMIE DE PROVINCE

par M. Georges SAPEDE,
Membre résidant
Président de l'Académie de Nimes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député-Maire,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses,
Mesdames, Messieurs,

Le 13 septembre 1794, à l'heure de midi, s'éteignait dans la ville de Sceaux, près de Paris, le poète Florian.

Diverses manifestations ont eu lieu en France pour commémorer le bicentenaire de cette mort. L'Académie de Nimes veut, à son tour, rendre hommage à cet écrivain d'origine gardoise qui fut membre de l'Académie française et membre également de notre Académie.

Après avoir évoqué sa mémoire — et puisque les circonstances nous y invitent — comment ne pas associer dans un même hommage d'estime et d'admiration, celui qui nous honore aujourd'hui de sa présence, M. Louis Leprince-Ringuet, lui aussi d'origine gardoise, membre de l'Académie française et de l'Académie de Nimes ?

Ainsi, célébrant le poète, nous évoquerons le lointain passé de notre Compagnie. Avec le savant, nous retrouverons le temps présent.

Jean-Pierre de Claris de Florian est né, en 1755, dans une famille noble mais désargentée du Midi de la France. Le château familial où se déroule son enfance est situé près de Quissac. Il est là encore, de nos jours, isolé sur ses terres.

Le maître des lieux, en ce milieu du XVIII[e] siècle, est un petit hobereau, criblé de dettes, et qui en est réduit à exploiter lui-même son domaine ; il sera bientôt obligé de vendre terres et château. Son fils Jean-Pierre se mêle tout naturellement à la vie et aux jeux des petits paysans du voisinage et parle avec eux le patois du pays.

Une enfance apparemment banale jusqu'au jour où l'un de ses oncles, capitaine de cavalerie, contracte un brillant mariage en épousant une nièce de Voltaire. Il décide alors de se charger de l'éducation de son neveu. Celui-ci, à dix ans, devient alors un jeune aristocrate parisien qui vit dans l'ombre tutélaire de deux grands personnages.

L'un est Voltaire dont il partagera la vie familiale lors des séjours que son oncle et sa tante feront à Ferney, domaine du patriarche.

L'autre, est le duc de Penthièvre auquel Florian restera attaché durant un quart de siècle ; d'abord comme petit page, puis comme officier dans ses régiments et enfin, à l'âge de vingt-six ans, comme gentilhomme de sa Maison.

Le duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV, est immensément riche et à la réputation d'un homme bon et généreux. Florian trouvera auprès de lui, sinon la fortune, du moins une certaine aisance et assez d'indépendance pour exercer et épanouir ses talents d'écrivain. Travailleur acharné, il réalise ainsi une œuvre abondante : pièces de théâtre, contes, poèmes, nouvelles et traductions diverses. Le roi, la reine, apprécient ses ouvrages et songent même à lui confier l'éducation du Dauphin. La notoriété est là. Et bientôt, la consécration avec un roman pastoral qui répond parfaitement au goût du jour : Estelle et Némorin.

Il a pour cadre la terre languedocienne et ses pastourelles — audace novatrice — y chantent en occitan. L'ouvrage a un immense succès. L'auteur obtient la Croix de Saint-Louis. L'Académie française lui ouvre ses portes. Il a trente-trois ans.

Mais l'on est à la veille de la Révolution et celle-ci lui sera fatale : malgré ses gages de patriotisme, il sera arrêté et c'est — ironie du sort ! — le jour même où l'on commémore la prise de la Bastille, le 14 juillet 1794.

Libéré peu après thermidor, malade et épuisé, il mourra quelques semaines plus tard. Il est enterré dans un jardin jouxtant l'église de Sceaux. Il avait trente-neuf ans.

Pour avoir été le premier à introduire l'occitan dans la grande littérature, les Félibres de Paris, chaque année, viennent fleurir sa tombe.

Florian, nous l'avons dit, était entré à l'Académie française à la veille de la Révolution en 1788 ; mais il faut souligner que l'Académie de Nimes, plus véloce que son aînée, l'avait adopté un an auparavant, en 1787.

Remerciant alors l'un de ses confrères nimois et évoquant la perte du château et la ruine familiale, il écrit :

« Je me plaignais souvent au Destin d'avoir perdu par le malheur des circonstances, les lieux que mes pères ont possédés en Languedoc. Vous réparez tous les maux que m'avait fait la Fortune... ».

L'entrée en Académie allège, parfois, bien des chagrins !

Mais qu'est au juste cette Académie de Province en cette veille de la Révolution ? C'est déjà une vénérable institution puisque reconnue par Lettres patentes signées par Louis XIV, un siècle plus tôt, en 1682. Lettres patentes qui confèrent à ses membres les mêmes « honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française ».

Lorsqu'elle accueille Florian, elle compte parmi ses membres des hommes éminents, tels Rabaut-Saint-Etienne et Boissy d'Anglas, qui seront bientôt grandes figures de la Révolution. Quelques années plus tôt y siégeaient deux Nimois de grand savoir, tous deux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris : Léon Ménard, le docte historien de Nimes, et Jean-François Séguier qui était en relations avec l'élite intellectuelle de l'Europe entière.

A la même époque, s'y trouvaient associés des personnages de haut rang : le cardinal de Bernis, le maréchal duc de Riche-

lieu, le maréchal duc de Biron, Malesherbes, futur défenseur de Louis XVI, Montgolfier... l'inventeur de l'aérostat.

Que de lustre, pour notre Académie, en ce siècle des Lumières !

Un lustre que le nom de Florian ne dépare en rien. Sa renommée va croissant avec la parution, pendant la Révolution, de ses Fables, petits chefs-d'œuvre de fraîcheur et de grâce et qui placent leur auteur parmi les plus grands de nos fabulistes.

Il est alors membre des Académies de Madrid et de Florence et voit, de son vivant, ses œuvres traduites en allemand, en anglais, italien, espagnol, hollandais.

Après sa mort et durant la seule moitié du XIX^{e} siècle, on dénombrera cent-six éditions de ses œuvres. Une enquête récente montre que parmi les ouvrages publiés avant 1800 et conservés dans les bibliothèques publiques des Hauts-de-Seine, ceux de Florian sont les plus nombreux, plus nombreux encore que ceux de Voltaire et de Rousseau.

N'était-il pas équitable, Mesdames et Messieurs, que de célébrer en ce jour celui qui fût un des nôtres et qui a si dignement contribué au prestige de notre Compagnie ?

Quittons sans transition le temps des montgolfières pour l'ère de l'atome afin de rendre hommage à celui qui nous fait l'honneur de siéger aujourd'hui parmi nous et qui est — osons le dire — un des pionniers de la science nucléaire.

Certes, maître, en m'adressant à vous, conviendrait-il, avant toute chose, de souligner — si la notoriété ne s'en était chargée — vos titres et qualités : ceux du jeune polytechnicien collaborant aux savants travaux de Louis et Maurice de Broglie, ceux de l'éminent professeur de Polytechnique et du Collège de France. Ceux enfin du responsable — et quelle responsabilité ! — à la direction du Haut-Commissariat à l'Energie atomique et à la présidence du Centre Européen de la Recherche Nucléaire.

Encore faudrait-il y ajouter les distinctions si nombreuses qui ont jalonné cet exceptionnel parcours. Je m'en tiendrai seulement à votre appartenance à l'Institut de France sous la double dignité de membre de l'Académie française et membre de l'Académie des Sciences. J'y ajouterai, seulement par orgueil

régional, votre appartenance à l'Académie de Nimes et — pour ne pas être en reste — à celle de l'Académie cévenole.

Mais c'est essentiellement sur vos liens avec notre Compagnie que je voudrais axer mon propos pour en souligner tout à la fois leur continuité et leur efficiente qualité.

C'est depuis 1971 — bientôt un quart de siècle — que vous êtes des nôtres, au titre de membre non résidant.

Lors de votre réception, répondant au Président en exercice, le docteur Paradis, vous disiez parlant des hommes de sciences : « Ceux qui n'ont que l'esprit de géométrie ne font pas de bons scientifiques. L'intuition poétique (au sens éthymologique du mot) est nécessaire au chercheur. »

N'était-ce pas déjà, à votre manière, une sorte d'éloge à notre poète Florian ?

Intuition poétique du chercheur disiez-vous ! Ne faîtes-vous pas personnellement la démonstration de cette nécessaire pluralité de dons, vous qui êtes aussi, à vos heures, un peintre inspiré ?

Revenons à notre Académie. Au temps où elle fêtait son tricentenaire, en 1982, vous étiez là, entouré d'autres académiciens français. C'était l'époque où l'Académie française comptait quatre membres originaires de notre département : André Chamson, le duc de Castries, Thierry Maulnier et vous-même.

Jamais bicornes gardois ne s'étaient salués si nombreux sous la Coupole ! Sans doute, faudra-t-il attendre trois cents ans pour revoir pareil phénomène !

Vous reviendrez auprès de nous en 1986, 1988 et aujourd'hui. Et chacune de vos visites s'accompagne de fines et lucides réflexions porteuses de sagesse et d'humanisme. Et d'autant plus précieuses, dans ces temps de grandes mutations auxquelles les académies elles-mêmes ne peuvent se soustraire. Ces cénacles où l'on s'adonne de façon désintéressée aux exercices de l'esprit doivent certes poursuivre leurs activités dans la quiétude de leurs doctes assemblées. Mais s'ils veulent rester foyers de culture et remplir leur mission, ils doivent désormais se doter d'antenne de diffusion... et de réception.

De cela vous êtes plus que quiconque convaincu, vous dont la riche expérience confère une claire vision des problèmes de notre temps.

Aussi bien, quand sera formé le projet, sous l'égide de l'Institut de France, de rapprocher en une conférence nationale les diverses Académies de Province, vous encouragerez cette initiative qui est promesse d'enrichissante émulation. De cela aussi, Maître, nous vous sommes reconnaissants.

Il me reste, Mesdames et Messieurs, à vous laisser écouter le savant et l'humaniste. Je vous remercie d'être venus nombreux. Vous êtes de celles et de ceux — votre présence en porte témoignage — qui, au-delà des cultures de néon et autres tubes cathodiques, êtes attachés aux vraies valeurs de l'esprit, celles de l'authentique culture qui sait et saura s'adapter à toute forme de progrès.

UNE « AFFAIRE » AU XVIII^e SIECLE PRESQUE OUBLIEE AUJOURD'HUI :

LE PROCES DU CANADA

par le professeur René BOSC,
ancien président de l'Académie
Membre résidant

On peut lire, à la Bibliothèque Nationale de Montréal, quelques lettres manuscrites du marquis de Montcalm à M. de Berryer, ministre de la Marine à Versailles. Dans une lettre écrite du « camp de Québec », le 24 août 1759, c'est-à-dire quelques jours avant d'être mortellement blessé, dans les plaines d'Abraham, à la tête de ses troupes, Montcalm, après avoir décrit la situation désespérée de la Nouvelle-France, disait : « Voilà ce qui, comme Français, me console aujourd'hui du danger imminent que court ma patrie de voir cette colonie perdue pour elle, mais comme général, je n'en ferai pas moins tous mes efforts pour la conserver. Le roi, mon Maître, me l'ordonne. Il suffit. Vous savez que nous sommes d'un sang qui fut toujours fidèle à ses rois et ce n'est pas à moi de dégénérer de la vertu de mes ancêtres : je vous mande ces réflexions afin que, si le sort des armes nous obligeait jamais à plier... » Ainsi donc, avec une courageuse lucidité, Montcalm réalisait le sort cruel qui les attendait, lui et ses compagnons. Malgré cela, il tiendra sa promesse. Et ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on relit ces lettres qui révèlent le chef qui a le sens du devoir : « J'ose vous assurer de mon entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à mourir » écrit-il, ou encore : « Nous combattrons ou nous nous ensevelirons sous les ruines de la

colonie », et qui pourtant émaille ses lettres à son épouse et à ses enfants de ce cri déchirant « quand reverrai-je mon cher Candiac et son moulin à huile ? » Par son attachement à ce château de Candiac, où il est né, Louis Joseph de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, est bien l'un des nôtres et il est naturel que le département du Gard, et plus spécialement les communes de Vauvert et de Vestric, lui soient fidèles dans le souvenir.

Or, vous n'ignorez pas que l'année passée, au mois de mai 1993, notre ville de Nimes a reçu le Congrès International annuel de l'Association « France-Canada ». C'est à cette occasion que j'avais proposé à notre Compagnie une communication en rapport avec cet événement et dans laquelle, plutôt que de redire une fois de plus la biographie du « Héros de Québec », j'envisageais d'explorer un secteur peu connu de son histoire. Les circonstances ont fait que ma communication n'arrive qu'en 1994 et vous voudrez bien excuser ce retard. Cette « Affaire au XVIII[e] siècle », concerne les années 1761-1763, me direz-vous, et notre héros a trouvé la mort devant Québec le 14 septembre 1759, comment donc peut-elle le concerner ? Précisément, c'est parce que le verdict qui a puni durement quelques-uns des responsables de la perte du Canada, a permis aussi de réhabiliter ceux qui avaient donné leur vie pour le défendre, que cet épisode effectivement le concerne. Nous verrons comment.

Nos manuels d'histoire arrêtent habituellement l'histoire de la « Nouvelle France », tel était le nom à l'époque de la colonie française en Amérique du Nord, au traité de Paris, février 1763, après plus de deux siècles et demi d'implantation progressive dans cette région du globe. Mais en réalité, « l'affaire canadienne » n'est pas réglée pour autant. Dans les deux années qui suivent l'arrêt des hostilités, en 1762 et 1763, un grand procès se déroulera, qui se terminera par un verdict sévère le 10 décembre 1763. De ce « Procès du Canada » on a peu parlé. Il faut lire de nombreux ouvrages historiques pour en avoir une connaissance précise. Pour bien en comprendre la portée, un bref rappel chronologique des faits qui ont conduit à ce procès me paraît nécessaire :

I. - Rappel chronologique :

Les Français s'installent en terre canadienne avec Jacques Cartier au début du XVI[e] siècle. A partir du XVII[e] siècle, avec Samuel Champlain, ils s'organisent : ils créent une administration, en particulier sous l'influence efficace du premier gouverneur général, Jean Talon ; le « grand Talon », dont la femme du marquis de Montcalm était d'ailleurs la petite nièce, et grâce à l'action bienfaisante des missions catholiques venues du Royaume de France. Simultanément, les Anglais affluent dans cette Nouvelle France pour y faire du commerce. Le moment vient où les deux communautés deviennent rivales, et où elles éprouvent le besoin de se protéger l'une de l'autre en faisant venir des troupes métropolitaines, lesquelles se retranchent ici et là dans des forts. A une simple rivalité, succèdent les escarmouches, les coups de main... et peu à peu de véritables actions militaires alors que l'état de guerre n'est pas encore officiellement déclaré. Vers 1755, le roi de France, Louis XV, a déjà là-bas, en Nouvelle France, un véritable corps expéditionnaire, composé de troupes régulières venues de France avec à leur tête le baron de Dieskau, mais leur situation devient périlleuse car les troupes anglaises sont déjà plus nombreuses et de plus, la marine britannique commence à dominer sur les mers. Or, voici qu'en 1755 le baron Dieskau est gravement blessé au cours d'un engagement et fait prisonnier. Le gouvernement français s'efforce de lui trouver un successeur : c'est le marquis de Montcalm qui est désigné mais il n'arrive à Québec que le 13 mai 1756. Cinq jours après, le 18 mai, la guerre est officiellement déclarée entre la France et l'Angleterre.

Pendant trois ans et demi, le marquis de Montcalm et ses compagnons vont donc lutter courageusement malgré une infériorité numérique flagrante qui va en s'aggravant. Au bout de cette période, on estime que les Anglais étaient en nombre trois à quatre fois supérieur. Après une alternance de victoires et de défaites, le marquis de Montcalm est mortellement blessé au siège de Québec, qui capitule quelques jours après, le 18 septembre 1759. Sa mort sonne le glas de la Nouvelle France. Son

adjoint, le chevalier de Lévis, poursuit une lutte désespérée mais à l'automne 1760, une nouvelle capitulation de Québec, puis celle de Montréal, marquent la fin des hostilités. Ce qui reste du corps expéditionnaire français est rapatrié en octobre-novembre 1760. La domination britannique s'installe alors sur cette Nouvelle France où vivent déjà 70 000 Français. Le traité de Paris, signé le 10 février 1763, consacre définitivement la perte du Canada par la France.

Mais si le conflit paraît réglé entre les deux pays sur le plan militaire et politique, un trouble persiste dans le royaume de France : on sait que dans les dernières années de sa lutte, la Nouvelle France a été le siège de rivalités internes graves, de malversations et de concussions. Les troupes rapatriées et les Canadiens français qui ont préféré revenir dans leur patrie estiment qu'il faut identifier les responsables du désastre et que des poursuites doivent s'ensuivre. Un arrêt du conseil d'Etat, en date du 12 septembre 1761 ordonne « qu'une commission judiciaire du Tribunal du Châtelet soit chargée d'établir les responsabilités parmi les auteurs des monopoles, abus, exactions et prévarications commis au Canada ». Un grand procès commence qui va durer deux ans !

II. - Les conditions du « procès du Canada ».

C'est donc au « Grand Châtelet », ce vieux château-fort, modifié par plusieurs rois, siège de la Prévôté, qui sera démoli en 1802, que va se dérouler ce grand procès. La juridiction qui siège dans cette forteresse est déjà, à cette époque, un service important qui rassemble plusieurs services, une soixantaine de conseillers, une cinquantaine de commissaires, 113 notaires, 235 procureurs, 700 à 800 huissiers et une « foule » d'avocats. Le Tribunal constitué pour ce procès va réunir 27 juges, sous la présidence du Lieutenant-Général de Police, qui se trouve être, à ce moment, Antoine Raymond de Sartines, tout jeune conseiller né en 1729 — Il n'a donc que 32 ans — et tout récemment nommé dans le poste qu'il occupe, en 1759 exactement. Les attri-

butions du Lieutenant-Général de Police sont d'ailleurs multiples et c'est ainsi que M. de Sartines, longtemps responsable des lettres de cachet, deviendra également célèbre en créant à Paris l'éclairage par réverbères et en ordonnant la construction de la Halle aux Blés.

Dans cette forteresse, les conditions de la détention étaient diverses : la Bastille comportait en effet deux ou trois étages de chambres meublées mais leur confort était très variable : un étage était en effet réservé aux prisonniers de marque ; ceux-ci pouvaient compléter l'ameublement selon leur goût et garder avec eux un valet. Ce fut le cas de François Bigot, l'Intendant général et de Varin, ancien Commissaire de la Marine. On traitait d'ailleurs les prisonniers suivant leur rang. La nourriture variait aussi, mais on sait par les factures que volaille, gibier, vins fins étaient de consommation courante en fonction des moyens financiers de chacun. On sait que les principaux accusés dans le cas qui nous occupe ne manquèrent de rien. Des sorties dans la cour intérieure de la prison furent possibles mais sous bonne garde car le gouverneur redoutait des évasions. Toute incarcération débutait par une période où les visites étaient interdites, ce qui durait généralement plusieurs mois. Les interrogatoires étaient d'ailleurs quasi quotidiens. Dans le cas de ce procès, dont on connaît bien le déroulement, on sait que F. Bigot a suivi des interrogatoires extrêmement nombreux : quasi quotidiens pendant plusieurs mois, dimanches et fêtes compris et pendant plusieurs heures par jour car les commissaires remontaient très loin dans la vie de l'inculpé et rassemblaient le plus d'informations possible. Il s'y ajoutait des confrontations. Les accusés durent pratiquement se défendre seuls, le plus souvent sans dossier. Ce n'est qu'au bout d'un an que Bigot, qui jusque-là s'était défendu seul, sans prendre de notes, fut autorisé à prendre un avocat, maître Lalource, car il craignait de se contredire, ayant oublié ce qu'il avait déjà dit. Il put alors, à grand peine, rédiger ce fameux « Mémoire de messire François Bigot accusé, contre le Procureur général accusateur ». Trois gros volumes pour un total de 1 100 pages !

Bien entendu, les juges ne s'en tinrent pas à l'interrogatoire

des prisonniers. Ils interrogèrent bien d'autres « témoins » et effectuèrent une enquête approfondie sur les opérations commerciales de la maison Gradis, de Bordeaux, avec laquelle Bigot avait partie liée depuis le début de sa carrière d'Intendant colonial. Au fur et à mesure que l'instruction du procès avançait, il devenait de plus en plus difficile d'y voir clair, le problème devenait de plus en plus complexe, le nombre des gens concernés augmentait, les inculpés, qui au début s'étaient enfermés dans un certain mutisme, éprouvèrent le besoin de parler davantage, les dénonciations se multiplièrent et F. Bigot qui n'était accusé au début que par Cadet, découvrit qu'il était l'objet d'une cabale générale. Tous s'accordèrent pour le considérer comme seul responsable, et il en profita pour tenter de se faire passer pour le bouc émissaire qu'on immolait. Il en vint même à attaquer les magistrats, leur ignorance, leur haine... Il est bien certain que les accusés qui s'étaient presque tous remplis les poches à la colonie n'attiraient pas précisément la pitié ! Mais il est temps de donner quelques détails sur les accusés :

Les préoccupations du Tribunal vont se porter essentiellement dans trois directions :

1. — Le gouverneur de la Nouvelle France ;
2. — L'intendance de la Nouvelle France ;
3. — Le commandement du corps expéditionnaire.

1. - Le gouverneur général de la Nouvelle France.

Il s'agit de Pierre Rigaud de Vaudreuil qui est rentré spontanément en France après l'arrêt des hostilités. Dès le début de l'instruction, il est arrêté et incarcéré en mars 1762. Il est cependant remis en liberté provisoire le 18 mai. La famille Rigaud de Vaudreuil, originaire de Revel en Haut-Languedoc, était une des grandes familles françaises implantées en Nouvelle France depuis deux ou trois générations : plusieurs membres de cette famille avaient occupé des postes importants dans l'administration et le père de Pierre, Philippe Rigaud de Vaudreuil, avait été lui-même gouverneur général de 1703 à 1725. Les cinq frères de Pierre étaient aussi honorablement connus. C'est dire la réputa-

tion dont jouissait l'inculpé au moment du procès. Alors, que lui reprochait-on ? Essentiellement sa faiblesse et sa mésentente avec Montcalm. Effectivement, le gouverneur général, imbu de son rôle, croyait à la valeur de la colonie qu'il gouvernait et à celle de ses enfants ; c'est pourquoi, confiant dans les ressources de la Nouvelle France, il s'était déjà opposé à la nomination du marquis de Montcalm à la tête du corps expéditionnaire : en octobre 1755, lorsqu'il avait appris que Versailles cherchait à remplacer le baron Dieskau, il avait écrit au ministre de la guerre : « Je dois, Mgr, vous représenter qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait d'officier général à la tête de ces bataillons. On peut, sans ce chef, les discipliner et les exercer. Les guerres de ce pays sont bien différentes de celles d'Europe. Quelque brave que soit le commandant de ces troupes, il ne connaît pas le pays. Je ne dois vous dissimuler, Mgr, que les Canadiens et les Sauvages ne marcheraient pas avec la même confiance sous les ordres d'un commandant venant de France que sous ceux des officiers de celle colonie. » Evidemment, il avait dû s'incliner devant la décision de Versailles... Mais il s'ensuivit un différend permanent entre les deux chefs... Vaudreuil jalousera Montcalm et Montcalm acceptera mal d'être sans cesse sous les ordres de Vaudreuil. Leurs conceptions seront souvent opposées : Vaudreuil, malgré la gravité grandissante de la situation de la colonie, s'efforce, pour éviter l'affolement de la population, d'être optimiste et pour cela, maintient sans cesse une atmosphère de fêtes et de jeux... Alors que Montcalm, plus réaliste, agit en sens inverse. A un certain moment, à la demande de Montcalm, le ministre de la Guerre avait bien tenté de mettre de l'ordre dans les responsabilités respectives des deux chefs : Montcalm serait désormais le commandant exclusif des troupes, donc le seul responsable des opérations militaires, mais il resterait cependant subordonné à Vaudreuil, un simple exécutant à la disposition du gouverneur général. Jamais la situation ne fut pleinement éclaircie, il est facile d'imaginer quelles furent les conséquences de ce dualisme dans le commandement du corps expéditionnaire.

On est bien obligé de reconnaître aussi qu'il y avait parmi les colons un préjugé défavorable à l'égard des soldats et offi-

ciers de la métropole, il en était de même en sens inverse. Il semble que Montcalm ait fait son possible pour atténuer les conséquences de cette mésentente, mais en vain, et en août 1758, après la victoire de Carillon, Montcalm, excédé, se décida à demander son rappel en France, après avoir rédigé pour le roi trois mémoires décrivant en détail la situation... Hélas, le gouverneur général les prit pour une injure personnelle et le roi se borna à envoyer des félicitations et quelques menues récompenses ; le calvaire de Montcalm continua donc... Et pourtant la population civile avait bien fini par discerner en lui l'ami réel et désintéressé, le véritable défenseur de la Colonie. On lui faisait fête en mainte occasion et il pouvait écrire à sa femme : « Les simples habitants me respectent et m'aiment. » Tout comme il était aimé de ses officiers et de ses soldats. On aurait pu croire que sa mort tragique aurait fait taire les inimitiés. Mais non ! Quelques semaines après sa mort, Vaudreuil écrivit au Maréchal de Belle Isle : « Le général mourut de ses blessures le lendemain de cette affaire, je l'ai beaucoup regretté. » Mais dans une lettre au ministre de la Marine, il déversait toutes ses rancunes et piétinait la dépouille de Montcalm : « Depuis son arrivée en cette Colonie jusqu'à l'instant de sa mort, M. de Montcalm n'a cessé de tout sacrifier à son ambition démesurée... Il semait la zizanie dans les troupes, s'attachait les plus mauvais sujets et corrompait les plus vertueux... Il voulait devenir Gouverneur général. Il diffamait les honnêtes gens et fermait les yeux au pillage du soldat... Je l'aurais suspendu si je ne considérais que sa haine personnelle pour moi... » et cette violente diatribe couvrait plusieurs pages... Inutile de dire que les historiens ont été unanimes pour rendre justice à Montcalm. On peut imaginer ce que fut sa souffrance pendant ces trois années !

Néanmoins, au moment du procès, le gouverneur général apparut très affecté par son incarcération, par des deuils récents parmi ses proches et par la perte du Canada qui était vraiment sa patrie. Il était le seul vrai représentant de cette population franco-canadienne que la France abandonnait, et qui plus est, comme plusieurs membres de sa famille qui l'avaient précédé, il avait été un des pionniers courageux de cette colonie. Le Tri-

bunal n'osa donc pas l'accabler. Il fut simplement « blâmé pour avoir capitulé à des conditions peu honorables », mais, déchargé de toute accusation, il fut libéré. Au lendemain de son acquittement, à la suite de plusieurs interventions extérieures, Louis XV le fit même « grand croix » de l'ordre de Saint-Louis et lui accorda une pension substantielle. Il termina ses jours de façon confortable dans sa maison de Paris, rue des Tournelles, entouré de la considération de plusieurs personnalités de haut rang parmi lesquelles le Duc de Choiseul, le ministre Berryer... Sa mort ne survint qu'en 1778.

2. - L'Intendant général.

A la mésentente entre Vaudreuil et Montcalm, déjà grave par elle-même en raison des conséquences malheureuses qu'elle avait sur la direction des opérations militaires et sur la vie de la colonie, s'ajouta un problème bien plus funeste encore, que l'on peut désigner, sans exagérer, sous le nom de « Scandale de l'Intendance », au centre duquel se trouvait un personnage assez étonnant : le sieur François Bigot, dernier Intendant de la Nouvelle France et dont il convient maintenant de retracer rapidement la curieuse histoire. François Bigot était d'origine bordelaise, né en 1703, dans une famille de commerçants, puis de financiers et de magistrats qui avaient finalement obtenu l'anoblissement. Son père était un honorable conseiller au Parlement de Bordeaux. Après des études de Droit, François opte pour l'administration de la Marine. A 30 ans, il est commissaire de la Marine à Rochefort. En 1739, à 36 ans, il est commissaire ordonnateur à Louisbourg, dans l'Ile Royale. Son rôle consistait à assurer aux troupes et à la population civile un ravitaillement convenable. En réalité, ses responsabilités s'étendirent rapidement au commerce, à l'industrie et aux finances. Il partageait l'autorité supérieure avec le gouverneur de l'Ile. Déjà, à cette époque-là, sa gestion était entachée d'irrégularités et de malversations connues du ministre de la Marine qui lui avait adressé un sérieux avertissement. A son retour en France en 1746, à 43 ans, son ancienneté lui permettait d'espérer une nomination en Métro-

pole. Au lieu de cela, et malgré les efforts qu'il déploie pour l'éviter, il est obligé d'accepter une affectation en Nouvelle France : il arrive à Québec en 1748, 8 ans avant Montcalm. A cette date, François Bigot a pris goût à une fonction qui lui permet de faire fortune, aux dépens du trésor royal et de la Colonie : il va construire autour de lui un véritable empire commercial qu'on appellera « la grande société » et plus souvent « La Friponne ». Il entraînera dans son sillage un grand nombre de ses collaborateurs et employés de tous les échelons. Ce qui fait que le Tribunal du Châtelet aura devant lui, non pas un Intendant seul, mais plus de 50 accusés qu'on groupera sous le nom de « Bigot et sa bande ». Il lui appartiendra de préciser la responsabilité de chacun des co-accusés. Il n'en reste pas moins que François Bigot était le pivot de toute cette organisation. Evidemment, nous ne prendrons pas la peine d'étudier chaque cas particulier.

Cette « affaire », fondée essentiellement sur la corruption, une des plus fameuses, une des plus tristes aussi de notre histoire coloniale, a défrayé la chronique à cette époque et même longtemps après, du moins en France, car les ouvrages historiques canadiens ont été beaucoup plus discrets sur le sujet. Mais les documents sont là, qui permettent aujourd'hui d'établir la vérité. Ce n'est en effet qu'en 1948 qu'une remarquable biographie de « François Bigot, Administrateur Français » a été écrite, en deux volumes de 400 pages chacun, par un historien possédant un certain recul sur les événements, M. Guy Fregault. Il n'est pas dans nos intentions de décrire en détail le système vaste et complexe de corruption dans lequel François Bigot était passé maître. Disons seulement que celui-ci était à la tête de tout le ravitaillement, en toutes fournitures, de la Nouvelle France à partir de la France, de sa répartition aussi bien parmi les troupes que parmi les civils et de leur transport à travers la colonie. C'est dire l'importance de la masse de marchandises sur laquelle il régnait, car il était le Maître incontesté de tout ce service, le gouverneur général et le commandant du corps expéditionnaire n'ayant pas à intervenir dans ce domaine.

Le comportement scandaleux de cet Intendant dans le poste

élevé qu'il occupait était si connu de tous, que rentré en France en 1760, lors d'un entretien avec Berryer, ministre de la Marine, celui-ci n'avait pas hésité à lui déclarer : « C'est vous qui avez perdu la colonie, vos dépenses étaient énormes, vous vous permettiez le commerce, votre fortune était immense, votre administration a été infidèle, elle est coupable ! » Après avoir vainement tenté de se justifier, il s'était retiré dans sa famille à Bordeaux. Mais quelques mois après, dans l'espoir de conjurer l'orage qui le menaçait, il revint voir son ministre qui cette fois, refusa de le recevoir. Le 17 novembre 1761, il est arrêté et incarcéré à la Bastille : il y restera environ deux ans.

D'après certains, il aurait été condamné au secret pendant 12 mois. Pour d'autres, les conditions de sa détention furent confortables : il ne manquait pas d'argent, on lui avait laissé la compagnie de son valet, il recevait fréquemment des visites... Il faut dire que depuis longtemps il bénéficiait largement de la protection que lui dispensaient de hautes personnalités proches du roi. Il était en effet apparenté au comte de Puysieux, ministre des Affaires Etrangères et secrétaire d'Etat, du comte de Morville, secrétaire du conseil de la Marine et du comte d'Estrées. Malgré ces appuis, il semble bien qu'il soit resté en prison jusqu'à la fin du procès... donc probablement deux années.

Les co-accusés de Bigot :

Comme nous l'avons dit, tous ceux que François Bigot avait entraînés dans son sillage, formaient une longue cohorte. Un certain nombre d'entre eux, responsables à des degrés évidemment divers, se retrouvèrent au nombre de 55, aux côtés de Bigot sur les bancs des accusés. Plusieurs avaient déjà effectué quelques mois de prison. Citons pour mémoire :

le sieur Hugues Péan, adjoint de Bigot ;

le sieur Cadet, négociant à Québec. « Munitionnaire général du roi de France » ;

le sieur Varin, ancien commissaire de la Marine à Montréal;

le sieur Bréard, contrôleur de la Marine à Québec ;

le sieur Pénissault ;

le sieur Estèbe ;

le sieur de Boishébert, commandant de l'Acadie ;
le sieur Corpron, associé de Cadet ;
le sieur Martel, garde magasin des Magasins du roi à Montréal ;
le sieur Maurin ;
le sieur Perrault, le nouveau secrétaire de Vaudreuil ;
le sieur Noyan ;
le sieur Joncaire Chabert.

On verra par la suite que le Tribunal s'efforça d'évaluer la responsabilité de chacun, ce qui fut certainement très difficile en raison de la complexité de l'affaire.

3. - Le commandement du corps expéditionnaire.

En réalité, le commandement militaire proprement dit n'eut pas de porte-parole lors du procès. Le marquis de Montcalm était mort depuis plus de 4 ans et il ne semble pas que ses officiers aient été interrogés. D'ailleurs, l'arrêt du roi précisait bien dans son titre, que le procès « sera instruit, fait et parfait, aux auteurs de monopoles, abus, vexations et prévarications commis au Canada » et l'on savait bien que les combattants n'entraient pas dans cette catégorie... Il n'en reste pas moins que leur absence au procès fut exploitée par plusieurs des accusés qui n'hésitèrent pas à rejeter au moins en partie, et plutôt plus que moins, les responsabilités sur le commandement militaire, tant et si bien que le marquis de Montcalm s'en trouva éclaboussé. A les entendre, c'étaient les erreurs stratégiques du commandement militaire qui portaient la responsabilité principale du désastre. F. Bigot, en particulier, qui, malgré sa longue épreuve, gardait son caractère combatif, ne se priva pas d'attaquer le gouverneur Vaudreuil, mais en même temps, le marquis de Montcalm qui n'était pas là pour se défendre. De ce fait, la réputation de Montcalm se trouvait atteinte et le marquis défunt faisait figure d'accusé à tel point que sa famille dut intervenir auprès du pouvoir pour défendre sa mémoire. Dans un souci de justice, le Tribunal saisit l'occasion de ce verdict pour redire le mérite de Montcalm et de tous ceux qui avaient combattu à ses côtés pour

le service du roi. Il marqua sa reconnaissance en accordant à la veuve de Montcalm et à ses enfants des pensions confortables qui furent renouvelées trente ans plus tard sous la Révolution.

III. - Le verdict.

On n'imagine pas avec quelle impatience la France attendait ce verdict. Le roi, désireux de cacher l'incapacité de son gouvernement, avait annoncé un grand procès susceptible de faire toute la lumière sur cette grave affaire qui se terminait par la perte de la Nouvelle France : il avait dénoncé « les monopoles, abus, vexations et prévarications qui ont porté un préjudice notable aux dites colonies, qui ont causé la ruine de plusieurs habitants et sont d'autant plus punissables que quelques-uns de ceux qui y sont soupçonnés, ont abusé du nom et de l'autorité de sa Majesté ». En présentant l'arrêt du conseil qui annonçait le procès, le procureur général avait décrit ce procès comme « l'une des plus importantes affaires dont il a été question depuis longtemps... La France, l'Europe, le monde entier a les yeux ouverts ». Effectivement, la Cour désirait frapper l'opinion. « Le cœur paternel de sa Majesté, disait-il, s'est ouvert à des plaintes si touchantes, enfin son bras s'est armé du glaive de la Justice, qu'il ne laissera tomber que sur des têtes coupables ». Les juges avaient reçu des instructions particulières pour que les interrogatoires soient poursuivis de façon précise, fouillée et activement. Pendant de longs mois, le public vécut dans l'impatience de connaître le déroulement de l'affaire. « Tu ne peux pas te figurer le mystère qu'ils font de cette affaire » écrivait Mme Péan à son mari incarcéré, et elle ajoutait : « Tous les accusés sont si fort compromis que je crois que les juges n'y connaissent rien eux-mêmes... » et elle s'efforçait de l'encourager : « Je ne néglige rien, tu as bien du monde pour toi... » et elle s'efforça effectivement de mettre en mouvement les plus grands noms de France : la maréchale de Mirepoix, la comtesse de Toulouse, le comte de Wargemont, le comte de Noailles, le cardinal de Rohan, le maréchal d'Estrées, le duc de Choiseul lui-même... sans oublier le cousin de F. Bigot,

le comte de Puysieux dont l'intervention ne semble pas avoir été très vigoureuse. Il faut dire que Mme Péan était experte en matière de séduction. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le 22 août 1763, le procureur général présenta ses conclusions à la commission du Tribunal. Elles furent discutées plusieurs jours. Il y avait deux ans que l'affaire durait, elle suscitait à Paris une grande curiosité, le duc de Choiseul poussait à la sévérité, il priait de Sartines d'accélérer le jugement. C'est évidemment le sort de François Bigot qui fut le plus discuté : condamnation à mort, par pendaison ou décapitation ? Condamnation aux galères ? Ou simple bannissement ? La répartition des voix des 27 juges se fit de la façon suivante :

3 voix pour la condamnation à mort ;
11 voix pour les galères ;
11 voix pour le bannissement perpétuel ;
2 voix réclamèrent un complément d'information.

Il fallait donc trancher entre galères et bannissement. C'est la voix du président de Sartines qui fit pencher la balance pour le bannissement, condamnation qui s'accompagna d'une amende de 1 000 livres et surtout d'une restitution au roi d'un million et demi de livres, somme considérable, mais relativement faible par rapport à la fortune que Bigot avait amassée aux dépens du roi.

Cadet fut banni pour 9 ans et condamné à une amende de 500 livres et à une restitution de 6 millions de livres. Ce chiffre criait la responsabilité du négociant québécois et malgré ce, on annula son bannissement peu après.

Péan s'en tira mieux : sa femme avait été très active, il restitua sur le champ les 600 livres que l'Etat lui réclamait, ce qui prouve que sa fortune amassée le lui permettait facilement.

Varin fut aussi condamné au bannissement perpétuel et à une restitution de 800 000 livres.

Bréard, Pénissault et *Maurin* furent bannis pour 9 ans et condamnés à de grosses restitutions.

En insistant sur les restitutions, le Tribunal espérait décourager ceux qui seraient, dans l'avenir, tentés d'agir comme les

accusés de ce procès. Laissons de côté les condamnations des autres accusés. Le jugement rendu comptait 78 pages de texte serré ! On avait fait rentrer de l'argent dans les caisses, il était donc possible de donner à tous ceux qui avaient participé à l'instruction du procès la gratification qu'on leur avait promise : 3 000 livres pour chaque conseiller, 36 000 livres pour le greffier, 100 000 pour le rapporteur Dupont... On avait fait de même pour le procès de Damiens, celui qui avait tenté d'assassiner Louis XV quelques années avant. La vérité oblige à dire que ce n'est pas sûr que tout se soit passé comme prévu... Les recouvrements, difficiles, n'ont certainement pas atteint la totalité escomptée, et la superbe vaisselle d'argent qui permettait à François Bigot d'éblouir les amis qu'il invitait à sa table, à l'époque de sa vie fastueuse au Canada, fut littéralement dépecée entre quelques hautes personnalités de la Cour qui se la disputaient. Quant à la famille Bigot qui espérait garder quelque chose de l'immense fortune accumulée par son cher François, elle ne paraît pas avoir obtenu grand chose malgré la modestie de ses demandes.

IV. - Après le verdict.

Nous avons déjà dit ce que devint Vaudreuil, le gouverneur général : retraite triste mais tranquille à Paris jusqu'à son décès en 1778.

L'odyssée de François Bigot, par contre, continua... Dépouillé et rongé de colère contre le Tribunal, il n'acceptait pas sa condamnation. Il se dirigea vers la Suisse et pendant quelque temps on ignora ce qu'il était devenu. Au bout de quelques années, on retrouva sa trace à Neuchâtel où il vivait sous le nom de Bar, nom d'un beau-frère à qui il l'avait emprunté. Il espérait toujours une réhabilitation car il restait persuadé d'avoir été la victime innocente d'un complot politique. En 1771, ses ennuis de santé augmentant — il avait à ce moment-là 68 ans — convaincu que seule une cure thermale à Barèges dans les Pyrénées pourrait le rétablir, il demanda au gouvernement français l'autorisation de traverser le territoire pour aller faire une

cure : il l'obtint et se permit de faire le détour par la Touraine pour y visiter son ancien adjoint, Hugues Péan. Celui-ci vint le chercher à Dijon et le reçut brièvement dans son château d'Onzain qu'il avait acheté quelques années avant de quitter le Canada. Puis il alla faire sa cure et rentra en Suisse. A l'automne 1772, toujours convaincu de son innocence, il tenta une nouvelle démarche en vue de sa réhabilitation, par l'intermédiaire de l'évêque de Blois, lié d'amitié avec le ministre de la Marine, à qui il expédia un « Mémoire justificatif » dans lequel il se présentait comme la victime « d'une persécution aveugle ». On l'avait « jeté en pâture à la nation irritée par la perte de sa colonie ! » et pour pouvoir s'emparer de sa fortune. Il crut un moment que ce moment était bien choisi : Berryer était mort depuis 10 ans et Choiseul venait de tomber en disgrâce. Malheureusement pour lui, aux postes ministériels auxquels il avait affaire, il retrouva Sartines, l'ancien lieutenant-général de Police et Dupont le procureur général qui avait conduit son accusation... Il ne pouvait évidemment rien espérer de tous ces magistrats qu'il avait si violemment attaqués. Après plusieurs années de séjour à Neuchâtel où sa présence avait été « tolérée », il y mourut en 1778, l'année même de la mort de Vaudreuil. Il fut inhumé au château Jeanjaquet, dans le petit village de Crassier, comme il l'avait demandé. Il semble que ses protecteurs, et en particulier la famille Gradis, de Bordeaux, qui lui devait une bonne part de sa réussite commerciale, se firent un devoir de lui assurer après sa condamnation une existence confortable.

Quant à ceux que j'ai appelés les co-accusés de l'Intendant, nous ignorons ce qu'ils sont devenus et plutôt que de nous appesantir sur leur cas, il me semble préférable de nous poser maintenant une grave question.

V. - Une grande question : PROCES DE QUI ET DE QUOI ?

Le verdict du 10 décembre 1763 a donc frappé essentiellement François Bigot et ceux de ses collaborateurs qui s'étaient laissés entraîner dans ce « scandale de l'Intendance ». Que cette affaire

se soit terminée par un certain nombre de condamnations, rien de plus juste. Nous ne pouvons pas ici approfondir le mécanisme intime de cette corruption générale et de ses conséquences. Que l'on sache seulement que le Tribunal du Châtelet s'efforça de débrouiller l'écheveau quasi-inextricable des manœuvres frauduleuses qui s'étaient succédées pendant des années sous la responsabilité de Bigot et sur lesquelles tous les historiens sont d'accord : qu'on en juge par les conclusions de quelques-uns de ceux qui se sont intéressés à cette affaire : « François Bigot, l'un des personnages les plus considérables et les plus énigmatiques de l'histoire du Canada. Il n'était ni un héros, ni un monstre... Il n'était qu'un homme avec ses défauts, ses qualités et ses malheurs. » Vaudreuil qui, dans l'intimité, gémissait de voir combien l'Intendant pressurait le pays, le défendit, à plus d'une reprise, auprès du ministre de la Marine, mais finit par l'attaquer avec férocité. Montcalm qui déchirait sa réputation et qui l'assimilait à Verres, ce champion de la corruption de l'époque romaine, lui trouvait de l'esprit, du zèle et de l'intelligence, mais s'employa à le dénoncer et s'efforça, en vain, de neutraliser ses entreprises malfaisantes.

« Bigot, le fonctionnaire qui a tellement maltraité les Canadiens, qu'il peut compter sur leur haine à jamais... On le vit partir avec joie. »

« Bigot, c'était le vice élégant et raffiné du XVIII[e] siècle, aussi infatigable au plaisir qu'au travaii. Il avait fait du palais de l'Intendance à Québec un petit Versailles où il reproduisait les mœurs du roi, son Maître... mais avec tous ses vices, de l'énergie, de l'habileté et le sens des affaires. »

« La Colonie était rongée jusqu'au cœur par la corruption administrative et le centre en était l'Intendant François Bigot. »

« Actif et intelligent, mais joueur et dissolu, il pervertit par son exemple et ses conseils toute l'administration de la Colonie, et pourtant d'autres le comparaient au grand Talon, le premier intendant de la Nouvelle France. »

« Pour comble de malheur, l'Intendant se trouvait être le tout-puissant Bigot, l'homme le plus vilain que la Colonie ait jamais eu pour la voler et la trahir. »

« L'ignoble Bigot étend ses prévarications et certains mercantis l'imitent, car sentant la Colonie vaciller, ils entendent bien, s'il faut la quitter, n'en partir que les poches pleines. »

« Son cas est unique dans les annales de l'administration française au Canada : rapide enrichissement, luxe ostentatoire, procès, condamnation. Son commerce lucratif avait débuté très tôt. Avant même d'arriver en Nouvelle France en 1748, François avait mis sur pied, par l'entremise des Gradis, importants négociants-banquiers bordelais, une compagnie qui devait importer en Nouvelle France diverses denrées, dont du vin et de l'eau de vie, et dans laquelle il avait 50 % des parts. Par la suite, il en céda une partie (20 %) à un de ses amis, le sieur Bréard, garde-magasin de Québec. Ces fructueuses opérations n'étaient connues que d'un petit nombre de personnes. Ce qui, par contre, sauta aux yeux de tous, c'était l'étalage d'un luxe qui dans les circonstances, parut insolent. Se sentant roi dans la Colonie, Bigot voulut faire de Québec un Versailles en miniature. Il eut une petite cour, faite d'ambitieux... Il vécut fastueusement : bals, jeux, dîners plantureux, maîtresses (il était célibataire)... Quand il allait à Montréal, sa vaisselle d'argent le précédait. Prévoyant la fin du régime colonial, il acheta en 1758 pour une somme énorme (760 000 livres) le château de Vaugien, beau domaine de la paroisse de Saint-Rémy de Chevreuse. Sa fortune dépassait le million. Il éclipsait tous ses ascendants, tant maternels que paternels. Selon Guy Frégault, les entreprises se multiplient, et leur ensemble constitue un monopole qui comprend les fournitures de l'intérieur, celles des frontières, la traite et l'industrie des transports. Ceux qui les conduisent ne sont touchés ni par les misères de la population, ni par les malheurs de la patrie. Installé dans son poste commercial et financier stratégique, il permet et perfectionne les méthodes d'illusion qu'on lui propose. Il les surveille et les domine. Il prend son profit par personne interposée. Il n'appose pas de signature aux petits écrits de partage. Au début, ce ne sont que des vols que l'on peut qualifier de raisonnables. Plus tard, le système inventé rapporte de telles sommes aux complices qu'ils sont littéralement enterrés sous l'argent. Les dénonciations pleuvent. Ce qui sauve Bigot,

c'est l'éloignement et l'habileté des chefs de la Colonie qui n'osent plus attaquer directement l'Intendant. Bigot et ses complices ont la conviction qu'ils ont le droit de s'enrichir au Canada. « Car le Canada n'est qu'une colonie, et qu'est-ce qu'une colonie ? Un pays où l'on ne va que pour faire fortune ».

Selon la commission du Châtelet, il semble hors de doute que dans les seules années 1757-1758, l'Intendant et son entourage ont réalisé un gain de douze millions de livres sur des fournitures qui leur en avaient coûté onze. Pour accumuler de tels profits, les administrateurs avaient dû, d'une part, falsifier les divers états de compte en achetant les garde-magasins, et d'autre part, causer l'inflation en provoquant artificiellement la rareté des vivres.

En 1755, Gradis exportait au Canada pour 500 000 livres et en 1758 pour 2 300 000 livres (presque cinq fois plus). Les navires bordelais avaient profité d'un fructueux trafic triangulaire. Ils vendaient en Nouvelle France des produits manufacturés, des textiles et des draperies, agenaises entre autres. Ils rembarquaient du bois et des morues pour les Antilles et de là, rentraient à Bordeaux chargés de sucre et de café.

Ainsi donc, si on ne considère que les actes malhonnêtes commis par Bigot et sa bande, on peut dire que ce verdict était bien dans la ligne de l'arrêt qui avait ordonné ce procès, puisque le roi avait projeté de punir « les auteurs des monopoles, abus, exactions et prévarications commis au Canada ». Mais on a appelé ce procès « le Procès du Canada » comme s'il avait jugé tous les responsables de la perte du Canada. Car il y en avait bien d'autres à côté de la bande de François Bigot ; et même si l'on pense que cette corruption de l'Intendance a eu une influence néfaste sur la défense de la Colonie dans ses dernières années, il serait par contre injuste de lui faire porter toute la responsabilité du désastre... Autrement dit, en ne punissant que les coupables de l'Intendance, n'est-on pas en droit de penser que les juges de ce « Procès du Canada » les ont peut-être considérés un peu comme des boucs émissaires. Prenons en effet le temps de rechercher et d'énumérer les autres responsables que le Tribunal a préféré ignorer :

C'est le moment de dire quelques mots du climat social qui régnait en Nouvelle France pendant ses dernières années. Précisons tout de suite que dans ce pays où l'hiver est spécialement rude bien que l'on soit à la latitude de la France, c'est tout de même un climat de type continental qui y règne, ce qui signifie des hivers longs et rigoureux. Ce que l'on appelle « l'hiver canadien » n'est pas une figure de style. Faut-il rappeler que le Saint-Laurent est gelé chaque hiver pendant 4 à 6 mois ? Or, le fleuve, à cette époque, était la principale voie de communication. L'hiver on devait se contenter des chemins encore très primitifs qui longeaient le fleuve de part et d'autre. De plus, les rapides de Lachine, entre Montréal et le lac Ontario étaient un obstacle infranchissable : tout ceci explique que les opérations militaires d'envergure étaient impossibles pendant ce long hiver. En dehors d'un service de garde permanent qu'il fallait assurer, les troupes étaient entièrement désœuvrées de novembre à mars. Alors, on s'ingéniait à les distraire pour éviter l'influence catastrophique de cette inaction sur leur moral et la haute société de Montréal et de Québec s'ingéniait à organiser des jeux, des bals, des fêtes... qui entretenaient dans la population une insouciance pernicieuse.

Le jeu régnait en maître dans ce milieu, toutes sortes de jeu... mais en particulier le « tric-trac », avec tous ses dérivés, le « gammon », le « jacquet », le « revertier », le « whist », ainsi que le « pharaon » et bien entendu on y jouait de l'argent. Dès le début, Montcalm, redoutant l'effet pernicieux de ces distractions sur le moral des troupes et de ses officiers, avait été jusqu'à interdire le jeu à ses hommes, mais cela n'était pas du goût du Gouverneur général qui tenait au contraire à maintenir le plus possible dans la Colonie une vie aussi normale que possible. L'Intendant, tenant à ne pas déplaire au Gouverneur général, emboitait le pas derrière lui. Tant et si bien que Montcalm avait dû revenir sur l'interdiction qu'il avait prononcée. Mais dans ses lettres personnelles et ses rapports au Ministre, il dénonçait sans cesse ce « mal social dont les ravages sont désastreux ». « J'ai trouvé que nos officiers s'adonnaient trop aux jeux de hasard, ces jeux qui n'existent à Québec et à Montréal que depuis l'arri-

vée de MM. de Vaudreuil (le Gouverneur général) et Bigot (l'Intendant). J'ai dit ce que je devais... mais je n'ai pas voulu défendre à nos officiers d'y jouer, c'eut été déplaire à MM. de Vaudreuil et Bigot et le bien du service exige le contraire ». Dans une autre lettre : « et toujours du jeu, un jeu si considérable et si fort, au-dessus des moyens des particuliers, que j'ai cru voir des fous ou pour mieux dire, des gens qui avaient la fièvre chaude... Le jeu est la passion du Maître de la Maison. »

Montcalm voyait de près les sommes qui se jouaient, les fortunes qui se faisaient et se défaisaient et il songeait aux faibles possibilités de ses lieutenants « qui sont plus à plaindre et qui ne peuvent plus vivre avec leurs appointements, qu'on ne compare pas aux appointements avec ceux des officiers de la colonie qui ont les ressources de donner dans le commerce, dans les entreprises et d'espérer une part aux profits de la traite (des fourrures) et dans l'habitude de tirer parti de leurs courses avec les Sauvages ».

Parallèlement au jeu, Gouverneur général et Intendant multipliaient les fêtes et les réceptions. Montcalm fuyait au maximum toutes ces réceptions et s'obligeait cependant à paraître à quelques cérémonies officielles pour ne pas creuser davantage le fossé qui le séparait des autres autorités de la Colonie. A part deux ou trois familles qu'il fréquentait volontiers, il se tenait le plus possible à l'écart de cette société mondaine dont il dénonçait la légèreté d'autant plus que lorsqu'il se rendait à ces invitations, il ne pouvait pas s'empêcher de faire des réflexions désagréables qui déclenchaient souvent des incidents. Il faudrait décrire ici en détail ce qu'était l'ambiance autour de la « belle Angélique », épouse du sieur Péan, adjoint de l'Intendant, dont celui-ci, célibataire, avait fait sa maîtresse, grâce à un mari complaisant qui fermait les yeux et qu'on éloignait à la moindre occasion... On l'appelait « la Sultane », elle était la « Pompadour de Québec » ; c'est dire le rôle qu'elle jouait au sein de cette société plus ou moins corrompue, en un temps où le peuple ne mangeait pas à sa faim et où l'avenir de la Colonie s'annonçait de plus en plus sombre.

Mais si cette attitude de « l'arrière » a pu avoir une influence néfaste sur la lutte de la Colonie pour sa survie, il n'en reste pas moins qu'on doit chercher ailleurs quelques autres facteurs de la défaite. On pourrait, me semble-t-il, en discerner au moins trois :

En premier lieu : l'inégalité des forces militaires en présence. En face d'une armée anglaise faite de troupes régulières dont le nombre augmentait chaque année, 10 000 hommes environ quand Montcalm arrive au Canada, 40 à 50 000 quand il est tué à Québec, le royaume de France opposa de façon pratiquement constante, un effectif de 7 à 8 000 hommes, et ce nombre n'était atteint qu'en ajoutant aux troupes régulières de la métropole, 3 à 4 000 hommes, d'une part des miliciens recrutés sur place, qui retournaient régulièrement chez eux, notamment en hiver et qui manquaient cruellement à l'agriculture pendant la période des récoltes, et d'autre part, des tribus indiennes qu'on appelait alors des « Sauvages », dont l'indiscipline et la versatilité étaient notoires. De plus, nous avons la preuve que les demandes incessantes faites par Montcalm au ministre de la Guerre restèrent pratiquement toujours sans réponse.

En deuxième lieu : l'insuffisance du ravitaillement venant de la mère-patrie. A cette époque, la Nouvelle France ne pouvait se suffire à elle-même. Elle recevait une grosse partie de sa subsistance de France. Il en était de même de l'équipement, de l'armement, des munitions... Or, d'une part, Paris répondait de moins en moins aux demandes réitérées du Commandement et d'autre part, la flotte anglaise qui s'assurait chaque année un peu plus la maîtrise des mers, interceptait de plus en plus les quelques navires français qui s'aventuraient.

En troisième lieu : la politique elle-même du roi Louis XV et de ses ministres n'était guère favorable à une évolution victorieuse de la guerre. En face d'une Grande-Bretagne qui, en s'introduisant au Canada, y avait installé un commerce peu à peu florissant, la France s'était contentée d'y être présente

politiquement et militairement, et de façon même insuffisante ; Versailles manifestait constamment son désintérêt pour la Nouvelle France. Témoin, cette réponse que le ministre de la Guerre avait faite au début de l'année 1759 à son adjoint Bougainville, quand Montcalm, dans l'espoir d'obtenir enfin des secours conséquents, l'avait envoyé à Versailles et qui fut reçue au Canada comme une insulte : « Allez dire à votre général que lorsque le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries »... Belle gifle en vérité, qui manifestait bien l'incurie de ce gouvernement qui poursuivait inutilement une guerre vouée à l'échec en exigeant de ses soldats le sacrifice de leur vie... C'est le procès de la politique de Louis XV qu'il faudrait faire ici, et celui de la Cour de Versailles. Ne nous étonnons pas si la société québécoise voulut, elle aussi, avoir sa Pompadour. Que dire aussi des philosophes qui, comme Voltaire, ne voyaient dans ce Canada, que « quelques arpents de neige dans le plus détestable pays du Nord » ou « quelques établissements sur les neiges, entre les ours et les castors ! »

A côté de ces responsables que le Procès s'est bien gardé de mettre en cause, le commandement militaire auquel on refusait sans cesse les moyens nécessaires pour continuer la lutte de façon victorieuse, avait-il vraiment une responsabilité dans la défaite ? Certes, des experts militaires que je me garderai bien de contredire ont estimé que Montcalm avait fait une erreur stratégique grave lors de la bataille d'Abraham, en sortant de ses retranchements et en allant trop tôt à la rencontre des Anglais, sans attendre les secours que son adjoint, le chevalier de Lévis, appelé à la rescousse, pouvait lui apporter... et de fait, le gouverneur de Québec signa la capitulation de Québec un ou deux jours avant l'arrivée des renforts. Quoiqu'il en soit, il suffit d'examiner l'évolution des effectifs et des moyens militaires sur terre et sur mer, pour se rendre à l'évidence : le gouvernement de Louis XV avait exigé de Montcalm et du corps expéditionnaire une véritable « Mission de l'Impossible », et même si l'on admet l'erreur stratégique dans les plaines d'Abraham en septembre 1759, il est tout à fait clair que la Grande-Bretagne devait par-

venir à bouter les Français hors de la Nouvelle France...

Or, tout ceci n'a évidemment pas été évoqué lors de ce « Procès du Canada », qui par conséquent, ne mérite pas le nom qu'on lui a donné... Il s'est limité à sanctionner la corruption qui régnait au sein de l'Intendance. Alors, on peut se demander, eu égard aux peines lourdes qui furent prononcées, si les condamnés n'ont pas un peu servi de boucs émissaires à une société meurtrie par la perte de sa colonie et à un gouvernement désireux de camoufler ses erreurs. Quoiqu'il en soit, et puisque le monde moderne ne nous met pas à l'abri « d'affaires » similaires, l'étude détaillée de ce « Procès du Canada » nous amène à de fructueuses réflexions.

C'est le grand mérite de Guy Frégault en 1948, d'avoir repris toute l'histoire de François Bigot, pour tâcher d'en connaître les étapes successives, de percevoir les motivations de ses comportements. Il a fouillé dans son passé, il a analysé ce qui fut l'ascension vertigineuse de sa famille à travers 3 à 4 générations. Il s'est surtout efforcé de démonter tout le mécanisme de ses opérations frauduleuses, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Au terme de ses longues investigations, la personnalité du principal coupable lui apparaît terriblement complexe. Beaucoup reconnaissent à François Bigot des qualités importantes : c'était un homme intelligent, courageux, entreprenant, plein d'initiatives, qui ne plaignait pas son temps, dévoué même en certaines occasions, un travailleur infatigable qui avait mis ses qualités au service de sa fonction et de son roi. Beaucoup reconnaissent qu'il avait su faire face à des situations difficiles et qu'au total, la Nouvelle France lui devait beaucoup. De plus, il convient d'examiner le contexte dans lequel il vivait : à cette époque, l'Intendant n'était pas un fonctionnaire, il était en partie négociant et commerçant et l'on admettait qu'il s'engage dans des actions proprement commerciales. Certains vont même jusqu'à penser que si la France avait conquis le Canada de façon définitive, on aurait rapidement oublié les malversations et tout se serait terminé par une avalanche de félicitations à monsieur l'Intendant Bigot ! Qu'il se soit enrichi au cours de sa carrière,

après tout, chacun l'admettait à cette époque, encore fallait-il que l'enrichissement soit modéré, pas trop ostentatoire, et qu'il ne se fasse pas aux dépens d'une population qui, elle, était plongée dans les difficultés et la famine, car elle fut réelle à un certain moment, et dans l'angoisse de son avenir. François Bigot avait cependant dépassé visiblement les bornes. Ses préoccupations, ouvertement mercantiles, s'étaient manifestées dès le début de sa carrière au point d'attirer l'attention de son ministre et pourtant il n'avait tenu aucun compte de l'avertissement officiel qu'il avait reçu, bien au contraire. Non seulement, il avait continué dans la même voie, mais lorsqu'il fut nommé Intendant de la Nouvelle France, il s'était entendu avec cette firme d'expéditeurs de Bordeaux, David Gradis et fils pour former une compagnie spécialisée dans le commerce avec Québec. J'ai déjà dit que Bigot en détenait 50 % des parts. Peu à peu Bigot fit entrer dans cet ensemble un certain nombre de collaborateurs qui y trouvaient certainement leur compte, et cette société finit par posséder plusieurs navires dont l'un brillait par le nom qu'on lui avait donné « l'Angélique », précisément le prénom de la « Sultane », Angélique Renaud d'Avène des Méloizes, l'épouse de l'adjoint Hugues Péan et maîtresse officielle de François Bigot le patron !

On comprend que Guy Frégault ait eu besoin de 800 pages pour dévider l'écheveau de cette longue histoire, laquelle se compliquait de ce qu'une sœur de François Bigot avait épousé un certain Pierre de Reynier, de nationalité Suisse, qui par la suite s'appellera Reinach, et qui était lui-même un intime de la famille Gradis. Or, ce Pierre de Reynier était écuyer, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, seigneur de Barre, d'où le nom d'emprunt dont François Bigot avait pu se parer à son arrivée à Neuchâtel.

Telles sont les réflexions que l'on peut faire, me semble-t-il, aujourd'hui, sur cette vieille « affaire du Canada ». De telles affaires, lorsqu'elles atteignent de telles dimensions, deviennent des problèmes inextricables, dans lesquels on a de la peine à

voir clair, l'instruction a tendance à s'enliser et l'on peut se demander si les juges pourront vraiment « rendre la justice ». La décision qui sera prise ne sera finalement qu'une sanction partielle : certaines fautes sont sanctionnées, mais certains coupables échappent car l'on recule devant la complexité. D'où la nécessité, là comme en beaucoup d'autres domaines, de ne pas attendre trop longtemps lorsque les fautes sont connues et avant que les choses ne se compliquent... Un moment vient, inévitablement, où la complexité est telle que le verdict n'est qu'un compromis incomplet sinon injuste... Somme toute, « mieux vaut prévenir que guérir ». Avant le verdict rendu par le Châtelet, on s'attendait, tant en France qu'en Nouvelle France, à deux ou trois condamnations à mort. Le Tribunal en a décidé autrement. Mais lorsqu'on connaît, même incomplètement, les dernières convulsions de la Nouvelle France, comment sanctionner de façon juste, celui qui osa écrire au ministre de la Marine la lettre suivante :

« Au camp de Saint-Augustin au-dessus de Québec le 21 septembre 1759

Monseigneur,

j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le marquis de Montcalm a été tué au combat du 13 de ce mois... Je me flatte que le service du Roy ne souffrira point de la perte que nous avons faite de M. le marquis de Montcalm... Je fais de mon côté de mon mieux pour pourvoir aux besoins de nos armées et donner par là de nouvelles preuves de mon zèle pour le service du Roy, auquel je suis entièrement dévoué. J'ai l'honneur d'être, avec mon profond respect, Monseigneur, votre humble et très obéissant serviteur. »

Signé : François BIGOT.

Quelle fourberie !

UNE OPERATION MENEE EN PARTENARIAT : LA RECONSTRUCTION PARTIELLE D'UN TEMPLE ANTIQUE

par M. Pierre VARENE,
Correspondant

Cadre général

Depuis sa création en 1957, le bureau d'Aix-en-Provence (BAP) de l'Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) du CNRS, UPR 5 500 — SHS, travaille sur le site archéologique de *Glanum* (Saint-Rémy-de-Provence, Bouches-du-Rhône) ; ses ingénieurs, ses architectes et ses chercheurs ont donc une très bonne connaissance de ce site, sur lequel ils ont amassé une documentation considérable et qui leur a fourni la matière de nombreux ouvrages et articles. *Glanum* ayant été incluse dans la loi-programme de 1988-1991 destinée à financer la mise en valeur de quatorze grands sites archéologiques nationaux, c'est donc tout naturellement que J.-P. Jacob, directeur des Antiquités historiques de la région (Conservateur régional de l'archéologie selon la terminologie d'aujourd'hui) et conservateur du site, s'est adressé au BAP en vue d'établir des accords de partenariat pour la réalisation de cette mise en valeur ; avec l'assentiment de P. Gros, professeur à l'Université de Provence, directeur de l'IRAA, ce partenariat, dont j'ai eu la charge au sein du BAP, a pris la forme d'une participation active à l'aménagement du site sous forme de prestations techniques et scientifiques de

niveaux divers, parmi lesquelles l'étude de projets de présentation, avec reconstruction partielle, d'un certain nombre de monuments.

L'opération « petit temple »

Parmi ces projets figurait la reconstruction partielle du plus petit des deux temples dits géminés, construits sur une aire close sur trois côtés par un péribole : connu sous le nom de « petit temple », caractérisé par la quantité et la qualité de ses vestiges, son intérêt archéologique et historique était depuis longtemps reconnu. Pour nos partenaires, le directeur des Antiquités, le conservateur régional des Monuments historiques F. Goven, ainsi que l'architecte en chef des Monuments historiques J.-P. Dufoix, tous relevant du Ministère de la Culture, la réalisation de ce projet présentait un caractère d'urgence ; en effet, c'était un élément d'importance, voire exemplaire, à verser, pour la période antique, aux débats alors en cours parmi tous les acteurs concernés par la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural (Cf. les interventions de J.-P. Jacob et de J.-P. Dufoix dans *Faut-il restaurer les ruines ?* Actes des Colloques de la Direction du Patrimoine, Caen, novembre 1990) ; s'ajoutaient à cet enjeu d'ordre général, des préoccupations plus directement liées à la gestion du site comme la volonté de réaliser une intervention particulièrement spectaculaire, inhabituelle en France, et médiatique, considérée de bon augure pour la poursuite du projet global, une intention pédagogique et le souci de rééquilibrer l'aspect général du site, actuellement à dominante horizontale, en lui redonnant, au moins en ce point, une verticalité qu'il avait à l'origine. J'avais déjà travaillé à plusieurs reprises à réunir la documentation concernant ce petit temple et en 1981, P. Gros, dans un article publié dans la *Revue Archéologique de Narbonnaise* avait étudié la stylistique et établi la chronologie relative et absolue des deux temples et de leur péribole. Malgré ces acquis, le travail restant à faire pour répondre à la demande faite par les différents intervenants du Ministère

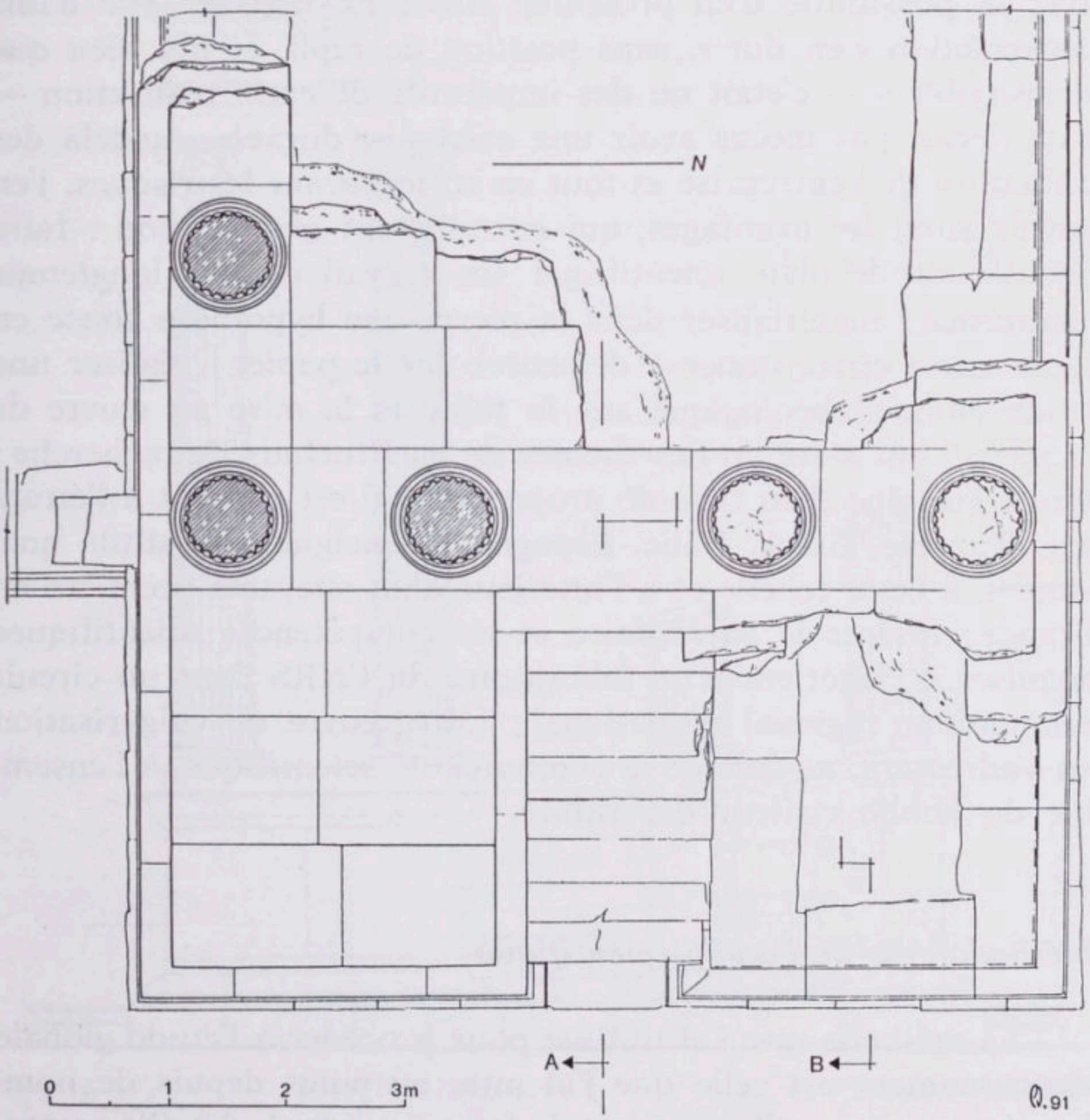

Fig. 1 : Projet de reconstruction partielle du petit temple : plan de la partie antérieure au niveau des colonnes.

de la Culture était à la fois considérable et inhabituel ; il fallait en effet, dans un délai bref et avec des échéances précises, faire l'étude de restitution complète d'un monument dont on possédait certes beaucoup de vestiges, mais qui comportait aussi beaucoup d'inconnues, et cela non dans la perspective courante de nos travaux, où l'hypothèse ne se matérialise que graphiquement, avec la possibilité d'en présenter plusieurs, mais en vue d'une construction « en dur », sans position de repli, et qui bien que « réversible » — c'était un des impératifs de cette réalisation — n'en devait pas moins avoir une existence durable. Au-delà des difficultés de l'entreprise et tout en en mesurant les risques, j'en voyais aussi les avantages, qui entraînèrent ma décision : faire aboutir sur le plan scientifique un travail depuis longtemps commencé ; matérialiser dans la pierre une hypothèse vouée en toute autre circonstance à demeurer sur le papier ; réaliser une étude ethno-archéologique sur la taille et la mise en œuvre de la pierre, qui a été un des thèmes de mes travaux de recherche ; être à l'origine d'un type de projet qui, s'il est courant à l'étranger (Turquie, Grèce, Italie, Espagne, Allemagne), constitue quasiment, à cette échelle et à l'intérieur d'un site, une première en France ; insérer le savoir-faire et les compétences scientifiques acquises à l'intérieur d'un laboratoire du CNRS dans un circuit économique régional et national ; faire œuvre de vulgarisation en s'adressant, au-delà de la communauté scientifique, à l'ensemble du public visiteur des ruines.

Méthodologie de l'étude scientifique

La méthode que j'ai utilisée pour procéder à l'étude globale du monument est celle que j'ai mise au point depuis de nombreuses années ; elle consiste à faire le *relevé détaillé,* essentiellement par le dessin annoté et renseigné, mais aussi par la photo, de tous les éléments conservés, vestiges en place ou blocs retrouvés au cours des fouilles, en contrôlant pour ces derniers leur appartenance à l'édifice, et à rechercher quelle pouvait être la disposition de ces blocs au-dessus de ces vestiges en

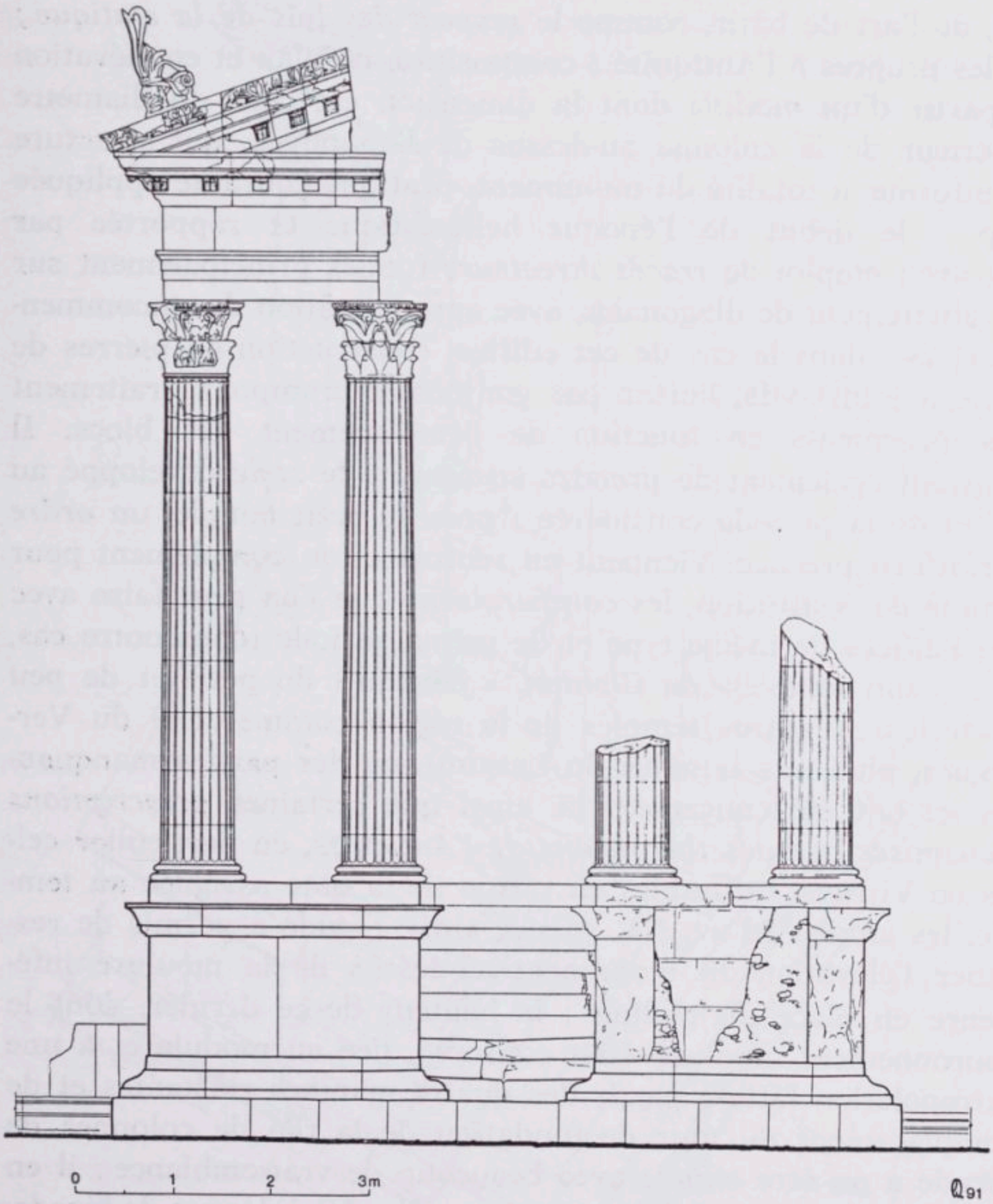

Fig. 2 : Elévation principale.

place en restituant les parties manquantes. Pour ce faire, il convient d'utiliser un certain nombre de règles ; celles, générales, de l'art de bâtir, comme le *respect des lois de la statique ;* celles propres à l'Antiquité : composition en plan et en élévation à partir d'un *module* dont la dimension est celle du diamètre inférieur de la colonne au-dessus de l'apophyge, qui structure et informe la totalité du monument, pratique courante appliquée depuis le début de l'époque hellénistique et rapportée par Vitruve ; emploi de *tracés directeurs* fondés principalement sur le rabattement de diagonales, avec approximation des incommensurables ; dans le cas de cet édifice, construction en pierres de taille à joints vifs, liaison par goujons et crampons, traitement des parements en fonction de l'emplacement des blocs. Il convient également de prendre en compte le *style* développé au cours de la période considérée : pour le petit temple, un *ordre corinthien* précoce. Viennent en renfort et en complément pour l'étude de restitution, les *comparaisons* que l'on peut faire avec des édifices de même type et de même période (dans notre cas, le « grand temple » de *Glanum,* « jumeau » du petit et de peu postérieur, d'autres temples de la région comme celui du Vernègues, plusieurs temples du Latium), où des parties manquantes ici ont été conservées là, ainsi que certaines *prescriptions transmises* par *des théoriciens de l'Antiquité,* en particulier celles de Vitruve, utilisables en raison de la date assignée au temple, les années 30 av. J.-C. Menée ainsi, l'étude a permis de restituer l'élévation du monument au-dessus de la moulure inférieure en place du podium ; la hauteur de ce dernier, dont le couronnement mouluré était conservé, liée au module et à une extrapolation faite à partir des quatre marches existantes et de l'emplacement du mur de fondation de la file de colonnes de façade a pu être établie avec beaucoup de vraisemblance ; il en a été de même pour la disposition en plan des colonnes de façade, avec des entrecolonnements évalués en modules, l'entrecolonnement médian, correspondant à l'écartement des murs d'échiffre de l'escalier, plus fort que les entrecolonnements latéraux, et des entrecolonnements égaux en retour ; la restitution de la hauteur des colonnes, pour laquelle on possédait la mouluration

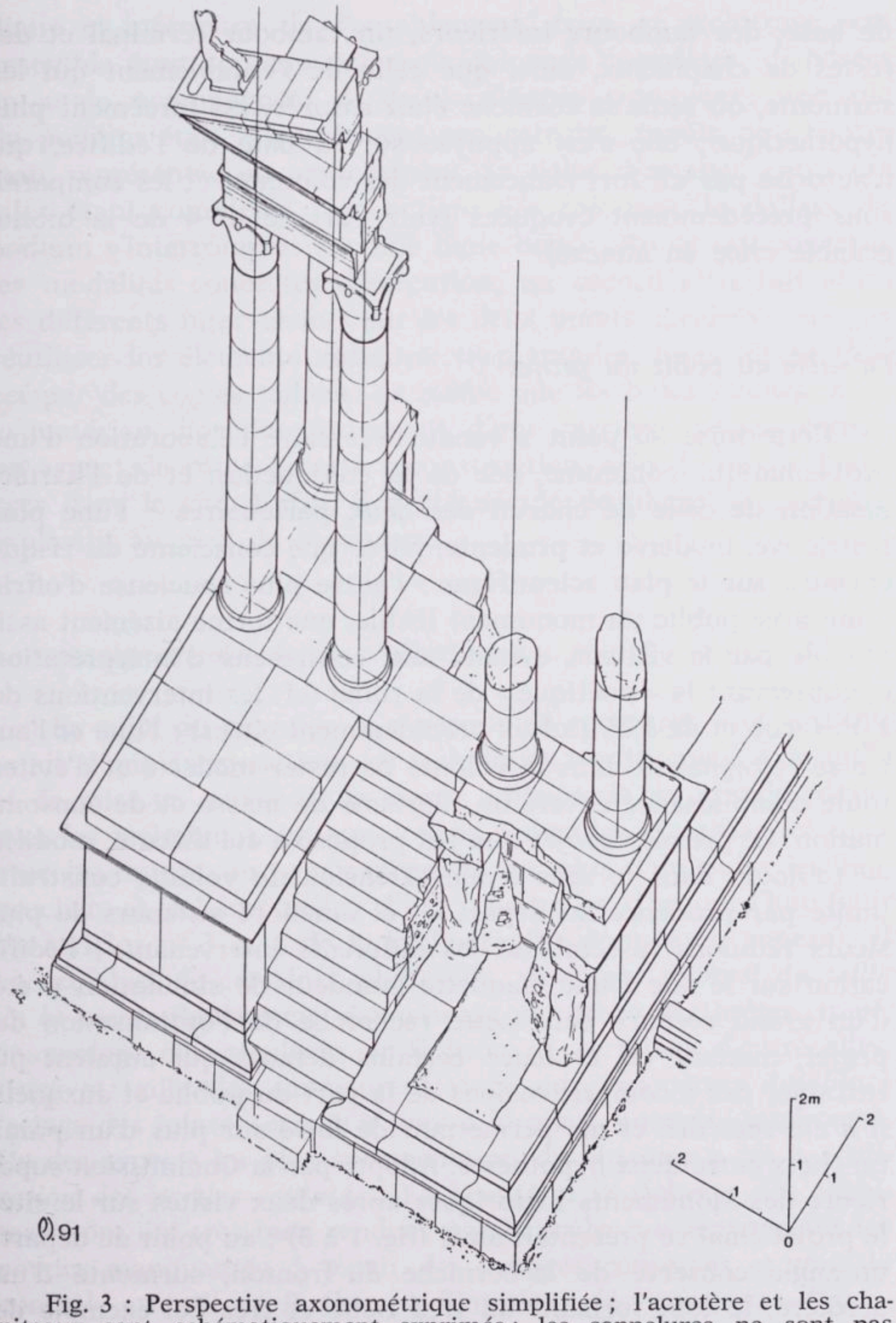

Fig. 3 : Perspective axonométrique simplifiée ; l'acrotère et les chapiteaux sont schématiquement exprimés ; les cannelures ne sont pas dessinées.

de base, des tambours inférieurs, un tambour terminal et des restes de chapiteaux, ainsi que celle de l'entablement qui les surmonte, où seule la corniche était assurée, est forcément plus hypothétique ; elle s'est appuyée sur la date de l'édifice, qui n'autorise pas un fort élancement des colonnes, et les comparaisons précédemment évoquées (voir l'article n° 4 de la bibliographie citée en annexe).

La mise au point du projet

Cette mise au point a rendu nécessaire l'élaboration d'une problématique commune, née de la conjonction et de l'harmonisation de celle de chacun des deux partenaires : l'une plus restrictive, modérée et prudente, parce que consciente du risque encouru sur le plan scientifique ; l'autre plus soucieuse d'offrir à un large public un monument lisible, une forme aisément assimilable par le visiteur, évitant tout contresens d'interprétation et conservant la « poétique » de la ruine (cf. les interventions de J.-P. Jacob et de J.-P. Dufoix précédemment citées) ; l'une et l'autre se rejoignaient dans la volonté de rester modeste et d'éviter toute complaisance envers un tourisme de masse et de consommation. Le premier projet que j'ai proposé a été discuté, modifié — toujours dans le sens d'une extension du volume construit, limité par prudence au départ — et amélioré au cours de plusieurs réunions rassemblant les différents intervenants ; l'édification sur le site d'une maquette grandeur de simulation a été d'un grand secours dans cette recherche de l'optimisation du projet, mettant en évidence certains défauts qui auraient pu entraîner des incompréhensions de la part du public et auxquels il a été remédié, et me permettant de faire sur plus d'un point un choix entre deux hypothèses. Adopté par la Commission supérieure des Monuments historiques après deux visites sur le site, le projet final se présentait ainsi (fig. 1 à 3) : au point de départ, un angle conservé de la corniche du fronton, surmonté d'un acrotère, le tout formant un très riche et très bel exemple de sculpture décorative ; complété par les composantes intermé-

diaire et inférieure de l'entablement, frise et architrave, cet ensemble était soutenu par trois colonnes complètes, disposées en angle, acompagnées de deux colonnes tronquées ; une aile du podium était intégralement reconstruite, tandis que l'autre était représentée en arrachement, la volée d'escalier entre ces ailes étant complétée ; en arrière des colonnes, le dallage du podium s'interrompait sur une ligne brisée. En ce qui concerne les modalités concrètes d'exécution, un accord s'est fait entre les différents intervenants sur les deux points suivants : ne pas réutiliser les éléments antiques, trop fragiles, mais les remplacer par des copies taillées, de même que les blocs ajoutés, dans le matériau d'origine provenant d'une carrière locale ; donner un aspect de ruine à cette reconstruction, afin de mieux l'intégrer dans le site. Enfin, il a été décidé de placer un panneau explicatif au pied du monument.

Les enseignements de la réalisation du projet

Le suivi du chantier m'a permis de comparer, sur la durée totale d'une construction, les techniques traditionnelles de taille et de mise en œuvre de la pierre, utilisées là en grande partie, avec les techniques antiques ; sans prétendre identifier les unes avec les autres, on peut cependant sur plus d'un point les rapprocher, et éclairer celles d'hier par celles d'aujourd'hui (voir les articles n° 3 et 4 de la bibliographie donnée en annexe). Il en est ainsi de certaines phases du *processus manuel de taille de la pierre* (bornoyage, équarissage par tracé des arêtes, tracé, épannelage des moulures et finition de certaines d'entre elles, tracé et taille des cannelures) et de *mise en œuvre des blocs* (sciage des joints, serrage à joint à la pince, pose des tambours). Un des aspects les plus spectaculaires du chantier a été la *réalisation des parties sculptées*. La beauté et la richesse des chapiteaux ont été très bien rendues par le sculpteur, extrapolant les parties manquantes, à partir des vestiges conservés et sous le contrôle attentif de P. Gros, à l'intérieur de l'enveloppe dimensionnelle fournie ; le décor de la corniche a été reproduit à

l'identique, des motifs existants ayant servi de modèle pour les blocs ajoutés ; mais c'est probablement la réalisation de l'acrotère d'angle à partir des restes de l'acrotère symétrique qui, par l'ampleur et l'élégance de ses formes complètes, a constitué la re-création sculptée la plus saisissante. Tout en restant accessible sur les blocs antiques conservés au sol, cet ensemble de sculpture décorative, qui forme une des richesses du temple, est maintenant vu à sa hauteur originelle. *D'une manière plus globale, on peut considérer que la reconstruction partielle de ce monument représente, par rapport à ses restitutions graphiques, un véritable saut qualitatif en ce qui concerne sa connaissance.*

Conclusion

L'opération de partenariat entre le Ministère de la Culture et l'IRAA du CNRS relative à la reconstruction partielle du petit temple de *Glanum* a donc abouti aux résultats suivants :

pour le Ministère de la Culture, une garantie scientifique apportée à une réalisation spectaculaire, constituant un apport pédagogique et esthétique à un site archéologique de premier plan, augmentant son attrait et sa rentabilité ;

pour l'IRAA *DU* CNRS, le financement d'un travail de recherche faisant partie de son programme, une possibilité de réaliser pour la première fois en France à cette échelle et sur un site, la matérialisation de la restitution d'un monument dans son matériau d'origine, accompagnée d'une enquête ethno-archéologique, une insertion directe dans le tissu professionnel, régional par la collaboration avec une entreprise, une occasion supplémentaire de remplir sa mission de diffusion des connaissances en s'adressant à un très large public.

On peut donc estimer que cette opération de reconstruction partielle d'un temple, élaborée et conduite conjointement par les deux partenaires à partir de problématiques différentes, mais qui ont su s'harmoniser, se fondre, et devenir une problématique commune, et qui a conjugué recherche fondamentale et recherche appliquée, a été bénéfique pour les deux partenaires.

ANNEXES

Chronologie de l'opération

24 octobre 1988, premier rapport envisageant la possibilité d'une reconstruction partielle du plus petit des temples dits géminés ;

20 juillet 1989, envoi de la première proposition de reconstruction partielle de ce temple ;

12 juin 1990, envoi du dossier destiné à l'entreprise chargée de l'exécution à l'échelle grandeur de la maquette de simulation ;

septembre 1990, exécution de cette maquette ;

25 octobre 1990, examen de la maquette par la Commission supérieure des Monuments historiques ;

26 avril 1991, examen sur place du projet par la Commission supérieure des Monuments historiques ;

24 juin 1991, à Paris, acceptation du projet par la Commission supérieure des Monuments historiques ;

20 juillet 1991, envoi des plans d'exécution du temple ;

19 octobre 1991, dans le cadre de l'opération « Mon patrimoine », pose de la première pierre !

28 juillet 1992, interruption provisoire des travaux en raison des congés ;

septembre 1992, reprise et fin des travaux ;

mars 1993, pose de deux blocs complémentaires.

Bibliographie relative à la reconstruction partielle du petit temple

En préliminaire à l'étude exhaustive de cette reconstruction, les articles suivants ont été publiés ou sont sous presse :

1. L'anastylose du petit temple de Glanum, dans *Mon patrimoine. Site archéologique de Glanum,* Ministère de la Culture, Paris, 1991, p. 13-14, 2 fig. Résumé sous le même titre dans *L'accent,* journal de la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du CNRS, n° 3, février 1992, p. 3, 1 fig.

2. La reconstruction partielle d'un temple à *Glanum* (Saint-Rémy-de-Provence), Bouches-du-Rhône : de la conception à la réalisation, à paraître dans les *Actes des séminaires publics d'archéologie de Besançon pour l'année 1992. L'objet approprié.*

3. L'apport de l'ethno-archéologie à la connaissance des techniques antiques de construction : deux exemples tirés de la reconstruction partielle d'un temple à *Glanum* (Saint-Rémy-de-Provence), Bouches-du-Rhône, dans *Journal of Roman Archaelogy,* 6, 1993, p. 193-204, 12 fig.

4. La reconstruction partielle du petit temple dans *Travaux de restauration. Saint-Rémy-de-Provence. Glanum,* Ministère de la Culture et de la Francophonie, Direction régionale des Affaires culturelles, Aix-en-Provence, 1993, hors-commerce, non paginé (p. 5 à 11), 22 fig.

A PROPOS DU BICENTENAIRE DE LA SYNAGOGUE DE NIMES

par M. le docteur Lucien SIMON,
Membre résidant

La synagogue de Nimes a 200 ans. C'est pour moi l'occasion de rappeler très brièvement devant vous l'histoire de ma communauté et de décrire le bâtiment en le comparant à quelques autres synagogues de France ; je me référerai pour ce au très beau livre de Dominique Jarassé *L'âge d'or des synagogues* paru aux éditions Hescher en 1991.

La présence des Juifs à Nimes est avérée à partir du VII[e] siècle : le comte Hildéric s'opposant au roi wisigoth Wamba protégeait ses Juifs. Quelques décennies plus tard, dame Dhuoda recommandait à son fils de régler ses dettes à ses créanciers juifs. Mais il est fort possible qu'ils soient apparus dans la région auparavant : nos monuments ont été construits à l'époque de la guerre de résistance des Juifs contre les Romains, des esclaves juifs ont pu y participer.

Bien acceptés par leurs concitoyens durant le Haut Moyen Age, ils avaient établi leur synagogue à l'emplacement actuel du conservatoire de musique, l'hôtel de la Prévôté. Il n'en reste rien. L'intolérance des autorités survient avec la croisade des Albigeois et les Juifs subissent maints règlements et tracasseries. Jusqu'à ce que Philippe le Bel les chasse du royaume de France, en 1306. Au cours du XIV[e] siècle, rappelés, à nouveau expulsés

et rappelés, ils sont « définitivement » expulsés en 1394 et disparaissent pour quatre siècles, hormis le passage de quelques marchands lors des foires franches.

De ces Juifs, réfugiés pour un bon nombre d'entre eux dans les Etats provençaux du Pape, ce sont les descendants qui s'installent à Nimes dès avant la Révolution. Ils sont environ 200 en 1789 et 400 deux ans après, et ont établi une synagogue au faubourg Saint-Antoine où les plus anciens d'entre eux s'étaient établis. De cette synagogue-là il ne reste aucune trace.

Mais qu'est-ce qu'une synagogue ? et quels rapports avec le seul lieu de culte décrit dans le Pentateuque, les cinq livres de Moïse, le Temple de Jérusalem dont la pompe et les sacrifices sont amplement décrits ? Chacun sait que ce culte sacrificiel a cessé en l'an 70 avec la destruction du Temple. Déjà l'incendie allumé par Nabuchodonosor en 586 avait privé le peuple de Judée du premier sanctuaire, tandis que son élite était déportée en Babylonie. A défaut de sacrifices d'animaux, il convient dès lors de constamment rappeler les prescriptions de la Loi, de réunir le peuple, d'expliquer et commenter les Textes sacrés, de les actualiser et de prier en commun. La maison de réunion, synagogue en grec, est tout naturellement école en même temps que lieu de culte. La prière y prend la place des sacrifices. Mais, le Temple détruit, il ne peut en aucune façon être question d'imiter ses cérémonies. Seul le chandelier à sept branches est encore admis dans la plupart des synagogues, et encore les communautés orthodoxes l'en ont-elles banni.

Revenons en notre bonne ville, lorsque, le 12 mars 1788, en l'étude de M^e^ Novis, Etienne Roux, maçon, cède un terrain de 101 toises (environ 400 m2) avec « une petite pièce de maison » à Pierre Laurens, homme de loi, lequel lui a été baillé en emphytéose par messire Gabriel François de Roussy, chevalier, seigneur de Caladon, Cazenove, Nabrigas et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et capitaine des gardes françaises pour 350 livres, plus une pension annuelle de 30 livres et 6 sous. Lorsque, quatre ans après, le 31 décembre 1792, ledit immeuble est vendu à des Juifs, ceux-ci le paient 3 000 livres plus la rente à verser à messire de Roussy, le prix a donc plus

La synagogue : vue extérieure.

que quadruplé, ou au moins doublé s'il s'agit de paiement en assignats ; il est vrai que l'immeuble est alors désigné comme « maison et jardin » et non plus « petite pièce de maison ». Les acheteurs sont sept négociants du faubourg de la Couronne dont la plupart viennent d'arriver du comtat Venaissin : Menaël Mossé dit Rougé et deux de ses gendres, Benestruc Milhaud (un ancêtre de Darius) et Mardochée Lisbonne, plus le frère de ce dernier Abraham et le frère de Benestruc, Jassuda ; David Haron Laroque et Moïse Vidal ne sont eux ni parents ni alliés des précédents.

Un acte notarié du 23 avril 1793 nous apprend que les propriétaires ont donné à louer à Izaac Dalpuget un appartement « au-dessous de la synagogue bâtie par Benestruc Milhaud sur un terrain de l'enclos du citoyen Roussy ». Il n'y a alors que cinq mois que l'immeuble a été acheté. Or si l'on en croit le rabbin Salomon Kahn qui exerça ici de 1883 à 1931, érudit, membre de notre compagnie, la « synagogue avec bain rituel et four » fut inaugurée en 1796. Il s'en suivrait une discussion, au demeurant assez vaine, à propos de la date du bicentenaire. Si l'on considère que la campagne de déchristianisation orchestrée par la Convention a touché également le culte israélite et a commencé en juin 1793, on peut penser que la synagogue a été fermée au culte durant quelques mois pour n'être inaugurée effectivement que trois ans plus tard. Elle comportait alors un four et un bain rituel. Le four servait à la cuisson des pains azymes de la Pâque ; il a fonctionné jusqu'au début de ce siècle et est encore visible au rez-de-chaussée. Le bain rituel est une annexe habituelle des synagogues. Il existe dans le sous-sol de l'immeuble un bassin de quatre mètres sur trois environ d'eau limpide, dont la profondeur est d'au moins un mètre cinquante ; il correspond avec la nappe phréatique suburbaine. Il est possible que nous soyons là en présence du bain rituel de l'époque ou du moins de la nappe d'eau qui servait à l'alimenter. Quant au reste de l'immeuble, il a durant ces 200 ans subi plusieurs modifications tant morphologiquement que statutairement. Sous le règne de Louis-Philippe, les héritiers des sept acheteurs se retrouvaient nombreux et dispersés : 29 à Nimes et 13 dans d'autres villes du Midi méditerranéen. Cette indivision devenait

La synagogue : vue intérieure.

ingérable. En 1844, la ville de Nimes se rend acquéreur de l'immeuble, l'acte de vente précisant que ce bâtiment municipal « est destiné au culte israélite ». C'est ainsi que dans les années 1850 des modifications sont apportées par la municipalité à la salle synagogale qui est agrandie côté jardin. Et en 1892-1893, la nouvelle façade est construite telle qu'on la voit aujourd'hui, dessinée par l'architecte municipal Poitevin dont le projet avait été approuvé par l'architecte départemental Randon de Grolier.

Arrêtons-nous quelques minutes devant cette façade. Elle est néo-romane avec deux grands porches agrémentés de colonnes à chapiteaux corinthiens séparés par une fenêtre géminée à décor analogue. Au premier étage deux grandes baies à vitraux, au droit des porches, encadrent le motif central, les Tables de la Loi en marbre, symbole juif obligé. Celles-ci sont surmontées d'une rosace et plus haut d'une petite croisée sans ornement. Les arcs des autres ouvertures sont soulignés d'archivoltes avec moulures tandis qu'un cordon horizontal traverse la façade paraissant soutenir les Tables de la Loi. Sous l'entablement des arcatures complètent la décoration. A noter qu'on chercherait en vain l'étoile de David qui n'est devenue emblématique du judaïsme qu'avec notre siècle. Cette façade ne décore que la partie du bâtiment où se trouve la salle synagogale. A sa droite, apparaît une partie de maison de type ordinaire comprenant au rez-de-chaussée l'ancienne boulangerie et au premier étage une salle qui fut durant quelques années l'école ; tandis que la pièce du rez-de-chaussée sous la synagogue fut un temps occupée par la famille de l'instituteur.

La salle synagogale est une pièce de onze mètres sur huit éclairée à l'est par les grandes baies et la rosace de la façade, ouverte à l'ouest sur une terrasse dominant un petit jardin et percée de quatre fenêtres et une porte. Les murs sont agrémentés de boiseries avec des stalles le long des murs latéraux. Des bancs mobiles sont installés face à la tribune. Une galerie avec quelques gradins réservés aux dames surplombe cette partie de la salle. La tribune, à l'est, occupe environ le cinquième de la salle. Le tabernacle est surmonté d'un fronton triangulaire ; sur chacun de ses côtés, deux colonnes de bois rappellent celles de la façade ;

la porte est surmontée de l'inscription hébraïque « Chema Israël Adonaï Elohenou Adonaï Erad » (« Ecoute Israël l'Eternel est notre Dieu l'Eternel est Un », profession de foi du Juif croyant). Cette « armoire sainte » contient les rouleaux de la Loi dont la lecture est un des temps forts de l'office. Ses portes sont généralement fermées, derrière une tenture. Devant le tabernacle la table qui sert d'autel couverte d'un tapis en harmonie avec la tenture est au centre de l'estrade. Celle-ci est séparée du reste de la salle par une grille d'où s'élèvent deux grands chandeliers à sept branches en bronze. Le regard est attiré par le fauteuil du rabbin, à côté du tabernacle ; le haut de son dossier est sculpté : tables et rouleaux de la Loi, palme et branche d'olivier suggèrent, selon Dominique Jarrassé « un caractère sacerdotal étranger à la fonction rabbinique qui est plustôt celle d'un savant et d'un conseiller ». Le visiteur ne manque pas de remarquer également un petit fauteuil, fauteuil d'enfant, curieusement perché sur une console dans un angle, au-dessus de la tribune. C'est symboliquement le fauteuil du prophète Elie dont la venue toujours attendue doit annoncer l'arrivée du Messie. Quant à la tribune elle-même, elle se situait avant 1892 au milieu de la salle et était circulaire, carrée ou octogonale. Sa translation devant le tabernacle est un témoin de l'assimilation avec la disposition des lieux de culte chrétiens. On retrouve la position centrale de la tribune dans maintes synagogues du XIX^{e} siècle comme à Marseille et dans les belles synagogues du XVIII^{e} siècle de Carpentras et Cavaillon (celle de L'Isle-sur-la-Sorgue a été détruite sous la Révolution ; celle d'Avignon, détruite par un incendie, a été reconstruite circulaire à tribune centrale). Il est évident que les constructeurs comtadins de notre synagogue se sont inspirés de celles du Comtat : outre la position de la tribune, salle synagogale au premier étage, boulangerie et bain rituel au rez-de-chaussée et au sous-sol, et même le petit fauteuil d'Elie perché non loin du tabernacle.

Quant à la façade, elle fut d'abord discrète à l'instar de celles de ses aînées comtadines, avant que, à la fin du XIX^{e} siècle, les « israélites français » réduisant leur particularisme à son aspect religieux, le revendiquent par l'aspect monumental de leur syna-

gogue. Ici c'est sans ostentation. De nombreuses autres synagogues sont plus typées dans leur style romano-byzantin comme à Dijon ou leur style oriental même mauresque comme à Châlons-sur-Marne. Sans doute une telle relative discrétion est-elle le reflet de l'assimilation des Juifs nimois, mieux intégrés que ne l'étaient leurs coreligionnaires de l'Est.

Un incident est venu troubler les projets de célébration du bicentenaire de l'édifice : le sol de la salle synagogale s'est partiellement affaissé. Les travaux de réfection sont en cours et la synagogue n'est actuellement pas visitable. Une exposition prévue de longue date avec le concours de la municipalité devait prendre pour titre « Bicentenaire de la synagogue ». Elle est installée depuis trois jours à la chapelle des jésuites jusqu'au 23 avril et est intitulée « mille ans de vie juive à Nimes ». Mille ans : du VII[e] siècle, date de la première mention des Juifs dans notre ville à nos jours, moins les quatre siècles d'exil des Juifs du royaume de France. Nous serions heureux de vous y accueillir.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

JARRASSE Dominique. *L'âge d'or des synagogues.* Herscher, 1991.

KAHN Salomon. *Notice sur les israélites de Nimes (672-1808).* La Laborieuse, Nimes, 1908.

SIMON Joseph. *Histoire des Juifs à Nimes au Moyen Age.* Catalan, Nimes, 1886.

SIMON Lucien. *Les Juifs du pape à Nimes et la Révolution.* Edisud, Aix-en-Provence, 1988.

Naissance, vie et déclin de la communauté comtadine de Nimes. Archives juives, revue, 1989, n[os] 3-4, pages 51 à 61.

Documents d'archives :

Archives départementales du Gard V 527.
NOVIS, série 2 E. M[e] Novis, 31 décembre 1792.
CHEVALIER, M[e] Chevalier, 23 avril 1793.
BORDARIER, M[e] Bordarier, 10 février 1845.

Archives municipales de Nimes, série 1 D : 1 D L, f° 7 à 11 ; 1 D 49, f° 58 ; D 50, f° 293, 1 D 21, f° 35.

ITINERAIRES EN HISTOIRE RELIGIEUSE NIMOISE

par M. Robert SAUZET,
Membre non résidant

Je suis sensible à l'honneur qui m'est fait d'évoquer mes recherches dans cette compagnie où je retrouve des amis, des collègues, des maîtres. Je vous en remercie très cordialement.

Le poids du facteur religieux, j'ai pu d'abord en ressentir l'importance existentiellement, bien avant de m'intéresser à son Histoire. Je suis en effet cévenol et ancien élève puis professeur au lycée de Nimes — l'ancien « lycée de garçons ». Mes amis protestants participaient à l'assemblée annuelle du musée du Désert. Pour ma part, dans mes vacances cévenoles, à Saint-Martial, village resté à peu près totalement catholique, j'entendais souvent évoquer la résistance opposée à la troupe chargée de défoncer la porte de l'église du lieu pour permettre, en 1906, l'inventaire prévu par la loi (1). Dans les deux cas, affleurait le souvenir des vieilles luttes contre l'Etat oppresseur, monarchique ou républicain.

Néanmoins, les premières recherches que j'ai menées ne concernaient pas l'Histoire religieuse. Sous l'influence du grand livre de Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'Histoire rurale française* et à la suggestion d'André Dupont, je consacrai ce qu'on appelait alors « Diplôme d'études supérieures » — l'actuelle

(1) Sur l'importance de ce souvenir dans la mémoire collective des cévenols catholiques, cf. la thèse de Philippe Joutard, *La légende des camisards. Une sensibilité au passé,* Paris, 1977, p. 321.

maîtrise — à l' « Histoire des campagnes languedociennes du XII[e] et du XIII[e] siècles, d'après le cartulaire de Maguelone... » C'est seulement quelques années plus tard que le souvenir vivant des cours d'un autre maître montpelliérain, devenu parisien, Alphonse Dupront, m'a conduit à entamer sous sa direction, une recherche en Histoire religeuse (2).

Dupront n'était pas un laxiste...Aussi m'invita-t-il pour travailler plus efficacement sur Nimes à en sortir et à mener une recherche approfondie de sociologie religieuse sur une région très différente afin de mieux sentir la spécificité de la mienne. D'où, une thèse de troisième cycle sur la vie religieuse dans le diocèse de Chartres au XVII[e] siècle, soutenue en 1970, publiée en 1975 (3). A Chartres, le problème protestant était marginal, les préoccupations du clergé allant surtout à l'épuration des dévotions populaires, jugées souvent superstitieuses. Par contre sur le terrain nimois, je me rendis compte rapidement qu'il était impossible d'étudier la Réforme catholique sans envisager conjointement la Contre-Réforme, qu'il était indispensable de compléter les beaux ensembles documentaires des séries G et H des archives départementales par les archives protestantes notamment les délibérations synodales et consistoriales (4).

Issue de quelques années de travail sur ces deux types de documents, ma thèse, soutenue en 1976 à Paris-IV a été publiée en 1979, sous le titre *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nimes au XVII[e] siècle* (5). Je reviendrai donc rapidement non sur le détail de ses conclusions mais sur ce que cette recherche m'a personnellement apporté avant d'en évoquer les prolongements.

(2) Ces cours sur le concile de Trente, Luther ou les saints de la Contre-Réforme sont restés inédits. Actuellement une *société des amis d'Alphonse Dupront*, présidée par François Furet a entrepris la publication des très nombreux inédits laissés par ce grand historien.

(3) *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII[e] siècle*, Rome, edizioni di storia e leteratura, 1975.

(4) Depuis lors, les délibérations du consistoire de Nimes ont donné lieu à la thèse de Philippe Chareyre, *Le consistoire de Nimes 1561-1685*, Montpellier, 1987, dactyl.

(5) Paris-Louvain, publications de la Sorbonne et Nauwelaerts éd., 1979. Cette édition ne comporte pas les pièces justificatives qui figurent, en revanche, dans le tirage offset réalisé par l'université Lille III, 1978.

Le premier apport que j'ai tiré du dépouillement des sources nimoises est la prise de conscience d'une nécessaire déconfessionnalisation — excusez ce néologisme un peu lourd — de l'Histoire religieuse. L'historiographie religieuse des XVI[e] et XVII[e] siècles est intéressante par les passions qu'elle suscite — jusqu'à notre temps compris chez les chercheurs les plus sérieux.

Il me semble qu'en cette fin de siècle, un certain nombre de faits doivent servir à exorciser les passions antagonistes, tout en affirmant la spécificité du fait religieux. Aujourd'hui, chez les croyants, l'attitude irénique — qui, au XVI[e] et au XVII[e] siècles, n'était le fait que d'une infime élite d'humanistes chrétiens — prévaut largement à l'égard des « frères séparés ». Par suite, il devient plus facile de saisir la différence de fond entre le comportement de la majorité de nos ancêtres et le nôtre. Des travaux, comme la récente thèse de Denis Crouzet, me paraissent aller dans ce sens : il ne s'agit pas de déterminer qui sont les bons et les méchants, de juger mais d'essayer de comprendre (6). C'est une autre mentalité religieuse dans laquelle il faut entrer, pour laquelle la tolérance n'est qu'une trahison de la vérité et, pour laquelle, il faut « extirper l'hérésie » ou « détruire Babylone » (7). Je termine actuellement un répertoire des « religieux mendiants acteurs du changement religieux dans le royaume de France 1480-1560 » : j'y trouve des martyrs, de part et d'autre. Le premier protestant mort pour sa foi est, en 1523, l'ermite augustin Jean Vallière et, au début des guerres de religion, de nombreux réguliers furent victimes de la « guerre aux résés » évoquée par Denis Crouzet (8)...

A cette plus grande sérénité dans l'approche de la violence religieuse, s'ajoute, me semble-t-il, le refus de réduire le fait religieux à d'autres facteurs. Ici, nous bénéficions de la crise des idéologies. L'idée de progrès, issue des Lumières, qui étayait l'historiographie du siècle dernier, tendait à voir dans la Réforme

(6) Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu,* Seyssel, Champvallon, 1990.
(7) Cf. J. Lecler, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme,* 1955.
(8) Robert Sauzet, *Mendiants et Réformes. Les réguliers mendiants acteurs du changement religieux dans le Royaume de France (1480-1560).* Publications de l'université de Tours, sous presse.

« une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine » (9). Le marxisme qui, de son côté, a rendu le grand service de faire prendre en compte les facteurs économiques a aussi pesé lourd — parfois inconsciemment — sur l'historiographie du XX[e] siècle. Il pouvait être, chacun le sait, encore plus réducteur, limitant le spirituel à de pâles superstructures.

Pour revenir à mon cheminement nimois, le principal enseignement qui m'a paru s'imposer du dépouillement des documents papistes ou huguenots, c'est l'incontestable vitalité à longueur de XVI[e] et de XVII[e] siècles de l'Eglise réformée dans notre région. Cela a été pour moi une grande surprise concernant le XVII[e] siècle. J'avais, en effet, longtemps cru et enseigné le contraire sur la foi des travaux du grand historien Emile-G. Léonard. Pour lui, l'Histoire religieuse du XVII[e] siècle aurait été marquée par l'affrontement entre un catholicisme en pleine expansion et un calvinisme démobilisé qui n'aurait retrouvé un second souffle qu'à l'époque des persécutions Louis quatorziennes (10). En fait cette analyse, valable, sans doute, pour le protestantisme parisien ou ligérien n'est pas exacte pour le Bas-Languedoc. Les signes de la vitalité du protestantisme sont multiples : le plus évident est la persistance d'un courant de conversions à la Réforme. Au début du gouvernement personnel de Louis XIV, l'évêque de Nimes se réjouissait des déclarations royales contre les relaps et les clercs transfuges du catholicisme, réaction très significative. Les tentatives de conversion au catholicisme par l'argent de 1676 à 1679 furent un fiasco complet aussi bien que les missions *ad haereticos* des capucins dans les Cévennes. Ce protestantisme était aussi très dur sur le plan théologique, refusant tout compromis en matière de prédestination, rejetant l'Amyraldisme et les projets, des « accomodeurs de religion » des années 60 du XVIII[e] siècle dont le pasteur Claude disait qu'ils tendaient « à unir les ténèbres avec la lumière, Dieu avec Bélial ». Le dynamisme religieux du calvinisme nimois

(9) Ce sont les propres termes de Guizot, *Cours d'Histoire moderne,* 1828, 12[e] leçon, p. 18.

(10) E.G. Léonard, « Le protestantisme français au XVII[e] siècle », *Rome Historique,* 1948, p. 153-179, et *Histoire générale du protestantisme,* 1961, t. II, p. 312 sq.

s'appuyait aussi, comme l'ont montré notamment les travaux de Line Sallmann-Teisseyre, sur une grande force économique (11). Au plan politique, la vigueur des communautés réformées se manifesta, très avant dans le siècle, dans la manière de tourner la règle du mi-partiment des consulats en faisant élire aux postes réservés aux papistes des clients ou amis que les réformés appelaient des « catholiques paisibles ».

En effet et c'est le dernier point que je voudrais dégager de ce que m'a permis de découvrir ma thèse : l'extrême complexité de la frontière entre les deux religions au XVII[e] siècle. Il n'y a pas, en effet, deux blocs homogènes qui se combattent mais, de part et d'autre, des zélés, des tièdes, des agressifs et des modérés. Aux « catholiques paisibles » que j'évoquais tout à l'heure répondent les « escambarlats » (un pied dans chaque camp) dénoncés vivement par les protestants jusqu'au boutistes, au temps des guerres de Rohan. La frontière était perméable. Les deux communautés s'interpénétraient par le sang, les mariages mixtes (qu'on appelle « bigarrés » dans le Sud-Ouest et à Nimes « inégaux ») étaient fréquents malgré les interdictions des deux Eglises. Les relations économiques — tantôt coopération, tantôt tension — étaient constantes. Sur le plan culturel, la « République des Lettres » transcendait souvent la barrière confessionnelle et, par exemple, le théologien réformé Samuel Petit correspondait avec Mersenne. Au collège de Nimes, le mi-partiment avait été imposé en 1634 et l'introduction des jésuites était un acte agressif, un succès de la Contre-Réforme. De fait, les relations annuelles adressées par le provincial de Lyon au général de la Compagnie de Jésus insistent sur cet aspect reconquérant, sur les conversions obtenues « ab infami haereticorum grege ». De son côté le consistoire afin de pallier ce qu'il appelait « la séduction des jésuites » invitait les parents à retirer les enfants du collège lorsque leur cursus les conduirait dans les classes à direction jésuitique. Néanmoins, le collège ne fut pas seulement le théâtre d'incidents parfois dramatiques comme l'affaire Cou-

(11) Teisseyre (Line Sallmann) *Recherches sur les structures sociales urbaines. Nimes de l'édit de Nantes à sa révocation 1598-1685,* Thèse de l'Ecole des Chartes, dactyl., 1974.

telle, en 1650. En 1635, par exemple, la relation jésuite — tout en rappelant que le mi-partiment est une pratique étrangère aux usages de la Compagnie — ne peut s'empêcher d'évoquer le calme et la concorde qui régnent au collège. Le livre de raison du gentilhomme protestant Jacques de Beauvoir du Roure donne une impression analogue : son père avait eu pour précepteur un prêtre et avait eu beaucoup de « déplaisir » lorsque ses grands parents avaient dû congédier cet ecclésiastique, sur injonction du consistoire de Barjac ; lui-même, Jacques de Beauvoir fut élève des jésuites de Nimes, en 5e et eut également un prêtre pour précepteur (12).

Ma thèse était centrée sur le XVIIe siècle. Elle appelait des recherches en amont et en aval. En effet, si j'ai conscience d'avoir éclairé certains aspects de l'Histoire religieuse nimoise, restait en suspens le problème de l'adhésion ou du refus de la Réformation au XVIe siècle. Par ailleurs, il fallait s'interroger sur la persistance des antagonismes religieux au XVIIIe siècle et au-delà.

Pour évoquer brièvement le premier point, « l'énigme des frontières religieuses » cévenoles pour reprendre l'expression de Philippe Joutard (13) est loin d'être résolue. Certes, Emmanuel Le Roy-Ladurie a éclairé certains aspects de ce qu'il appelle « le ralliement des rustres » cévenols à la Réforme en dégageant le rôle de diffuseurs des artisans en relations avec les villes du bas pays (14) mais pourquoi ce mécanisme a-t-il fonctionné dans la Gardonnenque et non dans la région de Saint-André-de-Majencoules ou de Saint-Martial ? Pourquoi la Réforme n'a-t-elle pas

(12) *Journal Jacques de Beauvoir du Roure,* publ. par G. Paysan, éd. Cercle de l'amitié, Banne, 1985, et R. Sauzet, « Une expérience originale de cohabitation religieuse, le collège mi-parti de Nimes » in *Les frontières religieuses en Europe du XVe au XVIIe siècle,* actes du 31e colloque international du C.E.S.R., études publiées par A. Ducellier, J. Garisson et R. Sauzet, Paris, Vrin 1992, p. 283-290, article reproduit dans le recueil *Chroniques des frères ennemis,* Caen, éd. Paradigme, 1992, p. 125-132.

(13) P. Joutard, *Les Cévennes de la montagne à l'homme,* Toulouse, 1979, p. 11.

(14) E. Le Roy-Ladurie, *Paysans du Languedoc,* 1966, p. 355 sq.

rayonné en nébuleuse autour de Nimes ? La thèse de Philippe Chareyre montre les vains efforts du consistoire de Nimes pour implanter des églises à Marguerittes, Bouillargues, Cabrières ou Manduel. J'ai émis quelques hypothèses sur les raisons de ces rémanences catholiques (rôle de la géographie, influence de seigneurs ou de notables catholiques...) mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine où l'approche la plus raisonnable est la recherche microsociologique. Je pense à l'étude exemplaire de M. Poujol éclairant par l'évocation des rivalités ancestrales les choix religieux opposés de Vébron et de Fraissinet de Fourgues (15)...

Beaucoup de recherches restent à faire en amont mais aussi en aval où l'étude des Pénitents blancs de Nimes au XVIII[e] siècle comme celle des pamphlets papistes opposés à l'édit de tolérance de 1787 m'a aidé à situer les affrontements sanglants qui ont suivi de la « Bagarre de Nimes » à la terreur blanche.

Lorsque je disposerai d'un peu plus de temps, je me propose de revenir sur ces épisodes dramatiques et passionnants mais, pour l'instant, j'essaie d'avancer un travail sur un représentant caractéristique du milieu catholique nimois au XVII[e] siècle, le notaire Etienne Borrelly dont la longue vie s'étend de 1633 à 1717 et le livre de raison de 1654 à sa mort (16). Ce livre de raison a été publié, il y a un siècle, par le docteur Puech mais si cette édition comporte des notes précieuses elle est lacunaire et surtout irrespectueuse de la lettre (17), édulcorant notamment la véhémence du langage anti-protestant. Voici un exemple de cette manipulation du texte. Il s'agit de l'exécution à Beaucaire d'un prédicant réformé, Fulcrand Rey, en 1686. Je cite Puech : « On fait compte que plus de mille nouveaux convertis sont allés à Beaucaire pour le voir et ouir ce qu'il diroit et s'il resteroit constant dans sa religion. Ils en sont revenus disant que c'était un grand saint puisqu'il étoit mort martyr » et, plus loin : « Comme il vouloit parler les tambours couvrirent la voix »... En fait le texte exact de Borrelly est le suivant : « On fait

(15) R. Poujol, *Vébron, histoire d'un village cévenol,* Aix, 1981.
(16) Ouvrage à paraître en 1996, Plon édit.
(17) In *La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison,* Nimes, 1898.

compte qu'il alla au dit Beaucaire de cette ville des nouveaux convertis plus de mille pour voir ce qu'il diroit et s'il mouroit constant dans ladite religion prétendue, cette *maudite rasse* (sic) disant que c'estoit un grand saint puisqu'il estoit mort martir (sic) et, *comme ce misérable* vouloit parler et *comme en effet il parla le plus effrontément du monde sur la potence et la bravant, l'ordre fut que les tambours picqueroient* (occitanisme) *pour empêcher que ces maudits curieux n'entendissent ce qu'il diroit.* »

Je m'étais servi du manuscrit de Borrelly pour ma thèse et il m'était apparu que cette chronique de 275 folies au jour le jour, livrant en vrac des comptes, des descriptions d' « entrées » ou de pompes funèbres, des nouvelles de la famille, du temps et des guerres, méritait une étude d'ensemble (18). Nimois moyen admirateur inconditionnel (ou presque) de Louis XIV, catholique militant dont l'antiprotestantisme viscéral se nourrit du souvenir de la longue domination calviniste sur la ville, Borrelly permet d'atteindre les rythmes quotidiens d'une existence provinciale au grand siècle et le jeu des forces politico-religieuses qui divisent sa cité.

C'est sur ce témoin engagé que je terminerai l'évocation d'un cheminement de plus de trente ans qui m'a permis de soulever autant de problèmes qu'il a pu contribuer à en résoudre... C'est pourquoi, si Dieu, me prête vie, c'est dans cette voie que je voudrais continuer à avancer.

(18) A.D. Gard, E 1301.

CHICHOIS : UNE ŒUVRE LITTERAIRE, UN THEATRE DE RUE

par Mlle Marcelle VIALA,
Membre résidant

Il faut une certaine témérité pour se lancer dans un sujet pareil : il risque d'être jugé trop peu sérieux pour une communication dans une société savante et nécessite parfois un langage peu académique ; surtout la documentation, en ce qui concerne le deuxième point n'est pas des plus fournies. Pourquoi alors avoir fait ce choix ? Le hasard puis la curiosité en ont été les points de départ. Le travail hebdomadaire à la bibliothèque de notre Compagnie que nous sommes quelques-uns à assumer est parfois un peu fastidieux ; mais il permet de temps en temps des trouvailles intéressantes. Ainsi nous avons découvert, par hasard, en trois exemplaires le « Chichois » de Gustave Bénédit, poète marseillais, souvent ignoré de ce côté-ci du Rhône. Ce volume comprend les œuvres en langue provençale et en vers de l'auteur : sept longs poèmes narratifs dont Chichois est le héros, une saynette d'une centaine de pages « La police correctionnelle » et seize contes, plus ou moins longs, dont nous ne parlerons pas car ils n'intéressent pas notre sujet. Le recueil connut un très grand succès à l'époque dans la cité phocéenne : trois éditions se sont succédées de 1853 à 1879, la deuxième étant

assumée par la Société des Lettres et Arts de Marseille qui ne voulait pas laisser tomber dans l'oubli cet écrivain si prisé. Charles Camproux, dans sa « Littérature occitane » parue en 1953, considère « Chichois » comme « un chef-d'œuvre du genre ».

Mais Chichois (est-ce un hasard ?) c'est aussi le nom d'un théâtre de rue qui, dans le Midi de la France — on peut dire avec certitude de Toulon à Béziers — a soulevé l'enthousiasme populaire. A son nom, les visages de ceux qui l'ont connu s'épanouissent encore ; on évoque des souvenirs avec un sourire amusé, parfois avec une réelle nostalgie.

Pour ma part, je ne connaissais ni l'un ni l'autre. Poussée donc par la curiosité, j'ai entrepris des recherches en poursuivant trois objectifs : d'abord examiner cette œuvre de Bénédit pour en avoir au moins un aperçu et essayer de comprendre la raison de sa popularité ; ensuite tâcher de découvrir s'il y avait un rapport entre le nom de l'œuvre et celui du théâtre ou s'il s'agissait d'une simple coïncidence : Chichois, étant dans le Midi, surtout en Provence, le diminutif familier de François, est d'un usage assez courant ; enfin rassembler des documents, surtout des témoignages oraux, sur ce théâtre de rue, plus particulièrement dans notre ville. Ce seront les trois points de mon exposé.

G. Bénédit, né à Marseille en 1802 et mort dans cette ville en 1870, a pratiqué diverses activités : dans le commerce, chez un patron (mais sa manie de rédiger en vers la correspondance commerciale l'a fait mettre à la porte), à son compte : ce ne fut pas une réussite. Il se tourna alors vers l'art lyrique : entré au Conservatoire de Paris, il se fit entendre dans la capitale à l'Odéon, puis à l'Opéra de Marseille : sa voix le lui permettait mais il était mauvais comédien et desservi, dit-on, par un physique ingrat. Après un temps dans le journalisme, il est devenu en définitive professeur de chant et de déclamation au Conservatoire de sa ville. Comment a-t-il été amené à écrire ce qui allait lui apporter la gloire ? Il l'explique dans la préface de son « Chichois » : un soir, alors qu'il sortait du théâtre, il fut attaqué, sur

le quai désert, par des « nervis » mauvais garçons marseillais. Quelques mois plus tard, certains de ces voyous passèrent au tribunal. Bénédit assista avec intérêt à la séance judiciaire qu'il trouva, selon ses propres termes, « curieuse et incidentée ». Il la racontait souvent à son entourage, ainsi que son aventure, si bien qu'un ami lui suggéra de présenter dans un poème en langage marseillais les faits et gestes des « nervis ». C'est ainsi que fut écrit vers 1840-41 : *Chichois ou le nervi de Monsieur Long :* le succès auquel l'auteur ne s'attendait pas (« Je me trouvai poète, confiera-t-il, sans m'en douter et pour ainsi dire sans le savoir ») fut immédiat et retentissant ; il le poussa à continuer dans cette voie, soit pour faire revivre la séance au tribunal dans « La police correctionnelle », jouée au théâtre du Gymnase en 1842, soit pour raconter ce qu'il advint de Chichois après ses innombrables méfaits : il changea de conduite et vécut une remarquable ascension sociale. Doué d'une belle voix, grâce à son application et son sérieux, il entre au Conservatoire de Paris (Bénédit se plaît à rappeler ses propres souvenirs d'étudiant) et commence une glorieuse carrière à l'Opéra. A 30 ans, il quitte volontairement le théâtre, « avant que le théâtre ne l'abandonne », achète une propriété à cinq lieues de sa ville natale et prend pour épouse la jeune fille qu'il avait offensée du temps qu'il était un « nervi » ; riche et heureux, il devient le maire compétent, unanimement apprécié de son village.

Bien que cette destinée soit on ne peut plus édifiante, l'auteur n'apparaît jamais comme un austère moralisateur ni comme un écrivain qui perd de vue la réalité. Il connaît trop bien les goûts du public qu'il énonce dans « La conversion de Chichois » : (traduction) « Que cherche le public ? Il cherche à passer le temps ; pourvu qu'il rie, qu'il s'amuse, il est content » et plus loin : « Il demande avec raison à la littérature des portraits, des tableaux peints d'après nature. » Et dans toute son œuvre, avec un langage de rue, divers procédés comiques, un réalisme souriant qui n'a rien à voir avec celui d'un Balzac ou d'un Zola, Bénédit arrive sans peine à séduire ses lecteurs. Quelques précisions et quelques exemples, parmi bien d'autres possibles, vont illustrer ces remarques.

Le provençal utilisé dans « Chichois » n'a rien de littéraire ni de recherché ; c'est le langage du peuple, pratiqué dans la vie de tous les jours, faubourien même, pourrait-on dire avec un journaliste de *Nice-Matin*. Il est pittoresque et savoureux ; ses consonances sont souvent expressives et une traduction devient presque superflue. Chichois, rappelant son trac au moment d'entrer en scène pour la première fois dit : « Senteri uno tremoueladuro De la caboche jusqu'eï pé... Lou ventré mi baroulegeavo. » On peut être frappé d'effroi ; on est alors « esparoouffi » ou très étonné : on reste « rababeou ». Les métaphores, les comparaisons qui rendent le style imagé sont fréquentes. « Faire une erreur » devient « prendre l'étang de Berre pour le détroit de Gibraltar » ; un menton, tuméfié après un violent coup de poing, est qualifié de « rabasso », c'est-à-dire de « truffe noire », ce qui rend bien et la forme et la couleur. Quand Bénédit veut célébrer une belle jeune fille, bien en chair, capable, dit-il, de résister à vingt rafales de mistral, il trouve une formule assez peu raffinée mais fort éloquente : « Avié un cuiou coumo un apanaou : elle avait un derrière comme un boisseau », ancienne mesure de capacité d'un double décalitre. (La femme idéale, rappelons-le au passage, au moins dans le peuple, à l'époque, n'était pas filiforme ; songeons à notre Bigot, contemporain du poète marseillais et au portrait admiratif qu'il brosse de Marioun : « Aviès dé bras, dé foutraou de cambasso » : « cambo » veut dire « jambe » ; le suffixe « -asso » a un sens augmentatif et « foutraou » renforce cette nuance).

Cette langue populaire, par elle-même, apporte un élément comique essentiel. Mais il n'est pas le seul. La satire, chez l'auteur, devient caricature. Ainsi l'avocat de la défense se ridiculise avec son emphase, ses anaphores qui font rebondir les formules oratoires mais le détournent de la vérité et même du simple bon sens. Et que dire d'Achille Levaillant dont le nom et le prénom s'adaptent si bien à un homme que ne tourmente aucun complexe d'infériorité ? Ce pédant émaille son récit d'innombrables citations généralement célèbres ; mais il n'en connaît pas l'auteur et attribue à l'un ce qu'un autre a écrit ; ancien instituteur et fier de son titre, il parle avec recherche, éblouit ses auditeurs

par l'emploi d'expressions latines ; mais il ignore la conjugaison des passés simples (en français, bien sûr, il n'utilise jamais la langue d'oc) et fait sonner ses : « je laissa, j'alla » ou autres barbarismes. Le public populaire, nous dit un journaliste de l'époque en rendant compte de la première représentation de « Police correctionnelle », a été encore plus sensible au gros comique de farce comme les paroles abracadabrantes du chant des matagots, petits esprits familiers et malins qui apparaissent inopinément ou le langage du Turc traduit par l'interprète. « Sabalrer », par exemple, signifie : « Je vous salue et j'ai l'échine moulue. » On pense bien évidemment à Molière dont Bénédit était un fervent admirateur. Plus loin, des scènes burlesques déchaînent l'hilarité du spectateur. Le Turc, toujours lui, malmené par les voyous et souffrant, pour cette raison, du coccyx, vient témoigner contre eux ; il ne peut rester ni debout, ni assis ; on l'installe délicatement à plat ventre sur la barre du tribunal : c'est dans cette position, inhabituelle en pareil lieu qu'il fera sa déposition. Les gags se succèdent, dignes des premiers films muets de Charlot où se retrouveront des situations analogues : une femme, sur son balcon, nettoie la cage des canaris, elle jette l'eau, par inadvertance, sur le commissaire de police qui malencontreusement passait par là (voir Charlot et la glace). Un homme, recevant un coup de poing sur la tête, sent son chapeau s'enfoncer jusqu'au menton ; congestionné, désorienté, tournant sur lui-même, il est au comble de l'angoisse, comme Charlot pris dans le tourniquet, jusqu'à ce que des personnes compatissantes, pour le délivrer, découpent sur sa tête le pauvre chapeau, définitivement inutilisable.

Bénédit, selon le vœu de son public, peint ses personnages d'après nature et spécialement le « nervi ». Son Chichois, mis en vedette et dont le nom seul a été retenu, alors que trois autres voyous figurent dans « la Police correctionnelle », en a immortalisé le type, constate Ch. Camproux qui va jusqu'à déclarer un peu plus loin : « Un type était né aussi populaire dans un genre différent que le sera plus tard Charlot. » Le « nervi » se reconnaît à sa tenue et à sa démarche ; ainsi Chichois avec son chapeau gris à la calotte ronde, sa veste cassis, son pantalon tout

rapiécé et bien moulant, se pavane au soleil ; rentrant le ventre et cambrant les reins, balançant les bras, les poings fermés, il impressionne ceux qu'il rencontre. Aussi, avouera-t-il après sa conversion : (traduction) « Quand je revenais le soir, les voisins tremblaient d'effroi, toutes les filles rentraient vite se mettre à l'abri. » Il ne commet pas, en général, de faute trop grave, du moins chez Bénédit ; mais il ne songe qu'à mal faire. En effet, il n'admet ni les lois ni les convenances sociales et s'en prend à ceux qui s'y soumettent. Ce principe explique sa conduite. Il ne peut voir des hommes en habit ou qui portent des gants (signe, à ses yeux, d'un rang élevé dans la société) sans leur crier des injures ou les bousculer rudement. De même, il prend un plaisir extrême à abîmer les chapeaux de franciotes qui se promènent paisiblement : ce sont des femmes de condition plutôt modeste mais qui, pour se faire estimer davantage, feignent d'ignorer le provençal, « patois de domestiques » pour essayer de parler français, « la langue des Messieurs ». Libres de toute contrainte, ces voyous suivent leur fantaisie : ils trouvent drôle de jeter à l'eau les caramans (lourdes planches qui servent à la fabrication de bateaux) du calfat Ramaïgo, de casser sans raison les bancs d'une taverne ou de faire basculer l'étal d'une pauvre marchande de fruits et d'écraser 17 de ses melons. Ils s'approprient le bien d'autrui : s'ils désirent un bateau, ils coupent les amarres du plus proche et s'en emparent ; ils vont boire dix-sept bouteilles à trois au « Cheval Marin » et rossent le patron quand il réclame son dû. Ils n'ont évidemment aucun respect pour les autorités comme le révèlent leurs réponses arrogantes et goguenardes au président du tribunal qui les accuse. J'en relève deux ou trois des plus courtes :

« Vous avez déculotté en public cet homme et l'avez fessé violemment — Non, nous l'avons juste un peu bousculé ; nous nous serions blessé les mains en lui administrant une fessée : o plus d'espigna qué dé poupo » (il y a plus d'épines, c'est-à-dire des os pointus, que de chair) — « Vous avez rossé le patron du bistrot et lui avez fait tomber une dent — Ero uno qué boulegavo (c'était une dent qui remuait) — Vous avez lapidé et mis en bouillie un chat sur la place — Ero un ca négré » (c'était un

chat noir). Tout le monde sait qu'une telle rencontre est de fort mauvais augure ; supprimer un chat noir devient donc un louable bienfait. Les « nervis » peuvent se montrer grossiers avec les femmes car ils ne résistent pas à leurs instincts : Quiqui bondit sur une jolie fille qui passe pour saisir avec ses lèvres la fleur qu'elle a à la bouche — Chichois, lui, est émerveillé par Nanette, la plantureuse beauté évoquée plus haut — Il la regarde de loin, subjugué. Justement elle se penche pour choisir une tresse d'ail et laisse voir ses mollets dont la rondeur est en harmonie avec sa personne. Il passe, repasse, l'air indifférent, s'approche, s'éloigne, revient et d'un geste brusque lui enserre la poitrine, ce qui provoque une scène de rue, et de ses mœurs, bien observée : aux cris de la jeune fille et de son soupirant qui veut la venger, des badauds s'attroupent ; les derniers arrivants s'informent ; on les renseigne en amplifiant chaque fois un peu plus l'obscénité du geste. Puis chacun y va de son histoire : « Moi, j'ai vu, moi, j'ai entendu... » Il s'agit ou de propositions malhonnêtes faites à Mioun, la petite marchande de noisettes ou de gestes fort indécents : un homme s'est mis à uriner, en pleine rue, face à la jeune Babet qui en reste malade depuis des jours et des nuits et n'aura des chances de retrouver sa sérénité qu'après une longue cure de tisane à la fleur d'oranger. Et tous de conclure qu'il n'est pas prudent de laisser à Marseille des filles seulettes dans la rue.

Ainsi un simple coup d'œil jeté sur cette œuvre où les Marseillais retrouvaient avec joie leur langage, des personnages et des scènes de leur ville suffit à expliquer l'immense popularité du Chichois de Bénédit (œuvre et héros). Est-ce lui qui a donné son nom au théâtre de rue en Provence et dans le Languedoc ? Une voix, une seule, à ma connaissance, répondrait négativement. En effet en 1959, l'acteur et metteur en scène René Genin, interviewé à la télévision sur sa carrière, révèle qu'avant de gagner Paris et les grandes scènes, il a joué, dès l'âge de quatre ans, au siècle dernier dans le théâtre ambulant fondé par son père dans le Midi. Il ajoute que le prénom de celui-ci, François, a valu à sa troupe le nom de Chichois, appellation reprise par les théâtres de rue qui lui ont succédé. Je n'ai pas pu en savoir

davantage sur cette famille. Par contre Robert Lafont en 1971 dans sa *Nouvelle littérature occitane* affirme sans explication mais avec netteté : « Bénédit avait créé un personnage, Chichois, qui devait donner son nom en pays d'Oc au théâtre des carrefours. » Des précisions m'ont été fournies à ce sujet par un historien marseillais contemporain, que j'ai contacté, Pierre Echinard (il a fait paraître en 1991 un fort beau livre sur la vie à Marseille au XIX[e] siècle) et par un article de Marcel Bonnet publié en 1993 dans la revue *L'Astrado prouvençalo*. Le premier théâtre appelé Chichois, disent-ils, est bien né à Marseille et a un lien (même si ce lien est un peu lâche) avec Bénédit. Voici comment. Un jeune ciseleur sur corail, Jean-Baptiste Dray, né en 1820, rêvait de théâtre et se passionnait pour l'œuvre de G. Bénédit. Poussé par cet écrivain auquel il s'était confié, il fit ses débuts de comédien dans le rôle « de l'immortel personnage de Chichois d'où lui vint son surnom de « petit Chichois » (petit à cause de sa taille). En 1844-45 il fonda sa propre troupe qu'on appela tout naturellement « théâtre Chichois ». Il écrivait lui-même des saynettes en provençal, dans le style de Bénédit. Une de ses héroïnes particulièrement célèbre était Misé Chichois, une poissonnière aux aventures irrésistibles. J.-B. Dray avait alors pour devise : « Avec Jean Dray, c'est la gaieté. » Mais progressivement, pour diverses raisons, dont l'évolution du public, ce théâtre se modifia profondément : on en vint à y parler français, à jouer des œuvres d'auteurs connus et très appréciées en cette dernière partie du XIX[e] siècle comme Féval ou Alexandre Dumas. D'autres troupes se créeront sous le même nom et sur le même modèle : théâtre de plein air, avec répertoire surtout mélodramatique et à vocation populaire ; à la fin de sa vie, Dray rappelait (traduction) :

C'est moi qui ai créé le théâtre de plein vent
Pour distraire l'ouvrier quand venait le printemps.

Ces troupes sillonnaient le Midi de la France, se manifestant aussi bien dans les villes que dans des villages ; pour notre région, des témoins indiquent leur passage jusque dans les basses Cévennes, comme Saint-Hippolyte-du-Fort.

Qu'en était-il du théâtre Chichois à Nimes, c'est-à-dire quelle fut son histoire ? Comment s'y déroulaient les représentations ?

Il est difficile en l'absence de documents officiels (j'en ai trouvé deux, par chance, mais deux seulement aux archives municipales) de donner des renseignements complets et indiscutables. Deux troupes, semble-t-il, y sont venues pour un temps assez court : celle de François Genin, dit son fils, s'y arrêtait parfois quelques jours au siècle dernier « jusqu'à épuisement de répertoire ou de l'intérêt du public ». Les Dray s'y produisaient aussi ; on les trouve même de 1918 à 1920 installés au boulevard de la République (J.-Jaurès). Après leur départ, un de leurs comédiens, resté à Nimes où il travailla un an comme employé auxiliaire à la mairie, demande le 7 avril 1921 l'autorisation de dresser en plein air un théâtre « de genre Chichois », précise-t-il, sur la place des Carmes comme le faisait autrefois M. Delbeffer. Il signe : « Marius Sicard, ex-artiste du théâtre Dray (Chichois) installé l'an dernier au boulevard de la République. » Un avis favorable figure en marge de la demande ; mais je n'ai pu apprendre officiellement combien de temps cet acteur a joué dans notre ville. Une personne, venue habiter en 1922 dans ce quartier, dit avoir vu jusqu'en 1925 ou 26 fonctionner près de l'église un théâtre de marionnettes avec au programme divers mélodrames. Peut-être s'agissait-il de M. Sicard et de ses représentations « genre Chichois » ? Mais les Nimois ont gardé à la mémoire les noms de ceux qui séjournaient plus régulièrement ou plus longuement chez eux : les Delbeffer dès les toutes dernières années du XIX^{e} siècle (ils semblent avoir aussi beaucoup circulé dans la région) et surtout Marius Autard. Né à Monteux, entre Avignon et Carpentras, en 1888 dans une famille très modeste, il quitta l'école de bonne heure mais compléta ses connaissances par des lectures dont il était féru. Adolescent, en 1904 ou 1905, il eut une véritable révélation quand les Delbeffer vinrent donner une représentation dans son village. Quittant tout, il suit les comédiens et commence avec succès sa carrière sur les planches. A son retour de la guerre, il revient dans cette troupe et quand en meurt subitement le régisseur, Louis Bauquier, en 1918, il est chargé de diriger le théâtre qu'il maintien-

dra jusqu'en 1929. Une question se pose alors : pourquoi le Chichois disparaît-il brusquement à cette date ? On peut parler de temps difficiles, on peut songer à la concurrence de cafés qui obtiennent vers cette époque-là l'autorisation de passer des films en été à leur terrasse. Mais un document d'archives apporte un élément essentiel, me semble-t-il, pour résoudre cette énigme. Le 20 septembre 1928 (donc vers la fin de la saison) une pétition, signée par quinze habitants du boulevard Jean-Jaurès premier Rond-Point, et rues avoisinantes, est adressée au maire pour lui demander de ne plus autoriser à l'avenir l'installation du Chichois en ce lieu à cause du bruit qu'il fait naître : « C'est à partir de dix heures du soir que ce théâtre commence le boucan : coups de pistolets, claquement de mains et houle (?) de tous les instants. Depuis fort longtemps, on a tempêté un peu partout contre ce genre de distractions à preuve qu'à Nimes ce théâtre a été indésiré (sic) en maints endroits. » Au nom du droit au repos et au sommeil, on est très ferme : « S'il s'installait l'an prochain au premier Rond-Point, nous défèrerions immédiatement son directeur au juge de paix pour tapage nocturne. » Le 15 octobre suivant, l'instigateur de la pétition, M. Souchon, écrit à » son cher ami Laurent » (peut-être M. Rigal qui faisait alors partie du conseil municipal) : « J'ai appris hier que le directeur du théâtre d'été aurait contre-pétitionné pour que M. le Maire le tolère encore à l'avenir à la même place. Je viens te demander confidentiellement ce qu'il y a de vrai dans tout cela ; si c'est vrai, je commencerai des démarches immédiates pour empêcher cet avis. » J'ignore s'il y a eu interdiction ou non ; même dans le deuxième cas, il est bien possible que Marius Autard devant ces menaces énergiques ait renoncé à son Chichois pour se tourner vers d'autres activités. A partir de 1929 il fait de la prestidigitation sous le pseudonyme de Fra Mario puis, jusqu'à sa mort survenue en 1949, il donne des spectacles de marionnettes dans les écoles. Cette tradition est maintenue. Actuellement (*Midi Libre* en a parlé récemment) il existe dans notre ville un théâtre appelé Chichois ; il est dirigé par M. Luppi que je remercie encore des documents qu'il m'a passés dont des photos de la famille Dray et pour sa présence ici ce soir. Après avoir

suivi des cours du soir à la rue Blanche et joué quelque temps dans diverses troupes théâtrales de la région parisienne, il a fait carrière dans l'enseignement technique. Installé à Nimes, il a monté en 1981 un théâtre de marionnettes, d'abord modeste, mais qui a pris progressivement de l'ampleur. Il le présente dans des écoles, comités d'entreprises ou de quartiers.

Mais revenons-en au théâtre Chichois de Delbeffer ou Autard, celui que mentionnent des écrivains nimois tels Marc Bernard ou Elisabeth Barbier. Que peut-on dire sur ses activités ? Les ouvrages sur l'histoire de Nimes n'en parlent pas (Chichois appartient évidemment à la petite histoire). Robert Clément, dans son livre sur *Les théâtres de Nimes au cours des siècles* édité en 1986 ne lui consacre que quelques lignes, par manque d'information, m'a-t-il avoué, quand je lui ai demandé des renseignements complémentaires. Les programmes ne paraissaient même pas dans la presse locale : ils étaient affichés chaque soir sur un tableau noir d'écolier au pied de la scène. J'ai seulement retrouvé quatre extraits de journaux, jamais bien longs : deux sont des interviews, vers 1960, d'anciens acteurs de Chichois : René Genin déjà cité et Gaby Dray, descendant de Jean-Baptiste ; en 1959, dans un bulletin du Syndicat d'Initiative dont il était alors président, Jean Durand évoque, lui, ses souvenirs de spectateur ; enfin M. Paul Blanc, membre regretté de notre Compagnie, avait publié dans *Midi Libre* un article sur Chichois, après avoir lancé un appel à témoins ; quelques réponses, des plus précises, ont été rapportées dans ce quotidien. J'ai voulu, à mon tour, retrouver des témoins d'autrefois ; ils sont encore nombreux et toujours enthousiastes ; mais ils doivent remonter à une jeunesse lointaine et souvent les témoignages restent flous. Il serait d'ailleurs intéressant (j'ouvre ici une brève parenthèse) d'étudier les caprices et les mystères de la mémoire : le titre et le sujet de la pièce ont été totalement oubliés ; mais on a retenu soit une situation (par exemple : une chambre est louée le jour à un boulanger, la nuit à une couturière), soit une réplique : « Mon père, ma mère, Thérèse » ou encore : « Prends la cassette avec les

papiers de famille. » Pourquoi ces formules et non pas d'autres ?

Que nous apprennent ces articles, ces témoignages, ces anecdotes que certains ont pris plaisir à me rapporter ? Chichois, théâtre de plein air, ne fonctionnait donc qu'à la belle saison, de mai à fin septembre. Constater qu'il n'était plus là faisait dire aux passants, d'après E. Barbier : « Tiens, le théâtre Chichois a plié bagage ; ça sent l'hiver ! » Les représentations eurent lieu d'abord à la place de la Révolution, puis ce fut aux Carmes, vers la rue Condé (les accessoires étaient alors déposés à l'affenage du Veau d'Or, près du théâtre de la Renaissance) et après la guerre, également, comme nous l'avons vu, au boulevard de la République, du côté de la Fontaine. La scène de 6 ou 7 m2 était protégée par de lourds rideaux, bleus d'après les uns, rouges d'après les autres, sans doute selon la troupe et l'époque, et éclairée par des lampes à acétylène pour les représentations du soir car on en donnait parfois aussi le jeudi ou le dimanche après-midi pour les plus jeunes avec un programme particulier notamment des Contes de Perrault (même quelques enfants de bonne famille, dit-on, y étaient amenés par leur gouvernante). Tout le monde est d'accord pour dire que costumes et mise en scène étaient soignés. J. Durand se rappelle la présence sur les planches, dans « Le Courrier de Lyon », d'un âne qui remportait un grand succès : il était bien connu puisqu'il appartenait au maréchal-ferrant du quartier, ou mieux encore, l'écluse que, dans une autre pièce, il fallait ouvrir : « Le décor la représentait fidèlement ; elle se présentait face au public et par-dessus les portes, on voyait l'eau qui se déversait. Dans la coulisse, deux ou trois garçonnets de sept à huit ans s'affairaient à vider l'eau d'un seau dans une gouttière appropriée. » L'installation du public fut d'abord sommaire : des rangées de bancs sans dossier constituaient les places assises et payantes (dix sous) ; elles étaient clôturées par une corde attachée à des piquets. Le confort s'accrut quand on ajouta des chaises devant les bancs mais à vingt sous et même vingt-cinq sous après la guerre. La corde fut remplacée par des barrières rigides. Certains habitants du quartier apportaient leurs propres sièges et des spectateurs restaient debout hors de l'espace payant soit pour un moment

soit pour la soirée entière. Pour ces resquilleurs, une actrice, en tenue de scène, passait à l'entr'acte ou à la fin du spectacle pour faire la quête. Des gens naturellement s'esquivaient à ce moment-là ; pourtant la quêteuse, remarque malicieusement un témoin, prenait soin de ne pas agiter le tronc où elle recueillait les oboles pour ne pas faire remarquer son approche. Un moyen d'augmenter la recette était de s'adresser à la foule avec originalité et humour. Ainsi un soir M. Autard se présenta sur le devant de la scène et dit : « Mesdames et Messieurs, je souhaite que vous réserviez un bon accueil à Mlle Reine-Rose brûlée vive devant vous (cette actrice venait de tenir brillamment le rôle de Jeanne d'Arc). Elle va maintenant passer dans vos rangs. Ne l'oubliez pas : les sommes ainsi recueillies serviront à payer son enterrement. »

Le répertoire était vaste : il comprenait 150 à deux cents pièces, rarement des comédies (par exemple « Les cinq sous de Lavarède » ou « Panisse » de M. Autard lui-même avec des allusions à l'actualité locale), bien plus souvent des mélodrames (« les femmes, dit Marc Bernard, préparaient discrètement leur mouchoir, serré au creux de la main » car elles savaient qu'elles allaient pleurer), des romans de cape et d'épée accompagnés de nombreux coups de feu qui faisaient dire aux gens du voisinage capables de les supporter avec résignation et même bonne humeur : « Té, encaro un qu'es mort ! » Les pièces le plus souvent citées sont : « La porteuse de pain », « Les deux orphelines », « Le Bossu », « Les Trois Mousquetaires » mais figurent aussi de temps en temps « Les Misérables » en deux épisodes, ou « Cyrano », même, dit-on, du Shakespeare. Il s'agissait toujours d'adaptation car selon le principe de la Commedia dell'Arte, un canevas était donné aux acteurs qui improvisaient le détail des répliques. C'était difficile quand on jouait une pièce pour la première fois. Un acteur n'a pas oublié son embarras lorsqu'il fut chargé d'accompagner Jeanne au bûcher ; il ne sut que lui dire pour la réconforter : « Allons, viens, Jeanne, tu verras, ça ne sera rien. » Une panne d'imagination ou de mémoire était possible. Pour remédier à cette défaillance, un souffleur était parfois prévu dans les coulisses ou bien M. Autard s'avan-

çait, l'air hautain, en disant : « Commediante, tragediante », formule reprise par le public, ce qui donnait à l'acteur le temps de se ressaisir et de renouer le fil de l'histoire.

Les spectateurs étaient nombreux et fidèles. C'était une fête que d'aller au Chichois. On se dépêchait de manger ; des femmes arrivaient en blouse et en pantoufles de peur d'être en retard si elles changeaient de tenue. Une dame se souvient que sa sœur et elle-même le mercredi et le dimanche soir venaient dîner puis coucher chez leur grand-père qui, contrairement à leurs parents, habitait près du Cours Neuf (c'est ainsi que les anciens nommaient encore le boulevard de la République). Quelle excitation d'aller voir Chiche, comme elles l'appelaient dans leur langage juvénile ! Un fait linguistique justement témoigne de l'engouement pour ce théâtre et de sa popularité : le mot « Chichois » était passé dans la langue de tous les jours. « Fan Chichois » (« ils font Chichois »), d'après M. Bernard signifiait : « Ils font du bruit » (on comprend sans peine) et s'employait plus spécialement quand de violentes disputes éclataient chez les voisins. « Faire Chichois » voulait dire parfois « aller à ce spectacle » car, nous le verrons, on y participait activement, et plus fréquemment : « Jouer la comédie, faire l'imbécile » comme nous disons « faire le guignol ». Mais « être Chichois » prenait nettement un sens péjoratif : « Etre de mauvaise qualité, être raté. » C'est que Chichois n'avait pas que des admirateurs ; certains le boudaient ou le méprisaient par principe : il ne s'adressait qu'à un milieu populaire ; bien des pièces de son répertoire n'étaient que de la sous-littérature et, qui plus est, accompagnée parfois de grossières erreurs. Une caricature, parue beaucoup plus tard (elle illustrait en 1949 l'interview de René Genin qui parlait avec une pointe de mépris du Chichois de sa jeunesse) montre un maigre public de 5 à 6 personnes, sur un seul banc, le nez levé béatement vers la scène, l'air plutôt niais. Sur les planches, les acteurs en costumes rutilants ferraillent avec ardeur. Et l'on voit, affiché sur le tableau noir traditionnel, le titre de la pièce au programme : « L'étroite moustiquaire, grand drame historique. » Le trait est un peu appuyé ; mais il est vrai que ce théâtre n'avait pas toujours de quoi satisfaire les puristes.

Le langage de temps en temps y était malmené. Un témoin se souvient avoir entendu un serviteur annoncer à son maître : « Seigneur, ils arrivent » ; et celui-ci répondait avec toute la majesté possible : « Dis-leur z'y qu'ils entrent » ou encore un personnage déclarait avec passion : « Je le déteste, je le haïs, je le haïs. » Il ne fallait pas être trop sensible aux anachronismes. En voici un exemple. Chichois enrôlait sur place, à l'occasion, un figurant, surtout dans les villages (une personne se rappelle avoir tenu de cette manière, à Lédignan, un petit rôle de cinq mots : « Avec toi, mon petit papa », dans une scène de divorce, lorsqu'elle avait cinq ou six ans). Un jour donc, le directeur de la troupe avait embauché un jeune homme du pays pour représenter le Christ en croix. Quand le rideau s'écarta, son visage douloureux suscita tout de suite une très grande émotion ; mais sur sa poitrine, dénudée selon la coutume, s'étalait un énorme tatouage : « Honneur au Tonkin. » Le dénouement pouvait subir des modifications selon les circonstances. Deux anecdotes l'attestent. La première a pour cadre un village. Les comédiens avaient demandé au curé s'il ne prêterait pas des chaises pour les spectateurs plus nombreux que prévu. Il avait accepté à une condition que la pièce ne manifeste aucun sentiment de vengeance. On le lui promit. Justement il s'agissait d'un drame où dans une explosion de haine violente, le traître devait être passé au fil de l'épée. Alors la pièce se termina, ce soir-là, fort bien pour le coupable auquel furent simplement adressées ces paroles à peine sévères : « Disparais de ma vie et que je ne te revoie pas. » La deuxième histoire se passe à Nimes. Dans une scène finale, les personnages mouraient tous empoisonnés. Le dernier à trépasser était chargé de tomber en un point précis d'où il était possible de tirer le rideau. Hélas ! il s'effondra trop loin. Il mima une agonie affreuse avec cris, gémissements et surtout contorsions qui lui permettraient d'atteindre le lieu prévu. Ce fut en vain. Alors, se levant brusquement, il s'écria : « Puisque le poison ne veut pas de moi, je vais me jeter dans la Tamise. » Il tira le rideau, se plaça derrière lui et disparut ainsi au yeux du public.

Pourtant il serait injuste et malhonnête de dénigrer ce Chichois sans reconnaître ses qualités et ses mérites indéniables. En premier lieu, malgré ses imperfections, bien que son programme ne fasse pas toujours appel à la haute littérature (mais pourquoi ne dirait-on pas avec Musset : « Et que tous les pédants touchent leur tête creuse, vive le mélodrame où Margot a pleuré »), bien que les œuvres ne soient pas données dans leur style original (toutefois les adaptations n'en trahissaient pas l'esprit), il apportait un élément culturel dans notre ville. Il révélait des ouvrages qui n'auraient peut-être jamais été lus, surtout il mettait en contact avec ce mode d'expression artistique si particulier et si prenant qu'est le théâtre des gens qui, sans lui, risquaient de ne pas le connaître ou de le fréquenter bien moins régulièrement, ne serait-ce que pour une question d'argent : même avec un tarif réduit, lors de représentations populaires au Grand Théâtre, le prix des places était bien plus élevé. Il offrait ainsi, pour un moment, à ce public d'un milieu souvent modeste, la part de rêve ou d'émotion qui le sortait de la vie quotidienne avec son labeur, ses soucis ou tout simplement sa banalité lassante. Il faut voir — et M. Bernard le montre bien — avec quelle ferveur toute la population du quartier, serrée sur les bancs, attendait le début du spectacle, « frémissante, dit-il, lors des trois coups le cœur ouvert ». D'ailleurs des artistes ne manquaient pas de talent, loin de là. Ignorant sans doute le « Paradoxe sur le comédien » de Diderot, ils se mettaient totalement à la place de leur personnage et jouaient avec une passion extraordinaire. E. Barbier, dans son roman « Serre Paradis » rapporte les impressions de son héros. Etudiant maintenant, il a presque honte d'avoir apprécié ces spectacles ; mais il avoue : « Tu te souviens le soir des « Deux gosses » la femme qui jouait la mère de Fanfan, ces larmes qu'elle versait, sa figure toute mouillée et le noir de ses cils qui dégoulinait. On peut dire qu'elle y croyait à la pièce celle-là. » Les spectateurs y croyaient aussi. Ils réagissaient spontanément comme ils l'auraient fait, dans la vie réelle, devant une personne en danger. Par exemple, ils avaient vu le traître verser du poison dans une coupe et quand l'héroïne, ignorant cette manœuvre, allait absor-

ber le breuvage fatal, ils l'avertissaient et la suppliaient : « Ne buvez pas, ne buvez pas, c'est du poison. » De même la mère de M. Autard, venue voir son fils tenir pour trois soirs de suite le rôle du Christ dans une « Passion », s'était écriée, bouleversée : « Et ils vont me le tuer encore deux soirs. Ce n'est pas possible. » M. Durand confie qu'il avait été plus ému par la mort de Gavroche au théâtre Chichois que dans le film, pourtant réussi, des « Misérables » en 1958 ; dans un décor très simple, quelques coups de feu éclataient et « Gavroche, la chemise blanche largement échancrée, succombait, un drapeau tricolore à la main, dans l'émotion générale ».

En second lieu, ces spectacles de plein air présentaient un caractère particulier. Tous les témoins le disent avec des expressions différentes : « Quelles bonnes soirées ! On se sentait en famille ; on fraternisait ; c'était convivial. » Convivialité, en effet, entre les spectateurs qui retrouvaient leurs amis ou liaient connaissance, bavardaient, s'interpellaient, à l'entracte ou avant la représentation, sans contrainte, comme on le fait sur la place publique, tout en savourant les glaces de Feuillade, bien connu des Nimois parce qu'il louait des chaises au kiosque de l'Esplanade et vendait des friandises lors de spectacles aux Arènes, ou les oublies craquantes du marchand de la Fontaine. Convivialité, familiarité même avec les comédiens. Le public participait à la pièce avec exubérance. Il déclamait en même temps que l'acteur des phrases bien connues. Il attendait certains passages avec impatience pour voir si le rituel serait bien observé. Ainsi, au moment où Lagardère disait à son adversaire : « Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère viendra-t-à toi », le comédien insistait sur la liaison qui était traditionnelle et suscitait de frénétiques applaudissements. On ne craignait pas — et ce n'était pas un manque de respect — d'introduire des effets comiques là où l'auteur n'avait point voulu en mettre. Après cet échange de répliques, empreintes de gravité puisqu'elles avaient valeur d'engagement : « Rendez-vous ce soir à la grille du parc — J'y serai », il y avait bien quelqu'un pour ajouter : « Moi aussi. » Toute l'assistance éclatait de rire. La plaisanterie était facile, connue ; mais produisait toujours son effet. Personne n'était

choqué de ces interventions ; au contraire, elles créaient une atmosphère bon enfant où chacun se sentait comme en famille. Ne serait-il pas normal de penser alors à ces moments privilégiés où, sans télévision, sans départ en week-end ou en vacances, on était heureux de se retrouver en plein air à la belle saison ? C'étaient de longues veillées d'été, entre voisins, dans la rue où chacun apportait sa chaise qu'évoque M. Bernard dans « Une journée toute simple ». C'étaient les merveilleux dimanches au maset entre amis avec chants, histoires et rires que J.-Ch. Lheureux a si bien fait revivre dans «Le bon vieux temps des masets». Tout cela ne procède-t-il pas de la même mentalité ? N'est-il pas le reflet d'un milieu et d'une époque ?

On imagine mal aujourd'hui de tels spectacles dans l'agitation des villes, alors que se multiplient les distractions, même à domicile. Il s'agit bien d'un temps révolu. C'est pourquoi, malgré la documentation limitée, j'ai voulu évoquer ce Chichois qu'on disait si chaleureux, ces acteurs fous de théâtre où ils trouvaient le bonheur sinon la fortune, et même le poète marseillais qui, involontairement, en a été sans doute le point de départ.

CERTAINS ASPECTS DE LA VENTE DES BIENS D'EGLISE ET DES BIENS D'EMIGRES DANS LE GARD

par M. Pierre CLAVEL,
Membre résidant

Voilà deux cents ans qu'ont eu lieu, pendant la Révolution, les ventes de biens nationaux, biens d'Eglise et biens d'émigrés. Il me semble que l'importance de cet aspect de la Révolution vaut bien qu'on y consacre un temps de mémoire, en ce bicentenaire. Il n'est pas question, dans le cadre de cette communication, de refaire, ce soir, l'historique précis de ce qui s'est alors passé. Deux livres essentiels y ont été consacrés, l'un en 1900, *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard*, par François Rouvière, l'autre en 1908 *La vente des biens nationaux pendant la Révolution* par Marcel Marion. Quelques autres monographies départementales ont été écrites à cette même époque, mais je n'ai pu retrouver d'ouvrages plus récents sur la question.

Mon propos de ce jour sera donc de retracer le cadre général des circonstances de ces confiscations et de ces ventes, puis d'examiner sur trois exemples, dans le département du Gard, les conditions dans lesquelles se sont passées et parfois poursuivies pendant un assez long temps les tractations résultant des décisions de la Constituante et de la Convention.

Dans l'introduction à son ouvrage, Marcel Marion pose un certain nombre de questions dont je vous soumets quelques-unes : Quelle classe de la société a recueilli le principal avantage de cette vaste translation de la propriété ? Le bénéfice en a-t-il été à la bourgeoisie ou aux ouvriers et paysans, ou à quelques spéculateurs ayant acheté en masse pour revendre à bon compte? Le sol a-t-il été divisé, partagé, entre une infinité de propriétaires, ou bien la division de la proprité n'a-t-elle subi, du fait des ventes révolutionnaires que des modifications peu appréciables ? Les réponses sont incertaines, ainsi que vous pourrez le constater dans les exemples sur lesquels je retiendrai votre attention.

Je ne veux pas entrer dans des détails trop techniques sur les différentes origines des biens confisqués par la nation et je laisserai de côté les biens de la couronne et ceux des citadelles par exemple pour me borner à deux catégories de biens, ceux provenant du clergé et dits *biens de première origine* et ceux provenant des émigrés et dits *biens de seconde origine.*

La confiscation des biens du clergé a été une décision rapide. Dès le 6 août 1789, Mirabeau posa nettement les termes du problème : les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation pour servir au remboursement de la dette, mais l'Etat pourvoirait aux frais du culte et en payerait les ministres. Finalement, le 2 novembre, les biens de l'Eglise furent nationalisés. Ils devaient gager l'émission d'une espèce de papier-monnaie, les assignats. Ces assignats serviraient à rembourser la dette de l'Etat, mais avec des assignats on pourrait acheter des biens nationaux. Tous les assignats rentrés devaient être brûlés. Ce sont des décrets des 14 et 17 mai 1790 qui fixent les conditions de la vente : adjudication par les municipalités au chef-lieu du district, devant le directoire de ce district, et étalement des paiements jusqu'à 12 ans avec un intérêt de 5 %.

Pour fixer la division en lots et le prix d'appel des adjudications on eut recours à des experts, auxquels des instructions précises furent données. Ils devaient *considérer la plus grande division des biens à vendre comme le principal objet du travail qui leur était confié.* Ils devaient former *le plus grand nom-*

bre de lots que faire se pourra d'une valeur peu considérable, afin qu'il s'en trouve à portée des citoyens les moins fortunés. Nous verrons dans les exemples que nous aborderons comment ces dispositions furent appliquées et comment parfois la réaction des adjudicataires a troublé l'ordre préparé par les experts, dont certains n'avaient d'ailleurs pas suivi les instructions qu'ils avaient reçues.

Ces instructions restaient en effet applicables aux biens de seconde origine, c'est-à-dire ceux des émigrés. La prise de possession des biens ecclésiastiques avait été dictée, avant tout, par des nécessités financières. Celle des biens d'émigrés, bien qu'inspirée aussi par le besoin de gager des émissions d'assignats de plus en plus souvent répétées, le fut surtout par une pensée de colère et un désir de vengeance. Les municipalités furent tenues d'envoyer l'état des biens appartenant à des personnes qu'elles ne connaîtraient pas pour être domiciliées actuellement dans le département. On voit qu'un propriétaire résidant à l'autre bout du pays et ne pouvant venir s'occuper de ses biens pouvait être saisi. Le séquestre fut décidé le 27 juillet 1792, mais les décrets définitifs permettant la vente des biens ne furent pris par la Convention qu'en juillet 1793. Les ventes commencèrent à la fin de 1793.

Il est clair que la prolifération des assignats ainsi émis et leur absence de destruction quand le gage était vendu entraînèrent rapidement une dévaluation de ces assignats. Comme il était possible de payer avec des assignats, déjà sensiblement dépréciés, des immeubles évalués en valeur 1792, la majoration de prix résultant des enchères de 1794, qui fut quelquefois énorme, fut très loin, malgré tout, de compenser l'avilissement du papier. Par ailleurs les conditions de paiement furent très libérales, et la valeur du paiement fut encore plus faible, même si, le plus souvent, les acheteurs avaient payé plus rapidement que prévu, tant les assignats qu'ils détenaient leur brûlaient les doigts. Pour mesurer ce phénomène, Marcel Marion nous propose des chiffres enregistrés dans la Gironde, où l'assignat n'était plus en novembre 1794 qu'à 30 % de sa valeur et dès avril 1795 à moins de 10 %. Ces données font mieux comprendre

certaines des opérations que nous serons amenés à découvrir par la suite.

Il nous reste, dans ces généralités, une dernière question à aborder, celle de la réaction des émigrés. Il y a d'abord la réaction de ceux qui n'étaient pas réellement émigrés, mais qui étaient en un autre point du territoire, ou ceux des biens dont seul tel ou tel membre de la famille avait émigré. Cela entraîna, plus ou moins rapidement, après la tourmente, des réactions dont François Rouvière nous donne certains exemples. Il y a, tout le monde le sait, de nombreux émigrés qui ne sont rentrés et ne se sont sentis forts de leurs droits qu'après la Première Restauration, en 1814, mais il y en avait d'autres, rentrés sous l'Empire et qui supportaient mal leur spoliation, ce qui entraîna un certain nombre de débats et de nombreux procès. En 1814 il y avait 20 ans que les nouveaux propriétaires jouissaient de leurs biens, les avaient restaurés et avaient entrepris de sérieuses cultures de leurs terres. L'article 9 de la Charte de 1814 avait garanti la propriété des biens nationaux, en envisageant une indemnisation qui ne fut mise au point qu'en 1825 par une loi dite *loi du milliard des émigrés* qui prévoyait une indemnisation évaluée globalement et approximativement à cette somme. Cette loi fut très décriée, car c'était finalement le contribuable qui remboursait les indemnités qui se limitèrent d'ailleurs à 650 millions. François Rouvière, dans son étude très détaillée sur la vente des biens d'émigrés, a examiné pour une grande part de ces émigrés comment et pour combien ils avaient été indemnisés en 1825. Nous verrons sur un exemple comment certains détails avaient pu lui échapper.

Avant d'aborder par trois exemples l'illustration de ce qui s'est réellement passé, nous pourrions essayer de savoir quel fut pour la nation le bénéfice de cette vaste opération. Elle avait été imaginée pour débarrasser l'Etat de sa dette et celle-ci n'a pas été payée, pour le sauver de la banqueroute, et la banqueroute est venue, pour lui créer des ressources, et elle a abouti à de regrettables opérations monétaires. C'est vrai, mais que se serait-il passé si on avait agi autrement dans ces temps tellement troublés ? Il semble bien aussi que la division des terres,

même si elle a profité à certains bourgeois qui se sont ainsi enrichis, a entraîné une mise en valeur d'une certaine qualité, mise en valeur qui s'est poursuivie sur ces mêmes terres pendant plus d'un siècle, dessinant ainsi le paysage de la France rurale jusqu'à la première moitié du XX^{e} siècle. On créait ainsi, à n'en pas douter, non pas de nouveaux révolutionnaires, mais une classe de paysans conservateurs, pris dans cette classe populaire qui avait pu, le plus souvent petitement, accéder à la propriété.

Par trois exemples nous allons maintenant tâcher de sortir des généralités et voir comment les grands principes ont été vérifiés ou au contraire contredits par les faits.

La chapelle des Ursulines de Nimes

Mon premier exemple sera celui d'un bien d'Eglise. Il s'agit des biens du premier monastère des Ursulines à Nimes. Ce premier monastère, car il y en eut un second, avait été fondé à Nimes en 1636. Une requête dans ce sens avait été présentée aux consuls par la supérieure de l'ancien monastère de cette congrégation à Lyon. Les consuls avaient donné suite à la requête. La congrégation existait en France depuis 1596. Le roi Louis XIII avait confirmé cet accord et leur avait permis de s'établir à Nimes à l'endroit le plus commode et le plus propre qu'elles aviseraient. Ce n'est que beaucoup plus tard que se passera leur installation définitive, tout près de la Maison Carrée. Elles vont là, en 1714 procéder à la construction de leur couvent, en commençant par une très belle chapelle qui sera consacrée le 5 avril 1718, la construction totale du monastère n'étant terminée qu'en 1752.

Au moment de la Révolution la chapelle n'a donc même pas un siècle et les bâtiments du couvent, qui l'entourent, ne sont achevés que depuis environ quarante ans. C'est tout cela qui va être mis à la disposition de la nation par la loi du 5 novembre 1790. C'est tout cela aussi, ainsi que quelques terres que possédaient les Ursulines à Caissargues, qui va être ensuite mis en vente en trois lots. Deux de ces lots, qui ne nous intéressent

pas directement dans cette étude comprennent de petits immeubles sis rue des Flottes. Par ailleurs, le troisième lot, qui fait l'objet d'une seule mise à prix, est divisé en six parties faisant l'objet d'une seule adjudication. Il paraît étonnant, dans le cadre des instructions qui avaient été données pour un morcellement accessible à de petits propriétaires que ce morcellement n'ait pas donné lieu à six enchères différentes. Il est vrai que ces bâtiments étaient imbriqués les uns dans les autres autour de la chapelle. C'est ce lot qui nous intéresse.

L'adjudication a lieu le 5 février 1793. La première enchère est faite pour 65 000 livres par le citoyen Espérandieu et trois autres enchérisseurs vont lui disputer l'achat qu'il emportera en dernier enchérisseur pour 90 900 livres. Il était classique, dans toutes ces enchères que l'adjudicataire pouvait enchérir pour son compte ou pour telle autre personne non dénommée pour laquelle il faisait *élection d'ami*. Effectivement deux jours après, le 7 février, le citoyen Espérandieu déclare qu'il fait élection d'ami pour quatre parties pour le citoyen Lagorce, au prix de 54 720 livres, pour une partie pour le citoyen Etienne Imbert au prix de 13 567 livres, et pour la dernière partie, « où est l'église », pour le citoyen Alexandre Vincens Valz au prix de 22 611 livres. Le total des trois lots représente le prix payé, sans supplément. Le citoyen Espérandieu n'avait pas cherché à faire une affaire.

C'est ce dernier lot qui va retenir notre attention, dans la mesure où toutes les pièces du dossier ne se trouvent pas n'importe où, mais dans les archives de l'époque de l'Eglise Réformée de Nimes.

C'est tout d'abord une délibération du Consistoire en 1792 donnant l'autorisation à MM. Barre et Espérandieu « d'acheter pour le Consistoire les églises des ci-devant dominicains et du ci-devant Grand Couvent, ensemble des orgues et accessoires lors des enchères jusqu'à une somme raisonnable ».

L'achat par M. Espérandieu le 5 février 1793 est donc l'exécution d'une mission qui lui avait été confiée par le Consistoire ; il y avait un seul lot, dont le prix a semblé raisonnable à M. Espérandieu jusqu'à sa dernière enchère et il a acquis les six

parties de la maison conventuelle. Il paraît clair qu'il n'était que l'exécuteur de la volonté d'un Consistoire qui n'avait pas la capacité juridique pour agir directement. Il ne faut pas oublier que nous sommes en 1792 ; il n'y a que trois ans que la religion réformée est reconnue dans la nation et ce ne sera que dix ans plus tard, sous le Consulat, que l'Eglise protestante trouvera une organisation. M. Espérandieu se trouve donc le 5 février au soir propriétaire d'une maison conventuelle dont il n'a que faire, sinon fournir un lieu de culte aux protestants, qui n'ont pas besoin de tout cet ensemble. Il trouve dans les deux jours qui suivent des personnes intéressées par ce qui, dans le lot, n'est pas l'église et va transmettre, comme nous l'avons vu, les différentes parties à d'autres acheteurs. Il a joué un simple rôle d'intermédiaire sans prise de bénéfice.

Les documents ne nous disent pas pourquoi il n'a pas gardé sous son nom la partie concernant l'église, qui a été attribuée à Alexandre Vincens Vals. Ce dernier était incontestablement membre de l'Eglise protestante et semble bien avoir agi pour le compte de cette Eglise. Je n'en veux, à cette époque que deux preuves :

— tout d'abord le décompte classique faisant objet de quittance pour l'achat se trouve lui aussi dans les archives du Consistoire, pour l'acquisition du « corps de maison dépendant des ci-devant religieuses du premier monastère de Sainte-Ursule ». Le paiement est pour la plus grande part en assignats et le dernier paiement a lieu le 25 brumaire de l'an 3, soit le 15 novembre 1794, un an et demi après la vente ;

— ensuite nous trouvons dans les mêmes archives du Consistoire, en deux originaux, un acte de cession en blanc de ce même immeuble, dûment signé par Alexandre Vincens Vals, pour la somme de 23 000 F que Vincens Vals déclare avoir reçue, le tout le 21 janvier 1796.

Il a été souvent dit que Vincens Vals avait acheté l'église des Ursulines pour la mettre à la disposition du culte protestant. En réalité il semble qu'il n'a été que l'instrument d'une

décision parfaitement claire du Consistoire. Toutefois Alexandre Vincens Valz, du fait de son rôle, était en droit propriétaire de l'immeuble qui était loué à la municipalité pour être mis par celle-ci à la disposition des protestants comme lieu de culte. C'était le Petit-Temple. Le montant du loyer, reçu par Vincens Valz, n'était d'ailleurs pas conservé par lui, mais mis à la disposition des pauvres protestants. A la mort de Vincens Valz, soit par négligence, soit parce qu'une solution juridique n'avait pas été trouvée, le Petit-Temple devient juridiquement propriété de sa fille Elisabeth Vincens Valz. Celle-ci, pour en finir, donne en 1831 le Petit-Temple « aux pauvres protestants de la ville de Nimes », le responsable de ces pauvres étant le Consistoire. Le prix de la location payée par la ville sera, et c'est prévu dans l'acte de donation, employé par le Consistoire en « distribution de pain et vêtements aux pauvres protestants de l'un et l'autre sexe ». L'acte définitif d'acceptation de la donation n'est passé que le 10 juillet 1839 ; il est signé par le pasteur Tachard, président du Consistoire et par Ferdinand Girard, en sa qualité de maire de la ville de Nimes.

Il est peu vraisemblable que ceux qui avaient mis en route cette vente de bien national aient pu avoir l'idée d'une pareille destination. Il faut d'ailleurs ajouter que la situation n'a été définitivement réglée de façon juridiquement claire que beaucoup plus tard, après les lois de séparation de 1905, avec attribution incontestable du Petit-Temple à l'Association Cultuelle de l'Eglise Réformée de Nimes.

Les biens de l'Ordre de Malte

Le deuxième cas que je vais maintenant aborder est celui de l'ordre qui représentait le principal propriétaire foncier du département du Gard, parmi les biens nationaux de première catégorie, j'ai parlé de l'Ordre de Malte. A Saint-Gilles s'était implanté au début du XII^{e} siècle un Grand Prieuré de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, remplacé ultérieurement par l'Ordre de Malte. Le Grand Prieuré disposait alors d'un très grand

nombre de commanderies, dont certaines dans le département du Gard. Les bâtiments et les terres de cette provenance mises alors en vente sont innombrables. Certains biens dépendaient directement du Grand-Prieuré de Saint-Gilles, d'autres des nombreuses commanderies, dont les principales sont celles de Beaucaire, de Montfrin, de Saint-Christol. On trouvera les biens essentiellement sur les communes de Saint-Gilles, Beaucaire, Le Cailar, Bellegarde. Pour en avoir une vue exhaustive il faudrait se référer à l'ouvrage de François Rouvière et en faire une étude approfondie qui sortirait de notre cadre.

La politique des révolutionnaires sur la vente de ces biens est a priori assez incohérente dans le cadre des instructions pour le morcellement des terres à mettre ainsi à la disposition des citoyens les moins fortunés. Nous n'en prendrons pour exemple que les biens vendus dans le cadre de la commanderie d'Astros, tous sur la commune de Beaucaire, et, par ailleurs ceux qui, à Saint-Gilles, dépendaient directement du Grand Prieuré.

Pour les biens de la commanderie d'Astros, il semble que les instructions données pour la divison en lots aient été parfaitement entendues. Sur l'ensemble des propriétés et des terres on trouve en effet environ 80 lots. Quatre d'entre eux sont d'une certaine importance, ceux qui contiennent les bâtiments des propriétés intéressées dont les domaines de Perprèze, de Saint-Pierre et de la Grenouillère. Encore faut-il relativiser cette importance, nous le verrons avec d'autres chiffres, puisque ces lots ont atteint moins de 100 000 livres. Tout le reste des domaines a été entièrement morcelé en 160 lots dont le prix de vente est en moyenne de 3 300 livres. Sans doute quelques acheteurs ont-ils pris en charge deux ou trois lots, mais au total il y a eu une très grande dispersion des terres entre des petits propriétaires pour un montant total d'environ 850 000 livres en 160 lots.

Il en va tout autrement pour les biens qui, à Saint-Gilles, étaient directement la propriété du Grand Prieuré. L'ensemble, très considérable, de ces propriétés a été vendu en quatre lots. L'un comprenait la Maison Collégiale, la Cour Saint-Jean, l'église, le cimetière et des jardins. Le montant de la vente a représenté

501 000 livres. Un autre, le domaine de Clairefarine, a atteint la somme de 3 500 000 livres. Un certain nombre de champs réunis tous ensemble représentaient 130 000 livres et enfin les domaines de La Fosse et de Canavère étaient mis ensemble en vente et se sont vendus 8 025 000 livres. Nous sommes loin des instructions que nous rappelions tout à l'heure. Il convient toutefois de remarquer que pour deux des lots le morcellement a cependant eu lieu, du fait des acheteurs qui se sont regroupés pour réunir le montant indispensable à ces achats. Pour les terres dépendant des domaines de La Fosse et Canavère on ne trouve pas moins de 49 acheteurs, dont certains se sont chargés de l'essentiel des propriétés et dont les autres se sont réparti des terres, pour un montant moyen qui atteint toutefois plus de 150 000 livres. Reste enfin le lot comprenant la Maison Collégiale, l'église, le cimetière et la cour Saint-Jean. Ces biens étaient à la limite des constructions existant alors à Saint-Gilles. On sait qu'il ne reste à ce jour aucune trace de la Maison Collégiale, ni de l'église. Mais il y a à Saint-Gilles une rue Saint-Jean qui marque le souvenir, à son emplacement, de l'ancienne cour du Prieuré. Tout cela est actuellement construit, et, comme pour les domaines de La Fosse et Canavère, 40 acheteurs s'étaient groupés pour acheter ces emplacements, qui sont devenus des terrains bâtis appartenant encore, pour un certain nombre à tel ou tel descendant des acheteurs de 1793.

Il est d'ailleurs intéressant d'examiner les noms des acheteurs à Saint-Gilles des différents lots vendus ou créés de fait par les acheteurs. On retrouve très souvent les mêmes noms dans ces ventes, ainsi que pour les biens à Saint-Gilles de la Commanderie de Sainte-Anne, divisés en 24 lots autour du domaine des Aurillasses. Les acheteurs avisés achetaient plusieurs terres dans des terroirs différents ou dans ce qui allait devenir terrain à bâtir.

Il paraît en tous cas certain que par la double volonté des experts et des acheteurs le but poursuivi était atteint : on avait obtenu, à partir des grands domaines de l'Ordre de Malte une division très morcelée de la propriété. Cette division s'est maintenue pendant environ un siècle et demi tant à Saint-Gilles qu'à

Beaucaire. On disait volontiers, encore à la veille de la Seconde Guerre mondiale que l'unité d'exploitation se composait de cinq hectares de vignes, un homme et un cheval. Les choses ont depuis bien changé avec les grandes transformations du monde agricole, mais on ne peut contester que le but avait été atteint à long terme.

Les biens des Chaumont-Guitry

Nous allons maintenant voir, avec un exemple de vente de biens d'émigrés, comment la volonté du législateur a pu aussi être mise en défaut et comment des prolongements plus ou moins inattendus ont conduit à des ratifications de vente de nombreuses années plus tard. Il s'agira pour nous de la famille Chaumont-Guitry.

Il convient d'abord de situer cette famille dans notre département. En 1588 Antoine du Pleix, alors seigneur de Lèques, près de Sommières, achète à Thomas de Rochemore le domaine de Saint-Michel à Aimargues. En 1621, pendant les guerres de religion, Abdias de Chaumont-Guitry, gendre d'Antoine du Pleix est seigneur de Saint-Michel où il se réfugie après avoir participé, à la tête des religionnaires, au sac de l'église de Saint-Gilles. C'est là encore qu'Henri de Chaumont-Guitry abritera des calvinistes de l'armée de Rohan. Henri de Chaumont-Guitry organise alors dans son testament une succession très précise pour ses domaines de Lèques et de Saint-Michel chez les descendants mâles de la famille qui a des résidences et des biens en Normandie. Lors de la Révolution les Chaumont-Guitry disparaissent de la région et leurs châteaux sont d'abord en partie détruits par les révolutionnaires, puis, avec les terres importantes qui les entouraient, mis en vente comme biens nationaux.

François Rouvière, dans son ouvrage si précis sur « l'aliénation des biens nationaux dans le Gard » détaille la vente de ces biens à Aimargues, Beaucaire, Bellegarde, Le Cailar et Lèques. Pour Beaucaire nous retrouvons le même esprit qui a présidé pour cette même municipalité à morceler les biens de l'Ordre de

Malte et, à côté de la vente de deux maisons importantes en ville, nous trouvons 18 lots à valeur moyenne de 2 650 livres. A Bellegarde il n'y a qu'une terre à 3 300 livres, au Cailar deux lots de valeur moyenne 3 900 livres. A Lèques les choses se compliquent un peu à cause des bâtiments importants autour du château incendié et de ses bergeries, avec un lot qui atteint la valeur de 79 000 livres, adjugé au citoyen Causse, ancêtre de la belle-famille de notre ancien confrère Pierre Abauzit, mais pour le reste toujours la même politique de petits lots, soit 18 lots d'une valeur moyenne de 1 150 livres. La volonté du législateur est parfaitement respectée.

Nous allons maintenant, si vous le permettez, nous attarder sur le cas précis du domaine de Saint-Michel pour lequel j'ai pu disposer d'archives privées inédites. Le domaine comprenait alors un château ravagé par l'incendie allumé par les révolutionnaires, entouré de vastes bâtiments à usage de bergerie et de communs et une centaine d'hectares de terres au bord du Vidourle, sur la commune d'Aimargues, près du Pont de Lunel. Nous allons pouvoir suivre de près tout le processus de la vente et de ses suites. Pour la suivre dans le temps nous ferons abstraction du calendrier révolutionnaire qui date le plus souvent les documents et prendrons les dates dans le calendrier grégorien.

La vente des biens des émigrés a été décidée le 27 juillet 1792, mais le décret organisant cette vente ne sera pris par la Convention que le 25 juillet 1793. Cela n'a pas empêché le directoire du district de Nimes de commettre un expert dès le 14 novembre 1792 pour mettre au point la division du domaine. L'expert demeurait à Aimargues, a pris contact avec la municipalité et le fermier, a fait une enquête sur les facultés des habitants du canton à l'achat de parts et a décidé du partage dans un très long rapport de douze pages de petite écriture serrée. Son but n'a pas été de faire de petits lots comme nous en avons vu jusqu'ici, mais de créer quatre parts, importantes puisque chacune avait environ 25 hectares, en réservant à chaque part une partie des bâtiments divisés à cet effet. Il a établi un plan très précis avec les limites des quatre lots, signifiées par des couleurs différentes. Son rapport a été déposé le 12 janvier 1794,

après les derniers décrets de la Convention. Le 20 avril 1794 des affiches sont apposées annonçant l'adjudication qui a lieu le 20 mai pour les quatre lots. Une quinzaine d'enchérisseurs sont dans la salle d'adjudication et vont soumissionner. Le premier lot, mis à prix 37 362 livres est adjugé 80 000 livres au sieur Pomier. Le deuxième lot, qui contient les ruines de l'ancien château, mis à prix 41 900 livres est adjugé, après l'allumage de plusieurs feux 107 000 livres au même sieur Pomier. Le troisième lot, mis à prix 44 325 livres est adjugé 140 000 livres toujours au même sieur Pomier. Enfin le quatrième lot, mis à prix 34 775 livres est adjugé 130 000 livres au sieur Crémieux, marchand à Nimes. L'ensemble, estimé 158 000 livres a été adjugé pour 457 000 livres. Il est vrai que les estimations dataient de 1792 et qu'une sérieuse dévaluation de l'assignat avait eu lieu entre temps.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'acheteur principal qui, en achetant trois lots à la fois, contenant à eux trois tous les bâtiments de résidence et de culture, avait déjoué les projets du législateur vers la petite ou moyenne propriété. Jacques Pomier, l'acheteur, a 20 ans. Conseillé par son futur beau-père Louis Mourgue, de Marsillargues, il achète pour le compte de son père Jean-Pierre Pomier, riche négociant en grains de Montpellier, protestant, qui dispose très certainement d'assignats dont il faut d'urgence se débarrasser. La famille accède ainsi à la propriété foncière et fait très certainement une bonne affaire, le solde des sommes dues étant versé très régulièrement un an après l'achat, avec des assignats encore dévalués.

Jean-Pierre et Jacques Pomier vont entreprendre rapidement et réussir à remettre en état les bâtiments en ruine et le domaine dont l'exploitation avait été longtemps négligée. Ceci n'est pas notre propos, mais ce qui suit près de 20 ans plus tard, après leur mort à tous les deux, est fort intéressant.

Ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, François Rouvière est très précis sur les indications qu'il donne. Allant plus loin dans ses analyses il est allé vérifier les conditions dans lesquelles se sont faites les indemnisations lors de l'application de la loi du 25 avril 1825 pour les émigrés qui avaient depuis longtemps

déposé leurs dossiers. Dans le paragraphe qu'il consacre aux biens des Chaumont-Guitry, il constate :

> L'état d'indemnité, du 2 août 1825, s'élève à 252 842 francs, d'où il fallait déduire 25 480 francs de dettes payées à la décharge du propriétaire dépossédé.
>
> Cet état ne fait aucune mention des biens situés à Aimargues. Il y a là une erreur de l'acte de vente puisque le marquis de Guitry, propriétaire dépossédé, approuve l'état par une lettre du 7 juillet 1825, tout en signalant de simples erreurs de calcul.

En réalité, François Rouvière ne possédait pas tout le dossier et c'est de cette « ratification » de la vente dont je vais en terminant vous parler un peu longuement. Le dossier complet existe en effet dans les archives privées de Saint-Michel et il est intéressant de suivre dans ses détails les pièces de ce dossier. Je m'attacherai spécialement à toute une correspondance, modèle de la manière dont pouvait alors se mener une négociation délicate.

Les personnages en cause sont : d'abord le vieux marquis Antoine de Chaumont-Guitry, demeurant à Orléans et représentant son neveu Victor de Chaumont-Guitry, propriétaire de Saint-Michel à la Révolution et qui, je ne sais pourquoi, a laissé son vieil oncle de plus de 75 ans mener la négociation ; ensuite Marguerite Pomier-Mourgues, veuve de Jacques Pomier et tutrice de deux enfants mineurs. C'est alors une femme de 37 ans qui gère les biens de ses enfants et possède elle-même une très solide fortune héritée de son père Louis Mourgue.

L'objet de la démarche trouve sa source dans le fait que, sa qualité d'émigré n'étant pas parfaitement établie, Victor de Chaumont-Guitry a entrepris en 1811 de récupérer son bien. Il ne faut pas oublier que nous nous éloignons alors de la tourmente révolutionnaire et que les fastes de l'Empire sont à leur apogée. Victor de Chaumont-Guitry s'estime en droit de prétendre récupérer les biens qui lui ont été confisqués par la nation. Dès le printemps 1811 il fait approcher Marguerite Pomier-Mourgue par des intermédiaires qui la rencontrent à Montpellier et c'est ensuite une longue correspondance entre Antoine de Chaumont-Guitry, l'oncle de l'ancien propriétaire et Marguerite

Pomier-Mourgue, la négociation ayant commencé le 9 mai 1811, pour se terminer le 4 janvier 1812.

Dans sa lettre du 9 mai Antoine de Chaumont-Guitry cherche surtout à en savoir plus sur les conditions de l'achat, le nombre de lots achetés et les frais engagés pendant les longues années qui se sont déjà écoulées. Il apparaît clairement dès le début que les Chaumont-Guitry savent que le domaine ne leur appartient plus et que Marguerite Pomier-Mourgue se pose la question de savoir si le fait qu'ils n'aient pas réellement émigré ne leur donne pas des droits de reprise. La question est clarifiée par Antoine de Chaumont qui écrit alors, dans le doute :

> Si vous pouviez m'adresser les renseignements que je me permets de vous demander, cela me donnerait les bases dont j'aurais besoin pour fixer avec vous ou le prix du rachat de Saint-Michel ou l'indemnité honnête et juste que vous me proposeriez pour la ratification de la vente de ce domaine.

Mme Pomier-Mourgue répond un mois plus tard, sans doute après avoir consulté ses conseils en indiquant que son beau-père avait acheté trois lots pour 327 000 F en assignats « qui, réduits à l'échelle de dépréciation d'après les époques de l'emploi des fonds représentent la somme de 87 000 francs en écus ». Elle donne par ailleurs une énumération des travaux faits : rétablissement de la maison incendiée, acquisition de terres adjacentes, plantation de vignes maintenant en plein rapport, établissement d'un vaste cellier et plantation d'un jardin anglais.

On en était jusque-là resté aux généralités. Le 20 juin nouvelle lettre du marquis qui commence ainsi :

> En répondant à votre lettre du 5 de ce mois, Madame, je commencerai d'abord par vous demander une grâce, c'est de supprimer, dans la correspondance que j'espère que nous allons avoir ensemble, pour notre affaire, toute espèce de distinctions usitées autrefois et qui, même dans ce temps là n'étaient admises selon moi qu'avec peine et chagrin par un homme de la part d'une femme jeune, aimable et dont les sentiments et l'élévation d'âme, ainsi que la dignité des principes était faite pour aller au moins de pair avec tous ceux de quelque ancienneté et de quelque rang qu'ils fussent.

Ceci n'était que le préambule, car c'est l'heure de vérité et après un long exposé des conditions dans lesquelles la famille Pomier a pu, après certainement de bonnes affaires sur les assignats, jouir du domaine, tandis que son neveu à qui la nation l'avait confisqué était privé de toute espèce de revenu, la demande se précise, non vers une reprise du bien, mais vers le versement d'une indemnité qu'Antoine de Chaumont fixe à 40 000 francs. La réponse se fait attendre et Antoine de Chaumont fait une lettre de rappel dans laquelle il n'hésite pas à préciser qu'il lui semble que c'est bien peu de chose pour quelqu'un qui a plus de 25 000 francs de rentes, alors que son neveu est dans la gêne pour doter son fils pour lequel se présente un mariage fort avantageux. Marguerite Pomier répond le 18 septembre une lettre étudiée avec son conseil. Elle y proteste que sa fortune personnelle n'a rien à voir à la question, puisqu'il s'agit des biens de ses enfants, et conteste de la manière suivante le chiffre demandé : « En établissant votre demande pour une somme de 40 000 francs vous avez perdu la vue des données générales que j'avais fournies sur la valeur du domaine de Saint-Michel et celles déboursées par M. Pomier, mon beau-père. »

La réponse vient le 12 octobre, mais ce ne serait pas convenable de parler tout de suite d'affaires et Antoine de Chaumont commence sa lettre par cette information surprenante dans ce genre de corespondance :

> Un événement très fâcheux pour nos cœurs a couvert de deuil notre petite maison. Ma femme vient de perdre une femme de chambre, âgée, il est vrai, de plus de 82 ans qui la servait avec une activité et un zèle incroyable non seulement pour son âge, mais pour celui de femmes beaucoup plus jeunes...

Et il en arrive, après de nombreuses considérations de ce style sur sa franchise et sa loyauté à faire lui-même une contre proposition à sa première demande, en la rabattant à 26 000 F au lieu de 40 000. Marguerite Pomier-Mourgues n'est toujours pas d'accord et je me permettrai de vous citer encore la manière dont elle marque ce désaccord, le 5 novembre :

> Malgré la crainte de vous déplaire, je ne peux accorder, Monsieur, ce que vous me demandez. Si la délicatesse me porte à ne

pas profiter des circonstances malheureuses qui ont pesé sur votre famille, elle ne peut exiger que le sacrifice que je m'impose excède la différence de la valeur du domaine et l'intérêt de mes enfants me l'interdirait quand j'en aurais la volonté... Cependant pour vous prouver mon désir de terminer et la sincérité de mes intentions je consens à porter à vingt mille francs la somme à accorder à Monsieur votre neveu...

Il y a bientôt six mois que la négociation est engagée et Antoine de Chaumont continue en répondant dès le 26 novembre à cette contre proposition. Il donne des précisions appitoyantes sur la condition de son neveu :

> Je lui connais une dette sacrée qu'il voudra sûrement acquitter dans ce moment-ci. Cette dette consiste en 3 000 francs qu'il a empruntés il y a six ans à un de ses parents que nous savons qui est aujourd'hui dans la détresse en cause d'une banqueroute qu'il a essuyée. De plus encore il doit 600 francs à ma nièce qui a l'honneur d'être connue de vous...
>
> C'est une demande que vous fait un vieillard au nom d'une malheureuse famille ruinée sans qu'il y ait de sa faute. Si vous accordiez ma demande (qui est de 4 000 francs supplémentaires), je regarderai cette action comme une charité que la noblesse de vos sentiments, votre bonté, votre sensibilité vous engagerait à faire...

Cet aspect charitable de la justification de ce qu'on lui demande émeut Marguerite Pomier-Mourgue et, le 11 décembre, elle donne son accord sur la somme de 24 000 francs. Le 4 janvier 1812, Antoine de Chaumont-Guitry commence ainsi sa réponse :

> Jamais, Madame, mon âge et mes infirmités ne m'ont fait autant de chagrin que depuis que j'ai reçu votre lettre du 11 décembre dernier : car si j'eusse eu seulement 20 ans de moins, avec la santé que j'avais dans ce temps, non seulement je vous eusse répondu sur le champ, mais je serais parti presque aussitôt que ma lettre pour avoir l'honneur et le bonheur en même temps de faire connaissance avec une jeune femme digne par ses grâces, sa façon de penser et les sentiments de son cœur de la vénération de tous les honnêtes gens et surtout de ceux qui, comme moi, j'ose le dire, ont passé leur vie à ne faire que des actions généreuses et des façons de penser franches, loyales et aimables...

Ces citations ont sans doute été un peu longues, mais il me semble qu'elles font revivre un temps maintenant disparu où toute une courtoisie avait encore sa place, dans une négociation qui se réduirait sans doute aujourd'hui à de secs échanges de documents par hommes de loi interposés.

La conclusion fut un acte notarié qui avait échappé à François Rouvière. Cet acte fut signé en février 1812, assurant la *ratification de la vente faite par la nation* et on y trouve, sous la plume du notaire l'indication suivante :

> ... « la dite dame veuve Pomier, mue par un sentiment de délicatesse plutôt que par un motif de crainte, avait offert d'entrer en arrangement... »

J'en terminerai là. J'ai sans doute abusé de votre patience sur un sujet qui me passionnait depuis un certain temps. En ce deux-centième anniversaire je voudrais vous avoir communiqué un peu de cet intérêt pour ces décisions qui ont profondément marqué la propriété terrienne dans notre pays, en nous faisant aussi revivre un style de rapports humains parfois trop oubliés.

UN NIMOIS DEVANT L'INQUISITION DES CANARIES LE PROCES D'ANTOINE AMPHOUX (1756-60)

par M. Bartolomé BENNASSAR,
Correspondant

L'Inquisition espagnole a mauvaise réputation, à tel point qu'elle est utilisée constamment comme référence négative dès lors qu'il s'agit de mettre en cause des comportements politiques, judiciaires ou policiers considérés comme arbitraires et contraires aux droits de l'homme. Il faut convenir que cette mauvaise réputation est méritée pour deux raisons fondamentales : d'une part, parce que l'Inquisition ne punissait pas des agressions contre les personnes ou les biens mais des opinions, des paroles, des gestes, des pratiques culturelles ou sociales en contradiction avec l'ordre social et religieux établi ; d'autre part, en raison de certaines particularités de sa procédure, soit la mise sous séquestre préventive des biens du suspect, le secret des témoignages de telle sorte que l'accusé ne savait ni qui l'avait dénoncé, ni les délits qui lui étaient imputés, enfin le caractère infamant des peines dont certaines conséquences étaient étendues aux descendants, notamment ce qu'on appelait l' « inhabileté ». Vous remarquerez que je ne fais pas allusion à la torture parce que les justices civiles la pratiquaient alors tout autant que l'Inquisition et de manière plus sauvage et moins réglée.

L'Inquisition espagnole a cependant, aux yeux des historiens, un grand mérite : elle a conservé de superbes archives et une masse énorme de documents provenant de ses tribunaux de district, non seulement ceux de la péninsule mais aussi ceux des Baléares et des Canaries, de la Sardaigne et de la Sicile qui jusqu'aux traités de 1713-14 dépendaient de la Couronne d'Aragon, enfin ceux de Mexico, Lima et Carthagène des Indes. Parmi ces documents des procès entiers des XVI^{e}, XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. C'est précisément d'un de ces procès que je veux vous entretenir aujourd'hui parce qu'il fut intenté, au milieu du XVIII^{e} siècle, par l'Inquisition des îles Canaries, à un Nimois parfaitement inconnu et parce qu'il nous apprend des choses intéressantes sur notre ville et sur ses pratiques religieuses et sociales tout en nous révélant le destin d'un humble artisan devenu commerçant et patron de navire sur le proche Atlantique.

L'affaire a commencé par des dénonciations dont les premières datent de septembre 1756. Elles procèdent d'habitants des îles de Tenerife et de Lanzarote qui entraînent l'audition d'autres témoins, au total 17, puis l'établissement d'un sommaire de l'accusation au cours de l'année 1757, ensuite un ordre d'arrestation du prévenu qui est effectivement interpellé le 27 février 1758 à Santa Cruz de Tenerife par le commissaire du saint Office, Don Juan Laso de Vega, puis transféré au siège du tribunal qui se trouvait à Las Palmas, dans l'île de la Grande Canarie. Le procès se déroule selon un rythme très rapide, les trois audiences réglementaires ont lieu les 10, 12 et 14 mars 1758, la ratification des témoignages et la présentation de la défense de l'accusé, dont l'audition des témoins à décharge, se font à partir du 5 avril, enfin la sentence est prononcée le 20 juillet 1758. L'accusé est condamné pour délit de scandale à l'expulsion des îles Canaries pour une durée de 4 ans et à 50 ducats d'amende, pris sur ses biens qui avaient été séquestrés. Pour des raisons que nous examinerons ultérieurement l'affaire rebondit quelques mois plus tard et se termine en 1760.

Mais qui est donc l'accusé ? Il se nomme Antoine Amphoux. Lors de son interrogatoire, le 10 mars 1758, il déclare qu'il est naturel de la ville de Nimes, qu'il est âgée de 34 à 35 ans (sa

naissance remonte donc à 1723 ou 1724), qu'il était fabricant de bas sur un *telar,* c'est-à-dire un métier à tisser, et qu'ici, aux Canaries, il est commerçant. Nous apprendrons par la suite qu'il est de petite taille, rond de visage, très coloré de teint et qu'il s'exprime volontiers par les gestes (moues, mimiques, signes de dénégation). Invité selon l'usage à décliner sa généalogie, il dit qu'il était fils de Pierre Amphoux, nimois lui aussi, décédé en 1736, et de son épouse, née Sillères, également nimoise. Ses grands-parents paternels étaient originaires de Nimes et le grand-père exerçait le métier de cordonnier, entendons fabricant de chaussures. Ses grands-parents maternels, les Sillères, venaient de Bollène et le grand-père maternel était lui aussi cordonnier. L'oncle paternel de notre humble héros, qui se prénommait également Antoine, âgé alors de 60 ans, était fabricant de bas et il avait épousé une certaine Jeanette Veyran, de Bezouce. La tante paternelle, Isabelle Amphoux, avait pour mari Antoine Cler, teinturier à Nimes, décédé trois ans auparavant. L'oncle maternel, Pierre Sillères, fixé à Nimes, était cordonnier et sa sœur Angèle était mariée à un tanneur, Jacques Cordesse : ils avaient entre autres enfants une fille, Suzanne, épouse d'Antoine Boucoiran, teinturier. D'autre part, Antoine Amphoux déclare qu'il avait un frère, Jacques, fabricant de bas, une sœur, Jeanne, mariée avec Jean Pouget, fabricant de bas lui aussi, une autre sœur Suzanne, dont il ignore qui est le mari, et il a eu un autre frère, Pierre, décédé à l'âge de 9 ans. Antoine est célibataire et n'a pas d'enfant.

Ainsi, notre Antoine Amphoux provient d'une famille nimoise depuis plusieurs générations et d'un milieu caractérisé par une forte endogamie sociale, un milieu d'artisans très homogène : fabricants de bas, teinturiers, cordonniers, tanneurs. Cette homogénéité est renforcée par la religion puisque les Amphoux et leurs alliés sont protestants, ce qui ne les empêche pas, nous le verrons, d'avoir des relations professionnelles satisfaisantes avec des catholiques.

La procédure inquisitoriale prévoyait que l'accusé devait faire devant le tribunal le *discours de sa vie.* Grâce à ce discours

nous connaissons le parcours professionnel d'Antoine Amphoux mais c'est la suite de l'instruction qui nous permettra de savoir ce que fut son éducation, notamment son éducation religieuse et la nature de ses croyances. Ce parcours professionnel n'en est pas moins fort intéressant car il révèle un cas de mobilité, à vrai dire assez fréquent au XVIII[e] siècle, et un caractère entreprenant. Amphoux a vécu chez ses parents jusqu'à l'âge de 13 ans, il a étudié jusqu'à 11-12 ans et il sait lire et écrire. A la mort de son père, en 1736, il « entre dans la vie active », dirions nous aujourd'hui, et apprend le métier de teinturier chez un patron protestant pendant 3 ans (rappelons qu'il y avait des teinturiers dans la famille), puis il revient chez lui et, avec sa mère qui est veuve, il travaille comme fabricant de bas pendant trois nouvelles années. Pour se perfectionner dans ce métier il entre chez Laurent Reboul, lui aussi fabricant de bas mais catholique romain. Cinq mois plus tard, il a alors à peu près 20 ans, il décide de quitter Nimes et de s'en aller « buscar la vida ».

Le voici avec un muletier, d'abord à Chambéry, puis toujours avec son muletier à Genève où il reste 2 mois et demi chez un parent protestant du nom de Ferrier, puis il s'arrête à Grenoble, revient à Nimes où il reprend son travail de fabricant de bas, en association avec son frère Jacques. Il s'y tient pendant deux ans et demi. Mais l'appel de l'aventure est décidément le plus fort : Antoine repart et à Marseille s'embarque à destination de Cadix sur le navire *Le Roi Gaspard* dont le capitaine, vous apprécierez, s'appelle Jean-Baptiste Mézy.

A Cadix, Antoine Amphoux travaille pendant trois ans et demi chez un négociant marseillais, Jean-Baptiste Barbosi, qui est catholique romain. Tout laisse penser que c'est chez Barbosi que notre Antoine a appris l'art du commerce maritime. C'est sur une tartane française, appartenant à Barbosi, le « Saint-Jean-Baptiste », qu'il a effectué son premier voyage au long cours jusqu'à Santa Cruz de Tenerife. Il a profité de ce voyage pour nouer des relations amicales avec un certain Etienne Matheu, originaire d'Orange, négociant établi et marié à Santa Cruz, qui figurera parmi les témoins de la défense. Il revient à

Cadix sur la tartane de Barbosi. Et c'est alors qu'il a dû éprouver l'envie irrésistible de se mettre à son compte. Il repart sur une autre tartane française, *Les Ames*, séjourne à Las Palmas, puis à Santa-Cruz, dans la maison d'Etienne Maheu où, semble-t-il, il fait la connaissance d'un certain Carlos Pobla, un Espagnol avec lequel il s'associe.

Désormais, et jusqu'à son arrestation, Antoine Amphoux va trafiquer de denrées diverses, mais surtout blés et vins, tabac également à l'intérieur d'un triangle constitué par Cadix, les îles Canaries (surtout Tenerife, Fuerteventura, Lanzarote, La Palma) et Madère. Il a certainement connu une réussite, modeste mais réelle, puisque peu de temps avant son arrestation il avait racheté à Carlos Pobla sa part du bateau sur lequel il trafiquait, sans doute un brigantin portugais, le *Saint-François-de-Paule, Sainte-Anne et les Ames-du-Purgatoire,* nom amusant pour un patron protestant qui ne croyait pas au purgatoire, mais le document ne permet pas d'en être assuré. En tout cas il était devenu propriétaire du navire. Au cours de ses voyages il avait établi de bonnes relations avec les consuls de divers pays (France, Angleterre, Hollande) qui figureront parmi les témoins de la défense, de même que plusieurs commerçants français établis aux Canaries : outre Etienne Maheu d'Orange, déjà cité, Bernard Carbonel, de Marseille ; le marchand dauphinois, Jean Bosc ; un Béarnais Pierre Anglade, et plusieurs autres dont nous ne connaissons pas l'origine mais qui constituaient une sorte de microsociété française et marchande dans l'archipel : Joseph Combemale, Louis Ramous, Etienne Raymond, Etienne Cambrelaine, Henri Cazalon, le consul de France, Etienne Dufaut, Jean Lansigue, presque tous mariés et résidents de longue date, à Las Palmas, Santa Cruz de Tenerife, Arrecife ou autres lieux. Il semble certain qu'Amphoux était un bon compagnon, sans doute sociable et honnête. Aucun des témoins à charge ne lui fera reproche d'une malhonnêteté, d'une violence quelconque, d'une insulte ou ne mettra en cause ses mœurs. Les témoins féminins ne font état d'aucun geste équivoque.

Mais quelles sont donc les raisons des malheurs d'Amphoux? Elles sont, on le devine, de nature religieuse.

Les témoins français ou espagnols, à peu près tous catholiques romains, reconnaissent qu'ils avaient deviné qu'Amphoux était protestant. Car il n'allait pas à la messe, ne se confessait ni ne communiait aux temps fixés par l'Eglise Romaine, n'avait pas de rosaire et mangeait de la viande le vendredi et les jours de jeûne. Mais, à cette époque, une tolérance au moins relative avait prévalu en Espagne, notamment à l'égard des étrangers qui, en application des traités internationaux, ne pouvaient être poursuivis pour fait de religion sauf s'ils étaient coupables de prosélytisme ou s'ils faisaient scandale. Les consuls de France et de Hollande ne manquent pas d'évoquer ces traités et le consul de Hollande rappelle que ces traités ont été approuvés par le Pape d'autant plus que nombre de protestants résident dans l'Etat pontifical. De plus, les témoins de la défense sont unanimes à dire qu'Antoine Amphoux ne parlait que très rarement de religion et qu'il se montrait très respectueux des croyances de ses hôtes. Ainsi, affirme Etienne Maheu, confirmé par Bosc, Combemale, Ramous et Raymond, lorsque l'on récitait le bénédicité et les grâces après le repas, il ôtait sa casquette. Carlos Pobla, l'associé espagnol d'Amphoux, habitant de Cadix, renchérit : lorsqu'il priait, lui Pobla, Amphoux observait une attitude respectueuse ; et lorsqu'ils entraient ensemble dans une église, par exemple à Madère, le Nimois s'agenouillait.

Mais les premiers dénonciateurs d'Antoine Amphoux, qui sont des boutiquiers, deux Maltais et un Espagnol, confirmé par son épouse, font état de propos qu'ils ont jugés hétérodoxes, tenus partie en français, partie en castillan. Ainsi, Antoine Amphoux aurait affirmé que le Déluge universel n'avait pas eu lieu mais un autre témoin prétend qu'il aurait dit que c'est Noé et non Dieu qui a construit l'Arche. Contradiction des témoins ! Amphoux a également affirmé que l'or, l'argent et la monnaie étaient des inventions du diable pour nous égarer, qu'il n'y avait pas de saints au paradis et que les canonisations des saints se faisaient pour de l'argent, qu'il ne croyait pas aux miracles de saint Louis, roi de France. Il a aussi assuré qu'à la fin des temps tous les hommes seraient sauvés parce que Dieu en avait fait la promesse. Enfin, plus grave, il aurait repris un propos

de la secte des athées selon lequel « si le corps meurt l'âme meurt aussi ». Ces témoignages, parfois contradictoires, ressemblent à des ragots. Les inquisiteurs ne s'en émeuvent guère. Toutefois, ils prêtent plus d'attention à un détail signalé par un Canarien, Don Luis de Sala : Amphoux a assisté à une messe célébrée dans son oratoire avec une certaine désinvolture et en regardant ce qui se passait au dehors. Au moment de l'élévation de l'hostie consacrée il a fait des signes de dénégation en détournant la tête. Sala a compris cette attitude lorsque l'un des assistants lui a dit qu'Amphoux était huguenot.

L'un des amis d'Amphoux qui était présent chez Sala, Pierre Anglade, interrogé par les inquisiteurs, fait valoir que le Nimois peut avoir eu un geste naturel et ajoute qu'il boit du vin avec quelque excès de sorte qu'il lui arrive de parler plus qu'il ne conviendrait et, bien qu'il ne l'ait jamais vu ivre, il a pu ainsi dire des sottises. D'ailleurs, ce jour-là, Luis de Sala avait dit qu'il avait l'habitude de boire le vin coupé d'eau comme le conseillait saint Augustin et Amphoux lui avait rétorqué que saint Paul recommandait de le boire pur. Les inquisiteurs qui, à cette époque, ne sont pas des fanatiques, acceptent de suivre cette piste et demandent aux témoins si Amphoux n'était pas pris de boisson quand il a tenu les propos qu'ils ont rapportés. Les réponses sont négatives : les inquisiteurs dressent alors un catalogue des propositions erronées avancées par Amphoux, ils en identifient 9, mais ils n'y mettent aucune hâte. Ce catalogue est dressé en juin 1757 alors que les premières dénonciations remontent à septembre 1756, et il n'est suivi d'aucun effet immédiat, il n'entraîne pas un ordre d'arrestation. Mais à l'automne 1757 surgit un fait nouveau, certes mineur, mais qui permet de poursuivre Amphoux pour scandale et ainsi de s'en débarrasser : dans l'île de Lanzarote, alors qu'il se trouvait avec les adjudicataires de la rente du tabac, il s'est moqué de quêteurs de la paroisse de Teguise qui allaient de maison en maison avec une image du Christ en croix : l'usage était de se prosterner devant cette image, de recevoir la paix que donnaient les quêteurs avec de l'eau bénite et de leur faire une aumône. Amphoux a donné une piécette mais il a refusé d'adorer l'image du Christ au grand

scandale des assistants. C'est cette affaire qui relance l'instruction, provoque la décision de procéder à l'arrestation du Nimois et à la ratification des témoignages.

Au cours de son interrogatoire et des audiences qui suivirent Antoine répondit avec franchise aux questions des inquisiteurs : il dit qu'il tenait la religion protestante pour véritable, qu'il savait qu'elle présentait certaines différences avec la religion catholique et qu'on lui avait même dit que les deux religions étaient contraires mais il considérait comme certain que l'on pouvait faire son salut dans la religion protestante, qu'il ne croyait pas que le catholicisme enseigne le contraire, qu'il ne cesserait pas de le croire. Les dogmes qu'il professait étaient la Sainte Trinité, Père, Fils et Esprit ; l'Incarnation du Verbe de Dieu ; la Communion des saints ; le Jugement dernier et la Vie Eternelle. A une question sur l'Eucharistie il répondit : « Quand je reçois des mains du ministre le pain et la coupe, que l'on appelle la Sainte-Cène ou la sainte communion, je la reçois avec grand respect en mémoire de la Passion du Christ qui mourut pour nous racheter ; car là se trouve Christ en esprit comme dans le monde entier » et on lui avait enseigné « que l'on doit vénérer la Sainte-Cène en mémoire particulière de la Passion ». Comme un inquisiteur lui demandait s'il savait qu'une telle doctrine était contraire à l'enseignement de l'Eglise catholique il répondit qu'il était peu averti en matière de dogme mais qu'il savait que c'était un des points de litige entre les deux religions. Mais quoi qu'on lui dise il ne pouvait pas s'écarter de ces croyances auxquelles il était demeuré fidèle depuis l'âge de raison car il les avait apprises de ses parents, des prêcheurs et des livres. Mais il n'en avait parlé à personne en Espagne, sauf pour répondre à des curieux qui s'étonnaient de ne le voir point assister à la messe. Après quoi il avait récité en français les prières qu'il connaissait, soit l'oraison dominicale, le symbole des apôtres, les commandements de Dieu. Le consul de France avait promis aux inquisiteurs de leur adresser la traduction en castillan de ces prières.

Il faut observer qu'Antoine Amphoux a remarquablement répondu à l'acte d'accusation en dix points. Il a parfaitement

admis certains griefs, ainsi le cinquième (non assistance à la messe, refus de la confession), le sixième (jeûnes et abstinence). Par contre, il a récusé l'athéisme, précisé que comme Dieu le Père est un esprit on ne peut en faire le portrait, dit qu'il croyait aux saints et à la possibilité de leurs miracles mais ajouté que sa religion ne l'obligeait à croire qu'aux miracles relatés dans les évangiles.

Pourtant, quelques semaines après sa condamnation qui équivalait à son expulsion de l'archipel, le 28 septembre 1758, Antoine Amphoux, qui était donc encore là, sollicitait une audience auprès de l'inquisiteur Bernardo Loygorri et lui déclarait qu'il voulait embrasser la religion catholique romaine et abjurer les erreurs de sa secte, reconnaissant que « la véritable et unique dans laquelle consiste notre salut éternel est la catholique romaine ». Il demandait que le tribunal l'admette à cette réduction à la foi catholique et se déclarait prêt à se soumettre à tous ses ordres. Les inquisiteurs le questionnèrent à propos des véritables motifs de sa conversion, lui rappelant que l'on ne saurait tromper Dieu « qui regarde le cœur des hommes et non ses paroles ». Amphoux affirma qu'il était seulement conduit par un véritable repentir et confirma ses intentions lors des audiences d'octobre 1758 et le 14 octobre le Saint-Office décida d'accepter sa conversion mais après une longue audience consacrée à l'examen de ses croyances et du contenu de sa foi et un entretien avec deux religieux, un dominicain et un franciscain afin de parfaire son instruction dans la religion catholique. Le compte-rendu de cette audience est particulièrement intéressant car il permet de faire le bilan de l'éducation d'un jeune protestant nimois, de milieu modeste, dans le premier tiers du XVIII^{e} siècle. Quelles qu'aient été les raisons profondes du revirement d'Antoine Amphoux, et même si sa conversion n'est que l'expression d'une impossibilité à renoncer à son statut et à ses activités de commerçant et de patron de navire, à accepter la ruine de sa carrière, si, comme on peut le penser sans avoir le droit de l'affirmer, sa conversion fut affaire d'opportunité, on ne peut manquer d'admirer la qualité de l'éducation religieuse qu'il avait reçue à Nimes.

Amphoux expliqua aux inquisiteurs canariens qu'à Nimes il allait à l'école publique, fréquentée à la fois par les enfants protestants et catholiques. Le maître était catholique et il consacrait un jour de la semaine à l'enseignement de la doctrine catholique, ce qui expliquait qu'il en connaissait les rudiments. Mais il avait quitté l'école à 9 ans et, dès lors, ses parents l'avaient instruit dans la religion protestante, et il avait écouté les sermons et entendu l'enseignement des prédicants. Ceux-ci prenaient la sainte Bible comme fondement de leurs propos parce que c'était un livre sacré. Toutefois, ils précisaient que les livres d'Esther, de Judith et de Tobie étaient apocryphes et sans doute en était-il de même de celui des Macchabées quoiqu'il y ait un doute à cet égard. Les prêcheurs engageaient leurs auditeurs à observer les préceptes divins, à rechercher la vertu et à fuir le vice.

Les inquisiteurs voulurent savoir quelles étaient les croyances d'Amphoux à propos des sacrements. Le Nimois répondit avec un grand luxe de détails. On lui avait enseigné qu'il n'y avait que deux sacrements, le baptême et la communion parce qu'institués par le Christ lui-même. Questionné à propos du baptême, il répondit qu'il avait lieu dans l'église catholique, administré par le curé avec l'eau et les paroles habituelles : « Je te baptise au nom du Père, du fils et de l'Esprit-Saint », mais on admettait que parrain et marraine puissent être protestants : ainsi avait-il eu pour parrain son oncle Antoine Cler qui était protestant. De même, si les protestants avaient baptisé leurs enfants clandestinement, ce baptême était valable mais il fallait qu'ils soient conduits aux églises pour être enregistrés sur les livres de l'Eglise. Amphoux ajoutait que le baptême donnait la grâce de Dieu à la créature, la libérait du péché originel et lui donnait le droit d'accéder au royaume des cieux. Il précisa que la confirmation n'était pas un sacrement, seulement la ratification des obligations du chrétien contractées par le baptême. On la pratiquait vers l'âge de 14 ans, au consistoire, comme un prélude à la première communion.

La pénitence n'était pas davantage un sacrement. Les protestants se confessaient directement à Dieu en lui disant leur

repentir. Toutefois, si on éprouvait une angoisse insurmontable, à la suite d'une faute grave, il était bon de consulter un ministre qui conseillerait les œuvres à accomplir. Les protestants ne croyaient pas au pouvoir du ministre catholique d'absoudre les péchés. D'ailleurs, l'ordre sacerdotal n'était pas non plus un sacrement. Amphoux expliqua que le pouvoir des ministres protestants procédait de l'imposition des mains par un autre ministre à la suite d'un décret de l'assemblée des fidèles. Le mariage n'était pas un sacrement mais un contrat institué par Jésus-Christ, célébré par consentement mutuel et qui ne pouvait être dissous que par la mort de l'un des contractants.

Le deuxième sacrement, la Communion, était reçu sous les deux espèces avec usage d'un pain sans levain. Le pain et le vin étaient le Christ en esprit et en vie « mais sans la présence réelle et corporelle » et il savait que la doctrine catholique était différente. On lui avait enseigné qu'il n'y avait pas d'autre sacrifice que celui fait par le Christ de lui-même sur la croix et s'il avait parfois assisté à la messe avec des catholiques c'était pour ne pas faire scandale. Quant à l'Extrême-Onction, Amphoux n'en avait pas entendu parler.

Les inquisiteurs demandèrent alors au Nimois quel était son sentiment sur l'Eglise. Il dit que le Christ avait institué l'Eglise universelle, gouvernée par les apôtres avec une autorité infaillible mais les successeurs des apôtres n'étaient pas infaillibles et il avait donc pensé que l'Eglise de Rome n'avait pas d'autorité et que le Pape n'était pas infaillible, qu'après la division de l'Eglise c'étaient les protestants qui représentaient la véritable Eglise de Jésus-Christ parce qu'ils s'étaient mieux conformés aux principes du christianisme. C'était ce qu'il avait cru, peut-être parce qu'il avait été mal instruit.

Amphoux ajouta que l'enseignement qu'il avait reçu était hostile à la croyance aux miracles, sauf ceux des apôtres, et au culte des images, qu'il niait le purgatoire et jugeait les prières pour les âmes des défunts inutiles. En revanche, les prédications qu'il avait entendues recommandaient les bonnes œuvres. Les jeûnes et abstinences n'étaient pas obligatoires mais pouvaient être conseillés. En conclusion, il dit qu'il avait cru fermement

pouvoir faire son salut dans la religion protestante et n'avait jamais eu à ce sujet le moindre doute jusqu'à sa comparution devant ce tribunal. Les deux religieux qui eurent avec lui un long entretien affirmèrent qu'il manifestait un vif repentir et n'avait péché ni par obstination, ni par malice, seulement par ignorance. Après avoir écouté, puis confirmé et signé sa déposition, il abjura ses « erreurs » et prêta serment, prenant l'engagement de « vivre et mourir dans la sainte foi et religion catholique et romaine ». Il fut mis en garde contre le délit de relaps, puis reçut l'absolution « ad cautelam », le 7 novembre 1758, la ville et les faubourgs de Las Palmas lui étant assignés comme prison afin qu'il put continuer à s'instruire. La sentence précise que l'accusé n'a pas à être réconcilé puisqu'il n'a pas été apostat.

Un an plus tard, en janvier 1760, Antoine Amphoux remettait au tribunal un mémorial que les inquisiteurs des Canaries transmirent au Conseil Suprême, accompagné d'une lettre favorable. Amphoux faisait observer que sa longue détention avait porté grand préjudice à son crédit et à ses intérêts parce que les gens croyaient qu'il avait commis de graves délits. Il avait donc du mal à rétablir son commerce alors qu'il « trafiquait d'une terre à l'autre ». Il demandait un certificat attestant ses bonne vie et mœurs et sa conversion. La lettre d'accompagnement des inquisiteurs reconnaissait qu'il méritait ce certificat, qu'il avait effectivement subi un grave préjudice qu'il supportait avec résignation chrétienne. Il semble que le Conseil suprême a suivi cette recommandation. Mais nous perdons la trace d'Antoine Amphoux. N'est-il jamais revenu à Nimes ? Est-il demeuré dans cet archipel auquel il s'était, semble-t-il, tellement attaché qu'il n'avait pu supporter d'en être chassé et qu'il lui avait sacrifié la foi de son enfance ?

LES PREMIERS AGRICULTEURS DE LA REGION NIMOISE :
économie et société

par Jean-Marc ROGER,
Correspondant

En hommage à M. Maurice Aliger (1913-1993), archéologue et historien de la Vaunage, ancien président de l'Académie de Nimes.

1. *Introduction :*

La technologie néolithique. — C'est-à-dire la domestication des plantes, des animaux, du feu permettant la production de la céramique, le polissage des roches... — née entre 10 000 et 7 000 av. J.-C. au Moyen-Orient dans le Croissant fertile (Anatolie, Syrie, Palestine) est le résultat de l'accélération exponentielle du progrès technique à l'échelle de l'humanité (Roger, 1993). Mais il n'en demeure pas moins que la « révolution néolithique) apparaît, elle-même, comme un lent processus qui va favoriser la croissance démographique et inciter l'agriculteur à conquérir de nouvelles terres.

La chronologie du Néolithique dans la région nimoise :

Le Néolithique ancien :

Selon D. Binder les premiers Néolithiques du Languedoc, signalés autour de 5 800-5 500 av. J.-C., appartiennent au

« *groupe ligurien* ». Des petits établissements ont été reconnus à proximité du littoral depuis la Ligurie jusqu'à l'Orb. A ce jour, aucune trace de ces colons n'a été identifiée dans le département du Gard.

La deuxième vague, le *groupe cardial,* qui lui succède rapidement vers 5 500-5 200 av. J.-C., se développe sur toute la façade méditerranéenne. Ce groupe, bien implanté dans le département du Gard, principalement dans la vallée du Gardon et de la Cèze, paraît absent de la plaine littorale gardoise (Roudil et Soulier, 1979 ; Bordreuil, 1981).

Vers 5 200-4 700 avant notre ère, *l'Epicardial,* qui correspond, semble-t-il, à une nouvelle poussée du front pionnier, mais plus limitée, est présent dans la zone des garrigues gardoises (vallée du Gardon et de la Cèze).

Vers 4 700-4 500 avant notre ère se développe une phase ultime du Néolithique ancien post-cardial ou mieux un *Néolithique moyen initial.* Quelques indices attribuables à cet horizon ont été évoqués (Bordreuil et Roger, 1992) ; mais les caractéristiques de ce groupe dans la région nimoise demeurent encore à préciser.

Et c'est vers 4 500 avant notre ère que *le Chasséen* se mettra en place (4 500 à 3 500 av. J.-C.) sous l'influence de stimuli multiples et d'origines différentes (Italie, Massif-Central... ?) ; d'abord dans la diversité (petite grotte de Bize en Minervois, grottes de la Vallée du Gardon...) ; ensuite, au cours de la période classique, son peuplement très dense, particulièrement dans la région nimoise, s'accompagnera d'une unité très forte et connaîtra un rayonnement inégalé. La phase récente sera marquée par une destructuration du Chasséen. Mais au cours du Néolithique récent, les groupes à aire culturelle réduite (Gutherz, 1984), comme celui des petits Causses (Avencas) du bassin du Vidourle (La Boucle à Corconne, Gard) ou du littoral héraultais, demeurent encore marqués par la perduration du fonds chasséen. Si nous avons évoqué l'existence d'un tel groupe dans la région nimoise (Bordreuil et Roger, 1991 ; Bordreuil et Roger, 1992), il reste à le caractériser de manière plus précise.

1. *Le mobilier et l'outillage des premiers paysans de la région nimoise,* vont connaître une évolution tout au long des millénaires qui nous intéressent ici. Le progrès technique, mais aussi des facteurs économiques et sociaux permettent d'expliquer ces changements. Chaque groupe va connaître une double poussée, l'une exercée de l'extérieur, correspondant à un mouvement marqué par des courants pan-européens, liés aux échanges sur de grandes distances, l'autre exercée de l'extérieur par les sous-groupes ethniques. Chaque communauté réinterprète le compromis culturel (tradition/modernité) et social (lié à la structure : soumission/autonomie) dans le cadre d'une probable compétition inter-ethnique. Mais cette compétition ne provoquera pas de rupture du fait de la force de la tradition dont on connaît maints exemples, notamment le goût en Languedoc oriental et dans le Gard en particulier pour l'ornementation des vases (Roger, 1993a).

2. *L'habitat* en matériaux légers ne paraît guère évoluer au cours de cette période (Roger, 1988b) malgré la poussée démographique et la possible mise en place d'une stratification sociale (Roger, 1994).

3. Alors que les *sépultures et les rites funéraires* paraissent indiquer la mise en place progressive, quasi linéaire, du principe des sépultures collectives, à partir du Néolithique ancien, un lieu sacré est affecté au dépôt des corps (Baume Bourbon, Cabrières, Gard) (Coste, Duday, Gutherz et Roudil, 1987). Ainsi apparaissent les premières nécropoles où les restes humains seront de plus en plus intimement liés jusqu'au brassage qui deviendra la règle à partir du Néolithique récent (Aven de la Boucle, Corconne, Gard) (Duday, 1994). C'est durant cette période qu'a pu apparaître le mégalithisme dont l'adoption a été favorisée par des aménagements structuraux perceptibles, eux aussi, dès le Néolithique ancien (blocs de calage) et qui se perfectionnent au Néolithique moyen (ciste, caisson ou coffre comme au col de la Barrière à Campestre-et-Luc, Gard). Mais l'essentiel du rituel, de la « religion mégalithique », vient de l'ex-

térieur, sans qu'il soit possible de préciser l'itinéraire d'un mouvement atlantique complexe qui a pu gagner simultanément le Languedoc par plusieurs voies (mer et delta du Rhône, Catalogne, contreforts du Massif central...) (Roger, 1994).

4. *L'art et le sacré :*

La sensibilité artistique des premiers agriculteurs se manifeste sur les supports les plus divers (argile, roche, os, et d'autres matériaux périssables qui nous échappent). Elle s'exprime dans les actes du quotidien par la confection et l'ornementation des vases, des outils, des parures..., en se référant à un modèle culturel aux fondements abstraits, aux motifs géométriques.

Des figurines anthropomorphes ont été découvertes dans quelques gisements du Néolithique moyen. Il s'agit de statuettes féminines en céramique dont le caractère sexuel est affirmé par la présence des seins et/ou des hanches larges. Ces figurines étaient généralement composées de 2 éléments amovibles unis par un système de tenon et mortaise (Montjardin et Roger, 1993).

Sur l'habitat chasséen du Puech de la Fontaine (Congénies, Gard), nous avons recueilli deux fragments appartenant probablement à deux figurines différentes. Un buste, traité en plaquette de forme trapézoïdale, porte le visage matérialisé par les yeux et le nez. Deux pastilles, à la base, figurent les seins. Une mortaise creusée dans la pâte fraîche a déformé un peu la pièce. Le second morceau représente deux jambes jumelées se réunissant en un pied unique (Roger, 1981).

La référence au sacré, très forte au Néolithique, s'exprime aussi dans le respect de la « terre des morts », lieu réservé, au sein duquel la communauté réunira les corps (Roger, 1993b).

5. *Pour une approche du facteur social :*

Le moteur du changement peut être recherché dans le facteur social plutôt que dans les besoins physiologiques exprimés par les individus. La « révolution néolithique » est née d'une nouvelle conception du monde, observait D. Helmer (1992). Il y a, sans doute aussi, des signes de cette « révolution sociale » dans l'identification de la « terre des morts », perceptible dans la

région nimoise dès le Néolithique ancien, à la Baume Bourbon (Cabrières, Gard) et qui traduit bien la poussée du collectif jusque dans les rites sépulcraux, l'affirmation de la communauté au-delà du monde des vivants (Roger, 1994).

L'interaction des facteurs économiques et sociaux est manifeste dans la plupart des composantes du système nouveau :

La constitution de stocks identifiée dès le Mésolithique, voire même le Paléolithique supérieur à Fontgrasse (Vers-Pont-du-Gard), paraît liée à un changement de mentalité qui favorisera l'adoption de l'économie nouvelle. Il sera nécessaire au Néolithique de gérer les stocks et d'arbitrer entre les besoins immédiats exprimés par la population et les exigences de la production agricole (semences). Il y va de la survie même du groupe social. La possession du troupeau domestique n'est-elle pas aussi un élément du statut social ? (En est-il aujourd'hui autrement avec l'élevage des taureaux de Camargue ?). La circulation des matières premières est sans doute un exemple significatif de la complexité des faits sociaux au Néolithique. En effet, l'élaboration d'un ensemble de normes sociales est un phénomène très ancien, mais l'élément nouveau est l'introduction de biens économiques qui mettent en jeu la circulation de matières premières sur de très longues distances (obsidienne, roches dures, silex blond...) à travers des groupes et des territoires différents. Ces biens rares revêtent une valeur économique comme le suggèrent les cartes de répartition, et leur consommation participe à l'unité des communautés néolithiques. Ce phénomène, déjà perceptible au Néolithique ancien se généralise au Néolithique moyen.

Quelles sont les structures sociales des premiers paysans de la région nimoise ?

5.1. *Les communautés villageoises* du Néolithique ancien du Midi de la France ne devaient pas comporter beaucoup plus d'une ou deux familles. Les vingt mètres-carrés utiles de la grotte de l'Aigle confirment cette hypothèse. C'était la taille des groupes du Mésolithique estimée par J. Guilaine à une dizaine de personnes ou à peine plus.

Si le village cardial n'est vraisemblablement qu'un hameau établi sur quelques centaines de mètres carrés tout au plus (Cabane de Doustaly à Saint-Géniès-de-Malgoirès, Gard ; Station de Jaussaud à Saint-Maurice-de-Cazevieille, Gard...) la taille des communautés chasséennes, est plus importante. Certes, la hiérarchie des sites (variabilité de la surface occupée, du nombre de structures, du mobilier...) doit refléter la complexité socio-économique de la culture chasséenne en Languedoc oriental et dans la région nimoise notamment. Mais c'est probablement autour d'une dizaine de familles que l'on doit rechercher la taille moyenne de ces communautés (phase chasséenne classique).

5.2. On peut estimer la taille des *familles néolithiques* à 5 personnes environ à partir de la surface des habitations. C'est ce que recouvre encore le « foyer », le « feu » sous l'Ancien Régime.

De même, si l'on a parfois tenté d'apprécier la *place de la femme dans la famille* et qualifié de matriarcales des sociétés du Néolithique ancien et de patriarcales celles de l'Age des métaux, avec une phase de transition au Néolithique final/Chalcolithique, peut-être à la charnière des groupes de Ferrières et de Fontbouisse (Roger, 1992b), les indices, peu nombreux, tirés pour l'essentiel de l'iconographie (statuettes, statues-menhirs, gravures...) ne paraissent pas totalement convaincants.

6. *Economie :*

Les groupes locaux, ou, tout au moins, nombre d'entre eux, ont adopté rapidement l'économie nouvelle. En effet sur les habitats néolithiques anciens de la région nimoise et de ses marges généralement toutes les composantes de l'économie néolithique sont réunies (élevage, agriculture, céramique, roches polies).

6.1. *Les activités vivrières :*

L'élevage montre cependant la complexité du processus de néolithisation.

Selon D. Geddes, certains groupes mésolithiques de l'arrière-pays, probablement contemporains des premiers agriculteurs du littoral, ont pu amener de petits troupeaux de moutons dans leurs déplacements saisonniers et refuser d'adopter le bœuf et le porc, mal adaptés au mode de vie des derniers chasseurs-collecteurs.

Néolithique moyen : statuette anthropomorphe du Puech de la Fontaine (Congénies, Gard). (fouille J.-M. Roger)

De même J. Vaquer (1990) estime que « les premiers hommes du *Néolithique (ancien)* du Sud étaient plutôt des éleveurs-chasseurs que des agriculteurs. Il est probable que les animaux

domestiques fournissaient au Néolithique ancien peu de viande et de dérivés, à l'image de nos taureaux de Camargue.

Avec le *Néolithique moyen* l'élevage, du bœuf et du porc, connaît un essor ; les travaux de D. Helmer (1992) sur les moutons et chèvres montrent l'efficacité des éleveurs chasséens. Des sites à activité spécialisée viennent d'être identifiés : grottes-bergeries où le lait est recherché, habitats de plein air exploitant la laine ou la viande. Dans d'autres gisements chasséens, les zoologues envisagent une exploitation mixte du troupeau.

L'usage de grottes-bergeries, caractérisées par la présence de fumier, de dents de lait, de dépôts sur les parois... se développe tout particulièrement dans la région Cèze-Ardèche et l'on évoque la complémentarité des ocupations de grotte (bergeries saisonnières) et de plein air. Le modèle d'exploitation du milieu proposé par Jean Guilaine pour la vallée de l'Aude, pourrait être reporté, dans ses grandes lignes, à la vallée du Gardon ou de la Cèze : le troupeau, conduit vers la zone d'altitude à la fin du printemps, retournait vers les terres basses à l'automne pour rejoindre les habitats de plein air de la vallée du Vidourle, du Gardon ou du Vistre.

L'agriculture :

La culture des céréales qui fixe l'agriculteur à ses champs et ses silos (Roger, 1988) ne sera adoptée qu'avec un certain retard par rapport à l'élevage du mouton. Certes, les silos du *Cardial* provençal ou languedocien pouvaient renfermer des quantités importantes de céréales carbonisées ; certes, dès le Néolithique ancien, trois espèces de blé sont attestées (l'engrain, l'amidonnier et le froment ou blé tendre-hérisson à la grotte de l'Aigle, Méjeannes-le-Clap, Gard, et le blé tendre exclusivement à la Baume Bourbon). L'orge à grains nus est signalée par J. Erroux à Saint-Marcel-d'Ardèche. Il est cependant difficile d'envisager une agriculture développée comme ce sera le cas avec le Chasséen.

Au *Néolithique moyen*, probablement dès sa phase initiale, les silos se multiplient (Puech de la Fontaine, Iragnons-Perrier à Codognan, Gard) les meules deviennent nombreuses, les

haches polies, et surtout les faucilles, connaissent une expansion considérable, ce qui nous a conduit à envisager un essor économique sans précédent fondé largement sur l'agriculture céréalière (Roger, 1988a). De nouvelles plantes font leur apparition avec le Chasséen : ce sont l'orge polystique vêtue et probablement aussi la fêve : deux espèces qui traduisent une amélioration des techniques agricoles avec, peut-être, l'usage de l'araire. Par contre le développement de l'amidonnier et de l'engrain, accompagnant le déclin relatif du froment, pourrait s'expliquer par la mise en culture des terres marginales (Marinval, 1988). Cette pression exercée sur le milieu a pu conduire à terme à l'éclatement de la société chasséenne (Roger, 1994).

Les deux piliers de l'économie néolithique (l'élevage et l'agriculture) reposent sur l'écobuage. La végétation est brûlée afin de favoriser la repousse de l'herbe ou le rendement des semences. Le professeur J.-L. Vernet, qui a étudié les charbons de la Baume de Montclus (Gard) de la grotte de l'Aigle, du Puech de la Fontaine..., observe que le paysage reste stable durant le Néolithique ancien et en déduit une gestion équilibrée de la forêt. Alors que tout va changer au Néolithique moyen, période qui se caractérise, à peu près partout, par le recul de la forêt caducifoliée (Vernet, 1991).

L'histoire économique régionale montre l'opposition agriculteur/éleveur : la menace représentée par le troupeau conduisit à l'éloigner des champs durant certaines périodes de l'année ; alors qu'ils sont complémentaires à d'autres : le troupeau trouve sa nourriture sur les chaumes, tout en fertilisant la terre (Roger, 1988a).

La prédation :

La prédation constitue au Néolithique un élément de régulation, un complément essentiel en période de croissance démographique, alors que s'intensifie la pression sur les réserves nécessaires à la production (semence, cheptel...) (Roger, 1989).

La chasse : (Grand bœuf, cerf, sanglier, oiseaux...) occupe encore une place importante au Néolithique ancien, mais qui

varie très fortement selon les gisements. On constate un net recul de cette activité au Néolithique moyen, recul qui est sensible aussi bien au niveau de la faune que des armatures de flèches.

La pêche : La collecte des mollusques marins, utilisés souvent comme parure ou outils de potier (cardium, moule) est assez bien documentée, tout comme la pêche en eau douce, vraisemblablement à la nasse (Baume de Montclus) ou en eau salée réalisée peut-être à la ligne et au harpon.

La cueillette : On signale, dans le Midi méditerranéen, sur les sites du *Cardial* et du *Chasséen,* la présence de glands de chêne, de noisettes, de pommes, de prunes... (Marinval, 1988).

6.2. *Les activités artisanales :*

— L'approvisionnement en matière première :

L'essentiel de l'approvisionnement en matière première d'usage courant (silex, quartz, grès...) est réalisé dans un rayon de quelques kilomètres seulement. C'est le cas au Néolithique ancien cardial d'Oullen comme au Chasséen du Puech de la Fontaine. Les roches rares mettent en jeu des distances plus considérables et supposent des courants d'échange. Il en est ainsi des *roches dures* utilisées pour la confection des haches polies. On assiste dès le Néolithique ancien aux premières manifestations de la diffusion de matières premières et/ou de produits finis d'est en ouest, à partir du Piémont ou de la Ligurie. Phénomène qui s'intensifiera au Néolithique moyen et perdurera jusqu'au Chalcolithique.

Le silex blond du Ventoux a circulé très probablement dès le Néolithique ancien. Mais les échanges vont s'intensifier au Néolithique moyen jusqu'à alimenter l'essentiel des industries.

Le quartz hyalin (cristal de roche) assez rare dans les gisements du Néolithique ancien (Camprafaud) est un peu plus fréquent au Néolithique moyen (Chasséen de Vaunage). Il pourrait avoir une origine alpine.

L'obsidienne signalée dès le Néolithique ancien circule intensément au sein du groupe chasséen, comme le montrent les travaux de J.Courtin et du professeur Camps. Mais la densité des vestiges régresse fortement d'est en ouest et du sud au nord. L'examen de 7 lamelles ou éclats en verre volcanique provenant de nos fouilles du gisement chasséen du Puech de la Fontaine à Congénies (Gard), montre deux origines : la Sardaigne et les îles Lipari, au nord-est de la Sicile (Roger, 1990). Ce trafic de l'obsidienne constitue un des éléments sur lesquels s'appuie le professeur Camps pour établir l'existence d'une navigation en Méditerranée occidentale au Néolithique.

Ces courants vont fortement régresser dans la dernière phase de la culture chasséenne pour disparaître au Néolithique récent. Il y a, à nos yeux, un lien très étroit entre réseaux d'échange et entité culturelle chasséenne, entre l'économique et le social.

— *La production des objets :*

L'essor économique qui semble caractériser le Chasséen a pu conduire à une spécialisation des activités et, de ce fait, à l'amorce d'une certaine forme d'artisanat qui se développera ensuite à l'âge des métaux. Il en est sans doute ainsi de la production des lamelles en silex blond dont l'extrême régularité, quasi-standardisée, observée au Puech de la Fontaine met en jeu des techniques très élaborées (chauffe en fosse des blocs de silex emballés dans des sédiments protecteurs, débitage lamellaire par pression...) comme permettent de l'évoquer les travaux de D. Binder.

6.3. *Démographie :*

Le passage à l'économie néolithique n'a pas entraîné immédiatement l'essor économique et la rupture avec la démographie des derniers chasseurs-collecteurs. Certes le nombre de gisements repérés est plus important, mais les vestiges qu'ils recèlent demeurent peu abondants et l'impact de ces premiers paysans sur le milieu reste faible.

Les Chasséens vont au contraire bousculer ce schéma. En effet nos inventaires des gisements montrent clairement un phénomène de croissance démographique (Roger, 1984) que confirme, sans équivoque, la surface occupée par les habitats, l'abondance du mobilier... (Roger, 1992) ou encore les diagrammes polyniques et l'anthracologie (Vernet, 1991). Le rythme de croissance s'est probablement accéléré dès la transition et a pu connaître une « frontière » au Néolithique récent qui aurait conduit à l'éclatement des communautés chasséennes. Mais cet ultime épisode de la démographie des premiers agriculteurs n'est suggéré que par trop peu d'indices (petit nombre de gisements, faible taille des communautés du Néolithique récent) pour être retenu sans réserves. Il faut attendre la poursuite des fouilles et leur publication pour proposer des réponses plus pertinentes.

Conclusion :

Le processus de néolithisation du Languedoc, c'est-à-dire l'adoption, par les derniers chasseurs, d'un ensemble de techniques élaborées sur les marges de la Méditerranée orientale, peut être analysé comme un phénomène lent et complexe mais irréversible. Véritable *révolution économique* (« Révolution néolithique »), elle permet désormais à l'homme d'agir efficacement sur sa destinée et porte en elle-même les signes d'une nouvelle conception du monde. Cette *révolution culturelle* dont nous percevons maints indices à travers les productions matérielles (céramiques, outils, parures...) les structures d'habitat..., les rites funéraires..., a favorisé l'adoption des technologies nouvelles ; son intensité a été amplifiée par les changements économiques. Des mécanismes interactifs doivent relier aussi ces changements à l'organisation de la société. En effet, de nouvelles relations entre les hommes semblent se mettre en place. Elles conduiront à la sédentarité. Le village, ses champs, sa nécropole, ses croyances et ses traditions codifiées dans un ensemble de normes, encore non écrites, constituent autant d'indices d'une *révolution sociale* dont nous sommes les lointains héritiers.

BIBLIOGRAPHIE

BORDREUIL M. (1981). La station Jaussaud à Saint-Maurice-de-Cazevieille (Gard), Colloque « Le Néolithique ancien méditerranéen », *Archéolofie en Languedoc,* n° spécial, 1982, p. 265-266.

BORDREUIL M. et ROGER J.-M. (1991). A propos du Chasséen dans le Gard, *Actes des Rencontres Néolithique de Rhône-Alpes,* 6, 1991, p. 21-23.

BORDREUIL M. et ROGER J.-M. (1992). Le Chasséen dans le département du Gard : un état de nos questions, *Bull. Soc. Et. Sc. Nat. Nimes et Gard,* 1992, t. 59, p. 84-99.

COSTE A., DUDAY H., GUTHERZ X. et ROUDIL J.-L., 1987. Les sépultures de la baume Bourbon à Cabrières (Gard). *Premières communautés paysannes en Méditerranée occidentale,* Colloque international du C.N.R.S., Montpellier, 1983 (Paris, 1987), p. 531-535.

DUDAY H. (1944). Corconne, Aven de la Boucle, *Bilan scientifique de la Région Languedoc-Roussillon,* 1993, D.R.A.C., S.R.A., p. 64-66.

GUTHERZ X. (1984). *Les cultures du Néolithique récent et final en languedoc oriental.* Thèse de Doctorat de 3e cycle, multigraphiée, Aix-en-Provence, 1984.

HELMER D. (1992). *La domestication des animaux par les hommes préhistoriques,* Masson, Paris, 1992.

MARINVAL Ph. (1988). *L'alimentation végétale en France du Mésolithique jusqu'à l'Age du Fer,* Ed. C.N.R.S.

MONTJARDIN R. et ROGER J.-M. (1991). L'état de la question chasséenne en Languedoc oriental à la lumière des fouilles récentes dans « L'identité du Chasséen », Actes du colloque international de Nemours 1989, *Mémoires Musée de Préhis. Nemours, 4, 1991,* p. 45-54.

MONTJARDIN R. et ROGER J.-M. (1993). Les figurations anthropomorphes, zoomorphes ou végétales du Néolithique ancien au Bronze final dans le Midi méditerranéen. *115e Congrés National des Sociétés savantes,* Avignon, 1990, p. 85-106.

ROGER J.-M. (1981). L'agglomération chasséenne du Puech de la Fontaine à Congénies en Vaunage (Gard). Influences extérieures et substrat néolithique local. « *Influences méridionales dans l'Est et le Centre-Est de la France au Néolithique : le rôle du Massif central* », Actes du 8e Colloque Interrégional sur le Néolithique, Le Puy 1981, Clermont-Ferrand. C.R.E.P.A. (1984), p. 181-184.

ROGER J.-M. (1984). Le peuplement de la Vaunage (Gard) du Néolithique à l'Age du Bronze. Discussion sur l'approche méthodologique des gisements de plein air d'une micro-région. *D.E.A., Université Paul Valéry,* Montpellier III, 1984, 125 p. 73 fig. hors texte.

ROGER J.-M. (1988a). Un aspect de l'économie des Néolithiques en Languedoc oriental. Contribution à la problématique du Puech de la Fontaine (Congénies, Gard). *Le Chasséen en Languedoc oriental.* Hommage à Jean Arnal, Montpellier, 1988, p. 289-321.

ROGER J.-M. (1988b). Nouvelles données sur l'architecture domestique au Néolithique et au début de l'Age des Métaux dans la région nimoise. *Bull. Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nimes et du Gard,* 58, 1988, p. 97-127.

ROGER J.-M. (1989). Approche socio-économique des Chasséens de Vaunage (Gard) ou l'essaimage comme mode de régulation de l'économie néolithique en Languedoc, *XXX^e Congrés Préhistorique de France,* prétirage, p. 174, Paris, 1989.

ROGER J.-M. (1990). La communauté chasséenne du Puech de la Fontaine (Congénies, Gard). *Bull. Ecole Antique de Nimes,* 22, 1990, p. 9-30.

ROGER J.-M. (1992a). Habitats et flux démographiques. Le cas de la Vaunage (Gard) durant la Préhistoire récente. Actes du Colloque de Sarrians 1989 : *L'anthropologie préhistorique : résultats et tendances,* E.P.A., 1992, p. 91-112.

ROGER J.-M. (1992b). *Le Temps des Dolmens ou le groupe de Ferrières dans la garrigue languedocienne,* Espace Sud Editions, Coll. Patrimoine, 1992.

ROGER J.-M. (1993a). *Les premiers paysans du Languedoc,* t. I, La Révolution Néolithique, Espace Sud Editions, Coll. Patrimoine, 1993.

ROGER J.-M. (1993b). Mégalithisme et société au Néolithique dans le département du Gard, *Mémoires de l'Académie de Nimes,* VIII^e série, T. LXXXI, 1993, 75-94.

ROGER J.-M. (1994). *Les premiers paysans du Languedoc,* t. 2, la Révolution Sociale, Espace Sud Editions, Coll. Patrimoine, 1994.

ROUDIL J.-L. et O. SOULIER M. (1979). La grotte de l'Aigle à Méjannes-le-Clap (Gard) et le Néolithique ancien du Languedoc oriental, *Mémoires de la Société Languedocienne de Préhistoire,* 1, 1979.

VAQUER J. (1990). *Le Néolithique en Languedoc occidental,* C.N.R.S.

VERNET J.-L. (1991). L'histoire du milieu méditerranéen humanisé révélée par les charbons de bois, *Pour une archéologie agraire,* sous la direction de Jean Guilaine, Armand Colin, 1991.

GENESE D'UNE MISE EN SCENE : « LE TARTUFFE »

par M. Yvon PRADEL,
Membre résidant

A mon corps défendant, j'ai l'honneur d'ouvrir le feu pour cette rentrée académique.

Et comme vous m'avez fait récemment l'amitié de m'accueillir dans la docte Assemblée, pour « services rendus au Théâtre », il m'a semblé logique de traiter d'un sujet qui soulève plus que jamais les querelles et les passions : la mise en scène d'un spectacle.

On imagine mal que Molière, ou même Hugo, si friands de « couleur locale », aient pu se passer de la personne et de la fonction d'un metteur en scène. Ce n'est qu'au début du XX^{e} siècle avec Antoine et le Cartel — où se groupèrent Jouvet, Dullin, Baty et Copeau — que les comédiens commencent à se voir supplantés par ceux qui les dirigent.

Dans les mémoires de sa vie, sous le titre « Vive le Théâtre », Pierre Dux évoque ces années 30-35, où se produisit cet étrange renversement des valeurs : jusque-là, c'était l'acteur qui portait toute la responsabilité de son rôle, et de l'œuvre — et l'on peut citer, de la Champmeslé à Mounet Sully ou Sarah Bernhardt, tous les monstres sacrés du Théâtre français —; à partir du moment où les « quatre mousquetaires » du Cartel viennent exercer leur talent à la Comédie française, tout bascule, et le metteur en scène est le roi du plateau.

A tel point qu'aujourd'hui cette place priviligiée est devenue exorbitante : on ne dit plus *Le Tartuffe,* de Molière, mais *Le Tartuffe, de Planchon ;* de même pour le cinéma : *la Reine Margot* de Dumas devient celle de Patrice Chéreau.

Mon propos n'est pas de controverser sur ce sujet, mais d'essayer — à la lumière d'une expérience personnelle qui m'a permis de jouer et de monter à peu près toutes les pièces de Molière — des *Précieuses* au *Malade Imaginaire,* du *Bourgeois* à *l'Avare* et *Dom Juan* — et par ailleurs d'exercer la critique dramatique dans *Midi Libre,* depuis plus de vingt ans, ce qui m'a donné à voir et à juger les spectacles les plus divers — on ne parle bien que de ce qu'on vit — voilà pourquoi, en m'appuyant sur la réalisation du *Tartuffe* par la Compagnie des Arènes, je vais essayer d'analyser *la genèse d'une mise en scène.*

Qui dit genèse, dit création. Et l'on pense bien sûr, au premier Livre de la Bible, à cette vision admirable de Dieu, qui tire du néant le Jour et la Nuit, puis les Etoiles, les plantes, les animaux et le premier Homme.

Comme Dieu, le démiurge de la scène porte *un projet,* mais à partir d'un monde qui existe déjà et qui lui impose *des contraintes* — avant de lui donner *le souffle de la vie.*

Le Projet, devant une œuvre classique, est parfois de l'installer vigoureusement dans la sensibilité contemporaine. Et l'on doit reconnaître quelques audaces réussies :

Brigitte Jaques, par exemple, imagine *la Place Royale,* de Corneille, dans un café 1900, au Quartier latin ; le « Ballatum Théâtre » monte *La Double Inconstance,* de Marivaux, sur la rigueur géométrique d'un jeu d'échecs, comme dans *la diagonale du fou ;* et le jeune Stanislas Nordey transforme *la Dispute,* de Marivaux encore, en un drame fantastique, où le Prince devient un Dictateur, qui n'hésite pas à empoigner un porte-voix, de chantier ou de police, et à faire asperger d'essence, pour les brûler, les quatre amants infidèles !

Certains préfèreront un Marivaux vêtu par Fragonard, où l'élégance du style s'accorde à celle des soieries — ce qui, pour Socrate, est « convenable », c'est-à-dire parfaitement beau — mais

on peut applaudir, je le comprends, à ces audaces étonnantes et abouties.

En revanche, la pire des trahisons, c'est d'abîmer un chef-d'œuvre. Le Projet alors a quelque chose de criminel.

Quand Daniel Benouin, du Centre Dramatique National de Saint-Etienne, installe *Roméo et Juliette* dans un pensionnat de jeunes filles surexcitées ; quand Jérôme Savary transforme les amoureux du *Bourgeois Gentilhomme,* en deux marionnettes ridicules ; quand Alain Mergnat, du C.D.N. de Bourgogne, fait cracher des postillons à Valère, se suicider Mariane à coups de gnole, et réunit les amoureux — que sépare Dorine — dans un confessionnal poussiéreux pour qu'ils l'agitent frénétiquement de leurs ébats ! — alors là, je fulmine, j'étouffe, et les traite de « naufrageurs »...

Le Projet, pour *Le Tartuffe,* c'était, si l'on peut dire, une « fidélité bien tempérée ».

On peut toujours moderniser un peu, supprimer les décors en dur, avec portes, fenêtres, escaliers — comme nous les avions pour le 1er *Tartuffe* de la Compagnie, il y a trente ans — supprimer les perruques lourdes et les épées gênantes (sauf pour l'Exempt), mais au contraire introduire quelques accessoires, non prévus par Molière, qui apportent la vie : une assiette d'olives vertes ou de cerises, pour la gourmandise d'Orgon, une bouteille de bon vin pour le réconfort de Cléante, un tableau pieux, un prie-dieu, un candélabre pour les oraisons de Tartuffe et de Mme Pernelle.

Mais au-delà de ces accessoires, l'essentiel, c'est l'idée qu'on se fait de la pièce. Il est ridicule d'annoncer dans le programme, comme pour « le Tartuffe de Bourgogne », que l'élément principal de la comédie, c'est la table, où se cache Orgon ! L'élément principal, c'est le conflit qui oppose deux partis en présence, deux façons de concevoir la vie sociale, et la vie quotidienne : d'un côté, toute une famille heureuse, aisée, mondaine, où l'on reçoit, où l'on danse, où les jeunes gens ont déjà le cœur pris — et d'un autre côté, Tartuffe et son jansénisme rigoureux, ridicule, Tartuffe, soutenu et relayé par Mme Pernelle et Orgon,

Tartuffe, si vite scandalisé par le sein de Dorine, mais si fort attiré par celui d'Elmire, si prêcheur de pénitence et si brutalement séducteur.

Voilà ce qu'il faut montrer, mettre en évidence, nuancer, à travers toutes les répliques et les tirades de ce monument, en 5 actes et en vers.

Car on doit supposer que, pour les esprits attentifs, la modernité est implicite : cette emprise de la religion sur la vie quotidienne, cette main-mise de Dieu sur la société si elle évoque, à des degrés divers, l'Inquisition, Savonarole ou Calvin, ne trouve-t-elle pas aujourd'hui un terrible terrain de manœuvres dans l'intégrisme musulman ? Mme Pernelle, avec sa coiffe noire et serrée, porte le tehador du jansénisme.

Par ailleurs, il me semblait juste de laisser à la comédie toute sa « vis comica », toute sa violence comique : tel personnage — Dorine, Orgon, Loyal — telle scène, telle réplique, Molière a tout fait pour qu'ils fassent rire : « Le pauvre homme ! » — « Vous serez, ma foi, tartuffiée » — « Et je vous verrais nu du haut jusques en bas / Que toute votre peau ne me tenterait pas ! ».

Or, de Louis Jouvet à Roger Planchon, même Orgon devient sérieux, alors que ses excès et ses colères sont cocasses !

Le Projet, pour *Tartuffe*, était donc double : tirer de l'œuvre toutes les résonances humaines, psychologiques, sociales, politiques ou historiques qu'elle contient, et rendre *le Tartuffe* à la comédie.

Le chemin est long, du Projet à la Première. A l'inverse du Tout-Puissant dans sa Création — qui semble réaliser sans effort « le meilleur des mondes possible » — le metteur en scène est soumis à *des contraintes* inévitables.

Et d'abord, lui aussi, l'espace. Comment va-t-il remplir le vide du plateau ? Dans quel lieu va-t-il bâtir son monde ?

Depuis quarante ans, le Temple de Diane, dans les Jardins de la Fontaine, offre à la Compagnie des Arènes son cadre magique : elle y a créé ses plus grands spectacles, *la Célestine* et *Noces de sang*, *Le Mariage de Figaro* et *la Guerre de Troie*, qua-

tre Aristophane, un Rabelais, et *le Tartuffe* dont nous parlons. Une fois encore, il s'agissait de n'en point abîmer le charme par un décor trop imposant : il suffirait d'un praticable dans le fond, pour surélever d'un cran l'oratoire imposé par Tartuffe, pour justifier cette « salle basse », dont parle Dorine (et qui n'est pas une cave, avec des sacs et des toiles d'araignée, comme dans « le Tartuffe de Bourgogne » !) et pour situer les quatre entrées essentielles : au premier plan, à gauche, l'office ; à droite, la rue. Sur le praticable, l'appartement d'Orgon côté jardin, la chambre de Tartuffe, côté cour. Au fond, dans l'oratoire, un tableau religieux, inspiré d'une « Descente de croix », par Rembrandt, et encadré d'un prie-Dieu et d'un candélabre à trois cierges, que Tartuffe fait allumer pour sa prière et que Damis écrase dans sa colère. Une table — la fameuse table — sera garnie de verres et d'un bon vin, qu'Orgon humera avec gourmandise. Un banc garnit le côté cour, et permet des pauses et des mouvements dans toutes les scènes.

C'est la première opération nécessaire : dessiner le décor et planter le mobilier, de façon schématique, mais définitive. On ne sortira plus de ce monde-là.

Et les acteurs ? Voilà la contrainte la plus délicate. J'avoue avoir monté, ou plutôt re-monté *le Tartuffe,* après trente ans, parce que j'avais trouvé le personnage : un acteur doué, capable de jouer une vieille délirante dans *L'Assemblée des femmes* ou Frère Jean des Entomeures dans *La folie de Gargantua,* mais capable de jouer un Tartuffe secret et inquiétant. C'est autour de lui, autour de son talent, de sa présence, que tout s'est bâti.

Mais il ne suffit pas d'avoir un bon acteur pour le rôle-titre. Il faut l'entourer d'une Elmire jeune et belle, d'une Dorine délurée, d'un Cléante convaincant, d'une Mme Pernelle autoritaire et fanatique. Il lui faut un Orgon paterne et emporté (« C'est moi-même, Messieurs, sans nulle vanité »), un Monsieur Loyal chafouin, un Exempt superbement royal. Et trois jeunes encore, vivants et sympathiques, pour incarner Mariane, Damis et Valère. Nous n'avons pas la possibilité d'engager, sur un coup de fil, une vedette déjà connue (ce que reproche Ariane Mnouchkine à certains metteurs en scène d'aujourd'hui) : pour nous, le choix

des acteurs est difficile dans une nombreuse distribution.

Autre problème, autre contrainte : les costumes. Comment habiller tout ce monde ? Une idée s'est imposée, pour *le Tartuffe :* puisque, d'un côté, on peut distinguer « la bande à Tartuffe » et de l'autre « la famille heureuse », pourquoi ne pas habiller de noir, avec une petite fraise janséniste, comme Jean-Pierre Marielle dans « Tous les matins du monde », Mme Pernelle, Flipote, Orgon, Tartuffe, Laurent et même M. Loyal — et tous les autres, qui aiment la vie, les bals, les visites mondaines, avec des costumes chatoyants, riches à la pointe de la mode, déjà semblables, par leur souplesse et leur brillant, à ceux de Fragonard et de Watteau ?

Ainsi fut fait. Je vous laisse penser à quel prix, de recherches et de talents. Mais le contraste est éloquent, et pittoresque. Voyez plutôt (je montre les deux photos *Midi Libre*).

Autres contraintes, sur lesquelles je passerai rapidement : la musique, la lumière, les alexandrins, les répétitions.

Pour soutenir et souligner l'action, j'avais demandé à un ami compositeur, qui nous avait remarquablement enveloppé de musique *Les Grenouilles sauvent la Paix*, une « musique à programme » sur trois thèmes : celui de l'époque, le siècle de Louis XIV, éclatant et solennel ; celui de Tartuffe, sombre, tragique, théâtral ; celui de la vie mondaine d'Elmire et de Cléante, alerte et spirituel. Il suffisait d'instiller ces trois « atmosphères musicales » au bon endroit, pour faire apparaître Tartuffe dans tout son mystère, ou l'Exempt, le « deus ex machina » envoyé par Louis XIV, dans tout son éclat.

Quant aux lumières, elles sont réduites aux pleins feux, pour éclairer la comédie, qui ne suporte pas l'ombre — sauf pour les scènes de séduction ou de drame, où l'intensité des projecteurs décroît, pour envelopper l'intimité ou la tristesse.

« Oh ! qui dira les torts de la rime ! » s'écriait Verlaine. Avec le Tartuffe, on n'y coupe pas. Il faut jouer sur des alexandrins. C'est moins difficile que pour Corneille ou Racine. Mais ce n'est pas de la prose, comme n'aurait pas su M. Jourdain, et l'on doit éviter à la fois le ronron du vers (dont s'est moqué

Molière avec Mascarille !) et la banalité du langage courant ; éviter aussi l'accent méridional, qui écrase tout, comme l'accent parisien, qui avale les « e » muets, et détruit je n'ose dire casse les douze pieds de l'alexandrin.

Ce qui suppose des répétitions. Là est la contrainte majeure. Le public s'imagine parfois qu'il suffit de quelques jours pour monter un spectacle ! Les professionnels travaillent en moyenne à temps plein — trois « services » de quatre heures par jour — un mois et demi. Les amateurs, comme nous, ont besoin de toute une année, au rythme d'une répétition par semaine, plus quelques autres, ponctuelles, pour régler avec précision des scènes difficiles. Et l'on peut imaginer quels drames provoquent les absences, dues à la grippe, à l'angine, aux examens, aux voyages, aux vacances, etc., à tout ce qui démolit une répétition, et qui fait hurler le metteur en scène !

Mais nous voici enfin à la troisième étape, à la plus étonnante peut-être : après le Projet, après les contraintes, le metteur en scène va faire le geste qui illumine la création, comme au plafond de la Chapelle Sixtine : il va donner le souffle de vie.

Mais pas tout de suite. Une préparation encore est nécessaire. Le mouvement précède l'existence. Sur un cahier d'écolier, à l'aide de ronds et de flèches, des ronds qui contiennent l'initiale des personnages, des flèches qui les projettent sur le plateau, et les font entrer, s'avancer, s'asseoir, se précipiter tous ensemble dans un coin, ou monter sur le praticable. On les voit ainsi, clairement, par ces simples signes, accompagner Mme Pernelle qui s'en va, ou lorgner, à cinq, le dos de M. Loyal, assis sur le banc.

Avec un si bon dos, ma foi, M. Loyal
Quelques coups de bâton ne vous feraient pas mal

Sur cette réplique de Dorine, j'ai pensé que Loyal était sans doute bossu !

Les ronds et les flèches organisent tout à l'avance, d'après le texte, vers après vers.

Si Dorine s'exclame : « Eh là là, revenez ! »
c'est que Mariane filait vers la porte, pour aller se jeter dans la Seine (le fleuve !), tout simplement (et non pas se tuer à coups de gnole, comme dans « le Tartuffe de Bourgogne », ou se percer le cœur avec les ciseaux de Dorine, comme dans celui de Jacques Lasalle, dans le film avec Depardieu).

Ce qui n'interdit pas d'imaginer des gestes entre les mots prononcés : quand Tartuffe entre en scène, souriant, il aperçoit Dorine. Alors il met en scène, lui aussi, son « affectation et sa forfanterie » : il appelle Laurent, son domestique, lui fait allumer les trois cierges, s'agenouille avec un grand signe de croix, et retient le garçon : « Serrez ma haire avec ma discipline » puis étale sa charité :

Si l'on vient pour me voir, je vais, aux prisonniers
Des aumônes que j'ai partager les deniers.

La mise en scène est d'abord une « mise en place », autour et en fonction du texte.

Mais le mouvement seul n'est pas la vie. Combien de films américains aux poursuites et bagarres échevelées, paraissent faux et vides ; combien de comédies, où l'on s'agite beaucoup, ne paraissent pas vraies : la « scène des portraits », dans un Misanthrope à grands frais, mis en scène pour la Télévision par Jacques Weber, dispersait les personnages, et rendait ce jeu de société incompréhensible.

Il ne suffit pas de dire à un acteur : « Tu entres par ici, tu t'approches, tu t'assieds, tu parles » — il faut l'amener peu à peu à trouver lui-même, en lui-même, la vérité de son personnage, à devenir Elmire, Cléante, ou Tartuffe. La mise en scène devient alors « direction d'acteur ». Il faut, d'après la situation et la psychologie que l'on se fait de chaque rôle, donner telle ou telle indication, une intonation plus grave, un rire plus sonore, un regard étonné, un geste audacieux. Et l'on va travailler tour à tour l'ironie de Dorine, la sérénité ou les surprises d'Elmire, les colères égoïstes d'Orgon, la jalousie de Mariane. Et l'on va doser, à leur juste mesure, les « violents transports » de Tartuffe,

dans ses deux scènes de séduction : dans la première, celle de l'aveu, il se montre sincère, lui ! jusqu'à se jeter aux pieds d'Elmire, jusqu'à tomber sa tête sur ses genoux :

« Heureux si vous voulez, malheureux s'il vous plaît »

jusqu'à poser ses mains sur ses épaules, et les laisser glisser sur son décolleté, quand le silence d'Elmire lui fait croire qu'il peut pousser l'audace aussi loin :

« Et c'est en nous qu'on trouve, acceptant notre cœur,
De l'amour sans scandale, et du plaisir sans peur. »

En revanche, dans la seconde scène, Tartuffe, échaudé par son premier échec, se laisse difficilement convraincre par Elmire, qui, pour le prendre au piège, lui avoue son amour. Alors Tartuffe, avec un réalisme cynique :

« Je ne croirai rien que vous n'ayez, Madame
Par des réalités su convaincre ma flamme. »

Et il s'approche d'elle, la prend des deux mains à la taille, lui saisit sa poitrine, la poursuit autour du banc, et l'attrape rudement par la robe :

« Mais si d'un œil bénin, vous voyez mes hommages
Pourquoi m'en refuser d'assurés témoignages ? »

Elmire n'a plus que le ciel pour se protéger, et Tartuffe ricane :

« Si ce n'est que le Ciel qu'à mes vœux on oppose
Lever un tel obstacle est à moi peu de chose... »

Quand on a répété dix fois, vingt fois la même scène, réglé les déplacements, les gestes, les regards, expliqué les sentiments, les émotions, accéléré ou ralenti le rythme, le « tempo » de la scène, alors, peu à peu, Tartuffe et Elmire deviennent vivants — et peuvent toucher le public.

Voilà, à peu près, le long chemin qu'il faut parcourir, depuis la lecture du *Petit classique Larousse* jusqu'à la fièvre de

la première représentation ; voilà, à peu près, la genèse d'une mise en scène, depuis le projet initial jusqu'à la générale, avec tous les obstacles qu'il faut franchir, comme dans « la Flûte enchantée », pour mériter les applaudissements.

Si l'acteur, pénétré de son personnage, est devenu un autre homme, et peut se croire, une heure ou deux, Tartuffe ou Harpagon, le metteur en scène est devenu le maître d'œuvre du spectacle, celui qui veut et qui voit, un démiurge, un petit dieu.

Un tel pouvoir lui impose l'obligation de ne pas tromper son monde, de conserver toutes ses richesses à un chef-d'œuvre, exactement comme on entoure les grands tableaux d'infinies précautions, pour les protéger, les conserver, les commenter — qu'il s'agisse de « la chambre de Van Gogh à Arles » ou de « la Ronde de Nuit ».

Dans un monde où toutes les valeurs se diluent, se confondent, où la Télévision et le cinéma tirent souvent le plus grand nombre vers la facilité et la laideur, le Théâtre, par ses metteurs en scène, peut et doit conserver la beauté des chefs-d'œuvre.

Et montrer comment ils nous aident à vivre ; comment ils nous apprennent à maintenir vivant cet humanisme qui seul peut résister encore au matérialisme qui nous submerge. Tous les critiques se sont émus du dernier mot que prononce Phèdre à la fin de la tragédie de Racine : c'est l'impossible *pureté*. Le dernier mot du *Tartuffe*, par la bouche d'Orgon, qui « couronne en Valère / La flamme d'un amant généreux et sincère » — c'est la *sincérité*. Deux chefs-d'œuvre, deux leçons : Phèdre, victime des dieux et de sa passion ; Orgon, victime de sa passion mais aussi d'une Société, qui génère et laisse courir les Tartuffe. Mais ce n'est plus un problème de mise en scène...

JEAN ASTRUC
UN SINGULIER SAVANT SAUVAIN

par M. le docteur Charly-Sam JALLATTE,
Membre résidant

J'avais, dans une communication antérieure, eu l'occasion de vous parler de Jean Astruc et de son *Traité des Maladies des Femmes* publié en 1763.

Jean Astruc est connu, en effet, pour avoir été l'une des grandes figures de la médecine du XVIII[e] siècle dont la renommée dépassa largement les frontières du royaume de France.

Près d'un siècle après sa mort cette renommée lui survivait et Michel Nicolas écrivait de lui dans son *Histoire Littéraire de Nimes et du Département du Gard* : « Nous ne pouvons nous empêcher de regarder Jean Astruc comme un des hommes les plus remarquables de son temps. »

Ses nombreux ouvrages révèlent une érudition immense, hors du commun. « Médecine, histoire, philosophie, théologie, il a touché à tout et il a laissé son empreinte sur tout ce qu'il a touché ».

J'avais voulu, en vous donnant connaissance de ce Traité des Maladies des Femmes, vous apporter témoignage de l'étonnante clarté d'esprit de ce médecin.

Son élève Anne-Charles Lorry, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, a écrit de lui :

« M. Astruc est un des premiers professeurs qui aient suivi l'ordre des démonstrations mathématiques dans la physique du corps humain ; il est un des premiers auteurs de l'Ecole qui ait appris aux professeurs à douter, à s'arrêter à propos, à observer la nature et à avouer que souvent elle est au-dessus de leurs recherches.

« Il est un des premiers qui ait enseigné aux écoliers qu'une autorité quelque respectable qu'elle soit ne peut jamais être irréfragable et qu'elle doit être examinée avec le doute de l'observation. »

Qui était donc cet homme à l'esprit à la fois curieux, méthodique et fécond qui, aux dires de son panégyriste, ne tirait les conséquences de ses observations qu'après les avoir critiquées lui-même et se tenait toujours éloigné de ces parleurs hardis qui ne doutent de rien parce qu'ils ignorent presque tout.

Lorry nous le présente ainsi : « Jean Astruc naquit à Sauve, ville considérable du Bas-Languedoc... le 19 mars 1684 d'une famille honnête et alliée à la meilleure noblesse de la Province. Son père était ministre du Saint-Evangile. »

— SAUVE, 1684 : un lieu, une date qui se situent au cœur d'un espace et d'un temps que vous avez parfaitement à l'esprit.

Sauve, à la fin du XVII[e] siècle, brillait encore d'une certaine splendeur. Cité minérale et verticale solidement accrochée aux rocs qui la dominent, elle gardait au fond d'elle-même le souvenir de la prospérité de ses seigneurs et de l'importante et riche colonie juive dont de nombreuses familles s'étaient, au XIV[e] siècle, converties au christianisme pour éviter en 1309 la liquidation de leur patrimoine dont le revenu allait gonfler la bourse de l'évêque de Maguelone, Pierre de Mirepoix.

Héritière de ce riche passé elle en conservait dans ses pierres le témoignage. Châteaux étagés sur la pente rocheuse, hôtels particuliers aux fenêtres renaissance, ancienne synagogue, étaient le cadre de vie de grandes familles bourgeoises présidant aux destinées d'une communauté qui dans sa totalité avait dès 1560 adhéré à la Réforme.

Cette population subissait maintenant les contraintes physiques et morales du pouvoir royal désireux d'obtenir l'abjuration des grands et principaux bourgeois.

Depuis deux décennies (arrêt du 14 décembre 1666) le Parlement de Toulouse avait fait écarter des fonctions judiciaires les magistrats protestants. Dans tous les villages du canton la démolition des temples avait été ordonnée et seule Sauve avait conservé le sien et le conservera jusqu'au milieu de l'année 1685.

Saint-Hippolyte-du-Fort, la cité voisine, avait vu son temple rasé en 1681 sur arrêt du Conseil du Roi. Malgré l'interdiction d'exercice du culte qui y était faite, tous les dimanches un pasteur d'une paroisse voisine y venait célébrer l'office. Parmi ces ministres réformés Pierre Astruc, père du futur médecin, prenait régulièrement son tour.

En octobre 1683 procès est fait aux pasteurs qui ont prêché à Saint-Hippolyte. Le 3 juillet 1684 Pierre Astruc, avec neuf de ses frères est condamné à la peine capitale mais n'ayant pu être saisi est pendu en effigie.

Mais Pierre Astruc veut vivre.

Il se rend à Paris, plaide sa cause et obtient sa grâce contre son abjuration.

Au début de l'année 1685 on lit dans le compte-rendu d'une session de Présidial de Nimes dirigée par d'Aguesseau : « Astruc ci-devant ministre d'Aigremont, natif de Sauve, s'est révolté et a obtenu des lettres de grâce qui furent plaidées en audience ce 22 février, ledit Astruc assistant, à genoux et les fers aux pieds. Poujol, avocat, plaidait contre lui. Il lui a été octroyé acte de la lecture des lettres. »

De fait, le lendemain les Lettres furent entérinées.

Ainsi Jean Astruc naquit-il au cœur d'une région meurtrie, terre de ferveur et de passion : « C'est l'Afrique et la Judée et le Vidourle est un Cédron » dira Elisée Reclus en géographe certes mais en historien également qui compare à Jérusalem cette ville qui devait être pendant des décennies un des principaux foyers de la lutte d'un peuple pour la reconquête de ses libertés et des droits inaliénables de la conscience et de la pensée. C'est

dans une famille qui subissait déjà la crise de conscience qui allait la conduire à la soumission et au reniement que vint au monde cet enfant héritier d'une « race un peu ligure, un peu celte, un peu latine, un peu sarrazine, race sans mollesse, race probe » comme l'a écrit George Sand. Ceci nous permettra peut-être de mieux comprendre certains aspects de sa personnalité et de son œuvre riche et toujours imprégnée de références au LIVRE et à la religion.

L'adolescence et les premières études

L'abjuration du pasteur Astruc lui permit de demeurer à Sauve où ses conditions matérielles étaient encore celles d'un bourgeois aisé.

Pierre Astruc y possédait, en effet, des biens familiaux : tout un quartier rural (qui porte encore son nom), des terres, des bâtiments, maisons et 4 moulins dont 2 blédiers et 2 foulons drapiers. Par ailleurs (ainsi que des reçus de pension du Clergé conservés aux Archives Nationales nous le montrent) Pierre Astruc était nanti d'une pension ecclésiastique de 370 livres. Ces revenus ajoutés à ceux de son office d'avocat du ressort du Parlement de Toulouse permirent à l'ancien pasteur de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Jean et Anne-Louis (né le 10 décembre 1685) et de leur enseigner littérature, mathématiques, physique, langues anciennes (latin, grec, hébreu) de façon extrêmement approfondie. Dans les « Mémoires pour l'Histoire Naturelle de la Province du Languedoc », ouvrage paru en 1731, Jean Astruc avant de faire l'analyse du texte de l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle ne manque pas de remercier son père pour cette éducation et écrit : « Je fais gloire de tenir la plupart des remarques que j'ai à proposer de feu mon père. La connaissance des langues était la moindre partie de son savoir... »

Jean Astruc ignorait pourtant l'anglais et l'allemand. Il ne cite les auteurs anglais que d'après des traductions latines. Les savants allemands et hollandais, quant à eux, n'écrivaient alors qu'en latin.

Ouvrons une parenthèse pour remarquer que la destinée d'Astruc a quelque chose d'analogue à celle du Nimois Cotelier. Tous deux fils de pasteurs protestants convertis au catholicisme ont reçu de leurs pères l'éducation approfondie qui les mena jusqu'aux plus hauts sommets de leur science. Leur érudition fut immense et l'un et l'autre firent preuve dans leurs travaux d'une recherche de l'exactitude allant jusqu'au scrupule. Mais là doit s'arrêter la comparaison car si Cotelier se distingua par la modestie de son caractère Jean Astruc, nous allons le voir, fut l'exemple même de l'ambition.

Jean Astruc, hébraïsant érudit, ne pouvait pas ignorer que son patronyme d'origine juive signifiait : « La bonne étoile. » Cette bonne étoile il ne se contenta pas d'en attendre les faveurs mais il fit tout pour les conquérir.

Le pasteur Astruc ne savoura pas longtemps la tranquillité qu'il avait pensé obtenir par son abjuration. Il eut à subir bientôt vexations et atteintes à sa personne et à ses biens. En 1685, déjà, un poème satirique écrit par un réformé et dirigé contre lui circulait dans sa ville.

Si tu voulais sortir de la Religion
Fallait-il, malheureux, accepter pension !
Crois-tu que cet argent fasse sauver ton âme
Ou qu'il puisse empêcher que le monde te blâme ?

En 1702 et 1703 ses biens, métairies et moulins sont incendiés par les camisards et Pierre Astruc rejoint alors à Montpellier son fils Jean qui avait été reçu maître-es-arts en 1700 puis bachelier en médecine et licencié en 1702 et enfin docteur le 25 janvier 1703.

Peu de temps après Raymond Vieussens, anatomiste et parmi les plus grands, entama une discussion publique avec le jeune Astruc, discussion relative aux assertions que celui-ci soutenait dans sa thèse de 1702 consacrée à une théorie sur la fermentation : « de motu fermentativi causa. »

Jean Astruc apprécia l'honneur qui lui était fait par cet éminent savant dont le nom reste encore attaché à de nombreuses

formations anatomiques et en particulier à la substance blanche du centre des hémisphères cérébraux. Il lui répondit courtoisement, certes, mais sans démordre d'un iota des idées qu'il avait avancées. On percevait déjà que « le courant ne passait pas » entre le grand patron et le jeune et ambitieux docteur.

Les premières marches du podium

Astruc n'était pas de ces hommes que l'on flatte de peu ; il n'était pas, surtout, assez sot pour croire que l'ascension universitaire et financière qu'il ambitionnait se ferait sans un important travail de sa part et sans l'allégeance à un professeur qui le soutiendrait.

Il entreprit donc l'étude de tous les ouvrages scientifiques des maîtres qui le devancèrent à la faculté de Montpellier et dans le même temps s'attacha à Chirac qui plus jeune que Vieussens avait plus d'avenir et dont la fille unique représentait peut-être dans son projet un parti à ne pas négliger.

Qui se ressemble s'assemble !

Pierre Chirac est en effet une bien curieuse figure. Ses biographes, les professeurs Paul Delmas et Margarot, qui lui ont consacré une intéressante étude nous le révèlent comme « le type achevé de l'arriviste ».

Ce n'est qu'après des études de théologie chez les Jésuites de Rodez que Chirac avait embrassé la carrière médicale et l'étude de l'anatomie au contact de la famille Chicoyneau, de brillante lignée, au sein de laquelle il avait été placé comme précepteur.

Pierre Chirac, pourtant peu enclin à se laisser porter de l'ombre par qui que ce soit, décelant très vite la richesse des connaissances de ce jeune docteur s'attache à Jean Astruc en qui il devine un sujet promis à un grand avenir.

Astruc, en effet, allait bientôt mériter pour lui-même la critique qu'il fit plus tard de Vieussens : « Il était avide de gloire et très laborieux. Il aurait été loin s'il avait eu de l'esprit et surtout un jugement critique pour discerner le bon, le vrai d'avec

le mauvais, le faux. Tout n'est pas également vrai ni également certain dans ses ouvrages : sunt bona, sunt mala quaedam, sunt mediocria multa. »

Laborieux Jean Astruc le fut. Doué d'une mémoire excellente et d'une patience à toute épreuve, profitant d'une constitution robuste que nous révèlent les différents portraits de lui, il analysa au cours de longues veilles tous les livres qui purent lui tomber sous la main. Mais la dissection qu'il en fit pour argumenter les thèses de ses œuvres les plus importantes ne lui permit pas toujours de coordonner les idées acquises et surtout ne remplaça jamais les résultats de l'observation et de l'expérience qui seules peuvent féconder la recherche médicale et qu'il ne développa jamais assez.

Dans les débuts de sa carrière l'œuvre de Jean Astruc est pauvre. C'est une période de faible production. Il amasse une prodigieuse documentation livresque mais ce n'est ni un clinicien ni un novateur en matière de thérapeutique. Au cours de ces années d'apprentissage Astruc touche à tous les systèmes philosophiques, adopte successivement toutes les doctrines scientifiques. En philosophie on le voit tour à tour défendre les principes du cartésianisme, céder à la dialectique de Malebranche et ne pas savoir résister à la rigueur puritaine des raisonnements de Locke. En physiologie il adopte le système iatromécanique de Borelli et de Boerhaave qui ramenait tous les phénomènes de la vie et les troubles de la santé à des mouvements divers : chocs, pressions, déplacements, etc. et que, par conséquent, tous ces phénomènes et troubles pouvaient se traduire en formules mathématiques.

Pourtant, subitement, en 1711 notre héros va subir une crise profonde et l'iatromécanicien ne parviendra pas à mettre en équation la déception que, comme lui, beaucoup de jeunes gens connaissent à 25 ans. Marie Chirac ne sera pas sa femme et ses 23 printemps iront adoucir le veuvage de François Chicoyneau. Pierre Chirac, maintenant personnage important, pratique ainsi avec le fils de son maître et protecteur ce qu'il est convenu d'appeler un « renvoi d'ascenseur » et notre pauvre Jean Astruc

abandonne Montpellier pour Toulouse où il a obtenu une chaire d'anatomie et de médecine.

Anne-Charles Lorry dira de ce départ : « En quittant Montpellier il jeta des regards de regret sur cette patrie qu'il s'était adoptée, qui seule était capable de fixer ses désirs et d'être le prix de son émulation. »

A cette époque Jean Astruc va rompre de façon retentissante avec les doctrines de l'iatromécanisme. Il publie un « Traité de la Cause de la Digestion » dans lequel il réfute le système de la trituration et du broyage des aliments et où il affirme que ces derniers sont digérés et convertis en chyle par l'action de la salive, de la bile et du suc pancréatique.

Cet ouvrage va révéler une assurance nouvelle de la science du jeune maître qui en avançant une idée totalement originale sur l'action des sucs digestifs provoquera l'émotion d'une partie de l'Europe savante.

Combattant l'opinion des physiologistes iatromécaniciens qui regardaient la trituration comme le facteur essentiel de la digestion, Astruc fait remarquer que l'estomac n'est pas comparable dans sa musculature à un gésier de volaille et que sont fantaisistes les calculs fournis par les iatromécaniciens qui évaluaient la force de l'estomac à 12 951 livres et celle des muscles du bassin et du diaphragme réunis à 248 235 livres. Pour sa part et selon ses calculs il assure que la force de l'estomac n'atteint pas 3 onces et que celle des muscles n'excède pas 4 livres.

L'Ecossais Pitcairn, iatromécanicien notable, fit répondre, à bout d'arguments, par son élève Thomas Boer qui crut s'en tirer par une boutade triviale : « Credo Astrucium nunquam cacasse » ce qui dans le domaine scatologique n'atteint pas la noblesse de la réponse qu'un siècle plus tard Cambronne fera à Wellington.

Nous sommes en 1715.

La réputation scientifique de Jean Astruc grandit encore.

Chirac ayant entamé avec Vieussens une furieuse controverse relative à la découverte revendiquée par chacun d'un acide dans le sang, Astruc chargé de départager les professeurs rivaux

les renvoit dos à dos en prouvant l'erreur de chacun dans l'interprétation de leurs analyses.

Chirac, toujours très attaché à son élève devenu maître à son tour, ne lui en garda pas rancune et l'année suivante, étant devenu Premier Médecin du Régent et obligé pour cela de se fixer à Paris, demande et obtient pour Astruc l'exercice et la survivance de sa chaire.

Mais ce n'était là qu'une suppléance et Jean Astruc n'entendait pas jouer longtemps ce rôle de substitut mal payé après avoir été titulaire à Toulouse.

Dès 1717 il postule pour succéder à Jacques Chastelain qui vient de décéder et obtient la chaire de ce dernier à la faculté de médecine de Montepllier.

Fait unique dans les annales des facultés de médecine il est autorisé à prendre rang de 1711, date de sa nomination à Toulouse, autorisation qui ne manque pas de soulever les énergiques mais vaines protestations de ses pairs de la faculté de Montpellier.

L'épanouissement provincial

Astruc est en grâce à Paris.

Ses qualités pédagogiques jointes à sa prestance physique en imposent bientôt et vont le parer d'une aura de charme et de respectabilité.

En 1718, Mlle Chirac oubliée, Jean va convoler avec la fille d'un riche négociant montpelliérain et d'une demoiselle Anne de Claris.

Le mariage a lieu le 3 février en l'église Sainte-Anne de Montpellier. Jean Astruc pénètre ainsi à la fois dans la famille de Claris, de Sauve (dont un rameau fleurira en Florian) et dans un bel hôtel particulier qui se voit encore au n° 1 de la rue Embouque-d'Or à Montpellier.

Deux ans plus tard l'épidémie de peste de Provence va lui fournir l'occasion de publier plusieurs traités consacrés à cette maladie, notamment une édition toulousaine de 1724, dans les-

quelles il va soutenir brillamment contre son rival Chicoyneau la thèse de la contagiosité de la peste. Il ne sera certainement pas marri des tribulations de celui-ci qui, chargé d'une mission auprès des pestiférés de Marseille, devra subir à son retour une première quarantaine de 20 jours à La Ciotat puis une autre de 39 jours à Maguelone où, après que tous ses effets personnels eussent été brûlés, sera longuement plongé dans la mer puis gardé par un cordon de sentinelles dans une cabane de chaume.

Pourtant, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que la thèse d'Astruc affirmant la contagiosité de la peste n'a rien d'original et qu'il suffit de lire l'ouvrage du docteur Baux-le-Fils, de Nimes, daté de 1721-1722 pour noter page 11 : « En admettant la contagion tous les phénomènes de la peste s'expliquent d'une manière fort aisée... La peste est une maladie contagieuse, son venin se multiplie et doit être porté d'un endroit à l'autre. »

Je vous fais grâce de plus longues citations mais je retiens pourtant page 59 : « La quarantaine est le seul expédient qu'il convient de prendre pour étouffer le mal dès sa naissance... C'est par une conduite semblable qu'on conserva Messine en 1468 de la contagion qui s'était mise à la juiverie. »

Le docteur Baux demeura inconnu mais Jean Astruc obtint pour ses travaux une pension du Roi de 700 livres après avoir reçu quelque temps plus tôt la charge d'Inspecteur des Eaux Minérales du Languedoc.

Mais que les jours sont longs en province ! Même si l'on occupe un rang parmi les premiers. La fureur de lire d'Astruc ne trouve plus de nourriture. Les bibliothèques de Montpellier ne sont plus capables de lui fournir les moyens de perfectionner ses recherches. Paris brille de mille feux et dès le début de l'année 1727 l'attrait de ce creuset de la science et de l'esprit est le plus fort. Jean Astruc abandonne sans idée de retour la faculté de Montpellier et peut être même l'idée d'une carrière universitaire. Au dire de Lorry : « Ses obligations professionnelles lui pesaient. »

La gloire parisienne

Voilà donc notre provincial qui rompt ses amarres, arrive à Paris précédé, on ne sait comment, par les trompettes de la renommée et qui se voit offrir par l'Electeur de Saxe, roi de Pologne, la place de Premier Médecin. Le lustre de la charge le séduit et l'enlève à Paris.

Mais Jean Astruc n'est pas un homme de cour. Ambitieux certes mais non vil. Sa façon de penser, libre et hardie, sa fermeté dans ses opinions, en un mot son caractère rigide (atavisme huguenot oblige) ne s'accommodent pas du commerce des flatteurs. Il se lie pourtant, à Dresde, avec le comte d'Hoym dont il apprécie les qualités d'homme distingué doublé d'un érudit et d'un artiste délicat. Lorsque celui-ci est faussement accusé de livrer les secrets du roi de Pologne, dont il est Chargé d'Affaires, à la France Actruc prétexte quelques affaires de famille pour s'éloigner de la cour d'Auguste II et de ses intrigues.

De retour à Paris il retrouve ses amis, ceux de cette coterie que l'on pourrait appeler « Les enfants de Sauve à Paris ».

Il y a là :

— Etienne Simon Malzac,

— le lieutenant-colonel de Sales de Salèles (souvenons-nous que la tante de Jean Astruc était une demoiselle de Sales de Salèles),

— son frère de Sales de Bagnères, qui tous servent dans la Garde du Corps du Roi ;

et surtout :

— noble Pierre Dufour (ami de Priscille Astruc, la sœur de Jean) dont la femme est en 1729 nourrice du Dauphin, fils de Louis XV.

Passez pompons
les jolis carillons
les portes sont ouvertes...

Les honneurs pleuvent.

1730 : Astruc est nommé Capitoul de la ville de Toulouse en reconnaissance de l'éminent service qu'il rendit à l'Université par le rétablissement de l'amphithéâtre d'anatomie, amphithéâtre au fronton duquel pouvaient se lire quelques vers latins débutant par :

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitae
(C'est ici que la mort se plaît à secourir la vie.)

1730, encore, il est nommé Médecin Consultant du Roi.

1730 toujours, il accède à la chaire de médecine du Collège Royal.

Succédant dans cette chaire au doyen Geoffroy ses cours connaissent une renommée immédiate. Il enseigne en latin à ses auditeurs toute la pathologie et la thérapeutique, le faisant avec une grâce de style étonnante et dans le plus grand détail. Ainsi que l'écrit Lorry : « Bien des gens auxquels la médecine était indifférente suivaient ses leçons comme des modèles de belle latinité. »

Tous ces honneurs n'allaient pas sans avantages sonnants et trébuchants et Jean Astruc qui appréciait tout autant la ceinture dorée que la bonne renommée cultiva l'une et l'autre en devenant à partir de 1732 l'heureux successeur de Chirac dans la faveur de la clientèle noble de son maître qui prouva jusque dans la mort l'estime qu'il portait à son ancien élève.

Il est curieux de constater tout au long de la carrière d'Astruc cette dichotomie de sa personnalité d'une part toute orientée vers les travaux pour lesquels il avait besoin d'énormément de temps et d'énergie et auxquels il consacrait de longues nuits de veille dans le silence des bibliothèques ou de son cabinet et d'autre part toute vouée à la recherche des honneurs et de la fortune, recherche pour laquelle il sut toujours emprunter la voie la plus sûre.

Pendant les premières années de sa vie parisienne Astruc ne paraît pas avoir mis beaucoup de hâte à terminer les travaux qu'il avait entrepris à Montpellier. Par contre il ne tarda pas à être un des fidèles du salon de Mme de Tencin à qui il donna

ses soins dès son arrivée à Paris et ce jusqu'à la mort de la marquise.

Mlle Aïsse, cette belle esclave ramenée de Constantinople par l'ambassadeur comte de Ferriol, qui eut l'occasion de rencontrer Astruc chez Mme de Tencin parle du médecin comme: « L'indispensable conseiller qui veille sur la santé de Mme de Tencin. »

Mais Astruc ne va pas se contenter de donner des conseils médicaux ou « d'indiquer aux commensaux de la marquise les eaux minérales qui convenaient à chacun » ainsi que l'écrit celle-ci dans une lettre à Richelieu. Il trouve en la scandaleuse Alexandrine l'âme sœur digne de son ambition et sans doute aussi l'accueillante enveloppe charnelle de cette âme si l'on prête crédit à la chanson qui se fredonnait :

C'est Astruc son médecin
ce lascif empirique
qui se distingue et s'alambique
au profit du corps délicat
de la nonne, sœur du prélat.

La marquise est sans conteste l'égérie qui convient à Astruc. Villars (le fils du maréchal) écrit d'elle dans ses Mémoires : « Accoutumée à faire tous les usages possibles de son corps et de son esprit... elle ne connaît dans ses désirs aucun scrupule et dans ses succès aucun remords. »

C'est vrai. Mme de Tencin est sans principes et capable de tout. Il n'y a pas de tempérament plus amoral dans son fond et pourtant elle a parfois pour ses amis une bonté qui touche par sa discrétion et son à-propos.

Astruc va rencontrer chez elle les habitués du salon de Mme de Lambert qui, à la mort de celle-ci en 1733, vont se retrouver chez la marquise de Tencin.

Il y a là :

— Fontenelle, déjà plus que vieux en 1733 mais arrivé à cette deuxième jeunesse qu'il gardera jusqu'à cent ans. Se reposant dans ses souvenirs il est à lui seul une tradition littéraire

et finit par devenir dans ce salon une sorte de dieu de la philosophie ;

— Mairan, un Biterrois physicien et mathématicien, musicien talentueux de surcroît qui succèdera à Fontenelle comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ;

— Marivaux, ruiné par la banqueroute de Law, il bénéficiera des bontés de Mme de Tencin qui effacera plus d'une fois ses dettes ;

— Duclos, personnage aimable et spirituel mais quelquefois cynique et libertin, proche de Voltaire, futur secrétaire perpétuel de l'Académie française ;

— Mirabaud, ancien oratorien, précepteur des filles de la duchesse d'Orléans, auteur d'ouvrages philosophiques hostiles au spiritualisme, secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1742 ;

— de Boze, archéologue et numismate, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à l'âge de 26 ans, successeur de Fénelon à l'Académie française à 35 ans.

Et bien d'autres personnages qui, sans faire partie des « sept sages » de la marquise, sont accueillis dans son salon : Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Prévost, Helvetius, Reaumur, Marmontel...

C'est ce dernier qui a laissé un récit spirituel des réunions tenues chez Mme de Tencin. « C'est à qui saisirait le plus vite et comme à la volée le moment de placer son mot, son conte, son anecdote, sa maxime ou son trait léger et piquant. Et pour amener l'à-propos on le tirait parfois d'un peu loin. Dans Marivaux l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement. Montesquieu, avec plus de calme, attendait que la balle lui vint mais il l'attendait. Mairan guettait l'occasion. Astruc ne daignait pas l'attendre. Fontenelle, seul, la laissait venir sans la chercher. »

Marivaux, lui-même, a écrit de ces personnages : « C'étaient de meilleurs esprits que d'autres et qui, par là, tenaient de meilleurs discours qu'on a coutume d'en tenir ailleurs... ils ne disaient rien que de juste et que de convenable. »

Dans ce temple de l'esprit Astruc ne va pas manquer de satisfaire son goût des questions philosophiques. Pourtant il ne semble aucunement qu'il se soit rapproché des « esprits forts » et ni Fontenelle ni Montesquieu, le passé et l'avenir, n'ont parlé de lui en tant que tel.

Par contre si proche de Mme de Tencin il ne pouvait la décevoir et collabora à la campagne de mandements contre les jansénistes que le frère de la marquise, l'archevêque d'Embrun, Pierre de Tencin menait avec rigueur. Cette position ne pouvait manquer de faire porter sur lui et jusqu'à la fin de sa vie les accusations d'intrigues molinistes et de sympathie pour les Jésuites.

La marquise s'intéressait en tout cas à lui très sincèrement et, restée femme d'intrigue jusqu'aux approches de la vieillesse, arrangea le mariage de la fille de son savant médecin avec ce M. de Silhouette dont le patronyme devint nom commun en s'appliquant aux culottes sans goussets et à tout ce qui revêtait un caractère de sécheresse et de parcimonie. Sa fortune éclatante due à la faveur de Mme de Pompadour (ah les femmes !) le rendit si impopulaire que le renom de son beau-père en fut quelque peu altéré.

Mais Astruc était, à ce moment là, déjà parvenu au sommet de sa gloire.

En 1736, il avait fait paraître son traité « de morbis venereis », ouvrage d'érudition, écrit en latin, dans lequel il parle de l'origine, de la propagation et de la contagion des maladies vénériennes. Monumentale compilation d'ouvrages anciens qu'il avait entreprise pendant sa carrière montpelliéraine, l'ouvrage a été adopté par toute l'Europe, traduit en français, anglais, allemand et espagnol ; il fut réédité en 1740, 1743, 1755 et 1777. Ce fut un « best seller » de la vulgarisation médicale et figura dans toutes les bibliothèques de gens du monde. C'est l'œuvre qui classe le plus dignement Astruc dans la science médicale de son époque.

Je ne pouvais pas écrire cette biographie d'Astruc sans en parler et je devrais le faire plus longuement, mais ne m'adressant pas à une assemblée de médecins je crois pouvoir m'auto-

riser à écourter la critique de cette œuvre en soulignant toutefois que deux cents ans plus tard le principe du traitement de la syphilis par les frictions mercurielles que m'enseignèrent mes maîtres était celui qu'Astruc proposait déjà.

L'année suivante Astruc publie les *Mémoires pour l'Histoire Naturelle de la Province de Languedoc.*

Il a réuni là de nombreux travaux sur la géologie, le climat, l'archéologie, l'onomastique, l'hydrologie de sa province. Cet ouvrage est à lui seul une encyclopédie.

Il n'a, par le fond, aucun point commun avec les œuvres médicales de son auteur mais la forme est bien de la même veine, avec l'analyse méthodique des documents qu'il cite.

Il consacra deux longs chapitres à ce que de nos jours on nomme le Salavès. L'un se rapportant à la source intermittente de Fonsange, l'autre à la culture des micocouliers et à la fabrication des fourches. Il s'y révèle également un économiste rural avisé (et l'on pense à Philippe Lamour) lorsqu'il écrit : « Le Languedoc pourrait rapporter beaucoup plus de revenus, nourrir beaucoup plus d'habitants si l'on savait en retirer par une culture convenable tous les avantages qu'il pourrait procurer. On pourrait dans les endroits les plus fertiles des étangs desséchés, par exemple du côté du Vidourle, pratiquer des champs pour y semer du riz. Le riz vient bien en Piémont, il viendrait bien de même en Languedoc. »

En fait, à cette époque, rien n'est étranger aux préoccupations d'Astruc.

N'écrit-il pas (toujours dans ces années 30) un long et élogieux article de plus de dix pages dans le *Mercure de France* pour vanter l'invention de l'abbé de Saint-Pierre qui consistait en une sorte de fauteuil de poste que le prélat avait dénommé « trémoussoir »et qui par ses trépidations devait procurer à ses utilisateurs une agitation favorable à leur santé ?

Mais ce ne sera pas là le côté le plus singulier de notre savant sauvain.

Je suis obligé pour vous éviter de trop vous trémousser sur votre fauteuil de passer un peu rapidement sur une décennie et demie de la carrière d'Astruc.

Au cours de cette période, défenseur jaloux des pratiques médicales traditionnelles, il fit paraître cinq mémoires contre les chirurgiens Mareschal et Lapeyronie qui avaient obtenu un enseignement indépendant de la faculté de médecine.

J'ouvre ici une parenthèse car il n'est pas indifférent de remarquer que le 27 décembre 1702 face aux camisards commandés par Roland et Jean Cavalier qui viennent de détruire les biens d'un pasteur apostat nommé Astruc se tiennent les troupes royales au sein desquelles un jeune aide-chirurgien se nomme Lapeyronie. Curieuse rencontre de l'Histoire qui fera s'opposer quarante ans plus tard (le temps d'une traversée du désert) le grand Astruc et le grand Lapeyronie.

Grâce aux arguments avancés par Astruc dans ses mémoires les professeurs de la faculté de médecine purent gagner le procès qu'ils avaient intenté à leurs rivaux.

En reconnaissance, la faculté de médecine coopta Astruc à l'unanimité et sans qu'il eut à soutenir de thèse devant un président et des argumentants ainsi que l'aurait exigé le protocole d'agrégation.

Astruc, pour bien marquer qu'il n'était pas un quelconque impétrant, dédaigna même de faire une leçon inaugurale sur un sujet nouveau et se contenta de reprendre le texte d'une dissertation qu'il avait donnée sept ans plus tôt.

Pourtant Astruc ne se montra pas ingrat et fut pour le reste de sa carrière très attaché au corps professoral de la faculté aux réunions duquel il fut toujours très assidu.

Il continua par ailleurs à professer avec autant de brio qu'il l'avait fait au Collège Royal mais sans abandonner études et préoccupations métaphysiques et théologiques vers lesquelles, ne l'oublions pas, une éducation et un instinct atavique le portaient.

La thèse même qu'il avait présentée en deuxième lecture pour son agrégation marquait sa volonté d'entamer une seconde étape de sa carrière en faisant officiellement connaître ses principes sur la liaison de l'âme avec le corps.

A partir de cette époque Astruc fit deux parts de ce qui lui restait d'activité.

Tandis qu'il rédigeait et publiait ses cours il s'occupait parallèlement de terminer ses œuvres philosophiques et théologiques qui avaient toujours été le délassement de ses travaux médicaux.

En 1753 paraît l'œuvre la plus singulière, la plus originale et la plus digne de représenter le caractère et la pensée de Jean Astruc, ce sont : « Les Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moyse s'est servi pour composer le livre de la Genèse. »

Renan a dit : Astruc n'était pas un hébraïsant. C'était un esprit curieux qui avait lu la Genèse avec soin.

Avec soin, sans doute, mais avec certainement un sentiment plus fort. Le livre est pour lui à la fois vénérable et familier. Toute son enfance en a été nourrie ; l'exégèse est devenue pour lui affaire de vie intérieure.

Avec son père il avait traduit la Genèse et quelques chapitres de l'Exode. Un demi siècle de pratique médicale ne lui avait pas fait oublier l'hébreu et peu à peu dans sa pensée était née la certitude que Moyse avait disposé de mémoires de plusieurs auteurs pour rédiger la Genèse.

Certes l'idée avait été déjà avancée par plusieurs auteurs avant lui, et notamment Spinoza, Richard Simon et Jean Le Clerc, qui tous avaient constaté que le Pentateuque n'est pas homogène, que dans son désordre se montrent des répétitions, des antichronismes, des solutions de continuité. Chacun avait alors apporté une hypothèse complémentaire à celle de son devancier dans la représentation qu'il avait de la rédaction de la Genèse.

Ce zèle pour les recherches bibliques était, ainsi que l'écrit Renan : « Entretenu par la rivalité féconde des catholiques et des protestants. Richard Simon avait rédigé son *Histoire Critique du Vieux Testament* pour prouver aux protestants qu'ils n'étaient pas les seuls capables d'écrire un ouvrage sérieux sur la Bible et Le Clerc avait composé ses *Sentiments sur l'Histoire Critique* parce que le même Simon avait prétendu qu'on aurait de la peine à trouver parmi les protestants un homme capable de faire une réponse juste à son « Histoire Critique ».

Mais après la Révocation de l'Edit de Nantes et pendant toute la première moitié du XVIII[e] siècle toute discussion touchant à la religion avait été interdite.

Astruc lorsqu'il fit paraître, sans nom d'auteur et à Bruxelles, ses Conjectures renouait donc avec l'étude critique des textes sacrés. Son mérite fut de porter ses hypothèses beaucoup plus loin que ses devanciers.

Il remarqua que dans le texte hébreu de la Genèse, il y a des chapitres où Dieu est toujours nommé Elohim et jamais Jéhovah. Il en est d'autres, au contraire où l'on ne donne à Dieu que le nom de Jéhovah et jamais celui d'Elohim.

Sur ces réflexions il décomposa le texte joignant ensemble les chapitres ou Dieu est nommé Elohim qu'il plaça sur une colonne A et écrivit, à côté, sur une colonne B les chapitres où Dieu est appelé Jéhovah.

La reconstitution des documents primitifs qu'il propose fait alors disparaître toutes les anomalies constatées et s'accorde à celle encore adoptée de nos jours par la plupart des critiques autorisées.

Astruc n'a certes pas eu la largeur de vue historique d'un Spinoza ou d'un Le Clerc ni possédé l'érudition de Simon mais sa découverte a néanmoins fait faire à la critique biblique plus de progrès que toutes les hypothèses de ses devanciers.

On peut lire dans l'introduction au Pentateuque de la Bible du chanoine Osty parue en 1973 : « L'étude scientifique des Cinq livres de la Loi débute vraiment avec l'ouvrage de Jean Astruc : « Conjectures sur les Mémoires Originaux dont il paraît que Moyse... » Le Pentateuque est devenu dès ce moment le champ de prédilection de la critique littéraire et historique. »

Et dans un liminaire de sa traduction de la Genèse, Chouraqui écrit encore en 1992 : « Auprès d'un premier document dit yahwiste (J) il existerait dans le Pentateuque une source élohiste (document E).

C'est au Français Jean Astruc qu'il appartenait de déduire en 1753 la théorie des deux sources indépendantes de la Genèse. »

Ne vous l'avais-je pas dit que Jean Astruc était un singulier savant ?

Oser affronter en plein XVIII[e] siècle les membres du clergé après avoir été pendant des décennies un de leur coryphée, ne pas craindre d'innover dans l'interprétation des saintes écritures et surtout en travaillant sur la Bible de Genève, c'était s'aventurer sur un terrain dangereux. Astruc avait à se défendre à la fois contre les intégristes bornés et contre les impies. Il le fit en publiant une « Dissertation sur l'immatérialité, l'immortalité et la liberté de l'âme » en tête de laquelle il précise : « La hardiesse avec laquelle le matérialisme s'enseigne m'a engagé à composer cette dissertation. »

Ainsi se repositionne-t-il à distance des prétendus « esprits forts » et des attaques qu'ils livrent à la religion en s'élevant ouvertement contre Fontenelle et Mirabaud.

J'aurais bien d'autres choses à vous dire relatives à cet homme à la fois honoré et statufié de son vivant, comme un héros grec, et par ailleurs détesté par les Encyclopédistes dont la commère de service Grimm écrivit à sa mort : « Il était un des hommes les plus décriés de Paris et passait pour fripon, fourbe, méchant... il était violent et emporté et d'une avarice sordide. Il faisait le dévôt et s'était attaché aux jésuites dans le temps qu'ils avaient tout crédit. »

La Mettrie, médecin et philosophe contemporain d'Astruc renchérissait en le traitant de « savantasse » « homme capable d'écrire un in folio sur le muscle fessier d'une puce et les voies romaines du Languedoc. Bref, il a tout étudié et tout appris excepté son métier. »

Voltaire, dans sa correspondance avec d'Alembert le traite de braillard et de vieux stentor, quant à d'Alembert lui-même il l'appelle « ce maroufle d'Astruc ».

Mais d'Alembert, fils naturel de Mme de Tencin, avait de bonnes raisons de ne pas tenir Astruc en estime qui avait hérité toute la fortune de la scandaleuse marquise.

Nous sommes donc bien embarrassés face à de tels jugements contradictoires.

Reconnaissons qu'Astruc, médecin, n'a pas laissé d'œuvres impérissables. Peut-être peut-on retenir la prescience qu'il eut

de la physiologie des réflexes en proposant une théorie des mouvements involontaires.

Mais il fut surtout un acharné compilateur, un brillant enseignant, un discoureur assez habile mais un médiocre chercheur ignorant trop souvent l'observation et l'expérimentation.

Son exégèse biblique, par contre, a fait époque dans l'histoire des études critiques sur l'Ancien Testament et c'est par elle que le nom d'Astruc mérite encore d'être retenu.

Curieux personnage que ce fils de pasteur, mêlé aux intrigues religieuses, politiques, financières et frivoles du Siècle des Lumières et qui sut faire briller sa « bonne étoile » à travers les siècles.

Au total, l'intérêt qui doit être porté à Astruc, ainsi que l'écrit le docteur Jottras « réside dans sa culture singulièrement vaste qui fait de ce médecin humaniste aux confins des races, des civilisations, des philosophies, des confessions un jalon significatif et singulier dans la lignée des grands humanistes, des Maimonides, Erasme et autres Leibniz. »

Et cela est bien vrai. Jean Astruc ce médecin fils de pasteur passé au catholicisme, héritier des Juifs chassés d'Espagne par la persécution des sultans Almohades a été par ses travaux théologiques un des pionniers du libéralisme intellectuel, entraînant la critique biblique sur des voies nouvelles qui ouvrirent à la science protestante une magnifique et large carrière et créèrent le modernisme catholique fondement d'une future lecture œcuménisée de la Bible.

QUELQUES CLOCHES ANCIENNES DU GARD

par Mme Janine REINAUD,
Membre résidant

En France, la prise de conscience de la nécessité de connaître et de préserver le patrimoine campanaire est relativement récente.

Certes, les mesures de classement existent depuis longtemps, la première protection remonte au 10 octobre 1891 et concerne la cloche de Sidiailles (dans le Cher), datée de 1239 et toujours en service.

Deux vagues de protection ont eu lieu depuis : après les inventaires qui ont fait suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, — et pendant la Seconde Guerre mondiale afin d'éviter la fonte des cloches par les troupes d'occupation.

Il y a actuellement, près de 5 000 cloches et carillons classés (1), et environ 4 000 inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (2).

De 1891 à 1985, ces protections ont été prononcées au titre des Objets mobiliers, par la Commission supérieure des Monuments historiques. A la suite de la réforme de cette commission en 1985, les instruments de musique anciens et le patrimoine campanaire ont rejoint la section des « Orgues ». Ce remaniement est la conséquence de l'évolution des critères de protection.

(1) Sutter Eric, *La grande aventure des cloches,* zélie, 37, rue des Mathurins, 75008 Paris, p. 13.
(2) Id., ibid. p. 22.

On ne se réfère plus seulement *à la décoration et aux inscriptions* des cloches. On leur reconnaît aussi un *intérêt technique et musical.*

En fait, la doctrine du Ministre de la Culture, spécifique aux cloches, n'est bien connue que depuis la diffusion de la circulaire de 1987 (3 nov.), relative à la protection des cloches et carillons au titre des Monuments historiques, dans laquelle il est stipulé :

1°) Qu'il est nécessaire d'intensifier la politique d'inventaire et de protection.

2°) De veiller particulièrement à la qualité des travaux qui sont conduits par les maires et affectataires.

En précisant qu'une cloche ou un ensemble de cloches est d'autant plus intéressant que les conditions d'installation de ces objets n'ont pas été modifiées : jougs, fixations et battants doivent être impérativement conservés, ou, à défaut, reconstitués dans leur état d'origine.

D'autre part, en cas d'électrification des sonneries, les cahiers des charges soumis aux facteurs doivent également prévoir que les systèmes de sonnerie soient conservés en état de fonctionnement. Les maîtres d'ouvrage devront être informés que l'électrification des mécanismes de volée sont responsables de la fêlure des cloches par la fréquence trop rapprochée des coups de battant.

Il va de soi, enfin, que toute entreprise tendant à fondre une cloche ancienne pour en substituer une neuve, sera proscrite, quand bien même la cloche ancienne sera fêlée.

Telles étaient les grandes lignes de la circulaire du 3 novembre 1987 signée par le directeur du Patrimoine, Jean-Pierre Bady.

En complément de cette démarche, il est important de signaler, pour mémoire, le travail considérable effectué au début du siècle par l'archiviste départemental de l'Hérault, Joseph Berthelé, dont l'énorme documentation est actuellement stockée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Montpellier.

En fait, plusieurs initiatives sont actuellement en cours :

— d'une part, les travaux menés par les services de l'Inventaire général ;

— d'autre part, il s'agit des travaux entrepris à l'initiative des collectivités territoriales : c'est le cas de quelques rares départements où les conservations des Antiquités et Objets d'Art se sont intéressées aux cloches de deux régions : Nord-Pas-de-Calais, et Languedoc-Roussillon, qui viennent, l'une et l'autre, de financer des opérations d'inventaire spécifiques aux ensembles campanaires ;

— citons enfin, les travaux réalisés par les passionnés de la « Chose campanaire » et qui consacrent retraite ou week-end (bénévolement), à grimper dans les clochers. Certains œuvrent aussi dans le cadre de l'association de la Société française de campanologie, dont le siège est à La Garenne-Colombes (41, bis avenue de Charlebourg, 92250 La Garenne-Colombes).

L'origine des cloches est fort ancienne. La cloche, en effet, peut être considérée comme l'un des plus vieux instruments sonores connus. Pratiquement, toutes les peuplades primitives utilisèrent, au moyen du bois, du bambou ou de l'argile cuite, l'équivalent de nos clochettes modernes.

En ce qui concerne la cloche de bronze, on la suppose originaire d'Extrême-Orient. La Chine, qui sous la dynastie de Chun (l'âge d'or des Chinois), vers 2250 av. J.-C., maîtrisait parfaitement la technique de la fonderie et du moulage, est probablement la patrie des cloches.

Avant de gagner l'Europe, les cloches se répandent en Thaïlande, aux Indes et en Indonésie et, via les Hauts-Plateaux d'Arménie, dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, jusqu'en Egypte. De là, elles gagnent le monde méditerranéen où l'existence des cloches est confirmée à partir de 700 av. J.-C.

En Gaule, la cloche paraît avoir succédé au simandre, instrument fait d'une planche bois percutée qui servait aux appels. A s'en tenir à notre territoire et aux témoins archéologiques, les fouilles ont exhumé un grand nombre de cloches d'époque gallo-romaine. Mais, l'usage des cloches s'introduit dans les églises, seulement à partir du règne de Constantin, pour prendre ensuite une véritable extension au début du V^{e} siècle à l'époque de saint Paulin, évêque de Nole, et cela grâce au célèbre airain de Campanie.

Dans notre sphère de civilisation, nous observons au commencement, deux évolutions parallèles, celle de la cloche forgée et celle de la cloche moulée. Toutes ces cloches sont du type « cloche en ruche », par analogie avec les ruches traditionnelles en osier. Au cours des XIII[e] et XIV[e] siècles apparaissent les cloches en « pain de sucre » dont le son était « plus gai et plus suave » alors que celui des cloches en ruche était plus dur. Ainsi on peut supposer que ce sont des considérations d'ordre musical qui sont à l'origine du développement des cloches en pain de sucre.

Mais, revenons à la « grande aventure des cloches ».

Les cloches, en effet, devaient connaître bien des tourments à travers les siècles. Grand nombre d'entre elles sont brisées par les Sarrasins, les Normands et même les Anglais dès le XIII[e] siècle et pendant la Guerre de Cent Ans.

A la suite de la Révolte de la Gabelle en 1548, de nombreuses cloches sont brisées, notamment dans la région de Vars (Htes-Alpes), afin de punir les habitants de leur révolte contre l'impôt du sel.

Les Guerres de Religion, également sont très dévastatrices, néanmoins la Révolution, reste la période la plus dramatique pour l'art campanaire français.

Mais aussi contradictoire que cela puisse paraître, il y eut quelques exemples de fabrication de cloches pendant cette période : il suffisait de démontrer que celles-ci pouvaient contribuer à la propagande de l'esprit révolutionnaire.

Ainsi, trouve-t-on quelques rares spécimen de ces cloches « historiques ».

— Tout d'abord, la cloche de *Prats-de-Mollo*, dans les Pyrénées-Orientales ; fondue en 1790, dont l'inscription est la suivante : « Epoque mémorable de la Révolution de France, vive la Nation. »

— La cloche de l'Horloge de *Sumène* dans le Gard, de 750 kg, a été fondue par G. Poutingon, également sous la Révolution. Son décor se compose d'une double frise et d'un bonnet phrygien au bout d'une pique posée sur un créneau et dont l'inscription est la suivante :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
LE 20 8 BR 1792
LIBERTE EGALITE L'AN I^er^ DE LA REPUBLIQUE FRANÇOISE
SOUS CE SIGNE SACRE PAR MES SOINS ECLATANTS LES FRANÇOIS REUNIS FONT TREMBLER LES TYRANS
G. POUTINGON. F.

Les destructions devaient continuer au-delà de 1793, les cloches qui restaient sont réduites au silence selon la loi du 3 ventose, An III (21 février 1795), « supprimant les signes extérieurs de la religion et sonneries de cloches », et ce, jusqu'à la date de la signature du Concordat, le 8 avril 1802.

En dépit de tous ces massacres, il reste encore en France un certain nombre de cloches historiques de grande valeur, nous en avons pour preuve, près de 5 000 cloches et carillons classés au titre des Monuments Historiques.

Au niveau du département du Gard, nous avons actuellement quinze cloches classées parmi les Monuments historiques depuis 1895 à nos jours.

A l'initiative du Service Départemental d'Architecture du Gard, un recensement a été engagé auprès de toutes les mairies, en 1990. Une grande majorité de réponses nous est parvenue. Dans l'état actuel de cette investigation, on peut dire qu'il y a encore dans le Gard, quarante-trois cloches antérieures à la Révolution qui ne sont pas encore étudiées.

En raison de l'exiguïté des clochers, il est presque toujours impossible de photographier les cloches à moins qu'elles ne se trouvent à l'intérieur d'un campanile.

Ainsi, il ne faut pas imaginer une tournée campanaire comme une longue promenade tranquille ; cette expédition relève davantage du parcours du combattant : examiner des cloches en place, voilà une histoire d'escaliers dégradés et d'échelles vermoulues, vécue pour certains campanologues avertis, munis d'un équipement qui relève à la fois du spéléologue et de l'alpiniste, et dont nous possédons certains récits savoureux.

En conséquence, nos visites se limitent généralement à la lecture des inscriptions (ce qui est encore très aléatoire !) et, dans les cas les plus favorables, à la mesure du diamètre de base de la cloche qui nous donnera le poids, et, si possible, à la recherche du ton à l'aide d'un diapason.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les cloches classées du département du Gard, dont la liste figure en annexe.

Néanmoins, certaines d'entre elles doivent retenir notre attention à plusieurs titres, elles sont au nombre de cinq et sont situées respectivement à *AUMESSAS, SAINT-ANDRE-DE-VAL-BORGNE,* dans les Cévennes, à *CALVISSON,* dans la Vaunage, à *VERS-PONT-DU-GARD.*

Par chance à AUMESSAS, la cloche fêlée de l'église Saint-Hilaire, récemment descendue de son clocher, a pu être photographiée dans son intégralité et examinée soigneusement.

Datée de 1539, par sa forme, ses inscriptions, son iconographie, elle demeure un parfait exemple de cloche du XVI[e] siècle, qui a été classée parmi les Monuments Historiques le 15 février 1995.

L'inscription en majuscules gothiques sur trois lignes est libellée suivant une formule consacrée courante :

Première ligne :

IHS XPS VINCIT XPS REGNAT XPS AB
OMNI MALO NOS DETENDAT

Deuxième ligne :

YLARI ORA PRO NOBIS

Troisième ligne :

la datation ; I AN ? M CCCCC XXXIX

Verticalement :

trois lettres peu distinctes : MARIA ?

Dans le bas de la robe, côté revers, une inscription est appliquée en minuscule gothique, en cinq lignes horizontales superposées et disposées en croix sur gradins, dont la lecture fragmentaire laisse deviner à plusieurs reprises : sit nomen clomini beneditum.

Saint-André-de-Valborgne

Sumène

Calvisson

Vers-Pont-du-Gard

Il y a cinq cartouches répartis régulièrement sur le pourtour de la robe de la cloche, à savoir :

— *Le Christ de Pitié,* en deux exemplaires.
— *Saint Joseph à l'Enfant.*
— *La Vierge à l'Enfant.*
— *Saint Michel terrassant le Dragon.*

A SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE, une cloche est fondue pour le temple en 1673 avec l'inscription suivante :

« J'ai été faicte au mois de juin 1673 par HURBAIN DAIGNAC pour les habitants de la religion prétendue réformée de Saint-André-de-Valborgne, à leurs dépens, à diligence de Pierre CHABAL consul, et des anciens du consistoire de padicte religion. »

(Les Daignac, étaient une famille nimoise de fondeurs de cloches sur plusieurs générations.)

A la destruction du temple en 1685, la cloche est récupérée et placée sur la tour de l'horloge où nous pouvons encore la voir de nos jours.

Cette cloche a été classée parmi les monuments historiques le 15 février 1995.

A SAINT-AMBROIX, on peut voir encore sur le plateau du Dugas qui domine le village, une tour carrée, ancien clocher d'une chapelle rupestre démolie en 1560, et seul vestige de cet édifice dont on connaît les substructions. Cette tour porte la cloche de l'horloge municipale, classée parmi les monuments historiques le 30 décembre 1912.

Il s'agit en fait de la cloche de l'ancien temple de Saint-Ambroix. Elle a été brisée volontairement par les protestants lors de la Révocation de l'Edit de Nantes afin de la rendre inutilisable. Mais, les catholiques la firent refondre et la placèrent tout en haut de la tour.

Cette cloche porte une inscription latine en belles majuscules romaines, dont voici la traduction :

« Maintenant qu'a été brisée dans les bois l'erreur qui sévissait, maintenant que l'hérésie a été vaincue, grâce à la piété de

Louis le Grand et grâce au zèle de l'évêque Michel Poncet de la Rivière, je signalerai de ma voix les événements de Saint-Ambroix. »

LA CLOCHE DE L'HORLOGE A CALVISSON : le 26 décembre 1947, M. Hubert Rouger, maire de Nimes de 1925 à 1940, membre résidant de l'Académie de Nimes, fait une communication dans cette assemblée sur la cloche du Grand Temple, ainsi libellée : « C'est le 12 décembre 1564, lors de la réception à Nimes du roi Charles IX, que le Consistoire des Réformés obtint l'autorisation de faire bâtir un temple. Les fondations en furent jetées le 17 juin 1565 et la dédicace eut lieu le 27 janvier 1566, un an après était installée la cloche ; elle dut être réparée à plusieurs reprises et fut refondue par le Nimois Germain DAIGNAC en 1661.

Le 15 septembre 1685, le temple était fermé et rasé par la suite avant la fin de l'année. La cloche fut récupérée par la ville et devait être placée à Sainte-Eugénie, mais l'inscription qu'elle portait ayant mis obstacle à ce projet, la communauté décida de la vendre et le fut pour la somme de mille livres. Vers la fin du XVII^{e} siècle, elle fut acquise par la communauté de Calvisson où durant deux siècles, elle devait sonner dans la capitale de la Vaunage. »

M. Hubert Rouger propose d'émettre un vœu pour le classement de cette cloche parmi les monuments historiques. Ce qui a été fait par arrêté ministériel du 1er février 1950.

On relève sur cette cloche une inscription en latin ainsi traduite :

« Pour messieurs de la religion réformée de Nimes pour servir à leur grand temple - 1661. »

La cinquième cloche, choisie en exemple, se trouve à VERS-PONT-DU-GARD.

Il s'agit de l'ancienne cloche de l'église paroissiale fondue en 1602, qui a été placée à l'intérieur d'un campanile en ferronnerie, au sommet de la tour de l'horloge, afin d'être sauvée des fontes de la Révolution.

L'inscription en deux lignes au sommet de la faussure, est la suivante :

Première ligne :

A FULCRE ET TEMPESTA LIBERA NOS DOMINE.

Deuxième ligne :

L. S. Claude BOUBAL et Antoine FLEUR.

Elle a été classée parmi les monuments historiques le 13 juillet 1994.

Annexe :

CLOCHES CLASSEES DANS LE DEPARTEMENT DU GARD

		Date de classement
— ARAMON, église	2 cloches en bronze de 1486 et 1568	30-11-1911
— CALVISSON, beffroi de l'Hôtel de Ville	1 cloche de 1661	01-02-1950
— NIMES, chapelle Saint-Joseph	clochette de 1755 ancienne clochette de l'Hôtel Dieu, volée vers 1978	décret du 10-08-1977
— PUJAUT	1 cloche de 1512	20-09-1911
— SAINT-AMBROIX beffroi	1 cloche de 1687	30-11-1912
— SOMMIERES beffroi	1 cloche de 1613	30-11-1912
— VALLERAUGUE église	1 cloche de 1522	30-09-1911
— VAUVERT Tour de l'Horloge	1 cloche en bronze de 1695	30-11-1912
— VILLENEUVE-LES-AVIGNON ancienne chartreuse du Val de Bénédiction	1 cloche de 1551	16-07-1895

CLASSEES LE 13 JUILLET 1994

VERS, *tour de l'horloge*

* Cloche, bronze, *1602* avec inscription et décor par Claude BOUBAL et Antoine FLEUR.

CLASSEES LE 15 FEVRIER 1995

AUMESSAS, *église paroissiale*

* Cloche, bronze, *1539* avec inscription.

BAGNOLS-SUR-CEZE, *tour de l'horloge*

* Cloche, bronze, *1729* avec inscription et décor.

PONT-SAINT-ESPRIT, *beffroi de l'ancien prieuré*

* Cloche, bronze, *1575,* avec inscription et décor fondue par Joachim NICOLAS, ainsi que le campanile.

PONT-SAINT-ESPRIT, *chapelle de l'Hôpital*

* Cloche, bronze, *1673,* avec inscription et décor.

SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE, *tour de l'horloge*

* Cloche, bronze, *1673,* avec inscription.

PHILIBERT ROUVIERE, PEINTRE (Nimes 1805-Paris 1865) : A PROPOS DE DEUX DE SES PEINTURES ACQUISES PAR LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE NIMES

par M. Victor LASSALLE,
Membre résidant

Dans une communication intitulée « Un grand comédien nimois, Philibert Rouvière », qui a été publiée en 1943 dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes* (1), Marcel Coulon a retracé en termes chaleureux la double carrière de cet acteur qui fut aussi un peintre. Je me bornerai à en rappeler brièvement les grandes lignes, pour signaler ensuite ce qui a été fait, au cours des dernières décennies, en faveur de l'œuvre et de la mémoire de cet artiste.

Né à Nimes, le 28 mars 1805, Philibert Rouvière, ayant perdu ses parents à l'âge où il venait, semble-t-il, d'achever ses études, trouva dans cette circonstance l'occasion de renoncer à la carrière notariale que l'on avait envisagée pour lui et décida de devenir peintre. Entré en 1827 dans l'atelier du baron Gros, il exposa en 1830, aux Tuileries, au profit des blessés des Journées de Juillet, un tableau intitulé « *La Barricade* », ce qui prouve la générosité de son caractère et la hauteur de son ambition, la peinture d'histoire étant, à cette époque, le genre le plus élevé auquel un peintre pût se consacrer. Ce sont pourtant des œuvres plus modestes, ou, du moins, d'une nature différente, comme des portraits ou une « *Etude de jeune garçon* », qu'il exposa ensuite au Salon, auquel il participa jusqu'en 1837.

Cette année marqua pour lui un changement radical d'orientation, puisque c'est alors qu'il délaissa la peinture au profit

(1) T. LI, p. LXXV-LXXXIV.

du théâtre, sans doute sous l'empire de la nécessité, mais en faisant preuve ainsi non seulement d'une assez rare capacité d'adaptation, mais aussi d'une grande force de caractère. Après avoir tenu un rôle au Théâtre français et être passé par le Conservatoire, il parut à partir de 1839 à l'Odéon, pour partager ensuite son temps entre des tournées, dont l'une l'amena à Nimes durant l'hiver de 1853-1854 (2), et des représentations dans divers théâtres parisiens. Il y fut le Tirésias d'*Antigone*, l'Antiochus de *Rodogune*, le Charles IX de la *Reine Margot*, l'abbé Faria de *Monte-Cristo*, et il joua aussi dans *Le médecin de son honneur* de Calderon, ainsi que dans le *Macbeth* de Jean-François Ducis. Mais c'est le rôle d'Hamlet (dans la pièce de Dumas et Meurice) qui lui valut la plus grande part de sa notoriété et qu'il contribua le plus à populariser auprès du public (3). Sa carrière théâtrale, interrompue par la maladie, s'acheva en 1855 sur un grand succès, lors de la création, à l'Odéon, d'un drame de George Sand : *Maître Puntilla* (4).

Si, durant cette période, « entre deux rôles, Rouvière retournait à ses pinceaux » (5), c'est à partir de 1856 qu'il revint décidément à la peinture, en recommençant à participer au Salon, où il exposa notamment, cette année-là, une « *Scène de barricade* » (sans doute celle de 1830) et une « *Scène de l'Inquisition* ». On sait qu'il était aussi l'auteur d'un tableau représentant « *Les Girondins en prison* ». Mais son talent s'exprima dans des genres divers, comme le portrait (*portrait de Madame M.* au Salon de 1856, son propre portrait dans le rôle d'Hamlet à celui de 1864) ou la peinture de genre (on sait qu'il peignit des chats et on a

(2) Une brève mention dans Ch. Liotard, *Le culte de la musique à Nimes. Le théâtre et les concerts*, Nimes, 1882, p. 66-67 : « Le comédien Rouvière de Nimes fut fort apprécié dans le rôle d'Hamlet qu'il avait créé au Théâtre historique à Paris. »

(3) « ... qui sait tout ce qu'il a fait, Rouvière, pour ce Shakespeare encore mal acclimaté ; il s'est incarné dans Hamlet et peut-être si plusieurs connaissent ou apprécient Hamlet, c'est à Rouvière qu'ils le doivent » (J. Claretie, Causerie dramatique, dans l'*Illustration*, XLVI, n° 1183 du 25 octobre 1865, p. 286).

(4) Il y incarnait un personnage inquiétant et pitoyable, déséquilibré et amnésique, qui ne retrouvait la mémoire à la fin de la pièce, que pour découvrir qu'il avait détruit, dans un moment d'égarement, un testament qui l'eût fait l'héritier d'une grande fortune.

(5) J. Claretie, *art. cit.*, p. 286.

conservé un « *Accident de charrette* » dont il sera question plus loin).

La personnalité de Rouvière nous est connue grâce aux jugements portés sur lui par ses contemporains. De l'acteur, Baudelaire disait que son talent était « bizarre jusqu'à l'excès » (6) et Jules Claretie a parlé de « l'étrange et sympathique physionomie » de cet « artiste embrasé et comme dévoré d'une flamme intérieure » et d'un « petit homme maigre, à la voix vibrante, à l'accent méridional, aux gestes anguleux et sautillants, mais au regard d'aigle » (7).

Le même auteur a évoqué le peintre en des termes voisins de ceux qu'il a employés à l'égard du comédien. « Rien de complet dans ses toiles », écrivait-il, « quelque chose de la fougue de Delacroix, mais point de science, une couleur criarde ». Pour Edmond About, Rouvière avait « cent défauts en contrepoids de chaque qualité » ; il était « applaudi par un fanatique et sifflé par cent hommes de goût » (8). Et Baudelaire évoquait à la fois les défauts, les qualités et l'originalité de son talent, lorsqu'il écrivait : « Pendant longtemps, M. Luquet a offert comme étant de Géricault un tableau, « *Les Girondins en prison* », que j'ai reconnu tout de suite pour un Rouvière, grande composition sauvage et maladroite, enfantine même, mais d'un grand feu » (9).

Il serait souhaitable de vérifier ces témoignages grâce à ceux des œuvres elles-mêmes, mais bien peu sont connues autrement que par des textes qui y font allusion et on n'en trouve guère dans les collections publiques. Le musée des Beaux-Arts de Nimes, qui, comme tant d'autres musées de province, s'est attaché à recueillir nombre d'œuvres significatives d'artistes nés ou ayant travaillé dans le département dans lequel il se trouve, avait pour vocation de contribuer à combler cette lacune. L'occasion lui a été donnée de le faire pour la première fois en 1978,

(6) C. Baudelaire, dans L'Art romantique ; cité par M. Coulon, *art. cit.*, p. LXXVIII.
(7) J. Claretie, *art. cit.*, p. 286.
(8) E. About, *Le Salon de 1864*, Paris, 1864, p. 22.
(9) C. Baudelaire, *L'art romantique*, Paris, 1868, cité par M. Coulon, *art. cit.*, p. LXXIX.

en achetant et en faisant restaurer, avec l'aide de l'Etat et du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, une « *Scène de barricade* » (fig. 1), sans doute celle de 1830, réexposée en 1856, qui

Fig. 1 Philibert Rouvière. *Scène de barricade.* Musée des Beaux-Arts de Nimes. Photo musées de Nimes, J.-P. Goudet.

avait été retrouvée dans une collection privée par M. Jacques Foucard, conservateur en chef au département des peintures du musée du Louvre. Ce grand tableau est décrit en ces termes par le livret du Salon de 1856 : « 29 juillet, place du Palais-Royal, un élève de l'Ecole Polytechnique, à la tête de quelques braves, aperçoit une pièce de canon abandonnée : il se précipite sur cette pièce et, se tournant du côté des braves qu'il commandait, il s'écrie : Je mourrai dessus plutôt que de la rendre. » Dans cette composition, le peintre a mis en évidence le polytechnicien et le premier rang des combattants tournés vers la droite, qui font face à la mitraille et il s'est attaché à montrer, par la diversité des personnages représentés, le rassemblement d'hommes

et de femmes de tout âge et de toute condition unis dans une action commune.

Le musée a pu faire, en 1989, l'acquisition d'un second tableau de Rouvière : « *Accident de charrette* » (fig. 2) qui est

Fig. 2 Philibert Rouvière. *L'accident de charrette.* Photo musées de Nimes, J.-P. Goudet.

daté de 1862 et montre un autre aspect de l'œuvre du peintre. On a comparé à certaines peintures de Géricault cette toile de dimensions modestes dans laquelle la lumière crépusculaire, qui baigne la scène et en accentue le caractère tragique, assure l'unité de la composition. Tandis que la « *Barricade* » donne de l'art de Rouvière un exemple qui peut justifier les opinions exprimées à son propos, l' « *Accident* », trente ans plus tard, témoigne chez le peintre des acquis de l'expérience.

Si l'acquisition de ces deux œuvres et leur restauration ont permis d'améliorer la connaissance de l'œuvre de Rouvière, la récente remise en état de sa tombe, au cimetière de Montmartre,

par l'association « *Les appels d'Orphée* », a rendu plus décentes les conditions dans lesquelles sa mémoire est perpétuée par un monument assez modeste (l'artiste qui, au dire de Jules Claretie, n'avait réalisé « rien de ce que les peintres appellent des tableaux de vente » est mort dans le plus complet dénuement en octobre 1865) (10).

Il comporte une stèle ornée de deux bronzes datés de 1866, un portrait de Rouvière par Auguste Préault (fig. 3) et un relief signé de Dalou qui représente le comédien dans le rôle d' Hamlet (fig. 4). Si l'émouvant médaillon sculpté par Préault, sans

Fig. 3 Auguste Préault. *Effigie de Philibert Rouvière.* Cimetière de Montmartre. Photo V. Lassalle.

(10) Au lendemain de la mort de Rouvière, le *Courrier du Gard* publia deux articles, les 22 et 24 octobre 1865. Le second faisait état des difficultés rencontrées par le défunt au cours de « sa vie malheureuse et tourmentée » et de la demande présentée au ministère, en sa faveur, par Paul Meurisse et par Chilly, d'un secours qui n'arriva que pour régler les frais de ses obsèques.

doute d'après un masque mortuaire, qui nous montre une effigie de Rouvière si semblable aux portraits que les écrivains ont tracé de lui, a toujours échappé aux vols dont sont l'objet tant

Fig. 4 Aimé-Jules Dalou. *Philibert Rouvière dans le rôle d'Hamlet.* Cimetière de Montmartre. Photo V. Lassalle.

de sculptures ornant des monuments funéraires, il n'en a pas été de même pour l'autre relief, dont la disparition a été constatée il y a quelques années (11).

L'association « *Les appels d'Orphée* », présidée par M. Bruno Chenique, qui voue son activité à la défense de ces monuments, a pu récemment retrouver l'œuvre dans un musée américain. Elle en a obtenu une copie qu'elle a fait sceller à la place de l'original et elle a aussi fait nettoyer le médaillon de Préault,

(11) Vue du monument avant sa restauration dans la revue *Les appels d'Orphée,* n° 2, p. 4-5.

restituant ainsi à la tombe l'aspect qu'elle avait à l'origine

L'appel en faveur de Philibert Rouvière que constituait la communication de Marcel Coulon n'est donc pas demeuré sans suite. On peut cependant souhaiter qu'une étude plus approfondie soit un jour consacrée à celui qu'il avait, à juste titre, voulu tirer de l'oubli. (fig. 5).

Photo V. Lassalle.

Fig. 5 Tombe de Philibert Rouvière. Cimetière de Montmartre.

L'OLIVIER
UN ARBRE UN VILLAGE UN MOULIN

par Alain NICOLAS,
Correspondant

« Là croît un arbre dont je ne sache pas qu'un pareil ait jamais porté, ni le sol d'Asie ni celui de la grande Dorienne de Créops ; un arbre indomptable qui se régénère tout seul. Un arbre qui porte l'effroi dans les lances ennemies et qui pousse en ces lieux mieux que partout ailleurs ; c'est l'olivier au feuillage glauque dont les rameaux vigoureux ombragent le berceau de nos enfants. L'arbre que les chefs ennemis, jeunes ou vieux, ni personne ne pourront jamais détruire ou arracher. Car le regard vigilant de Zeus ne le quitte pas et pas davantage celui de Minerve aux yeux pers qui veillent sur leur arbre chéri. »

Ainsi s'exprimait Sophocle dans Œdipe à Colone, à propos de l'olivier.

De la Grèce antique au Mont des Oliviers, du monde romain à notre région, c'est la seule espèce végétale qui ait marqué de façon aussi durable l'histoire des hommes. Si de nombreux auteurs lui ont attribué une origine mythique, sa propagation dans nos pays est étroitement liée à l'influence grecque, puis romaine.

L'olivier était cultivé dans le sud de la France dès l'antiquité, mais la production d'huile d'olive étant probablement insuffisante, l'huile d'Andalousie était importée durant les trois premiers siècles de notre ère.

Cette huile arrivait par voie maritime dans des amphores. Des débris antiques ont été retrouvés dans les sites fouillés autour de Bezouce. Sur une anse, la marque du potier, Clarianus. Les amphores à huile avaient une forme de bonbonne, une paroi épaisse, des anses fortes, courtes et très arquées, différentes de celles à vin, longues et fuselées. La plupart du temps, ces amphores étaient brisées après leur utilisation, l'emballage perdu existait déjà !

Pour extraire l'huile, plusieurs techniques étaient employées. Soit la pâte broyée par des meules était mise dans un tissu assez fort torsadé au maximum, ou bien des pressoirs à levier appuyaient sur les cabas tressés. Nous verrons que ce moyen a été utilisé jusqu'au début du siècle à Cabrières.

La protection de son commerce amena Rome à un certain protectionnisme : Cicéron signale un décret interdisant de planter vigne et olivier en Gaule. L'empereur Domitien, en 96 de notre ère, fit mieux, il prit un édit ordonnant d'arracher la moitié des vignobles gaulois.

La fin de la romanisation marqua une régression dans cette culture. Durant le Haut Moyen Age, l'huile n'est extraite qu'en petite quantité, les vergers ayant été ravagés par les invasions des barbares, Wisigoths, Sarrasins, et Hongrois, mais aussi parce que la technique de production n'est plus maîtrisée.

A partir du XV^{e} siècle, l'olivier a influencé nettement le paysage, cantons de Marguerittes et Aramon. L'arbre est fréquemment planté en bordure de parcelles emblavées, parmi les vignes ou amandiers. Dans les combillons les plus arides, il fallut épierrer les terrains et les limites devinrent des clapas. Quand la pente est trop forte, les murettes retiennent le peu de terre et les lopins prennent le nom de banquaou ou faïsse. La production s'améliore et celle-ci redevient un produit commercial. L'accroissement de la population, la cuisine à l'huile d'olive augmentent son utilisation.

Dans tous les villages situés à l'abri des derniers contreforts des Cévennes, la culture de l'olivier demeure importante jusqu'au début de ce siècle, même si la vigne grignote insensiblement les meilleures terres.

La fin de la guerre 14-18 marque la prédominance de la vigne sur cette culture. Une loi de janvier 1918 interdit l'arrachage des olivettes pour cinq ans, sauf autorisation spéciale, mais en 1923, cette mesure n'étant pas prolongée, les abandons continuent. L'hiver 1929 détruit des centaines d'oliviers. Une nouvelle prime est donnée en 1932. L'Etat apporte une aide administrative et technique. Des parcelles expérimentales sont créées, dont une à Lédenon.

La Seconde Guerre mondiale entraîne une pénurie d'huile, à tel point qu'un litre valait mille francs d'alors. Tous les producteurs cueillaient les fruits, même ceux tombés à terre, ce qui leur permettait d'échanger avec les commerçants les denrées nécessaires.

En 1940, le Gard comptait 54 moulins à huile en activité dont six coopératifs.

Le gel de 1956 est catastrophique. Les conditions économiques sont différentes et l'on hésite à investir dans des oliveraies, d'autant plus que d'autres huiles concurrencent l'olive. Malgré de nouvelles primes, à l'arbre, planté ou régénéré, le découragement envahit les producteurs et de nombreuses parcelles sont abandonnées.

Le renouveau

Depuis trois ans environ, l'aménagement des espaces verts, le désir de retrouver ses origines ont inversé la tendance. Rares sont les nouvelles maisons, voire les bâtiments publics, qui n'ont pas d'olivier à proximité. Ce sont les citadins qui ont contribué le plus à ce nouvel essor. Les gens ont deux ou trois oliviers sur le terrain, quelquefois uniquement pour la beauté, les olives restant sur l'arbre. Au même moment, les producteurs traditionnels abandonnent pour la plupart les champs. Sur le marché de Saint-Gervasy, la moyenne d'âge des apporteurs se situe entre 60 et 75 ans. Toutefois, l'influence de la ville se faisant sentir, quelques agriculteurs nettoient et remettent en culture des olivettes laissées par leur père ou même leur grand-père. Dans les hauts quartiers de Nimes une émulation a conduit les possesseurs d'oliviers à créer voici deux ans une Cuvée de la Garri-

gue. Au début du mois de janvier, chacun ramasse sa récolte et la porte au moulin de Cabrières où les lots seront mis ensemble. Le moment venu, ces olives sont pressées et l'huile produite remise à chaque apporteur.

Des visites sont organisées dans les moulins et les vergers, pour peu que les arbres soient âgés, les recettes à base d'huile ou d'olives sont remises à jour. Des séances de taille, de greffage et des conseils de culture sont prodigués aux nouveaux oléiculteurs. Sous l'influence de M. Cimegotto, des circuits touristiques sont élaborés, reliant les principaux points d'intérêt.

A l'instar du Vaucluse et de l'olive de Nyons, une Confrérie des Chevaliers de l'Olivier en Languedoc-Roussillon s'est créée. Des chapitres sont tenus dans différentes villes au gré de manifestations, inaugurations, jeux. Toutes ces activités contribuent à une bonne image de marque de l'arbre et de ses fruits. De nombreux articles de presse soulignent le rôle efficace joué par l'huile sur la santé.

La qualité des huiles d'olives produites dans la région explique la différence de prix plus élevé, mais la part de marché se développe. Il faut dire que les huiles importées sont plus fluides et moins goûteuses, comme l'on dit à Nimes.

La production

Afin de vous donner une idée de l'importance économique de cette culture dans le Gard, je dois vous communiquer quelques chiffres.

En 1991, la superficie totale du verger oléicole gardois représentait 1 220 ha. Les trois quarts cultivés pour l'olive confite, soit 900 ha, le reste pour les variétés à huile, soit 320 ha. Il est à noter qu'en cas de forte récolte, le faible calibre entraîne les picholines vers le moulin.

La production la plus importante dans le Gard est celle des olives pour la bouche avec 11 000 quintaux en 1991, qui fut une année exceptionnelle. Les olives à huile représentant 5 300 quintaux. La coillasse est la principale variété du Gard pour les olives vertes, mais celle importé du Maroc lui fait une rude concurrence.

Le département compte 7 moulins privés, dont celui de Cabrières, et 3 coopératives.

Le calendrier agricole

Le déroulement des travaux agricoles est de première importance, car ils animent le paysage rural et permettent de le comprendre. Trois temps forts méritent d'être signalés ; la taille, la récolte et la fabrication de l'huile.

LA TAILLE : Elle se pratique après les grands froids, du mois de mars à la fin mai. Une taille automnale induit un supplément de sève et augmente les risques de gelée. Pour les arbres jeunes, une taille de formation suffit. Les arbres en production sont éclaircis toutes les années ou tous les deux ans après une grosse récolte. Jusqu'en 1956, la taille était effectuée tous les trois ans, sur un tiers des arbres. L'élagage important ne laissait que quelques rameaux. La deuxième année, les rameaux neufs portaient une petite récolte, la troisième voyait une récolte importante. A ce moment-là, le vieux bois n'ayant plus de feuille, leur durée de vie est de trois ans, devait être supprimé et le cycle recommençait. Afin de faciliter le passage des chevaux, les troncs étaient montés assez haut ; la mécanisation a permis de ramener cette hauteur à 50 cm du sol. La forme acquise, le port de l'arbre s'étalle, des branches trop élevées ralentissent le ramassage. Les troupeaux de brebis se nourissaient des rameaux les plus fins tombés par la taille, les branches servaient de bois de chauffage.

Des équipes se formaient et taillaient à « préfet », c'est-à-dire une somme fixe par arbre. Chacun avait sa spécialité et certains étaient connus pour avoir un coup de ciseaux si redoutable qu'une pie traversait la frondaison sans que le bout de ses ailes ne touchât une feuille.

La récolte

Elle débutait le lendemain de la Toussaint et durait quelquefois jusqu'au mois de février selon son importance. Toutes les personnes valides y participaient. Les premiers fruits étaient

cueillis sur l'arbre, mais le vent et les intempéries en faisaient tomber une grande quantité sur le sol et le ramassage se terminait à genoux. Les gens partaient au champ et en revenaient à pied, le repas de midi étant pris sur place. Les charrettes transportaient les sacs remplis dans la journée. Les oliveurs, juchés sur une « chèvre », échelle à trois pieds, mettaient les olives dans des paniers en osier contenant environ 3 kg.

De nos jours, un tel travail aurait un coût trop élevé. C'est pour cela que des filets en nylon tressé, légers, maniables et couvrant 140 mètres carrés sont déployés autour des arbres. A l'aide de râteaux ou de pinces, les pousses sont peignées, faisant chuter les fruits. L'opération terminée, le filet est enroulé et tiré d'un côté. Les olives rassemblées sont débarrassées des brindilles. Les miennes sont portées dans un hangar où un ventilateur d'un débit de 600 kg/heure élimine les feuilles restantes.

Les moulins et la transformation seront évoqués ultérieurement.

L'olivier à Cabrières

L'huile d'olive a été longtemps la seule matière grasse végétale. Au travers des informations qui vont suivre, vous comprendrez que le symbole d'abondance de cet arbre n'a pas été toujours au rendez-vous et ceux qui les entretenaient ont fait plus d'une fois, et malgré eux, preuve de sagesse !

Le premier renseignement précis en notre possession est le compoix de 1652. La surface plantée en oliviers représentait 19 pour cent des terres cultivées. Le plateau en direction de Collias étant plus froid, les olivettes couvraient toutes les combes au sud de la route Poulx-Lédenon. L'ensemble faisait des reflets argent auxquels le mistral donnait une âme.

Les délibérations municipales m'ont été d'une aide précieuse. La neige de mars 1764 a ébranché une grande partie des oliviers. Les froids de 1754 et 1755 ont causé de graves dommages, ceux de l'hiver 1765-1766 qui durèrent de la fin décembre jusqu'au milieu de février ont fait mourir la plus grande partie des arbres, supprimant toute récolte pour plusieurs années. Les

feuilles ont séché sur l'arbre et ne sont pas tombées, signe d'une grande mortalité. Les gens ne purent plus payer leurs charges, la terre trop pauvre ne pouvant produire assez de blé pour la consommation annuelle.

De nombreuses ramasseuses venaient à Cabrières des villages voisins d'Uzès, pour oliver, comme le dit une délibération de 1760 : « Cette saison où les habitants sont obligés de tenir un grand nombre de personnes pour la cueillette des olives qui est l'unique revenu de ce lieu. » Une demande est adressée à l'intendant pour vérifier les dégâts causés par la neige, cela afin d'avoir une indemnité.

Chaque année, au mois d'avril, avait lieu le bail du mesurage de l'huile. Celui qui prenait cette charge devait mesurer l'huile que les producteurs vendraient dans l'année, c'était une mesure officielle. Lors du premier bail, comme il n'y avait ni canne, la canne était une mesure de 10 litres, ni bassin, ni entonnoir, le preneur achètera à ses frais ce matériel et cédera le tout à la communauté à la fin du bail, il prendra cinq sols par charge d'huile.

En 1770, ce sont plusieurs orages de grêle au mois d'août qui ont entièrement ravagé et détruit la récolte des olives. Onze ans après, Etienne Bompard, cordonnier, se propose pour le mesurage de l'huile et offre 36 livres, mais les enchères montent jusqu'à 58 livres, et c'est Louis Coudouloux qui emporte l'adjudication. Il devra en plus, enlever les pierres mouvantes autour de la mairie, nettoyer la fontaine, le fossé et le lavoir, pendant un an.

Les froids de 1788, 1797, 1802 et 1820 causèrent d'énormes dégâts.

Après ce dernier gel, le maire propose de nommer un garde pour conserver les plants qui pousseront ; à ce sujet le préfet accorde 1 919 francs d'indemnité. Le prix d'un litre d'huile augmente tellement qu'il représentait alors deux jours de travail d'un ouvrier.

Au milieu du XIX^{e} siècle, la cueillette durant plusieurs semaines, il convient qu'après les deux premières, deux jours soient donnés pour entrer dans les olivettes et glaner.

La colliasse se préparait à la mode picholine, recette qui doit son nom aux frères Picholini. Pour les confire, une préparation à base de chaux et de cendres de bois passées était mélangée à l'eau durant 24 heures. Adoucies, les olives étaient rincées pendant neuf jours. Actuellement, une solution de potassium à 10 % pendant 6 à 7 heures suffit à enlever l'amertume, mais le rinçage subsiste.

Les principales variétés à huile sont : la saousino, l'arbre monte comme un saule, la négreto, la vermiale, la verdale, la cul-blanc et l'oléa fructi corni peut-être l'ancêtre de la lucques. Les huiles du canton étaient, d'après Rivoire, de première qualité et plus estimées que celles du Var et des Bouches-du-Rhône.

En 1900, considérant que la commune de Cabrières produit beaucoup d'olives et qu'il n'existe pas de marché pour ce fruit, que celui-ci en facilitera la vente, ce qui profitera aux habitants des environs, il en sera créé un qui se tiendra du 15 septembre au 31 octobre le mercredi matin et le samedi de midi à 3 heures du soir sur la place de la mairie. L'olivier disparaissant, le Conseil municipal de février 1933 est vivement ému devant le marasme touchant l'oléiculture, celle du Gard en particulier. La disparition de l'olivier, même progressive, serait une véritable calamité. Cette crise est causée principalement par l'importation massive d'olives d'Algérie. La prime à l'olivier, tant de fois promise, n'est qu'un palliatif que nous considérons comme inopérant.

A l'aube du nouveau millénaire, seuls deux propriétaires peuvent produire chacun plus de 1 000 litres d'huile d'olive.

Les moulins

Trois moulins à huile fonctionnaient à Cabrières au début de ce siècle. Celui de la famille du Cardinal qui a été racheté ensuite par la famille Dayon et a tourné jusqu'en 1956.

Le second, situé à l'entrée du village, était appelé « martin ». Il était constitué par une grande tour bâtie en pierres dans laquelle s'encastrait une poutre horizontale. A l'autre extrémité de cette poutre, un axe vertical fileté et lesté d'une grosse pierre qui faisait contre-poids. Les cabas chargés de pâte se plaçaient

sous la poutre. En tournant la pierre, le moulinier faisait descendre la poutre et pressait les cabas.

Les principaux propriétaires produisaient jusqu'à 50 tonnes d'olives, soit plus de 10 000 litres d'huile. Durant trois mois, les trois moulins trituraient les précieux fruits jour et nuit et par équipes. Quelquefois les gens hésitaient entre plusieurs ateliers. Un proverbe ne dit-il pas : « Changez de moulinier, vous changerez de voleur. »

Le troisième fonctionne encore. Quel lieu chargé d'Histoire et d'histoires ! Ce moulin appartenait en 1850 à un homme fortuné qui fut quelques années auparavant maire du village. N'ayant pas d'héritier, il fit don de son exploitation fort importante et de son moulin à sa bonne. Celle-ci, célibataire, fit venir ses neveux lozériens à Cabrières. Ils se partagèrent la propriété mais pas le moulin. Il resta indivis entre les familles Saunier, Bompard, Clément, Gaud et Priad. Au fil du temps, chacun vendit sa part à M. Priad qui en est l'actuel propriétaire.

Ce moulin est cher à mon cœur, non pas parce que M. Priad est un parent, mais parce que mon père y travailla dans sa jeunesse et qu'à mon tour, j'y fis une saison en 1974. Il a la particularité d'avoir trois modèles de pressoirs.

Pendant longtemps, les olives étaient broyées par une meule munie d'un système de clochettes ; ainsi, particulièrement au milieu de la nuit, après avoir fait le nombre de tours voulus, le tintement réveillait ceux qui s'étaient assoupis et arrêtait les chevaux.

La vieille presse, actionnée à la main, recevait une charge de 300 kg de pâte ; une pressée s'appelait un pied.

Deux autres presses manuelles d'un diamètre inférieur succédèrent.

Les olives fermentaient dans les greniers, elles prenaient un goût de « couffi ». Elles perdaient une partie de leurs eaux, d'où, un volume inférieur à manipuler et moins d'argent à sortir pour l'apporteur qui payait au poids.

Les cabas remplis et empilés, les hommes aux bras puissants actionnaient la presse. Le précieux liquide s'écoulait dans les bacs en pierre, constituant ainsi la première pression à froid.

La pile de cabas défaite, on la remontait en arrosant avec de l'eau chaude. A ce moment-là la pressée se serrait au maximum.

L'huile et l'eau contenue dans les olives se séparaient dans la pile par densité. Régulièrement, une vanne située au fond permettait d'évacuer l'eau. Il y avait, au fond du moulin, un bac qui récupérait l'huile échappée des premiers. Cette huile gardée tout au long de la campagne, rancissait et devenait « l'huile d'enfer ». Mêlée à de la soude, il se produisait une réaction qui en faisait une pâte savonneuse.

L'opération la plus délicate consiste à prélever l'huile sans toucher à l'eau de dessous. Un disque en cuivre légèrement incurvé, appelé le lévé, manié avec dextérité, le permet.

La grosse meule a été remplacée par un broyeur électrique. Les cabas posés sur une plaque tournante reçoivent la pâte. La presse hydraulique a remplacé la manuelle. Un vérin soulève le chariot et comprime la pâte pour en extraire l'huile. Le grignon est le déchet solide de la fabrication, le liquide bourbeux étant la margine.

Aujourd'hui sans valeur, les grignons, que l'on transportait avec les chevaux à Beaucaire, étaient traités au sulfure de carbone pour en récupérer la matière grasse qui devenait le savon de Marseille.

Il suffit d'un mois et demi pour obtenir une huile claire.

Chaque propriétaire faisait son huile à part, après avoir pris rendez-vous. Les plus importants avaient leurs greniers, et repartaient avec leur huile. Les uns, confiants, allaient à leur labeur quotidien, d'autres, méfiants, restaient tout le jour au moulin pour empêcher un vol éventuel.

Ceux qui servaient l'huile avaient un secret. Comme nous sommes en bonne compagnie, je pense que vous ne le dévoilerez pas et vais de ce pas vous le livrer. Du fait de son onctuosité, l'huile s'écoule lentement. Sitôt les bidons des clients remplis, les mesures étaient mises à écouler dans un récipient réservé aux ouvriers. A la fin de la journée, l'huile récupérée faisait l'objet de partage.

Le moulinier

Né en 1914 et travailleur infatigable, il a continué l'œuvre de son père et grand-père, améliorant et adoptant les techniques selon les époques. Devant ses yeux ont défilé les différents systèmes, du cheval à l'électricité. La seule interruption (de 1956 à 1962) a été due à la gelée de 1956. Durant cette période, et malgré l'absence de récolte, il n'a jamais baissé les bras, et c'est avec une grande joie qu'il a remis le moulin en route le moment venu.

Figure légendaire du village, il accueillait, les jours de mauvais temps, bon nombre d'agriculteurs dans le moulin. Son manque de patience et son côté « réboussié » faisaient craindre ses colères. Qu'un ouvrier fasse une erreur et une volée de mots, que je ne peux vous dire, s'abattait durant un bon moment sur le pauvre homme !

Actuellement, que son âge soit son excuse, il est le seul moulinier à recevoir le client en « l'engueulant », et je pèse mes mots. La vue d'une caméra ou d'un simple appareil photo vous rend suspect à ses yeux.

L'an dernier, il a été intronisé dans la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Languedoc-Roussillon. L'ayant fait parler sans éveiller ses soupçons, je m'étais arrangé pour connaître le nom du Maître de cérémonie, le journaliste Yves Henry, et pour lui envoyer un poème sur le moulin. Le secret a été gardé jusqu'à la dernière minute. Permettez-moi, en guise de conclusion, de vous le livrer, il résume toute une vie.

ODE AU MOULINIER

Ainsi, l'ami Raoul, doyen des mouliniers
Te voilà admis Chevalier des Oliviers.
Cet hommage rendu par tous tes confrères
Prouve ton amour porté à cette terre,
A cet arbre issu de la mythologie,
Devenu chez toi une vraie philosophie.
Le siècle était tout jeune à ta naissance
Alors que tant d'oliviers couvraient la Provence.
Très tôt le moulin devint pour toi familier,
Un pouvoir étrange t'envoûtait ; l'olivier.
Te souviens-tu des temps anciens où les chevaux
Tournaient la meule de pierre taillée au ciseau ?
Lorsqu'après de nombreux tours, de jour et de nuit,
La clochette réveillait les gens endormis !
De l'antique presse s'écoulait, admirable,
Ce précieux jus mûri au soleil de chez nous.
A tel point que certains en devenaient jaloux.
Tu comprenais leur grande joie agréable.
Ils avaient tant œuvré pour produire ce suc,
Subi tant d'outrages, de froid et de luttes !
Les techniques ont changé, mais l'amour demeure,
Empêche que toutes les traditions meurent.
Pour marcher tu t'aides d'une grande canne,
N'oublies pas qu'il existe encore une canne
Pour mesurer ce liquide fruité et exquis.
En le voyant couler, c'est la vie de ton pays,
Filant, pareille au temps qui lentement passe.
Aime toujours cet arbre, suis-en la trace,
Conserve longtemps tes souvenirs, ta verve,
Car un jour tu seras accueilli par Minerve.

EVOCATION DE CHARLES DELORMEAU

par M. Robert DEBANT,
Membre résidant

Voici près d'un an, disparaissait M. Charles Delormeau, correspondant de l'Académie depuis 1981 et historien fort averti du protestantisme, national et régional.

Le souvenir dont elle assume la garde est assurément si vaste qu'il est rarement donné à la piété de notre compagnie d'inscrire dans l'ordre officiel de ses propos la célébration de ses membres ou de ses associés, en dehors des quelques mots recueillis dont les présidents en exercice saluent les dépouilles des disparus à l'intérieur des lieux de culte ou des champs de paix. Si j'ai tenu à distinguer de cette communion anonyme la noble figure de l'érudit montpelliérain, c'est tout d'abord, naturellement, parce que Charles Delormeau a été le bienfaiteur de l'Académie. C'est aussi parce qu'il m'a semblé nécessaire d'arracher à une obscurité, dont il s'était fait le délicat complice, la manière exemplaire dont il a incarné l'âme de notre collège, sa tradition dans toute sa jeunesse et l'idéal vers lequel ses fondateurs lui ont demandé de tendre sans relâche : l'originalité dans la recherche, l'enrichissement mutuel des études locales et de la contemplation des horizons nationaux, l'alliance de la mesure dans l'ambition et de la ferveur dans la quête de l'exactitude.

C'est bien à dessein que j'ai intitulé ma modeste intervention « évocation » de Charles Delormeau. Il aurait été fort naturel de l'appeler « hommage », mais je suis assuré que la résonance de ce mot aurait aussi blessé la simplicité de notre ami qu'excité la fibre de son humoristique anticonformisme. Il eût paru également convenable de la présenter comme un portrait. J'en ai été pareillement dissuadé, tant la personnalité de Charles Delormeau, de quelque fermeté qu'elle fût pétrie, s'ornait d'une

insigne réserve, dépourvue certes de toute froideur et de toute timidité, mais fort peu propice aux classifications promptes et faciles. Il ne m'est pas permis, et je m'effacerais à cet égard, s'il le fallait, devant ceux qui représentent parmi nous la confession à laquelle il était si intimement attaché, il n'est assurément pas de mon autorité, dis-je, de louer la foi de cette *anima naturaliter christiana,* une foi beaucoup plus qu'une croyance, comme l'eût noté son maître Sébastien Castellion, tout à fait étrangère sans doute aux esprits de chapelle et aux intégrismes, mais empreinte d'une rigueur que ne manquaient pas d'irriter les faiblesses dogmatiques et les équivoques politisantes de tel commentateur téméraire du christianisme contemporain ou la prétention de tel cénacle brouillon à se faire le porte-parole exclusif du peuple de Dieu. Sa vie familiale avait été brisée par un précoce veuvage et il n'avait pas eu d'enfant. L'amitié que j'ai entretenue avec lui pendant près de trente ans m'a donné d'être le confident de plusieurs marques émouvantes, et j'oserai dire souvent bouleversantes, de la façon dont il entretenait le souvenir de son épouse et soutenait sa douleur inapaisée par la communion spirituelle. Il est aussi imposé à la fidélité d'en faire mention qu'assigné à la pudeur d'en taire les détails. Je me bornerai donc à célébrer son œuvre scientifique.

D'origine tourangelle — il était le petit-neveu du sculpteur Henri-Emile Guillaume — Charles Delormeau se fixa à Montpellier dès la fin de sa carrière administrative et consacra désormais l'essentiel de ses forces à l'histoire du protestantisme. Dans le sillage de Jean Boisset et de la faculté de théologie, il fut parmi les premiers à assurer le renouveau de cette discipline en Languedoc, à renouer ainsi avec une tradition jadis fort brillante mais naguère un peu assoupie et à élargir son champ tout en la pliant aux contraintes de la méthodologie moderne.

Notre ami était un érudit régional dans le sens le plus favorable du terme. S'il n'avait pas reçu une formation de spécialiste, il avait acquis sur le métier l'essentiel des techniques de la recherche. Sa probité intellectuelle et sa rigueur critique lui faisaient dédaigner les compilations ou les approximations auxquelles se livrent aujourd'hui avec tant de complaisance les

innombrables bavards qui ne mettent pas en doute que n'importe quelle forme d'investigation historique est accessible sans catéchuménat à n'importe quel esprit et croient que l'exposé de ses résultats mérite d'être offert comme une manne à n'importe quel auditoire. Conscient des faiblesses et des excès de certaines modes aujourd'hui réputées savantes comme la généalogie, il avait la prudence de circonscrire l'étendue de ses travaux, l'honnêteté de recourir aux sources et de citer ses devanciers, le soin de s'entourer, quand il le fallait, de l'avis des personnalités autorisées. Dans une série de brochures ou par des exposés aux sociétés d'études locales, il s'est notamment attaché aux cimetières protestants, à celui de Montpellier, où il repose aujourd'hui, et à ceux de Nimes, en particulier à notre si captivant ensemble de la route d'Alès, ouvrant ainsi la voie aux déductions récentes que MM. Vovelle et Bertrand ont tirées de ses singularités dans leurs ouvrages sur les villes des morts provençales et sur leur place dans l'imaginaire urbain. Ses recherches ont porté aussi sur la géographie ecclésiastique, la discipline et la liturgie, comme le prouve, exemple parmi tant d'autres, son excellent répertoire des méreaux de communion, c'est-à-dire de ces jetons qui furent utilisés jusqu'au début du XIX[e] siècle pour écarter de la Sainte Cène les personnes dont la foi et les mœurs pouvaient être légitimement mises en doute.

Dans l'œuvre languedocienne de Charles Delormeau, Saint-Jean-du-Gard, ville où il avait accoutumé de passer ses vacances d'été, a tenu une place d'élection. Après avoir classé les archives de la commune et publié leur répertoire officiel sous ma direction, notre ami nous a laissé une solide monographie de ce haut lieu de la Réforme qui mérite d'être recommandée avec d'autant plus de chaleur qu'elle brisait par son œcuménisme avec la douloureuse et dérisoire historiographie de la localité où certains adeptes « de l'une et de l'autre religion », voire de trop fougueux ministres des deux cultes, avaient puisé arguments ou arguties pour nourrir leurs querelles.

Charles Delormeau, je l'ai dit, était conscient de la vanité des chroniques locales si elles ne s'ouvrent pas au souffle de la grande histoire ou ne s'inscrivent pas tout au moins dans des

cadres plus larges qu'elles ne semblent le proclamer. Cette personnalité éminemment tolérante et libérale dans sa rectitude a eu à cœur de nous laisser deux biographies de haute vulgarisation, celle de Mathurin Cordier et celle de Sébastien Castellion, l'apôtre du respect des consciences, qui annonça l'œuvre d'Alexandre Vinet, d'Auguste Sabatier et d'Albert Schweitzer, et en vint, au nom même de la Réforme, à prendre parti dans l'affaire Michel Servet pour refuser à Calvin le moindre droit de faire appel au glaive en s'écriant : « Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme. » Notre confrère était en outre passionné par l'histoire de la pédagogie et ses œuvres devaient montrer comment d'aussi fins humanistes que Cordier et Castellion allaient illustrer l'un des apports majeurs du protestantisme en infléchissant l'enseignement dans le sens de la *pietas litterata*. Il faut sortir, prêchait alors Guillaume Budé, « des pâturages de la philologie pour se repaître de ces mets de la philosophie sacrée que la sagesse céleste sert à ceux qu'elle a conviés au festin ».

Celui auquel nous rendons hommage fut en outre un ouvrier de la coopération intellectuelle et de l'union des cœurs. Au nombre des plus zélés, il participa à la vie des groupes de descendants des Français exilés après la Révocation, à celle de l'amicale suisse et surtout à celle de l'association des huguenots allemands, qui le nomma membre d'honneur lors du *Hugenottentag* ou rencontre internationale d'Erlangen, en 1979.

Je crois avoir l'autorité suffisante pour pouvoir inviter encore une fois un groupement comme le nôtre à suivre, au sens le plus strict du mot, l'exemple de son œuvre d'historien. Je crois aussi pouvoir saluer son affection pour l'Académie, qu'il tint à coucher sur son testament. J'oserai prendre le droit, quelle que soit mon indignité, de saluer cette haute conscience en m'appuyant sur l'autorité du président des Huguenots allemands, M. Jochen Desel, qui écrivait à ses compatriotes, dans la dernière livraison de *Der Deutsche Hugenott :* « Wir danken Gott für seinen Segen, der das Leben von Charles Delormeau reich machte. » Rendons grâce à Dieu dont la bénédiction a rendu si riche la vie de Charles Delormeau.

EDOUARD DROUOT

(Octobre 1907 - Juin 1994)

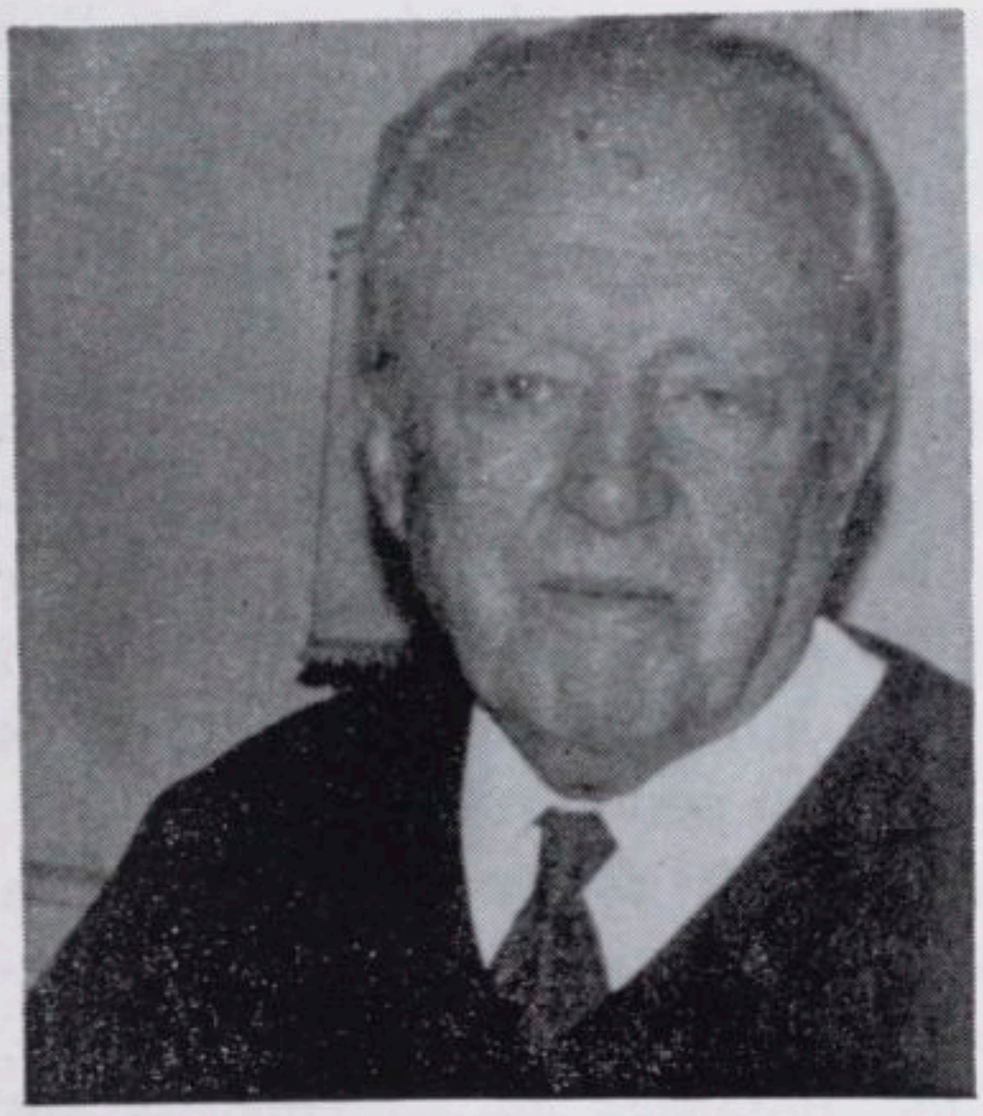

La longue chaîne formée par tous les académiciens nimois qui se sont succédés depuis la fin du XVII[e] siècle vient de se rompre, une fois encore, et l'un des nôtres nous a quitté. Douloureuses sont ces inévitables ruptures, surtout lorsqu'il s'agit d'une personnalité aussi attachante que le docteur Edouard Drouot.

Il fit son entrée dans notre compagnie le 14 mai 1965, après avoir, en décembre 1964, été élu à l'unanimité, car, s'il était connu comme médecin, grande était aussi sa réputation de préhistorien. N'était-il pas le premier chercheur régional à s'être intéressé à l'art pariétal paléolithique en Languedoc (particulièrement dans le Gard et en Ardèche), à en avoir étudié les divers styles, leur évolution et, par-delà, à en avoir donné une interprétation religieuse et sociologique ? Il avait alors publié le résultat de ses recherches : *L'art pariétal de la Baume Latrone ; L'art pariétal de la grotte Bayol à Collias (Gard) et l'art pariétal en Languedoc ; Y a-t-il une gravure d'antilope saïga à la Baume Latrone ? ; la grotte moustérienne de la Calmette* (en collaboration avec C. Hugues et S. Garimond) ; et, à l'occasion d'une exposition sur la préhistoire gardoise organisée par le Museum de Nimes, il lui avait offert, outre une partie de

ses collections, qu'il avait réalisées avec Camille Hugues, les relevés des peintures de ces grottes. Mais ses travaux l'amenèrent aussi à s'intéresser aux statues-menhirs du Midi de la France, dont il fit le recensement et, là encore, l'étude stylistique.

Cette science qu'il approfondissait était aussitôt disponible à tous, étudiants, spécialistes, ou simples curieux, par l'intermédiaire de communications non seulement dans notre compagnie, mais aussi à l'Ecole Antique, dont il fut vice-président.

Occupant le fauteuil de Georges Livet, qui fut longtemps l'archiviste de l'Académie, il fut d'emblée reconnu comme le plus apte à lui succéder dans cette fonction qu'il exerça pendant près de vingt-cinq ans en assurant chaque mardi, revêtu d'une blouse blanche de médecin, une permanence au cours de laquelle il classait les documents les plus récents et répondait de sa petite écriture fine aux correspondants les plus divers. Ayant eu le privilège de collaborer avec lui à la rédaction du catalogue de l'exposition sur *L'Académie de Nimes, 1682-1982*, lors de son tricentenaire, j'ai pu apprécier non seulement sa profonde connaissance du fonds qu'il conservait et de l'histoire nimoise pendant ces trois siècles, la rigueur de sa méthode, qui lui faisait toujours rechercher la concision et l'exactitude de l'expression, mais aussi sa préoccupation de toujours mettre en évidence les mérites de ses devanciers.

Il savait sortir de l'oubli les hommes de son terroir qui avaient marqué leur époque par leur foi, leur courage ou leur science, tels que Bertrand de Garrigues, le plus ancien disciple de saint Dominique, « *fleuron de sainteté et d'humulité* », devenu prieur principal de la Provence ; Jean de Terre-Vermeille, juriste nimois de la fin du XIV^{e} et du début du XV^{e} siècle, qui codifia les lois fondamentales du royaume de France (d'après l'ouvrage de Jean Barbey) ; la famille de Brueys d'Aigaliers dont il occupa la demeure ; ou l'un de ses devanciers, Adrien Jeanjean, « *pionnier de la préhistoire gardoise* » et ancien académicien nimois.

Son attachement à la terre de ses ancêtres « *cette vieille terre languedocienne qui,* écrivit-il, *à été l'une des premières, ennoblie par l'éclosion de l'art et de la pensée* », quelle qu'en soit l'époque, le rendait attentif aux témoignages les plus humbles qui lui permettaient de retrouver des vestiges du passé (un

ancien pont près de Saint-Chaptes qui attestait l'existence de chemins médiévaux et d'un hameau englouti, Massillan), attentif aussi à la préservation de la nature et sa voix fut certainement une des premières à s'élever contre les stupides déprédations humaines : détérioration des peintures et gravures dans les grottes, dans les carrières romaines de Barutel, de Lens ou du Creux de l'Assemblée, implantations dans des sites naturels dont il réclamait la sauvegarde, par exemple dans la vallée du Gardon où il mettait en garde contre les dangers de la pollution.

Cette sauvegarde s'appliquait aussi aux coutumes, aux traditions locales, aux édifices anciens (il était membre du bureau de l'association « Le Vieux Nimes », dirigée par Pierre Hugues, ancien secrétaire perpétuel de notre compagnie), et il a évoqué devant nous l'histoire du château de Saint-Chaptes et celle de la Casernette. Mais il a très tôt signalé la dispersion des colonnes des Trois Piliers qui avaient été démontées pour agrandir la chaussée et s'est élevé contre le projet de démolition de la façade de l'ancien théâtre. Il était aussi très soucieux du sort de la maison que Jean-François Séguier et Mgr de Becdelièvre avaient offerte à la fin du XVIII[e] siècle à l'Académie.

Le docteur Drouot avait une grande confiance en la bonté, la générosité et l'élévation spirituelle de la nature humaine : même en étudiant à l'époque préhistorique ne voyait-il pas à travers les peintures des grottes, « *l'attirance innée de l'homme pour le Beau qui* », écrivait-il « le r*end supérieur à lui-même et le prolonge au-delà de la mort* ». Cet homme de conviction était lui-même fidèle à sa religion et à Dieu, fidèle aux souvenirs de la monarchie traditionnelle, respectueux de la tradition. Nullement passéiste, il envisageait l'avenir de l'humanité avec optimisme. Mais c'est dans son terroir et dans son environnement familial qu'il puisait son énergie.

Sa fierté d'appartenir à un pays de culture ancienne s'accompagnait de la nécessité absolue de sauvegarder, pour les générations à venir, cet héritage prestigieux. N'était-ce pas un des deux objectifs qui ont été à l'origine de notre compagnie en 1682 ?

DECES DU PROFESSEUR JEAN BRUNEL

Le professeur Jean Brunel nous a quittés le 23 novembre 1994. C'était un homme de grande valeur. Agrégé de grammaire, il a d'abord enseigné au lycée de garçons de notre ville, où il était né en 1903. Après une brillante thèse en Sorbonne, il fut nommé professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté de Clermont-Ferrand avant d'être muté à l'Université de Montpellier. Quel que fût son lieu de travail, au prix de trajets parfois fatigants, M. Brunel a toujours résidé dans sa ville natale. Il put ainsi participer activement à la vie culturelle nimoise : en particulier il devint président de l'Ecole Antique et fut élu membre résidant de l'Académie de Nimes en 1947.

Il présenta de savants exposés concernant pour la plupart l'histoire des régions méridionales dans l'Antiquité : les peuples du Languedoc avant la période gallo-romaine, la Narbonnaise de Domitius à César, puis sous les premiers empereurs, Marseille avec les légendes de Comanus, de Catumanus ou la romanisation de cette cité. Il s'intéresse évidemment à Nimes, ses monnaies, le crocodile de son emblême, ses sculptures barbares, son théâtre et, sous Trajan, ses artistes ou musiciens grecs. Les membres de l'Académie nimoise ont eu le privilège d'entendre son importante communication où il allait à l'encontre de certaines idées reçues : « La Maison Carrée a-t-elle été un Capitole ? » Ils appréciaient, lors de leurs séances, les interventions de leur confrère en matière d'archéologie, d'épigraphie ou de linguistique car M. Brunel était un éminent linguiste dont les articles dans le Bulletin de la Société Linguistique de Paris étaient très remarqués.

Ce savant ne restait pas enfermé dans une tour d'ivoire ; il était engagé dans des associations en lutte contre l'injustice ou l'intolérance.

Des difficultés de santé l'avaient contraint à démissionner de l'Académie (il avait obtenu l'honorariat en 1991). Mais il continuait, chez lui, ses activités intellectuelles et humanitaires, révisant pour la collection G. Budé la traduction d'un volumineux ouvrage de Théophraste sur les plantes et rédigeant des textes pour Amnesty International.

L'Académie de Nimes peut être fière de l'avoir compté parmi ses membres.

MEMBRES HONORAIRES

1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Margaretenhöhe, D-3300 Brauschweig (Allemagne).

1970 M. de MORI, professeur au Lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).

1978 René JOUVEAU, Chev. de la L.H., ancien capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence.

1981 M. le Maire de Nimes, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nimes.

1982 Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).

1984 Jacques de BOURBON-BUSSET, de l'Académie française, 23, quai de Conti, 75006 Paris.

1984 Hervé BAZIN, Président de l'Académie Goncourt, place Gaillon, 75002 Paris.

1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nimes.

1987 Jean D'ORMESSON, de l'Académie française, 10, avenue du Parc Saint-James, 92200 Neuilly.

1988 Odyle RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.

1988 Pierre Henri COTHIAS, G.O. de la L.H., 39-45, 12 citations, Général de Brigade (CR), MIALET, 30140 Anduze.

1990 André VERNET, membre de l'Institut, « Les Hespérides », 16, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.

1991 Jean BRUNEL, O. Palmes Acad., professeur honoraire à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, 31, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes.

1991 Jean-Charles LHEUREUX, Chev. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, officier d'académie, 461, avenue Canale, 30230 Rodilhan.

1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, Château de Caveirac, 30820 Caveirac.

1992 Whitney S. STODDARD, professeur émérite au Williams college de Williamstown (Mass.), 43 Gale Road. Williamstown (Mass. 01267) U.S.A.

1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nimes.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

Comprenant 36 académiciens résidant à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	9-02-1962	Claude ESCHOLIER, Croix de Guerre 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nimes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nimes.	Don Sauveur Paganelli
2	18-12-1964	Edouard DROUOT, docteur en médecine, 38, rue Montaury, 30900 Nimes.	Georges Livet
3	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, Chev. des Palmes Acad., Chev. Ordre National du Mérite, O. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole du Gard, 1, avenue du Cadereau, 30900 Nimes.	André Modeste
4	11-02-1966	René PANET, Chev. de la L.H., Président de la Chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, 30000 Nimes.	Maître Emmanuel Lacombe
5	7-11-1969	Jacques LARMAT, officier des Palmes Acad., professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes.	Aimé Flaugère
6	23-04-1971	Victor LASSALLE, O. Palmes Acad., Chev. Arts et Lettres, Chev. O. du Mérite, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes (honoraire), 66, imp. de la Vaunage, 30900 Nimes.	Jean Douël
7	23-03-1973	Aimé VIELZEUF, Croix de Guerre 39-45, médaille du Combattant, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, officier des Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nimes.	Professeur André Dupont
8	22-01-1975	Marcel FONTAINE, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 28, rue Fénelon, 30000 Nimes.	Robert du Colombier

9	8-06-1978	Jean LAURET, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes.	Pasteur Paul Brunel
10	30-01-1981	Robert DEBANT, Chev. Ordre du Mérite, officier des Arts et Lettres, Chev. des Palmes Acad., archiviste-paléographe, directeur des Archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, 30900 Nimes.	Jules Davé
11	8-10-1981	Aimé BONIFAS, off. de la L.H., Com. Ordre Nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de Guerre 39-45, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, pasteur, 36 bis, rue Florian, 30900 Nimes.	Henri Chabrol
12	7-01-1983	Charles FAYOLLE (chanoine), 14, rue Pierre Sémard, 30000 Nimes.	Chanoine R. Marchand
13	7-01-198.	René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte Flandrin, 30000 Nimes.	Pasteur Elie Lauriol
14	18-02-1983	Christian LIGER, professeur au Lycée Alphonse Daudet, 13, boulevard Victor Hugo, 30000 Nimes.	Henri Seston
15	2-12-1983	Christiane LASSALLE - GUICHARD, Conservateur (honoraire) au Musée d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nimes.	André Modeste
16	3-02-1984	René BOSC, Chev. de la L.H., professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier (honoraire), 11, rue Démians, 30000 Nimes.	Camille Lignières
17	22-12-1984	Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nimes.	Pierre Abauzit
18	21-06-1985	Lucien SIMON, docteur en médecine, 224, impasse Cance, 30900 Nimes.	Paul Blanc
19	7-02-1986	Georges SAPEDE, ingénieur, 13, rue F. Pelloutier, 30900 Nimes.	Docteur Jean Paradis
20	6 02-1987	Jean MENARD, Chev. des Palmes Acad., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nimes.	Edgar Tailhades
21	6-03-1987	Pierre CLAVEL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 71, rue de la Lampèze, 30000 Nimes.	André Bernardy
22	23-10-1987	Louis DURTESTE, Chev. L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 9 bis, rue Monjardin, 30000 Nimes.	Jean Thérond
23	4-12-1987	Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nimes.	Pierre Hugues

24	18-03-1988	Janine REINAUD, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume Laforêt, 30000 Nimes.	Alice Fermaud
25	18-03-1988	Jean GOUJON, Off. de la L.H., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes.	Michel Grollemund
26	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes.	Abbé René André
27	16-06-1989	André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nimes.	Marcel Decremps
28	15-12-1989	Pierre FABRE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE, chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire), cadre de direction des relations du travail. 835, chemin des Justices Vieilles, 30000 Nimes.	Guy Dupré
29	23-01-1991	Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nimes.	Henry de Régis
30	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes.	Jean Brunel
31	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes.	Jean-Charles Lheureux
32	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nimes.	André Nadal
33	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide-Dumont, 30000 Nimes.	Jean Roger
34	18-06-1993	Yvon PRADEL, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Off. des Palmes Académiques, 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nimes.	Joachim Durand
35	10-06-1994	Roger GROSSI, pasteur, Chev. de L.H., O. Ordre national du Mérite, 6, rue Rouget-de-l'Isle, 30000 Nimes.	Maurice Aliger
36	2-12-1994	Gilles DERVIEUX, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, Puech-Chaud, 30620 Bernis.	Félix Villeneuve

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

Comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Chev. de la L.H., professeur émérite à la Sorbonne, « L'Olm », 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
2	31-05-1963	Henri AUBANEL, manadier, homme de Lettres, Mas du Simbèu, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer.
3	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, Chev. de la L.H., de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, 75015 Paris.
4	23-01-1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, Com. de la L.H., membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences, professeur honoraire au Collège de France, 86, rue de Grenelle, 75007 Paris.
5	8-12-1972	André GOURON, Chev. des Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier.
6	10-07-1976	Jean SABLOU, Chev. de la L.H., O. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
7	13-05-1977	Constantin VAGO (professeur), de l'Institut, Académie des Sciences, Chev. de la L.H., O. Ordre National du Mérite, O. Mérite Agricole, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
8	22-12-1978	Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan.
9	20-03-1981	Arnaud de CAZENOVE, O. de la L.H., Château de Teillan, 30470 Aimargues.
10	11-12-1981	Jean BASTIDE, Com. de la L.H., docteur en médecine, Le Boucanet, 30240 Le Grau-du-Roi.
11	22-01-1982	Adrienne DURAND-TULLOU, ethnologue, Rogues, 30120 Le Vigan.

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
12	2-03-1984	Emmanuel LEROY-LADURIE, administrat. général de la Bibliothèque Nationale, 8, avenue de Versailles, 75005 Paris.
13	2-03-1984	Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 107, boulevard Perrier, 13009 Marseille.
14	6-02-1987	Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. de la L.H., O. Ordre National du Mérite, Croix de la Valeur Militaire, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques Cœur, 34000 Montpellier.
15	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Officier L.H., O. Ordre National du Mérite, Croix de Guerre 39-45, Médaille du Combattant Volontaire, O. Palmes Académiques, Chev. des Arts et Lettres. La Porte d'Azur, rue Jenner, 83150 Bandol.
16	27-06-1988	Jean Charles BALTY, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, 24, avenue des Albatros B 1150 Bruxelles.
17	24-06-1988	Pierre CLEMENT, docteur en Droit, ancien élève de H.E.C., X 603, chemin Chaudebois, 30700 Alès.
18	24-06-1988	Mgr THOMAS, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Uzès 30700.
19	15-12-1989	Alain GIRARD, Conservateur départemental des Musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-St-Esprit.
20	24-05-1991	Noël MIALHE, rue Albert Camus, 30290 Laudun.
21	24-05-1991	Louis PICARD, 23, avenue de la République, 30320 Marguerittes.
22	4-12-1992	Jean CABOT, professeur honoraire à l'Université de Paris, Chev. Ordre National du Mérite, commandeur de l'O. des Palmes Académiques, commandeur O. National Tchadien. 12 bis, rue de Saint-Gilles, 30600 Vauvert.
23	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Officier L.H., Off. de cavalerie en retraite, 30700 Saint-Quentin-La-Poterie.
24	10-6-1994	Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours.

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

1960 Maurice PENIN DE JARRIEN, président de l'Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.

1967 Hartmann SANDVOSS, Président de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 24, Margaritenhöhe, 3300 Braunschweig (Allemagne).

1969 Christian GIUDICELLI, homme de Lettres, 40, rue Henri-Espérandieu, 30900 Nimes.

1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'office héraldique et généalogique de Belgique, La Capelle-Masmolène, 30700 Uzès.

1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre. Portail Vieux, 30200 Orsan.

1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste Fabre, 11100 Narbonne.

1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud.

1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon.

1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).

1973 Armand BRUNEL, mèstre d'Obro du Félibrige, médaille guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.

1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, 34000 Montpellier.

1974 André PLANQUE, architecte, 15, rue du Crémat, 30000 Nimes.

1974 Jean CHARMASSON, professeur de lycée, 30330 Saint-Paul-les-Fonts.

1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières.

1975 Guilhem FABRE, directeur de Recherche au C.N.R.S., 5, avenue Joséphine Peladan, 30000 Nimes.

1976 Idebert EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, Mas des 4 Moulins, Bizac, 30420 Calvisson.

1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.

1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des 40 sols, 30220 Aigues-Mortes.

1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul Cézanne, 30000 Nimes.

1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allée Lavoisier, 93250 Villemomble.

1977 Pierre DUPUY, O. Mérite agricole, Ch. de l'O. d'Isabelle la Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, impasse des Serins, route d'Alès, 30900 Nimes.

1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.

1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.

1978 Bernard DALLE, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, Mas des Campugnet, 30129 Manduel.

1978 Paul DOURIEU, 34, avenue Subleyras, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

1978 MAGUELONE (Marie-Claire Blanc), place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

1978 Robert GONDRAND, Chev. de la L.H., sous-préfet honoraire, 09290 Gabre.

1980 André-Georges FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze.

1980 Jacques BONNAUD, journaliste, 5, rue des Cristales, 30200 Bagnols-sur-Cèze.

1980 Fernand LEONARD, professeur, « Le Galatras », chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.

1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène.

1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valéry, 34000 Montpellier.

1981 Daniel TRAVIER, 30270 Saint-Jean-du-Gard.

1981 Marcel GIRAULT, 8, allée Guillaume Apollinaire, 28200 Châteaudun.

1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30110 Alès.

1981 Henri DUBLED, conservateur honoraire de la Bibliothèque Inguimbertine, La Terrasse, Gajan, 30730 Saint-Mamert-du-Gard.

1981 André HAON, professeur, 30210 Saint-Hilaire-d'Ozilhan.

1981 André VINAS, professeur, Mas Catherine, chemin de Neguebons, 66700 Argelès-sur-Mer.

1982 R.P. SOUILLAC, curé de Tavel, 30126 Tavel.

1982 David VERGELY, directeur d'école honoraire « Le Petit Castanet », 11, rue Rousselier, 30900 Nimes.

1982 André NICOLAS, 22, rue du Cdt Raynal, 30000 Nimes.

1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins.

1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, Cedex 1120, 30300 Connaux.
1982 Fernand CHARRIER, Pougnadoresse, 30330 Connaux.
1983 Elio MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
1983 Jacques DELASSUS, président honoraire de la Caisse régionale du Crédit agricole, Bions, route de Saint-Gilles, 30127 Bellegarde.
1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
1983 Francis GAUD, président de la Société d'archéologie de Bezouce, 92, route nationale, 30320 Bezouce.
1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, 23, Grand'Rue, 30230 Bouillargues.
1983 Bernard ARTIGUES, archéologue et généalogiste, avenue Chemin Neuf, 30820 Caveirac.
1983 Mme BENEL-CAUTELOU, docteur ès-lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nimes.
1983 Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nimes.
1984 René EVESQUE, préhistorien « Les soleilhades », 07140 Les Vans.
1984 Sydney FORADO, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, 20, rue Dalayrac, 31000 Toulouse.
1984 Henri PRENERON, docteur en médecine, « l'Hélios », 30, rue Briçonnet, 30000 Nimes.
1984 Claude ACHARD, professeur de lycée, 9, rue du Château, 34120 Pézenas.
1984 Françoise DELESTY, journaliste, 30820 Caveirac.
1984 Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron.
1984 Marcel ARGENSON, 26, rue Sainte-Perpétue, 30000 Nimes.
1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 1, rue de la Calade, 30000 Nimes.
1984 Claude MARZEAU, journaliste, 9, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nimes.
1984 Clément MARTIN, professeur de collège, Les Perrières, 30820 Caveirac.
1984 Jean-Marc ROGER, professeur au lycée Dhuoda, impasse de la Dougue, 30111 Congénies.
1985 Robert BERARD, 18, impasse des Trescalans, 30900 Nimes.
1985 Christian LACOUR, libraire-éditeur-imprimeur, 25, boulevard Amiral Courbet, 30000 Nimes.
1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur, Georg Eckert Institut für Internationale Schulbuchforschung, Celler Strasse 3, D-3300 Braunschweig (Allemagne).

1986 Georgette TAILHADES, 2, rue Jean-Bruce, 30000 Nimes.
1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43 bis, rue Roussy, 30000 Nimes.
1986 Jean-Pierre NEGRE, Domaine de Vacquerolles, route de Sauve, 30900 Nimes.
1986 José Antonio FALCAO, professeur, président de la Société royale archéologique lusitanienne. P-7540 Santiago de Cacem (Portugal).
1986 Lucien RUTY, capitaine de frégate (C.R.), 5, rue Bigot, 30000 Nimes.
1986 Eric FAVARON, économiste, 24, rue Charlemagne, 30000 Nimes.
1986 André GUILLAUME, architecte, 30, rue Charlemagne, 30000 Nimes.
1986 Jacques DAUDIN, journaliste, 13, rue des Chevreuils, 30320 Poulx.
1988 Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'histoire, E.N.S. de Saint-Cloud, maîtrise d'histoire, doctorat d'histoire, ancien élève de l'ENA (1976-1979), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75007 Paris.
1988 Jean CHARLIER, général de Brigade aérienne (C.R.), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
1988 André SAUVEPLANE, professeur d'espagnol à la retraite, 1, boulevard Lafayette, 34400 Lunel.
1988 Pierre VILLARET, pasteur de l'Eglise réformée, 30140 Anduze.
1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
1988 Joseph ARTAUD, fonctionnaire en retraite, mèstre d'Obro du Félibrige, Chevalier des Palmes Académiques, 10, rue Verdet, 30000 Nimes.
1988 Paul DOMBRE, pasteur, 13, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.
1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Colognac.
1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nimes.
1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nimes.
1989 Philippe CHAREYRE, « Le Petit Clos », 11, impasse de Londres, 49460 Montreuil-Juigne.
1989 Jean-Claude LAMY, mèstre d'Obro du Félibrige, route de Langlade, 30620 Bernis.
1989 Germaine MOLINES, « Les Graves », 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur des Musées d'Arles, Musée Réattu, rue du Grand Prieuré, 13200 Arles.
1990 Guy POULON, (Philippe Sénart), 1, rue de l'Eglise, 30120 Le Vigan.

1990 Yves-Marie CHOUPAUT, montée des Catalans, 30210 Lédenon.

1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.

1990 Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, Service régional de l'archéologie de Charente-Poitou, Hôtel de Rochefort, 102, Grand' Rue, 86020 Poitiers.

1991 Marc CELIE, 48, rue Alicante, 30420 Calvisson.

1991 Frédéric LACAILLE, 17, rue Mesnil, 75116 Paris.

1991 René SCHMITT, 30, rue des Remparts, 34230 Saint-Pons de Mauchiens.

1991 Claude VERMEIL, docteur en méd., 1, rue Saint-Yon, 30000 Nimes.

1992 Brooks W. STODDARD, Bunganne Lauding Road, Brunswick, Maine 04011 U.S.A.

1992 Paul COURTIEU, colonel d'aviation, (C.R.), Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.

1992 Bartolomé BENNASSAR, professeur à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand Couvent, 30000 Nimes.

1992 Marc BORDREUIL, conservateur de musée, Musée du Colombier, rue Jean Mayodon, 30100 Alès.

1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 9, rue des Hortensias, 91380 Chilly-Mazarin.

1992 Yves GRAVA, professeur à l'Université d'Avignon, 9, allée de la Roseraie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.

1992 Georges MABILLE, pasteur, 6, place Vallongue, 30610 Sauve.

1992 Raymond MARTIN, avocat, villa Linda Casita, 06950 Falicon.

1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de Recherche sur l'antiquité. Ancien archevêché, place des Martyrs de la Résistance, 13100 Aix-en-Provence.

1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, officier des Palmes académiques, 4, rue de Provence, 30650 Saze.

1994 Jean-Pierre CABANES, avocat à la Cour, 18, bd Victor-Hugo, 30000 Nimes.

1994 Jean-Elie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance, résidence Sainte-Anne, rue Crin-Blanc, 30900 Nimes.

1994 Pascal GOUGET, docteur en Médecine, maître de conférences, biologiste, La Station n° 3, 30820 Caveirac.

1994 Jacques HOURS, président de la Société Littéraire de la Poste, 9, rue des Turquoises, 30320 Marguerittes.

1994 Jean LABASSE, professeur honoraire à l'Université de Lyon, membre de l'Académie de Lyon, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, 1, avenue de la Grande-Bretagne, 69000 Lyon.

1994 Jacques MARTIN, magistrat, président de Chambre à la Cour d'Appel de Nimes, 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nimes.

1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nimes, commandeur des Palmes académiques, 58 bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nimes.

1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, 30120 Le Vigan.

1994 Pierre VALETTE, professeur d'anglais de l'Enseignement secondaire, chevalier de l'Ordre national du Mérite, 6, avenue du Mont-Aigoual, 30120 Le Vigan.

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

Abbeville. — Société d'Emulation historique, Maison des associations, 8, place du Général de Gaulle, 80100 Abbeville.

Agen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts, 9, boulevard de la République, B.P. 268, 47007 Agen.

Aix-en-Provence. — Faculté des Lettres et des Siences humaines, 29, avenue R. Schuman, 13100 Aix-en-Provence.

— Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres, Musée P. Arbaud, 2a, rue du 4 septembre, 13100 Aix-en-Provence.

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48 rue

Angers. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 49, rue Tousaint, 49000 Angers.

Angoulême. — Société archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.

Arles. — Académie d'Arles, Museon Arlaten, 13200 Arles.

Arras. — Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras Cedex.

Auch. — Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, 13, place Salluste-du-Bartas, 32000 Auch.

Autun. — Société éduenne d'Arts et Lettres, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.

— Société d'Histoire naturelle d'Autun, 19, rue Saint-Antoine, 71400 Autun.

Avesnes. — Société archéologique et historique, Hôtel de Ville, 59440 Avesnes.

Avignon. — Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.

Belfort. — Société belfortaise d'Emulation, Archives départementales, Préfecture, 2, rue de l'ancien théâtre, 90000 Belfort.

Besançon. — Académie de Besançon, Faculté des Lettres, 30, rue Mégevand, 25000 Besançon.
— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Hôtel des Sociétés savantes, 20, rue Chiffet, 25000 Besançon.
— Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés savantes, 20, rue Chiffet, 25000 Besançon.

Béziers. — Société archéologique, 8, rue Bonsy, 34500 Béziers.
— C.I.D.O., 7, rue Rouget de l'Isle, 34544 Béziers.

Bordeaux. — Société archéologique, Archives départementales, 33000 Bordeaux.
— Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres de Bordeaux, Hôtel des Sociétés savantes, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.

Bourges. — Académie berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.

Brest. — Société archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest.

Cambrai. — Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.

Cannes. — Société culturelle méditerranéenne, Tour des Calvis, rue Saint-Sauveur, 06400 Le Cannet.
— Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Bibliothèque municipale, 1, avenue Jean de Noailles, 06400 Cannes.

Carcassonne. — Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, 11000 Carcassonne.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Pocquet, 28000 Chartres.

Châteaudun. — Archéologie, Histoire, Sciences et Arts, 2, rue du Cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 19, rue Bardoux, 63000 Clermont-Ferrand.

Colmar. — Société d'Histoire naturelle, Bibliothèque de la Ville de Colmar, place des Martyrs de la Résistance, 58000 Colmar.

Dax. — Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax.

Digne. — Société littéraire et scientifique des Alpes de Haute-Provence, B.P. n° 30, 04001 Digne.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, 21000 Dijon.

Draguignan. — Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, allées d'Azémar, 83300 Draguignan.

Foix. — Société préhistorique de l'Ariège, 1, rue du Fourcat, 09000 Foix.

Gap. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap.

Gard (sauf Nimes) :

Aigues-Mortes. — Société d'Histoire et d'Archéologie, chez M. Canellas, rue Baudin, 30220 Aigues-Mortes.

Alès. — Académie cévenole, 9 bis, boulevard Louis Blanc, 30100 Alès.

Beaucaire. — Société d'Archéologie, Hôtel de Roys d'Asport, 76 bis, rue de Nimes, 30300 Beaucaire.

Bezouce. — Société d'Archéologie et d'Histoire, chez M. F. Gaud, 92, route Nationale, Bezouce, 30820 Marguerittes.

Caveirac. — Association pour la Recherche archéologique en Languedoc oriental, Mairie, 30820 Caveirac.

Congénies. — Comité d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine de Congénies, La Promenade, 30111 Congénies.

Génolhac. — Le Lien des Chercheurs cévenols, Association Font-Vive, 56, Grand'rue, 30450 Génolhac.

Laudun. — Académie de Lascours, route de l'Ardoise, 30290 Laudun.

Pont-Saint-Esprit. — Société d'Histoire et d'Archéologie, 13, boulevard Gambetta, 30130 Pont-Saint-Esprit.

— Conférence Nationale des Académies, 1, place Maréchal-Foch, 30130 Pont-Saint-Esprit.

Saint-Gilles-du-Gard. — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

Saint-Jean-du-Gard. — Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Daniel Travier, Grand'rue, 30270 Saint-Jean-du-Gard.

Saint-Paul-les-Fonts. — Société d'Archéologie de Gaujac, chez M. Jean Charmasson, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux.

Villeneuve-les-Avignon. — Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-les-Avignon.

Le Havre. — Société havraise d'Etudes diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 329e, 76620 Le Havre.

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérangère, 72000 Le Mans.

Le Puy. — Société académique du Puy, 43000 Le Puy.

Lyon. — Société historique, archéologique et littéraire, Archives départementales, 69000 Lyon.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69005 Lyon.

Mâcon. — Académie de Mâcon, Hôtel de Senecé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon.

Marseille. — Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.

Mende. — Société des Lettres de la Lozère, imprimerie Chaptal, 48000 Mende.

Metz. — Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.

Montbéliard. — Société d'Emulation de Montbéliard, B.P. 251, 25204 Montbéliard Cedex.

Montbrison. — Société La Diana, rue Florimond Robertet, 42600 Montbrison.

Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Service des publications et échanges, Bibliothèque inter-universitaire, 4, rue Ecole Mage, 34000 Montpellier.

— Direction des Services d'Archives de l'Hérault, 34000 Montpellier.

— Centre régional de Productivité et d'Etudes économiques, Faculté de Droit, 39. rue de l'Université, 34000 Montpellier.

— Bibliothèque inter-universitaire, section des Lettres, route de Mende, 34060 Montpellier.

— Musée de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles Flahault, 34000 Montpellier.

Moulins. — Société d'Emulation du Bourbonnais, 4, place de l'Ancien Palais, 03000 Moulins.

Nancy. — Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54000 Nancy.

Narbonne. — Commission archéologique, Hôtel de Ville, 11100 Narbonne.

Nevers. — Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Porte du Croux, 58000 Nevers.

Nice. — Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccarani, 06000 Nice.

— Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes, 44, boulevard Auguste-Raymond Raynaud, 06000 Nice.

Nimes. — M. le Préfet du Gard, commissaire de la République du département du Gard, Préfecture du Gard, 30000 Nimes.

— M. le Président du Conseil général, Hôtel du Conseil général, 30000 Nimes.

— Parquet du Procureur de la République, Palais de Justice, 30000 Nimes (2 exemplaires).

— Préfecture du Gard, 30000 Nimes (5 exemplaires).

— M. le Maire de Nimes, Hôtel de Ville, 30000 Nimes.

— Archives départementales, 20, rue des Chassaintes, 30000 Nimes.

— Ecole Antique, 13 bis, bd Amiral-Courbet, 30000 Nimes.

— Revue Calades, 7, rue Raymond Marc, 30000 Nimes.

— Bibliothèque du Carré d'Art, place de la Maison Carrée, 30000 Nimes.

Orgnac. — Société préhistorique de l'Ardèche, 07150 Orgnac-l'Aven.

Paris. — Académie française, 23, quai Conti, 75006 Paris.

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai Conti, 75006 Paris.

— Bibliothèque des Sociétés savantes, 58, rue Richelieu, 75002 Paris.
— Le courrier balzacien, 47, rue Raynouard, 75016 Paris.
— Gallia et Gallia-Préhistoire, 6, rue Jean-Calvin, 75005 Paris.
— Centre national de la Recherche scientifique, 58, rue Richelieu, 75002 Paris.
— Editions du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, 75007 Paris.
— Comité des Travaux historiques et scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education nationale, 3-5, boulevard Pasteur, 75015 Paris.
— Bibliothèque nationale, Dépôt légal des Périodiques, 2, rue Vivienne, 75084 Paris Cedex 02 (4 exemplaires).
— Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
— La France Latine, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.
— Le Gard à Paris, 1, rue Catulle-Mendès, 75017 Paris.

Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile-Zola, 66000 Perpignan.

Pézenas. — Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Hôtel de Ville, 34120 Pézenas.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Hôtel de l'Echevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers.

Privas. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de l'Ardèche, Archives départementales, place André Malraux, 07000 Privas.

Quimper. — Société archéologique de Finistère, Hôtel de Ville, 29000 Quimper.

Rennes. — Société archéologique. Archives départementales, 20, avenue Jules-Ferry, 35000 Rennes.
— Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.

Romaneche-Thorins. — Etudes préhistoriques, 71570 Romaneche-Thorins.

Rouen. — Société savante de Haute-Normandie, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.

Saint-Jean-de-Maurienne. — Société d'Histoire de la Maurienne, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

Saint-Lô. — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P. 540, 50010 Saint-Lô.

Saint-Malo. — Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, 35400 Saint-Malo.

Saint-Quentin. — Société académique, Bibliothèque municipale, 02100 Saint-Quentin.

Sens. — Société archéologique, 5, rue Rigault, 89100 Sens.

Strasbourg. — Société académique du Bas-Rhin, Bibliothèque nationale et universitaire, 9, place de l'Université, 67070 Strasbourg Cedex.

Toulon. — Académie du Var, passage de la Corderie, 83000 Toulon.
— Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, Préfecture, 83000 Toulon.
— Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000 Toulon.

Toulouse. — Académie des Sciences et Belles-Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, 31000 Toulouse.
— Académie des Jeux floraux, Hôtel d'Assézat et Clémence Isaure.
— Annales du Midi, Institut d'Etudes méridionales (Histoire), 56, rue du Taur, 31000 Toulouse.
— Bulletin de l'Université de Toulouse, 31000 Toulouse.

Tours. — Académie des Sciences, Arts, 45, bd Béranger, 37000 Tours.

Tulle. — Société historique et régionaliste du Bas-Limousin, 13, place Municipale, 19000 Tulle.
— Lemouzi, 13, place Municipale, 19400 Tulle.

Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, 26000 Valence.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan, Château Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.

Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François.

ETRANGER

Bari. — Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque Palazzo Atenco, 70122 Bari (Italie).

Bordighera. — Institut international d'Etudes ligures, Musée Bicknel, via Romana, 39 bis, Bordighera (Italie).

Bruxelles. — Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles (Belgique).

Cambridge. — The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge, 38, Mass. (U.S.A.).

Constantine. — Société archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie).

Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque publique et universitaire, 1211 Genève 4 (Suisse).

Murcia. — Universidad de Murcia, secretaria de Publicaciones e Intercambio cientifico, 30071 Murcia (Espagne).

Neuchâtel. — Société neuchâteloise de Géographie, BPU, Service des Périodiques, case postale 256, 2001, Neuchâtel (Suisse).

Santiago do Cacem. — Société archéologique lusitanienne, av. D. Nuno Alvares Pereira, 92, 7540 Santiago do Cacem (Portugal).

Vérone. — Accademia di Agricoltora, Scienze et Lettere, Palazzo Erbisti, via Leoncino, 6, Vérone (Italie).